

La question de la population

Par Paul Leroy-Beaulieu

Membre de l’Institut, Professeur au Collège de France.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
1913

PRÉFACE

Le livre que nous offrons au public sur *la Question de la Population*, tout en ayant une saisissante actualité, n'est nullement un ouvrage de circonstance.

Depuis plus de trente ans, nous nous occupons assidûment de ce grand et attristant sujet.

Dès 1882, nous lui consacrions un de nos cours au Collège de France et nous y revenions, dans cette chaire, en 1890, en 1901, en 1910, constatant, en ce qui concerne la France, à ces intervalles de huit ou dix années, les incessants progrès du mal et cherchant, indiquant les causes, ainsi que les remèdes auxquels on pourrait, on devrait recourir.

En notre activité de presse, dans le *Journal des Débats* et l’Économiste Français, nous nous sommes, sans nous lasser, efforcé de gagner les pouvoirs publics et l’opinion à un traitement méthodique du mal qui menace de dénationaliser la France.

Nous avons cherché à faire ici une œuvre scientifique en même temps qu’une œuvre d’application.

Nous sommes remonté aux origines du problème de la population. Nous avons étudié, avec la plus scrupuleuse impartialité, la doctrine de Malthus, de ses disciples et de ses adeptes. Nous cherchons et signalons les causes du succès qu'elle a eu.

Une partie des développements que le lecteur trouvera plus loin avaient déjà paru dans notre *Traité théorique et pratique d'économie politique*¹ ; mais incorporés au milieu de sujets d'autre nature, dans un ouvrage très étendu, ils ne s'y trouvaient pas à la portée du grand public.

Nous les avons dégagés, en même temps que revus, complétés, vivifiés.

Nous nous sommes proposé d'étudier ici la question de la population sous tous les aspects qu'elle présente, non seulement en France, mais dans le monde entier, aussi bien, en tant que les documents le permettent, parmi les Asiatiques que parmi les Européens.

Nous examinons aussi la question de l'émigration qui s'y rattache et du peuplement des contrées neuves, ce que nous appelons la « réceptivité des pays neufs » et « les besoins en population du globe ».

Nous décrivons, sur les unions et les naissances, l'influence de la civilisation démocratique, du détachement des anciennes croyances et traditions, de ce que l'on peut appeler le néo-paganisme.

Le redoutable problème du vieillissement des nations s'impose à l'esprit ; y a-t-il là un phénomène fatal ? Peut-on, au contraire, soit en triompher, soit l'éloigner ?

Nous avons confiance que, si les pouvoirs publics et l'opinion se concertaient pour appliquer avec méthode et persévérance un traitement approprié au mal qui consume la France, il ne serait pas

¹ Voir la 5^e édition du dit ouvrage, t. IV, p. 574 à 723, aussi les éditions précédentes, dont la première a paru en 1896, également notre *Précis d'Économie politique*, dont la première édition parut en 1887.

impossible de sauver notre pays de la dépopulation et de la dénationalisation.

Faute de ce traitement approprié, comprenant des éléments variés et appliqué pendant une longue durée, la dénationalisation de la France serait fatale en quatre ou cinq générations.

Il est étrange qu'à cet angoissant problème, près duquel toutes les questions qui passionnent les pouvoirs publics et l'opinion sont des vétilles, on ne prête qu'une attention distraite et intermittente.

En écrivant ce livre, en le soumettant à la discussion de l'Académie des Sciences morales et politiques² et en le publiant sous un format qui ne rebute pas le lecteur, nous avons entendu faire une œuvre scientifique à la fois et nationale.

Paul Leroy-Beaulieu.

Paris, le 15 février 1913.

LA QUESTION DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Le mouvement de la population a considérablement varié suivant les temps et les pays. — La multiplication des habitants des contrées européennes est un phénomène récent datant tout au plus du dernier quart du XVIII^e siècle. — Modicité de l'accroissement de la population anglaise au XVII^e et même au XVIII^e siècle. — Opinion de Voltaire sur la lenteur de l'accroissement de la population. — Opinion du maréchal de Saxe sur la dépopulation. — Coup d'œil

² Nous avons donné lecture à cette Académie des passages principaux des dernières parties de ce livre dans les séances des 25 janvier et 1^{er} février 1913 et l'Académie a décidé d'en faire l'objet d'une discussion dans les séances suivantes.

général sur les causes qui ont provoqué l'énorme développement de la population au XIX^e siècle et au commencement du XX^e siècle.

La question si grave de la population ne s'est pas toujours présentée aux hommes sous le même aspect, et le mouvement effectif de la population a, suivant les temps et les pays, infiniment varié. La très grande augmentation de la population des nations européennes est un phénomène propre à la fin du XVIII^e siècle, au XIX^e siècle et au siècle présent. Les âges immédiatement antérieurs n'ont rien vu de pareil.

On estime que, vers la fin du XVI^e siècle, l'Angleterre proprement dite avec le pays de Galles comptait un peu moins de 3 millions d'habitants, qu'elle en avait 6 millions à la fin du XVII^e siècle, ayant gagné seulement 1 million ou 20% en cent ans. Le XVIII^e siècle, au contraire, dont la deuxième moitié coïncide avec l'ouverture de l'ère des grandes inventions et la constitution de la grande industrie, augmenta de 2 800 000 âmes la population anglaise, soit de moins de 50%, ou de 0,5% par an, et la porta à 8 873 000. Ces calculs sont, sans doute, simplement approximatifs, parce que la statistique ou, comme on disait alors, l'arithmétique politique, reposait encore sur des bases incertaines ; mais ils suffisent pour le sujet qui nous occupe. Ainsi, au XVI^e siècle, l'augmentation de la population de l'Angleterre fut très faible et elle resta encore très modérée pendant le XVIII^e siècle, surtout pendant la première partie. Au contraire, dans le courant du XIX^e siècle, la population de l'Angleterre proprement dite et du pays de Galles a presque quadruplé, s'élevant, en 1901, à 32 527 343 âmes.

Voici donc le même peuple qui, dans trois siècles successifs, accroît le nombre de ses habitants dans la proportion assez faible de 20% pendant l'ensemble du premier siècle, dans la proportion modérée de 45 à 50% pour l'ensemble du siècle suivant, et dans la proportion énorme de 270 à 280% dans le siècle le plus récent. On ne peut arguer ici d'un changement de race, car si un peuple est resté fidèle à lui-même, défendu contre tout alliage, au moins depuis le début des temps modernes, c'est bien le peuple anglais. Or, il

s'est montré successivement, dans le cours des trois derniers siècles, d'abord peu prolifique, puis modérément prolifique, enfin excessivement prolifique, ou du moins, car le phénomène de l'accroissement de la population dépend de la combinaison de deux facteurs, la natalité et la mortalité, le jeu de ces deux forces chez le peuple anglais aboutit à un accroissement assez faible de la population au XVII^e siècle, à un accroissement modéré au XVIII^e et à un accroissement énorme au XIX^e.

Ces variations sont incontestables ; elles ont des raisons d'être qui ne sont pas dans la race ; ce sont les circonstances économiques et morales, les influences extérieures et les influences psychiques qui ont déterminé ces prodigieuses différences dans l'allure du mouvement de la population en Angleterre, depuis le commencement des temps modernes. Au XVII^e siècle et jusque vers 1760, le peuple anglais était surtout un peuple agricole ; il se composait principalement de petits tenanciers ; l'industrie qu'il pratiquait était la petite industrie, régie par les *guilds* ou corporations et leurs statuts restrictifs. Il n'y avait pas de grandes villes en Angleterre, sauf Londres, qui encore avait à peine la population d'une de nos grandes villes de province. La ville principale, après Londres, était Bristol, à qui l'on n'attribuait guère que 25 000 âmes lors de la Révolution de 1648. Ce peuple de petits tenanciers ruraux et de petits artisans, composant une sorte de société cristallisée, devait se signaler par des mariages prudents, souvent tardifs et modérément féconds.

À partir de 1760, il s'effectua un changement prodigieux, qui atteignit le point culminant vers le milieu du XIX^e siècle : l'application à la production des découvertes de la science moderne et la constitution de la grande industrie. C'est de l'année 1760 que l'économiste anglais Marshall fait dater, pour son pays, cette prodigieuse révolution³.

Presque immédiatement se produit une altération démographique profonde dans la nation anglaise ; ce peuple de petits tenanciers et

³ Marshall, *Economics of Industry*, p. 18, voir plus loin, p. 43.

de petits artisans, épars dans les campagnes et dans de médiocres bourgs, asservi à des méthodes traditionnelles et jouissant d'une fécondité limitée, devient l'exubérante nation manufacturière et commerçante, prolifique, envahissante, débordante de vitalité, que nous avons connue dans le courant du XIX^e siècle et qui a fait tant de jaloux. Les vieux règlements des guildes sur le compagnonnage, sur la maîtrise, le célibat forcé ou les mariages tardifs qu'ils entraînaient pour un grand nombre sont abandonnés : des villes nouvelles se fondent et en quelques années éclipsent les villes les plus anciennes ; les manufactures appellent non seulement les hommes, mais les femmes et les enfants, et donnent à ceux-ci, à partir de cinq ou six ans, une rémunération qui peut pourvoir à leur entretien et qui, à dix ou douze ans, laisse un excédent. De ce moment date la prolificité anglaise.

La population peut alors sensiblement s'accroître pour se proportionner, non seulement aux subsistances, mais au débouché. Le second de ces mots convient mieux que le premier, qui est d'un sens vague et ne comprend que des éléments matériels, tandis que le second, dans le sujet qui nous occupe, comporte un élément moral, l'appréciation que font les hommes de leur destinée future dans le milieu économique et social existant et de la destinée probable de leurs enfants. Le débouché prodigieusement élargi pour l'emploi des hommes, des femmes et des enfants surtout, détermina une abondante nuptialité et une natalité plus abondante encore.

D'autres circonstances y contribuèrent. L'état mental et la conception familiale étaient autres alors qu'aujourd'hui. La classe ouvrière et une grande partie de la petite classe moyenne elle-même n'avaient aucune ou presque aucune instruction : habituées à vivre dans une société régulièrement stratifiée et sans élasticité, elles ne pensaient guère à s'élever d'un échelon social à un autre ; leur horizon était restreint ; elles se contentaient des maigres jouissances traditionnelles et se résignaient aux privations habituelles. Le sentiment de la famille, moins tendre et moins affectueux qu'à l'heure présente, ne s'imprégnait pas d'ambition ; on n'avait pas l'espoir, par conséquent guère le désir, pour ses enfants, d'une

destinée meilleure et surtout plus brillante que la sienne. Ces dispositions mentales détournaient de la prévoyance et du calcul. On affrontait, sans les mesurer ni s'en inquiéter, les charges familiales ; celles-ci, on l'a vu, se tournaient même en bénéfices par l'emploi rémunéré des enfants et des adolescents.

S'il survenait des malheurs, — la perte du chef de famille, des infirmités, des chômagés, — un système d'assistance, d'une générosité naïve et imprudente, fournissait au misérable l'indispensable, quelquefois davantage. La célèbre loi des pauvres, *Poor law*, avant la réforme de 1832, poussait, elle aussi, à la prolificalé : « L'allocation pour chaque enfant additionnel était si élevée proportionnellement à celle des adultes, dit un écrivain anglais contemporain, que plus un homme avait d'enfants, meilleure était sa condition, et ainsi l'on encourageait l'accroissement rapide d'une population de pauvres ; l'allocation pour les enfants illégitimes dépassait même celle des enfants légitimes⁴. »

Toutes les influences, aussi bien externes qu'internes sollicitaient à la prolificalité. Une autre cause encore y contribuait et continue d'agir, quoique à un degré qui s'est beaucoup affaibli depuis vingt ans : les facilités ouvertes à l'émigration par les progrès de la navigation, par les secours aux émigrants qu'allouaient certaines colonies, et le sort relativement heureux de la plupart des colons. Cette cause influa grandement, pendant de nombreuses années, non seulement sur la classe populaire, mais sur la classe moyenne et commerçante. Le débouché offert par les États-Unis et par les colonies britanniques aux enfants des familles aisées comme à ceux des familles ouvrières était plus ample et plus assuré dans les trois premiers quarts du XIX^e siècle qu'il ne l'est aujourd'hui et surtout qu'il ne l'était auparavant. Un ingénieur, un contremaître, un commerçant, de même qu'un cultivateur et un ouvrier, étaient plus sûrs alors de se faire une place et une situation dans les contrées

⁴ Nicholls, cité par Walker, *Political Economy*, p. 421 et 422.

lointaines, de climat et de milieu social à peu près analogues à ceux de la mère patrie.

Telles sont les circonstances qui, à partir de 1760 en Angleterre, et d'une date de près d'un demi-siècle plus récente sur le continent, déterminèrent chez les nations de l'Europe occidentale une prolificité et un accroissement de population comme n'en avaient connu aucun âge précédent. Si, vers la fin du XVII^e siècle, un statisticien avait voulu faire des prévisions sur la population de l'Angleterre deux siècles plus tard, c'est-à-dire vers 1900, en se fondant sur les résultats des cent dernières années écoulées, il ne l'eût pas évaluée à plus de 9 ou 10 millions d'habitants au maximum. Son calcul, établi sur l'expérience antérieure, eût été singulièrement démenti par les faits : c'est qu'il a surgi tout un ensemble de circonstances nouvelles que personne ne pouvait prévoir.

Non seulement au XVII^e siècle, mais même au milieu du XVIII^e siècle, personne ne pressentait le prodigieux développement de la population qui s'est manifesté depuis. Un des hommes, certes, les moins engagés dans les liens de la routine intellectuelle, Voltaire, au moment même où il se vantait dans toutes ses lettres de faire de l'agriculture progressive, d'employer les semoirs mécaniques et les charrues nouvelles, consulté par M. de la Michodière, intendant d'Auvergne, au sujet d'une évaluation du nombre d'habitants de la ville de Clermont-Ferrand, écrivait : « Les hommes ne peuplent pas comme le prétendaient ceux qui disent froidement qu'après le déluge il y avait des millions d'hommes sur la terre. Les enfants ne se font pas à coups de plume, et il faut des circonstances fort heureuses pour que la population augmente d'un vingtième en cent années⁵. » C'est là ce qu'écrivait de Ferney, en novembre 1757, un homme qui, s'il n'était pas particulièrement versé dans les questions économiques, se flattait, cependant, de connaître tout ce qui

⁵ *Oeuvres complètes de Voltaire*, édition Lequien. t. V de la Correspondance générale, p. 326.

concernait l'état social et représentait admirablement, en tout cas, l'opinion de son temps.

Vers le moment où Voltaire, homme de large information, émettait l'idée qu'on vient de voir sur la lenteur, considérée par lui comme normale, de l'accroissement de la population, un homme très célèbre du même temps, qui sans doute n'était aucunement imbu de l'esprit scientifique, mais qui, par sa fréquentation des hommes d'État et de l'élite du pays, peut être regardé comme un homme représentatif, le maréchal de Saxe, se plaignait de la dépopulation. Vers les années 1740 à 1750, il avait composé un ouvrage qui ne parut qu'après sa mort, publié en deux volumes in-quarto, sous le titre : *Mes rêveries* ; c'est surtout un recueil d'études militaires, mais suivies de quelques mémoires dont l'un débute par ces mots : « Après avoir traité d'un art qui nous instruit avec méthode à détruire le genre humain, je vais tâcher de faire connaître les moyens auxquels on pourrait avoir recours pour en faciliter la propagation. »

« La diminution extraordinaire dans le monde, depuis Jules César, continuait l'écrivain, a souvent attiré mon attention ; il est certain que les peuples innombrables qui habitaient l'Asie, la Grèce, la Scythie, la Germanie, les Gaules, l'Italie et l'Afrique ont disparu à mesure que la religion chrétienne s'est établie en Europe et la mahométane dans les autres parties du monde. Cette diminution va toujours en augmentant. Il y a soixante ans que M. de Vauban fit le dénombrement des habitants qui étaient en France ; il s'en trouvait 20 millions. Il s'en faut bien que ce nombre y soit à présent. »

Ainsi, dès 1740, le dépeuplement, réel ou supposé de la France, inquiétait certains penseurs, notamment le maréchal de Saxe. Il faut dire que l'on était alors peu éloigné des misères de la fin du règne de Louis XIV. Nous n'entrerons pas dans l'exposé des propositions en général ou fantaisistes ou chimériques, auxquelles se livrait le

maréchal de Saxe, pour développer la population⁶ ; il n'entrevoyait à ce développement aucun terme désirable.

En fait, la population de la France jusqu'au début du XIX^e siècle ne s'était graduellement accrue que d'une façon modérée et lente, justifiant, non pas littéralement, mais presque, le mot de Voltaire cité plus haut. La population de la France était évaluée par l'Assemblée Nationale en 1789 à 26 360 000 âmes ; Necker, qui est un calculateur attentif, ne l'estimait qu'à 24 802 000 âmes⁷. Ce serait un accroissement d'environ 5 millions d'âmes ou de 25% depuis le temps de Vauban, soit en un siècle environ. Rien ne ressemble là à la multiplication de la population de certains pays au XIX^e siècle et l'accroissement est même beaucoup moindre que celui de la France dans ce même XIX^e siècle où la population s'est accrue de 50%, passant de 27 400 000 à 38 100 000 en 1901. On verra plus loin que certains révolutionnaires trouvaient la population de la France, à la fin du XVIII^e siècle, exubérante, et que cette idée assez répandue parmi les Jacobins a pu contribuer aux massacres de l'époque de la Terreur (voir plus loin, p. 33).

Tout témoigne qu'avant le XIX^e siècle, l'accroissement de population chez les peuples européens était fort lent.

L'application des découvertes scientifiques à la production, la rupture des vieux liens des corporations et de nombre d'autres

⁶ Voir, dans le *Journal des Débats* du 1^{er} août 1912, l'article intitulé : *Maurice de Saxe et la repopulation*.

⁷ Levasseur : *La population française*, t. I^{er}, pp. 288 à 297 : comme points de comparaison, voici, d'après Levasseur, les chiffres, d'ailleurs très hypothétiques, de la population du territoire correspondant à la France actuelle (528 400 kilomètres carrés) : 6 700 000 habitants pour la Gaule sous Jules César ; 8,5 millions d'habitants pour la Gaule sous les Antonins ; 8 à 9 millions au temps de Charlemagne ; 10 millions vers la fin du XVI^e siècle ; 21 136 000 en 1700 ; 18 millions vers 1715 ; 24,5 millions vers 1770 ; 26 millions en 1789 (Levasseur. *La population française*, I, page 288). — En 1851, la population de la France était de 35 700 000 et en 1870 de 36 900 000, Alsace-Lorraine comprise ; en 1901, elle atteignait, pour la France actuelle, 38 961 000 et en 1911, 39 601 509.

règlements restrictifs, la constitution de la grande industrie, ouvrirent, vers le troisième quartier du XVIII^e siècle en Angleterre et à partir de 1815 sur le continent européen, à l'accroissement de la population un champ en quelque sorte indéfini. Cette révolution économique n'alla pas sans souffrances : en l'absence de toute institution tutélaire, de toute combinaison d'assurances et d'aide mutuelle, la substitution du travail automatique au travail à la main, les détournements de clientèle, les chômagés parfois fréquents des établissements nouveaux, dont la production, de temps à autre, anticipait, sinon sur les besoins, du moins sur les habitudes et les goûts, déterminèrent un paupérisme qui, s'il n'était pas plus étendu peut-être qu'autrefois, se trouvait plus concentré et plus ostensible.

LIVRE PREMIER

POSITION DU PROBLÈME DE LA POPULATION PAR MALTHUS

CHAPITRE PREMIER

LES FACES DIVERSES DU PROBLÈME DE LA POPULATION

Les deux points de vue principaux auxquels on peut considérer le problème de la population : point de vue du bonheur de l'humanité tout entière, point de vue de la situation particulière d'un peuple déterminé. — Le point de vue de l'humanité dans son ensemble. — Le point de vue national d'un peuple particulier. — Aux deux éventualités en général envisagées : l'accroissement notable de la population, d'une part, sa stagnation, d'autre part, se joint une autre éventualité, peut-être prochaine pour certains peuples, celle d'une

décroissance constante de la population : cette dernière éventualité pourrait se présenter même, et plutôt surtout, chez un peuple riche et instruit.

Une des questions les plus débattues, depuis presque le début du genre humain, du moins depuis le commencement des temps historiques, est celle des effets de l'accroissement de la population. Le globe terrestre se peuple et offre encore de vastes espaces où peut multiplier la race humaine ; mais certaines parties apparaissent déjà, depuis longtemps même, comme encombrées ; quelques penseurs voient dans cet encombrement la conséquence naturelle d'un penchant inné à l'homme ; ils rendent ce penchant responsable de toutes les misères et de presque tous les fléaux, guerres, pestes, famines, nombreuses catégories de crimes, dont ont souffert et souffrent encore les générations humaines. La lutte contre les excès de ce penchant leur paraît l'œuvre sociale par excellence. Si cette lutte n'est pas engagée et poursuivie avec fermeté et avec méthode, si les individus n'y apportent pas à la société leur concours, l'avenir du monde et de notre espèce se révèle à eux sous les plus noires couleurs.

D'autres envisagent, au contraire, l'énigme avec plus de sérénité ; le pullulement de la race humaine ne les alarme pas ; ils s'en applaudissent comme d'un nouveau moyen de développer davantage, relativement à chaque unité humaine vivante, la force productive. Leurs inquiétudes sont dans le sens opposé ; ils craignent que la modification de la nature, soit physique, soit surtout morale, de l'homme, par l'action des causes diverses qui composent le phénomène complexe de la civilisation, n'arrive à diminuer la prolificité et à réduire le nombre des hommes civilisés. Cette dernière conception, postérieure à la précédente, a pris, vers la fin du XIX^e siècle, une grande force ; nombre de phénomènes sociaux récents, d'un caractère suffisamment général, viennent à son appui ; nous la formulions dès le lendemain de la guerre de 1870-71, en ce qui concerne la France. Nous reprenions ce thème

dans un de nos premiers cours au Collège de France en 1882-83⁸, dans notre *Essai sur la répartition des richesses* (1881), ainsi que dans notre *Traité théorique et pratique d'économie politique*, dès la première édition de cet ouvrage (1896). Nous avons toujours été, depuis quarante ans, inquiet de la tendance au déclin de la natalité et de la population en France et nous n'avons cessé, au cours de notre carrière, d'indiquer les prochaines étapes de cet angoissant déclin.

Dans tous les temps, aussi bien dans l'antiquité et au Moyen-âge qu'à l'heure présente, les opinions ont beaucoup varié sur les bienfaits ou les méfaits de l'accroissement de la population et sur l'avenir de la race humaine ; elles varient encore aujourd'hui non seulement d'un homme à un autre, mais chez le même homme à deux moments différents, ou suivant qu'il considère la question sous tel ou tel aspect.

Cette question en a beaucoup : on peut d'abord poser *le problème de la population au point de vue scientifique et social général* : *le genre humain va-t-il constituer une fourmilière ou bien, quand les pays neufs, les régions vacantes seront convenablement peuplés et exploités, s'arrêtera-t-il à un nombre réglé d'habitants ? Le plus grand bonheur de l'humanité, la plus haute somme de moralité, de paix sociale, de satisfactions intellectuelles et matérielles, concordent-ils avec le premier résultat ou avec le second ?*

C'est un problème mixte, en partie physiologique et naturel, en partie économique.

Un second point de vue, au lieu d'être celui de l'humanité considérée dans son ensemble et dans toute son évolution, *est celui*

Rappelons que, quoiqu'il soit d'usage de ne pas traiter fréquemment du même sujet dans les cours du Collège de France et que l'un des professeurs les plus consciencieux, M. Émile Levasseur, qui fut administrateur de cet établissement, déclarât que, pendant un enseignement demi-séculaire, il n'avait jamais traité deux fois le même sujet, nous avons, quant à nous, enfreignant cette règle ou cette tradition, fait de la Question de la population, l'objet de quatre de nos cours à des intervalles réguliers de huit à dix années, à savoir : en 1881-83 (deux ans après notre nomination à la chaire d'Économie politique au Collège de France), en 1890-91, en 1901-1902 et enfin en 1910-11. D'une part, la question de la population nous paraissait avoir été toujours insuffisamment étudiée et mal comprise ; d'autre part, l'abaissement constant de la natalité en France nous remplissait d'angoisse.

de l'intérêt national pour un peuple déterminé dans le temps présent et les temps prochains. L'accroissement sensible de la population n'est-il pas une force et un bien pour la prépondérance politique qui dépend en partie du nombre des membres d'une nation ; pour la garantie de tous les intérêts qui sont compris dans l'idée de patrie ; pour l'extension de la race sur les territoires encore vacants et la colonisation ; pour toutes ces conséquences indirectes que la prépondérance politique produit, même dans l'ordre des échanges et des relations diverses d'un peuple avec les autres ; au point de vue relatif, l'état stationnaire de la population d'un peuple, quand celle des autres s'accroît, n'entraîne-t-il pas des maux et des inconvénients nombreux ? Même en ce qui concerne l'activité économique, l'ardeur de l'esprit d'entreprise, l'impulsion progressive, le ralentissement ou la cessation de l'accroissement de la population n'exerce-t-il pas une influence déprimante ? *Au point de vue dynamique, c'est-à-dire de la société considérée dans sa marche, le défaut d'accroissement de la population d'un peuple pourrait avoir ainsi des effets bien plus fâcheux qu'au point de vue statique.*

Pendant longtemps on a cru, d'ailleurs, qu'on ne se trouvait en présence que d'une simple alternative : ou l'accroissement plus ou moins notable et plus ou moins rapide de la population, ou la stagnation de celle-ci. On est bien obligé, depuis un certain nombre d'années, d'envisager un autre phénomène que l'accroissement et la stagnation de la population, à savoir celui du déclin de celle-ci, d'un déclin plus ou moins accentué, mais qui pourrait être notable et constant, même chez un peuple instruit et riche. Le déclin constant de la population dans de semblables conditions doit être envisagé et étudié comme une éventualité possible prochaine.

Les faces du problème sont donc nombreuses. Nous ne pouvons ici les examiner en détail ; il suffit à l'objet de ce livre de les considérer dans leurs traits principaux et d'indiquer les solutions auxquelles, dans l'état actuel du monde et dans l'état actuel particulier de la France, on doit s'arrêter.

CHAPITRE II

EXPOSÉ DE LA DOCTRINE DE MALTHUS

Circonstances où s'est produite, à la fin du XVIII^e siècle, la doctrine de Malthus. — Ce que Malthus entend par *principe de population*. — Tendance de la population à doubler suivant une *progression géométrique* tous les vingt ans ou tous les vingt-cinq ans ; l'accroissement des moyens de subsistance, dans les conditions les plus favorables, ne pourrait s'effectuer que selon une *progression arithmétique*. — Jugements contradictoires sur le caractère et la portée de l'œuvre de Malthus.

À la fin du XVIII^e siècle, sous l'influence, d'une part, des écrits de Rousseau, et, d'autre part, de ceux des encyclopédistes, l'opinion générale parmi les esprits cultivés était que la perfectibilité de l'homme et celle des institutions sociales n'avaient pas de limites, que les mauvais gouvernements seuls et les superstitions étaient responsables de tous les vices et de toutes les misères.

Un écrivain anglais, aujourd'hui fort obscur, Godwin, dont le nom n'a un peu survécu que par la grande renommée d'un de ses rares antagonistes, soutenait cette doctrine courante. Au milieu des fades et uniformes publications où elle s'épanchait, parut, tout à coup, en 1798, un livre, dans un esprit tout différent, suivant une méthode bien plus vivante : l'*Essai sur le principe de la population*. Il rompait avec les opinions reçues, il soutenait que les causes auxquelles on attribuait la détresse des classes inférieures et la misère des sociétés humaines n'avaient qu'une action superficielle et étaient fort loin de suffire à expliquer ces calamités. Le mal était ailleurs ; il résidait dans le *principe de population*. Quel était ce principe ?

Ce que l'auteur désignait par cette formule : le principe de population, c'était la tendance qu'avait, suivant lui, chaque groupe humain à multiplier d'une manière plus rapide que les subsistances. Dans leur multiplication les peuples ou les hommes n'étaient retenus que par divers obstacles ou freins : le vice, la misère et d'autres fléaux qui font cortège à ces deux premiers. C'est à ce « principe de population » qu'en tout pays on peut faire remonter le malheur des classes laborieuses et l'inutilité des efforts faits par les classes supérieures pour soulager leurs souffrances. L'auteur s'attaquait à la charité légale et critiquait vivement les *poor laws* (lois des pauvres).

La netteté crue et brutale parfois des affirmations devait donner à cet ouvrage un très grand retentissement. Certains passages, supprimés dans les éditions postérieures, étaient empreints d'une énergie et d'une éloquence presque sauvages : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille ne peut pas le nourrir, ou si la société ne peut utiliser son travail, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a pas de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution⁹ ».

La précision des formules frappait, d'autre part, profondément l'esprit : « 1° la population, y était-il dit, est nécessairement limitée par les moyens de subsistance ; 2° la population croît invariablement partout où croissent les moyens de subsistance, à moins que des obstacles puissants et manifestes ne l'arrêtent ; 3° les obstacles particuliers et tous ceux qui, arrêtant le pouvoir prépondérant, forcent la population à se réduire au niveau des moyens de subsistance, peuvent tous se rapporter à ces trois chefs, la contrainte morale, le vice et le malheur¹⁰. »

⁹ Voir l'*Essai sur le principe de population*, par Malthus, édition Guillaumin 1845, p. xv de l'introduction, note. D'après cette note, il demeure incertain si ce passage parut dans la 1^{ère} édition de 1798, ou seulement dans celle de 1803 ; mais il fut supprimé dans les postérieures.

¹⁰ *Idem, ibidem*, p. 20.

Des calculs statistiques venaient à l'appui de ces théories. Étudiant la population des États-Unis, qui offre, en effet, le meilleur exemple de l'évolution naturelle d'un groupe social dans les conditions les plus favorables, l'auteur du livre concluait : « *Nous pouvons tenir pour certain que, lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans et croît de période en période suivant une progression géométrique.* Il est moins aisé de déterminer la mesure de l'accroissement des productions de la terre. Mais du moins nous sommes sûrs que cette mesure est tout à fait différente de celle qui est applicable à l'accroissement de la population. Un nombre de mille millions d'hommes doit doubler en vingt ans¹¹ par le seul principe de population, tout comme un nombre de mille hommes. Mais on n'obtiendra pas avec la même facilité la nourriture nécessaire pour alimenter l'accroissement du plus grand nombre... Nous sommes en état de prouver, en partant de l'état actuel de la terre habitée, que *les moyens de subsistance, dans les circonstances les plus favorables à l'industrie, ne peuvent jamais augmenter plus rapidement que selon une progression arithmétique*¹². »

Ces propositions si catégoriques étaient de nature à fortement impressionner les lecteurs : les deux termes *progression géométrique* pour l'accroissement de la population et *progression arithmétique* pour l'accroissement des subsistances firent fortune : ils constituèrent ce que l'on a appelé LA LOI MALTHUSIENNE DU DOUBLLEMENT. Ce n'était pas là, d'ailleurs, des évaluations approximatives, l'auteur y joignait des calculs : « Portons à mille millions le nombre des habitants actuels de la Terre : la race

¹¹ On remarquera que, à sept ou huit lignes de distance, Malthus parle d'un doublement en vingt-cinq ans, puis d'un doublement en vingt ans : cela pourrait passer pour une négligence, peu compatible avec des habitudes rigoureuses d'esprit ; mais il ressort de divers endroits de son ouvrage que Malthus a hésité entre la période de vingt ans et celle de vingt-cinq pour représenter l'effet — tous obstacles écartés — du « principe de population ».

¹² *Essai sur le principe de population*, édition Guillaumin, p. 8 et 10.

humaine croîtrait comme les nombres 1, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, 256 ; tandis que les subsistances croîtraient comme ceux-ci : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9. Au bout de deux siècles, la population serait aux moyens de subsistance comme 256 est à 9 ; au bout de trois siècles, comme 4 096 est à 13 ; et après deux mille ans la différence serait immense et comme incalculable. On voit que dans nos suppositions, nous n'avons assigné aucune limite aux produits de la terre. Nous les avons conçus comme susceptibles d'une augmentation indéfinie, comme pouvant surpasser toute grandeur qu'on pourrait assigner. Dans cette supposition même, le principe de population, de période en période, l'emporte tellement sur le principe productif des subsistances que, pour maintenir le niveau, pour que la population existante trouve des aliments qui lui soient proportionnés, il faut qu'à chaque instant une loi supérieure fasse obstacle à ses progrès ; que la dure nécessité la soumette à son empire, que celui, en un mot, de ces deux principes contraires, dont l'action est si prépondérante, soit contenu dans certaines limites¹³.

» Suivait la description des freins généraux qui s'opposent à l'accroissement de la population, à savoir le frein préventif et le frein répressif ; le premier qui agit en empêchant l'accroissement, le second qui se manifeste par la destruction soit graduelle, soit immédiate, des êtres humains en trop. De ces freins, le premier était prôné par l'auteur, quoiqu'il n'ignorât pas que les hommes en général avaient beaucoup de répugnance à s'y plier et que presque tous le rejetaient ; les freins de la seconde catégorie étaient dépeints lui comme la plus actifs en l'état du monde et comme constituant les diverses formes du malheur (*misery*) : les guerres, les maladies,

¹³ *Essai sur le principe de population*, p. 11. Nous nous servons ici du mot *frein*, qui nous paraît traduire mieux le terme anglais *check* que ne le fait le mot *obstacle*, dont on se sert souvent, notamment dans la traduction de Guillaumin ; il est clair, d'ailleurs, qu'on ne peut pas concevoir d'obstacle répressif, tandis que l'on peut imaginer deux freins, dont l'un empêche d'avancer au-delà d'une certaine limite et dont l'autre force à reculer à l'intérieur de cette limite si, par une circonstance quelconque, on l'a dépassée.

les privations. Le frein préventif, à savoir la contrainte morale, devrait se substituer aux freins répressifs ; c'était la seule solution du problème de la misère.

Cette théorie que la population a une tendance organique et virtuelle à s'accroître plus rapidement que les moyens d'existence se présentait ainsi en un enchaînement de propositions rigoureuses.

Cet ouvrage, qui tranchait avec la banalité de toutes les publications soi-disant philosophiques et philanthropiques du temps, fit un bruit extraordinaire : il fut reçu par les applaudissements des uns et les accusations de scandale des autres.

Un livre réussit souvent et surtout propage dans le peuple une doctrine et un nom d'auteur beaucoup plus par ses exagérations et ses défauts que par sa sagesse et sa justesse ; les attaques violentes sont aussi un des éléments principaux du succès. Cette chance échut à Malthus ; si son ouvrage s'était présenté au monde sous la forme un peu lourde et terne de la seconde édition et des suivantes, encombrées de statistiques et vides de toute éloquence, il est probable qu'il n'aurait pas franchi le cercle des gens instruits et des penseurs ; c'est à l'image sur le *banquet de la nature*, qui faisait saillie dans l'édition première et qu'il se hâta de supprimer des autres, c'est surtout au raccourci encore plus frappant que ses adversaires firent de cette image en la propageant de tous côtés, qu'est dû le prodigieux succès de l'*Essai sur le principe de population*.

Ce succès fut immédiat et éclatant. Les partis politiques s'emparèrent de la thèse de Malthus ; les conservateurs et même les libéraux, les antisocialistes ou anti-réformistes se l'approprièrent. Désormais, la cause de la misère était trouvée ; les lois étaient impuissantes à rien faire contre elle ; c'était la brutale passion sexuelle à laquelle s'abandonnait le peuple qui était seule responsable des souffrances de la classe inférieure. Il n'y avait qu'à prêcher la contrainte morale, le *moral restraint*.

Quelques écrivains, peu sympathiques à Malthus, ont sans doute été singulièrement loin en représentant la première édition de son livre, celle qui fit une impression si saisissante, comme « une

brochure de politique conservatrice ». C'est M. Nitti qui s'exprime ainsi, et il revient à chaque instant sur ce reproche¹⁴ : il parle du « fragile édifice politique bâti par l'audacieux pasteur de Haileybury » ; il relègue cette œuvre puissante parmi les écrits qui ne sont « qu'un effort continual pour légitimer certains intérêts et défendre certains abus. » Il est regrettable que des écrivains qui ne manquent ni de talent, ni de savoir, comme M. Nitti, attribuent ainsi un but mesquin ou vil aux penseurs dont ils ne partagent pas les idées ou les conclusions. Les écrivains socialisants se complaisent à ce travers ; ils ne veulent reconnaître aucun désintéressement, aucune sincérité, aucune vue purement philosophique et scientifique à ceux dont ils n'adoptent pas les doctrines. L'adhésion ardente que donnèrent à la doctrine de Malthus des démocrates aussi sincères que Stuart Mill disculpe celle-ci de toute inspiration réactionnaire. On verra en outre, plus loin (p. 41) que le célèbre socialiste Owen s'est rallié aux idées de Malthus.

L'auteur de ce bruyant *Essai* était un jeune ecclésiastique protestant âgé de trente-deux ans, Thomas-Robert Malthus. Le brillant succès du livre détermina sa carrière scientifique. Il se mit à voyager, à étudier davantage, sur place, dans les divers pays, la grande question qu'il avait posée avec tant d'éclat. Il donna, en 1803, une nouvelle édition de son *Essai*, plus étendue et plus documentée. Son nom devint et avec raison, quelques réserves que l'on doive faire au sujet de sa doctrine, un des plus célèbres de la science ; sa renommée déborda les cercles scientifiques. Les éditions de son ouvrage se succédèrent, un peu adoucies quant à la forme. La première édition (1798) de l'ouvrage de Malthus était un écrit relativement sommaire et de tendances surtout négatives ; l'auteur s'appliquait à y établir que la cause essentielle de la misère est le développement excessif du genre humain ou de tout groupe national, le pullulement désordonné. La deuxième édition parue en 1803 eut un caractère différent ; l'auteur ne s'en tenait plus à un

¹⁴ *La population et le système social*, par Nitti, traduit sous la direction de M. René Worms (Institut International de sociologie).

exposé critique, il donnait à sa doctrine une forme positive, la faisant reposer sur le concept du *moral restraint* ou la contrainte morale (continence). L'ouvrage de Malthus eut, de son vivant, six éditions, qui toutes furent l'objet de révisions de la part de l'auteur. Dans la sixième édition, la dernière qu'il ait revue et qui parut en 1826, il définissait ainsi le concept du *moral restraint*, contrainte ou plutôt restriction morale « une restriction du mariage par des motifs de prudence avec une conduite strictement morale pendant la période de la restriction ; *a restraint from marriage, from prudential motives, with a conduct strictly moral during the period of restraint.* » Jamais, il n'a entendu qu'au cours du mariage il dût y avoir des pratiques anticonceptionnelles¹⁵.

Traduit en allemand, en français, dans toutes les grandes langues, Malthus eut, et il a encore des admirateurs enthousiastes et des contradicteurs passionnés.

D'après les uns, l'*Essai sur le principe de la population* est un bienfait pour le monde, une gloire nouvelle de l'esprit humain ; il constitue, suivant le mot du traducteur, allemand Hegewisch, « une révélation des lois de l'ordre moral comparable à la découverte des lois de l'ordre physique de l'univers par Newton¹⁶ ».

Selon d'autres, la plupart écrivains superficiels, Malthus serait presque un monstre ou, du moins, un écrivain, sinon immoral, du moins amoral. Cette idée a été légèrement acceptée par des publicistes, parfois célèbres, mais peu informés. M. Jules Simon, dans le journal *Le Temps*, en 1890, à propos d'une affaire criminelle retentissante, commençait ainsi un article : « On parle d'avortement

¹⁵ Malthus s'exprime ainsi à ce sujet : « Le libertinage, les passions contraires au vœu de la nature, la violation du lit nuptial, en y joignant tous les artifices employés pour cacher les suites des liaisons criminelles ou irrégulières, sont des obstacles préventifs qui appartiennent manifestement à la classe des vices. » *Essai sur le principe de population*, édition Guillaumin, p. 15.

¹⁶ Voir l'*Introduction*, mise par Rossi, à l'édition Guillaumin de 1845.

; parlons de Malthus¹⁷. » Il est à supposer que Jules Simon n'avait pas lu une ligne du penseur anglais. Il eût su autrement que, avec la plus inflexible rigidité morale, Malthus condamnait les pratiques préventives usitées quelquefois dans le mariage pour restreindre la prolifcité¹⁸, tandis qu'un certain nombre de ses prétendus disciples, notamment en Angleterre et en Allemagne, pour ne pas parler de la France, les recommandent avec cynisme.

Cet enthousiasme et ces malédictions, en ce qui concerne Malthus lui-même, sont également exagérées. Quant aux déductions tirées de la doctrine de Malthus, sous le nom de néo-malthusianisme, et que nous examinerons plus loin, elles sont odieuses, méprisables et, au plus haut degré, nuisibles.

¹⁷ À propos de l'affaire d'avortement, à Toulon, où étaient compromis et où furent condamnés une femme du monde et l'ancien officier de marine maire de Toulon, Fouroux.

¹⁸ Voir *The early Propagandist Movement in English Population Theory*, James A. Field, University of Chicago, reprint from the American Economic Review, april 1911.

CHAPITRE III

LES PRÉDÉCESSEURS DE MALTHUS : PARTISANS ET ADVERSAIRES ; PLACE OCCUPÉE PAR L'ÉCOLE DANS LA SCIENCE

Les prédecesseurs de Malthus dans l'Antiquité, au Moyen-âge et au commencement des temps modernes. — Opinion des économistes anglais du XIX^e siècle : les deux Mill, Marshall. — L'opinion en France : Montesquieu ; l'École française au XIX^e siècle, Bastiat.

Comme il arrive toujours à toute grande systématisation d'idées, bien des aperceptions approximatives, des intuitions incomplètes et imparfaites, chez nombre d'écrivains antérieurs, l'avaient précédée et y avaient conduit.

Ce qui était nouveau dans l'ouvrage de Malthus, c'était surtout la transformation en système de notions jusque-là flottantes et indécises, avec des formules très nettes, très liées les unes aux autres, et un grand amas de documents. Malthus lui-même, bien loin de prétendre avoir été le premier à découvrir les maux causés par ce qu'il appelle le *Principe de population*, s'est recherché des prédecesseurs. La misère et les souffrances que l'excès de population cause parfois ne pouvaient pas n'avoir frappé, au cours de l'histoire, un grand nombre de penseurs. Dans l'antiquité, Platon et Aristote s'occupèrent de ce problème et ils conseillaient des moyens violents pour obvier à la proliférité. Au XVIII^e siècle, Montesquieu, Franklin, Arthur Young, d'autres encore émirent, sans trop s'y arrêter, des idées assez analogues à celles de Malthus.

L'érudition allemande lui a trouvé bien d'autres précurseurs, si l'on peut appeler de ce nom ceux qui ramassent au hasard une idée, en font luire un instant une des faces et l'abandonnent sans penser

à en extraire tout le contenu et sans se douter de son importance. Machiavel, Giovanni Botero, se trouvent parmi les plus sérieux de ces pré-malthusiens : d'après ce dernier, la vente des esclaves en Guinée, le cannibalisme des sauvages, les vols et les brigandages des Arabes, à plus forte raison les migrations des peuples et même la généralité des crimes n'ont pas d'autre cause que l'encombrement de l'espèce humaine sur le globe ou sur certains points de celui-ci.

Un des premiers explorateurs et colonisateurs modernes, Walter Raleigh, disait que, sans les famines, les guerres, les crimes, les pestes, la terre regorgerait bientôt d'habitants.

Il y avait loin de ces aperçus fugitifs à la doctrine magistrale et cohérente de Malthus.

Elle trouva en Angleterre un terrain admirablement préparé ; elle s'y épanouit ; presque tous les économistes anglais de la première partie du XIX^e siècle s'y rangèrent. Elle constitua, avec la théorie de la *rente de la terre*, de Ricardo¹⁹, qui n'était pas sans analogie avec elle, une sorte de foi économique nouvelle qui eut pour grands prêtres les deux Mill : James Mill²⁰, du vivant même de Malthus, et son fils, qui le continua, mais l'éclipsa en célébrité, John Stuart Mill. Ce dernier en est imbu jusqu'aux moelles. Tous nos progrès lui paraissent illusoires ; ils ne tendent qu'à enrichir démesurément un petit nombre d'hommes, et à permettre à un nombre chaque jour plus grand de vivre d'une vie misérable ; l'accroissement de la population est la cause de cette déplorable condition de l'humanité ; à moins que l'on ne trouve le moyen de le contrecarrer par des peines sévères, par l'intervention des lois pénétrant jusque dans l'intimité de la vie privée, une amélioration durable du sort de l'espèce humaine n'est pas possible.

¹⁹ Voir nos ouvrages : *Essai sur la répartition des richesses* et *Traité théorique et pratique d'économie politique*.

²⁰ James Mill peut être regardé comme un des pionniers du néo-malthusianisme. Voir plus loin, pp. 303 et suivantes.

Les économistes anglais plus récents se sont, en partie du moins, soustraits à ce cauchemar. La plupart, notamment Thorold Rogers, Sidgwick, Marshall, considérant comme excessives les généralisations de Ricardo, n'ont pu avoir un sentiment complètement différent à l'égard de celles de Malthus ; néanmoins, ils ne laissent pas que d'en être toujours très impressionnés. Après avoir décrit les trois points principaux de la théorie malthusienne, M. Marshall, dans son ouvrage élémentaire, s'exprime ainsi : « Nous avons déjà constaté que les économistes anglais de la première partie de ce siècle exagèrent la tendance de l'accroissement de la population à empiéter sur les moyens de subsistance. Ce n'était, certes, pas leur faute s'ils ne pouvaient prévoir les développements récents des transports à vapeur sur terre et sur eau, qui ont permis aux Anglais de la génération présente d'obtenir les produits des plus riches terres du monde, à un prix généralement bas. Mais le fait que Malthus n'avait pas prévu ces changements rend le second et le troisième terme de son argumentation surannés dans la forme, quoiqu'ils soient encore, dans une large mesure, valables au fond ; *antiquated in form, though they are still, in a great measure, valid in substance*²¹ ». Ce n'est pas là, on le voit, il s'en faut même, un abandon de la doctrine de Malthus, mais simplement une atténuation et une modification. À un autre endroit du même ouvrage, M. Marshall reconnaît que, par suite de circonstances diverses qu'il explique, le rapport des mariages à la population est tombé, en Angleterre, de 8,8 pour 1 000 en 1873, à 7,1 pour 1 000 en 1886, et que le recensement de 1891 constate un ralentissement considérable dans le taux d'accroissement de la population en Angleterre : *a great falling off in the rate of increase of the population in England*²² ». Ces dernières observations sont, ainsi que nous le montrerons plus loin, avec le concours de bien d'autres preuves, beaucoup plus

²¹ Marshall, *Economics of Industry*, p. 124.

²² Idem, *ibid.*, p. 130. Voir plus loin, p. 245 à 247, des données plus récentes sur le mouvement de la population en Angleterre.

destructives de la doctrine de Malthus, considérée comme un système scientifique et par conséquent universel, que ne le sont les résultats des découvertes ou des applications industrielles du commencement et du milieu du XIX^e siècle, lesquelles auraient pu ne procurer à l'humanité qu'un simple répit. C'est, toutefois, une faiblesse pour un penseur que de n'avoir pas prévu la possibilité de très grands changements prochains, surtout quand les causes de ces changements, la découverte de la vapeur et l'inauguration de l'industrie mécanique, étaient déjà connues et en travail de son temps. Si l'on peut arguer, de ce côté, des circonstances atténuantes en faveur de Malthus, il est absolument impossible de les accorder à John Stuart Mill, qui écrivait en plein essor de forces dont il n'a nullement su évaluer l'avenir ; c'est une des preuves que Stuart Mill, pur logicien, était dénué, à un très rare degré, de l'esprit d'observation personnelle et que les phénomènes concrets du monde vivant échappaient à son regard²³.

En Allemagne, la doctrine de Malthus trouva un accueil chaleureux comme en témoigne la phrase que nous avons citée (page 24). Les économistes allemands actuels discutent avec indépendance d'esprit la théorie malthusienne²⁴.

En France, les idées de Malthus ont rencontré une adhésion beaucoup moins générale qu'en Angleterre ou en Allemagne ; dans ces deux derniers pays très prolifiques, l'opinion était prédisposée à les accueillir : dans la France du XIX^e siècle, dont la population a toujours été peu ascendante et a même fini par reculer, du moins pendant quelques années consécutives, il était naturel qu'on se montrât moins inquiet d'un mal dont, à tout le moins, la nation

²³ Nous avons établi, dans notre *Traité théorique et pratique d'économie politique* (5^e édition, t. I^{er}), en parlant du rôle de la nature, que le peu d'attention prêté par les économistes anglais du commencement du XIX^e siècle à l'étude de la nature a été pour beaucoup dans leurs erreurs et dans la sombre conception qu'ils se sont faite de l'avenir économique du genre humain.

²⁴ Sur le néo-malthusianisme en Allemagne, voir plus loin, p. 335 et 336, texte et note.

paraissait préservée. Il s'est trouvé, même chez nous, cependant, quelques enthousiastes disciples de Malthus, Joseph Garnier par exemple.

Montesquieu avait eu, moins les alarmes, une approximation vers les idées de Malthus : partout où une famille peut vivre à l'aise, il se forme un mariage, disait-il ; mais il ne voyait dans ce phénomène aucun motif d'inquiétude. De même Jean-Baptiste Say écrivait : « Partout où l'on produit un pain, naît un homme. » Malthus va, certes, plus loin, puisqu'il soutient que les hommes tendent à se multiplier plus que les pains. Un écrivain qui a merveilleusement reflété les idées d'autrui, sans en avoir jamais aucune en propre, Rossi, donnait à Malthus une demi-adhésion en ces termes : « Plutôt 2 millions de Suisses prospères que 8 millions d'Irlandais. » Un des rares fanatiques de la théorie malthusienne en France, Joseph Garnier, dans une correspondance avec Léonce de Lavergne, lequel s'alarmait, vers 1876 et 1877, du ralentissement marqué de l'accroissement de la population en France, le gourmandait ainsi : « Il n'y a aucune nécessité à ce que les Français s'accroissent davantage. Tout encouragement à la population est absurde, dangereux, inhumain et contraire à l'intérêt de la société et du pauvre en particulier ».

L'opinion contraire a toujours trouvé, toutefois, dans notre pays, un plus général assentiment. Le mot de Rousseau : « Il n'y a pire disette pour un État que celle d'hommes » a eu un retentissement qui dure encore, grâce à la diminution croissante de la part proportionnelle de la population française dans l'ensemble de la population des grandes puissances. Bastiat, toujours empreint des idées et de la polémique de Carey, dont il a été l'éloquent interprète, était peu disposé à sacrifier les Harmonies Économiques générales aux alarmes de Malthus. Avant lui, Blanqui, jugé fort superficiel, il est vrai, mais assez fidèle représentant de la mentalité française habituelle, se prononçait ainsi sur l'auteur du *Principe de population* : « Son fameux théorème de l'accroissement de la population en proportion géométrique, tandis que les subsistances s'accroissent en proportion géométrique, commence à recevoir de

nombreux démentis. Evereth, Godvin et Ensor l'ont fortement ébranlé et cette doctrine perd chaque jour de son crédit²⁵. » Blanqui montre ici, sans doute, sa légèreté coutumière : Jamais Malthus n'a parlé de « l'accroissement de la population en proportion géométrique, tandis que les subsistances s'accroissent en proportion arithmétique », proposition qui serait d'une manifeste absurdité. Il a dénoncé *la tendance à l'accroissement*, ce qui est tout différent. Néanmoins, quoique conçu en très mauvais termes, le témoignage de Blanqui vaut au point de vue de l'opinion française générale. Dans ces derniers temps, presque toute l'école économique française est antimalthusienne.

²⁵ *Histoire de l'économie politique en Europe*, par Blanqui aîné, 3^e édit. (1845), t. II, p. 391.

CHAPITRE IV

LE PRÉ-MALTHUSIANISME SOUS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Idée répandue chez les Jacobins, plusieurs années avant la publication du livre de Malthus, que la France est beaucoup trop peuplée. — Cette idée a une part dans la *Terreur* et les massacres qu'elle autorise. — Le « système de dépopulation » de Babeuf.

Un point curieux à constater, qui nous vient d'un historien philosophe et non d'un économiste, c'est que les révolutionnaires français à la fin du XVIII^e siècle, Collot d'Herbois notamment, quelques années avant l'apparition du livre de Malthus, avaient émis en système que la France était trop peuplée et qu'il fallait, pour obtenir l'universel bonheur, réduire dans des proportions énormes le nombre de ses habitants. « Baudot et Jean Bon Saint-André, Carrier, Antonelle et Guffroy, dit Taine, avaient évalué à plusieurs millions le nombre des vies qu'il fallait trancher, et, selon Collot d'Herbois qui avait parfois l'imagination pittoresque : la transpiration politique devrait être assez abondante pour ne s'arrêter qu'après la destruction de 12 à 15 millions de Français. » Cela eût réduit la population française à 6 ou 8 millions d'habitants environ ; plusieurs ne s'en épouvaient pas. Guffroy écrivait dans son journal : « Que la guillotine soit en permanence dans toute la République, la France aura assez de 5 millions d'habitants²⁶ ». Ce n'est pas seulement là une hallucination meurtrière ; rapprochée de la déclaration de Collot d'Herbois, cette formule témoigne d'une

²⁶ H. Taine. *Les Origines de la France contemporaine, la Révolution*, t. III, pp. 393 et 394.

certaine conception économique relativement à la population et au bien-être, quatre ans avant la publication de l'ouvrage de Malthus.

Un témoignage plus décisif de cette idée répandue parmi les révolutionnaires français, plusieurs années avant la publication du livre de Malthus, que la France souffrait d'un excès de population, c'est l'opuscule même de Babeuf intitulé : « *Du système de dépopulation ou la vie et les crimes de Carrier*. Paris, an III. » Cet opuscule date de 1795, soit trois ans avant l'apparition de la première édition du livre de Malthus. Babeuf s'en prend, dans ce mémoire étendu, directement à Robespierre : suivant l'expression d'un de ses biographes et panégyristes, M. Albert Thomas, aujourd'hui député socialiste, Babeuf « exposait (dans cette brochure) le projet attribué à Robespierre d'immoler par la Terreur une partie de la population de la France, les gros possesseurs et une partie même des pauvres, pour opérer une nouvelle distribution des richesses. »

Il est intéressant de reproduire, sur ce point d'histoire trop négligé, les paroles même de Babeuf :

« Sans cette certitude du nécessaire, écrit-il, sans cette éducation, sans cette indépendance réciproque, jamais vous ne parviendrez à rendre la liberté aimable, jamais vous ne ferez de vrais républicains. Et jamais vous n'aurez la tranquillité intérieure, jamais vous ne gouvernerez paisiblement, jamais la poignée de riches ne jouira avec sécurité d'un regorgement scandaleux, à côté de la masse affamée. Que les premiers soient justes et ouvrent les yeux à la vérité, à leurs propres intérêts, ils s'exécuteront eux-mêmes ; autrement la nature (elle fut toujours juste), quand la mesure est comblée, quand l'essaim du peuple à qui tout garde-manger est fermé, est devenu dévorant, force toutes les digues alors cette guerre intestine, qui subsiste toujours entre les affameurs et les affamés, éclate et renverse tout ; alors il n'y a point de gouvernement qui puisse arrêter le torrent ; alors se réalise ce qu'a dit Bertrand Barère dans certain rapport : *Les malheureux sont les puissances de la terre ; ils ont droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent*. Il n'y a que la dépopulation qui soit capable de calmer ce

vent impétueux, mais le simple essai de ce moyen n'est pas sans danger. Bertrand Barère, Maximilien Robespierre et adjoints en ont fait l'expérience.

« Je réprouve par-dessus tout, et je crois être en cela à l'unisson avec bien du monde, je réprouve ce point particulier de leur système. Outre que je ne crois pas avec eux que les productions du sol français aient jamais été en proportion inférieure aux besoins de tous ses habitants, c'est que je suis encore, sur le chapitre de l'extermination, homme à préjugés. Il n'est pas donné à tous d'être à la hauteur de Maximilien Robespierre. Je crois que dans le cas même où il serait bien reconnu que les moyens de subsistance d'une nation ne seraient point en mesure suffisante pour remplir l'appétit de tous ses membres, je crois qu'alors les simples lois de nature commandent, au lieu de la dépopulation, la privation partielle de chacun des membres, pour satisfaire par égalité, dans la proportion usuelle, les besoins de tous. Je n'ignore pas que Platon, Mably, Montesquieu et d'autres ont parlé de la possibilité d'une population excédant la mesure que le territoire est capable de soutenir. Aucun d'eux n'a l'audace d'insinuer le massacre de sang-froid de la portion qui surcharge l'État. Ils ne dissimulent point que ce peut être un inconvénient bien préjudiciable à la félicité commune. Mais ils ne conseillent que les institutions coloniales ou autres moyens à peu près semblables, pour remédier au mal présent, et des dispositions politiques, qui ne blessent en rien les lois naturelles, pour prévenir de semblables dangers futurs. Cette matière que, sans doute malheureusement, le génie de Robespierre a trop pesée et mal mûrie, est cependant digne de toute l'attention des membres du Sénat, et qui ne songera pas à la réfléchir n'est point législateur²⁷. »

²⁷ Ce passage est tiré : *Du système de dépopulation* par Babeuf, p. 31. Nous l'empruntons nous-même à la publication de M. Albert Thomas sur *Babeuf* : la doctrine des *Égaux*, extraits des œuvres complètes (p. 47 à 49) faisant partie de la *Bibliothèque Socialiste*, Paris, 1906.

Il apparaît bien, dans ce passage que, si Babeuf était opposé au *Système de dépopulation*, beaucoup de jacobins en étaient pénétrés : les crimes de la *Terreur* trouvèrent dans cette idée, peut-être même dans cette obsession, non pas certes une excuse, mais un stimulant. Cela se passait de cinq à trois ans avant la publication du livre de Malthus.

On voit que celui-ci ne pourrait réclamer pour sa théorie un absolu brevet d'invention ; elle devait recevoir un accueil d'autant plus empressé que beaucoup d'esprits déjà inclinaient à une conception analogue, plus excessive même.

La population de la France avait été estimée par l'Assemblée Nationale de 1789 à 26 363 000 âmes, et par Necker seulement à 24 800 000²⁸ ; on n'était pas fixé à 1 ou 2 millions près. Le chiffre de Necker paraît le plus proche de la vérité ; c'était, toute compensation faite des territoires perdus et gagnés depuis lors, à peine les deux tiers de la population actuelle.

²⁸ E. Levasseur, *La population française*, t. I, p. 288.

CHAPITRE V

LE PRINCIPE DE POPULATION ET LES SOCIALISTES CONTEMPORAINS DE MALTHUS

Opinion originale et relativement assez juste de Fourier. — Le « petit complet » et le « grand complet » du monde, suivant lui. — La loi naturelle de redressement ou de limitation du principe de population. — Robert Owen se montre très favorable à la théorie de Malthus.

Non moins que les Jacobins, les socialistes, même les plus doux, ont eu peu de faveur pour un notable accroissement de la population : ainsi Fourier, parlant de sa société future, dénommée *l'Harmonie*, écrit : « Quel que fût ce bien-être, le peuple retomberait bientôt dans le dénuement, s'il multipliait sans bornes, comme la populace de civilisation, ces fourmilières d'Angleterre, France, Italie, Chine, Bengale, etc. Il faudra donc découvrir un moyen de garantie contre l'accroissement indéfini de population²⁹. » Classer la France parmi les fourmilières, au même rang que l'Angleterre, l'Italie, la Chine et le Bengale, c'était, certes, même au commencement du XIX^e siècle, faire d'étranges confusions.

Fourier est beaucoup plus catégorique dans d'autres passages et il s'y montre disciple partiel de Malthus, mais partiel seulement : « Parmi les inconséquences et les étourderies de la politique moderne, écrit-il, il n'en est pas de plus choquante que l'oubli de statuer sur l'équilibre de population, sur la proportion du nombre de consommateurs avec les forces productives. En vain découvrirait-on des moyens d'atteindre au quadruple et même au centuple

²⁹ Charles Fourier, *Oeuvres choisies* (Petite bibliothèque économique, Félix Alcan), p. 207.

produit, si le genre humain était condamné à pulluler comme aujourd’hui, amonceler toujours une masse de peuple triple et quadruple du nombre auquel on doit se fixer pour maintenir l’aisance graduée parmi les diverses classes... J’ai cité Stewart, Wallace³⁰ et Malthus, seuls écrivains dignes d’attention sur ce sujet, parce qu’ils confessent l’impéritie de la science. Leurs sages opinions sur le cercle vicieux de la population sont étouffées par les jongleurs économistes, qui écartent ce problème comme tant d’autres. Stewart, plus loyal, l’a très bien traité dans son hypothèse d’une île qui, bien cultivée, pourrait nourrir dans l’aisance 1 000 habitants inégaux en fortune ; mais, dit-il, si cette population s’élève à 3 000 et 4 000, à 10 000 et 20 000, comment la nourrir ?³¹ » Fourier croit que, *en civilisation*, l’encombrement du monde et la misère générale sont des faits inéluctables ; mais il considère que, dans le régime qu’il prône, c’est-à-dire dans l’*État sociétaire*, en *Harmonie*, le règlement de la population s’effectuera automatiquement et sans restrictions légales ; à ce dernier point de vue et quoique son « *État sociétaire* » et son « *Harmonie* » ne doivent jamais se réaliser, il donne des preuves de cette rare pénétration dont on retrouve des marques au milieu de toutes ses folies : « Il faut, écrit-il, que la théorie de ce nouvel ordre (l’*État sociétaire*) fournisse des moyens très efficaces de prévenir l’excès de population, réduire le nombre des habitants du globe à la juste proportion des moyens et des besoins, à la quantité de 5 milliards environ, sans risque de voir la population s’élèver à 6, 7, 8, 10, 12

³⁰ Stewart et Wallace, deux écrivains oubliés aujourd’hui, sont les auteurs de livres qui eurent beaucoup de retentissement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, et ils peuvent passer pour des précurseurs de Malthus : Stewart a écrit un livre, traduit en 1789 en français, sous le titre *Recherches sur les principes de l’économie politique, ou Essai sur la science de la police intérieure des métiers libres* ; Wallace a publié un ouvrage qui a été traduit en français en 1769 : *Dissertation historique et politique sur la population des anciens temps, comparée à celle du nôtre*.

³¹ Fourier, *Oeuvres choisies*, pp. 224 et 225.

milliards, exubérance qui serait inévitable dans le cas où le globe entier organiserait le régime civilisé³². »

L'originalité de Fourier est *dans la loi naturelle de redressement ou de limitation du principe de la population, loi qui découle de l'accroissement du bien-être* ; il la décrit, suivant son usage, en termes assez amphigouriques : « La nature dans l'état sociétaire (cette expression désigne toujours le système social de ses rêves) oppose quatre digues à l'excès de population ; ce sont : 1° la vigueur des femmes ; 2° le régime gastrosophique ; 3° les mœurs phanérogames ; 4° l'exercice intégral³³ ». Nous ne nous arrêterons pas à exposer ce qu'il entend par ces quatre freins, ou ces quatre conditions restrictives de l'accroissement de la population, notamment le troisième qui pourrait être considéré comme une inclination de Fourier aux méthodes du néo-malthusianisme (voir plus loin, p. 295 à 338). Fourier n'admet qu'une population de 1 500 âmes par lieue carrée de 20 au degré, soit environ 50 habitants par kilomètre carré, au lieu de 73 environ que la France compte aujourd'hui. Aussi déclare-t-il que, « dans le début, la France, faute de terrain, sera obligée de verser au dehors 4 millions d'habitants superflus³⁴ ». Il fixe la population du globe au *petit complet* de 2 milliards et quart et au *grand complet* de 5 milliards quand certains progrès se seront accomplis.

Où éclate la perspicacité de Fourier, c'est quand il entrevoit que le développement du bien-être pourrait avoir pour effet d'amener une décroissance de la population et de retourner dans le sens tout à fait opposé les alarmes de Malthus et de ses disciples : cette vérité, comme toujours, est entourée, chez cette sorte de *voyant*, de tout un galimatias qui l'obscurcit. « Lorsqu'on saura employer *combinément* (ce mot est de Fourier) les quatre moyens exposés ci-dessus (la vigueur des femmes, le régime gastrosophique, les mœurs phanérogames, l'exercice intégral) les chances de fécondité

³² Fourier, *Œuvres choisies* (édition Félix Alcan), p. 226.

³³ *Idem, ibidem*, p. 226.

³⁴ Fourier, *op. cit.*, p. 99.

et stérilité tourneront à contresens du mode actuel, c'est-à-dire qu'au lieu d'excès en population, l'on n'aura à redouter que *le déficit* ; et on prendra des mesures pour exciter cette fécondité, que tout homme prudent redoute aujourd'hui³⁵. » Ce passage est remarquable ; ce que Fourier avait prévu se réalise, ainsi qu'on le verra plus loin les nations dites civilisées sont actuellement dans un état de crise où l'excès de fécondité tend à faire place à une croissante stérilité. La France, l'Est des États-Unis, les provinces wallonnes de la Belgique, la Suisse fournissent les exemples frappants de ce changement ; l'Angleterre, l'Allemagne, et diverses autres contrées paraissent s'acheminer plus lentement vers une situation analogue ; en tout cas leur fécondité diminue sensiblement.

On a discuté davantage sur le point de savoir quelle était l'attitude de l'autre principal chef d'école socialiste du temps, Robert Owen, relativement au « principe de population ». Tandis que certains de ses biographes le considèrent comme sceptique au sujet de l'application de ce « principe », il semble bien qu'il l'ait adopté, sinon au début, du moins au bout de peu de temps. On l'a même suspecté d'avoir pris part à la publication de certains écrits anonymes de propagande *néo-malthusienne* et d'avoir plus ou moins recommandé ou favorisé des pratiques de ce genre dans sa colonie modèle de New-Lamarck. Malthus lui-même, dans la 5^e édition de son *Essai sur la population*, parue en 1817, parle d'Owen comme ayant été « très impressionné par les difficultés, *fully sensible of the difficulties*, que le principe de population oppose à toute tentative de société reposant sur l'égalité des possessions et comme en conséquence, bien que s'étant évertué à inventer quelque moyen d'éviter ces difficultés, n'étant arrivé qu'à démontrer l'absolue impossibilité d'en découvrir un qui ne fût pas antinaturel, immoral et cruel à un haut degré³⁶. » Outre cette citation

³⁵ *Idem, ibidem*, p. 229.

³⁶ Malthus, *Essay*, etc., 5^e édit., Book III, ch. III ; nous empruntons cette citation à la très intéressante étude : *The Early Propagandist Movement in*

caractéristique de Malthus, on fait remarquer que le fils d’Owen publia un livre important dans la littérature néomalthusienne et que ce livre fut annoncé dans le journal *The Crisis* (la crise), qui avait pour directeurs conjoints Owen père et Owen fils.

Nous reviendrons sur ce sujet quand nous traiterons des origines du néo-malthusianisme (voir plus loin, p. 295).

English Population Theory, par James A. Field, de l’Université de Chicago, réimprimé de *The American Economic Review*, 1911, p. 8.

CHAPITRE VI

LES STIMULANTS ARTIFICIELS À L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION À LA FIN DU XVIII^e ET AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

L'ESSOR SUBIT DE LA GRANDE INDUSTRIE LE TRAVAIL RÉMUNÉRATEUR DE TOUT JEUNES ENFANTS

Malthus a vécu et écrit au milieu de l'apparition et de la constitution désordonnée de la grande industrie. — La période des applications industrielles modernes remonte, d'après l'économiste anglais Marshall, à 1760.

Période chaotique de la grande industrie : déracinement de la population. — Énorme stimulant à la natalité du chef du travail rémunérateur de tout jeunes enfants : exemples typiques à ce sujet.

Circonstances analogues et autres ayant, dans la première moitié du XIX^e siècle, des conséquences semblables en France.

On n'a pas assez pris garde que, au temps où écrivait Malthus, c'est-à-dire dans les toutes dernières années du XVIII^e siècle et les toutes premières du XIX^e siècle, il y avait dans les sociétés de l'Occident de l'Europe de puissants stimulants artificiels à la procréation d'êtres humains, des primes indirectes en quelque sorte à la natalité. L'économiste anglais Marshall fixe à 1760 l'époque de l'apparition de la grande industrie dans la Grande-Bretagne :

« Le quart de siècle qui commença en 1760, écrit-il, vit les améliorations (*improvements*) se suivre dans les manufactures encore plus rapidement que dans l'agriculture ; citons durant cette période : les canaux de Brindley qui rendirent moins coûteux le transport des marchandises encombrantes ; la production de la force

par la machine à vapeur de Watt et celle du fer par les procédés de Cort pour le puddlage et le laminage (*rolling*) et par la méthode de Rœbuck pour le fondre avec de la houille au lieu de charbon de bois devenu très rare ; Hargreaves, Crompton, Arkwright, Cartwright et d'autres qui inventèrent ou du moins rendirent plus économique la *spinning Jenny*, la *mule Jenny* et la machine à carder Wedgwood, qui donna une grande impulsion à l'industrie des poteries, laquelle déjà se développait rapidement ; diverses importantes inventions pour l'impression sur étoffes au moyen de cylindres : le blanchiment avec des agents chimiques et autres perfectionnements. Une filature de coton fut, pour la première fois, mue par la machine à vapeur en 1785, la dernière année de cette période. Le commencement du XIX^e siècle vit les bateaux à vapeur et les presses à vapeur pour l'imprimerie, et l'usage du gaz pour l'éclairage des villes. Les transports par chemins de fer, la télégraphie, la photographie vinrent un peu plus tard. Notre propre âge a eu des améliorations innombrables et de nouvelles économies dans la production... Mais la base (*groundwork*) de tous ces changements qui se sont effectués depuis 1785 doit être cherchée principalement dans les inventions et découvertes de la période de 1760 à 1785³⁷. »

Ainsi la grande industrie fit soudain irruption dans la Grande-Bretagne à partir de 1760 et put être considérée dans ce pays comme partout constituée ou du moins en voie de constitution rapide en 1785, treize ans avant l'apparition de la première édition, toute rudimentaire, de l'Essai de Malthus sur le principe de population. Les manufactures et les mines qui se créaient ou s'ouvraient de tous côtés firent un très grand appel à la main-d'œuvre. Ce fut, pendant quasi un demi-siècle, l'époque de ce que nous avons appelé *la période chaotique de la grande industrie*. Les filatures et les tissages particulièrement, même aussi les blanchisseries, les impressions sur étoffes, également les mines, non seulement pour les travaux de surface, mais aussi pour ceux du fond, eurent besoin

³⁷ Marshall, *Economics of Industry*, p. 11.

d'un nombre toujours croissant de femmes et d'enfants et leur offrirent des salaires qui constituaient, relativement à l'état de choses antérieur, des aubaines imprévues.

L'homme du peuple ne courait, en général, aucun risque à se mettre en ménage et à faire des enfants sans compter ; lui, sa femme, bientôt aussi ses fils et filles, trouvaient à s'employer, dans des journées harassantes, il est vrai, par leur prolongation, mais qui leur enlevaient le souci du lendemain. Dans leurs rares heures de loisir, ils pouvaient se livrer à ce que l'on a appelé parfois le plaisir du pauvre, sans en appréhender les suites. Celles-ci étaient, comme on le verra tout à l'heure, bienfaisantes pour leur ménage et pour leur bourse.

La plupart de ces ouvriers et ouvrières de fabrique accouraient, laissant leurs parents et leur domicile d'origine : c'étaient ce que l'on nomme aujourd'hui des *déracinés*, qui, sortis de leur milieu traditionnel, n'étaient retenus, pour la plupart, par aucune considération d'amour-propre, de tenue et de respectabilité : ils vivaient, en général, d'une vie quasi simplement physique et remplissaient sans appréhension ni vergogne, leur fonction de prolétaires au sens primitif, c'est-à-dire de géniteurs.

Même l'agriculture, en voie de transformation, favorisait aussi un certain déracinement. Elle faisait appel à ce que l'on a appelé les bandes agricoles, *agricultural gangs*, qui se composaient de troupes errantes d'hommes, de femmes et d'enfants, venant faire, d'un district à l'autre, les différents travaux ruraux, notamment ceux de récoltes³⁸.

Les autorités des paroisses favorisaient, de leur côté, par intérêt pécuniaire collectif, le déracinement humain en même temps qu'elles encourageaient indirectement la prolifcité illégitime.

³⁸ Une de nos premières études a été un travail sur les *Agricultural Gangs* ou bandes agricoles, publié dans la *Revue des Deux Mondes* en novembre 1869, à l'occasion d'une enquête parlementaire sur cette organisation qui excitait de vives critiques au point de vue social et moral ; mais celle-ci remontait beaucoup plus haut.

La loi des pauvres (*poor law*) établie par la reine Élisabeth, en 1601, déclarait que les enfants pauvres et orphelins seraient mis par les paroisses (correspondant à nos communes) en apprentissage dans quelque métier. Quand surgit la grande industrie, les paroisses s'appuyèrent sur ce vieux texte pour livrer des fournées d'enfants aux manufacturiers, soit voisins, soit distants, sans stipuler aucun contrat d'apprentissage, ni fixer aucune condition. Il pouvait arriver que les manufacturiers, tout en défrayant les enfants du strict nécessaire en échange d'un travail accablant, remissent en outre un pécule individuel ou collectif aux paroisses qui disposaient, suivant leurs convenances, de ce pécule.

Quant aux enfants des familles qui en conservaient la disposition, celles-ci les livraient aussi fréquemment aux industriels pour le travail des fabriques ; mais elles touchaient, elles-mêmes, une rémunération qui dépassait, d'ordinaire, parfois sensiblement, les frais très modiques d'entretien des enfants. Les enfants travaillaient dès l'âge de 6 ou 7 ans.

Citons, à ce sujet, un passage d'un rapport parlementaire, fait par la députation de Leeds en 1819 ; il s'agit d'un ouvrier travaillant chez le célèbre industriel réformateur, Robert Owen³⁹ :

« Nous questionnons l'homme qui nous accompagne jusqu'à notre demeure. Il est depuis vingt ans chez Owen ; il est marié et père de onze enfants dont les deux aînés employés à la fabrique gagnent 32 shillings (40 francs) par mois, les deux suivants (24 shillings) et le cinquième 8 shillings ; les six autres n'ont pas dix ans (et vont par conséquent à l'école). Malgré ses lourdes charges, cet homme vit confortablement, est heureux et ne craint pas les suites d'un accroissement de famille. Ses enfants sont bien élevés, reçoivent une instruction religieuse et ont une bonne éducation et de bonnes façons. Il vit dans une maison confortable et bien meublée qu'il nous invite à visiter. »

³⁹ *Robert Owen*, par Édouard Dolléans, p. 67, Paris, F. Alcan.

Il s'agit ici, d'un ouvrier, chef de famille, qui travaille et fait travailler ses enfants âgés de plus de dix ans chez un industriel réformateur. Ce qui est frappant dans cette déposition, c'est que cet ouvrier, pour le travail de ses cinq enfants aînés, touche par mois 64 shillings (32 + 21 + 8), soit 81 francs ou 972 francs par an, et cela il y a près d'un siècle, alors que les habitudes de vie étaient très au-dessous de celles d'aujourd'hui, que le prix de la plupart des vivres était fort inférieur et que les salaires étaient moindres de moitié ou de deux tiers de ce qu'ils sont aujourd'hui. Quelle incitation à la prolificité !

Le réformateur Owen ne faisait travailler en fabrique les enfants qu'à partir de dix ans, mais ses confrères commençaient beaucoup plus tôt. La loi britannique de 1819, que l'on considéra comme un grand progrès social, fixait la limite d'âge pour l'entrée des enfants dans les manufactures à neuf ans et autorisait pour eux, de neuf à seize ans, un travail de douze heures.

La vie de tous ces déracinés, hommes, femmes, enfants en fabrique, avec des journées de travail excessivement prolongées, qui atteignaient treize, quatorze ou quinze heures (parfois dit-on, mais sans doute avec exagération, plus encore) était naturellement, peu favorable au maintien de la santé et à la longévité. D'autre part, la médecine avait fait certains progrès, dont l'un très répandu et très considérable, la vaccination, qui avait fait disparaître la petite vérole, l'un des fléaux les plus meurtriers des sociétés antérieures au XIX^e siècle. Ces progrès médicaux et la vaccination à elle seule pourraient être considérés comme faisant en grande partie compensation au régime épuisant des fabriques.

Ainsi la natalité était surexcitée et, tout considéré, la mortalité l'était moins : la population devait donc rapidement s'accroître.

En France, les influences que nous venons d'indiquer ne se firent sentir que plus tard et dans une moindre mesure. D'une part, la France était absorbée par les événements politiques et militaires qui, durant le quart de siècle de 1789 à 1815, ne favorisaient pas le développement de l'industrie ; d'autre part, l'essor de la grande industrie en France, pendant tout le cours du XIX^e siècle et même

encore à l'heure présente, a été relativement comprimé par la pauvreté de la France en houille. On sait que l'étendue des charbonnages connus et exploités dans notre pays et la quantité de houille extraite sont très inférieures à celles de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Allemagne, même de l'Autriche-Hongrie et, tout compte tenu de la superficie et de la population respectives, de la Belgique. Récemment, à savoir depuis l'ouverture du XX^e siècle, on s'est aperçu que la France est fort riche en minerais de fer, dont d'importants gisements ont été découverts en Lorraine, en Normandie, dans le Maine et en Anjou. Ces découvertes pourront donner un peu plus d'impulsion industrielle à la France de demain ; mais, outre que la richesse en mineraux de fer est très loin de compenser la pauvreté en houille, dont nous importons le tiers de notre consommation, laquelle est, d'ailleurs, très modique, ces découvertes étant récentes n'ont pu profiter au passé ; il en est de même pour les forces hydrauliques, dont la France est assez bien pourvue, fort bien même dans le sud-est et convenablement dans le reste du sud et dans le plateau central.

Il reste acquis que, durant tout le XIX^e siècle, la situation industrielle de la France, par rapport à celle de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la Belgique notamment, a été comprimée par l'insuffisance et la cherté de notre production houillère ; la grande industrie n'a pu se constituer chez nous assez fortement, en ce qui concerne les produits communs : ceux d'un usage général sur le globe, pour fournir à une exportation abondante.

Malgré cette lacune, dont la France a sensiblement pâti dans tout le siècle écoulé, la tendance à l'accroissement de la population y a été stimulée à la fin du XVIII^e siècle et dans la première partie du XIX^e par des influences diverses, dont certaines sont analogues, quoique dans une proportion moindre, à celles que nous avons exposées pour l'Angleterre.

Une influence spéciale a été la suppression des maîtrises, des jurandes et, d'une façon générale, des corporations, l'établissement de la complète liberté des professions, édictée par la Révolution de 1789 et maintenue, sans aucune tentative de réaction, par tous les

régimes postérieurs. Le prolétariat s'est ainsi jugé affranchi et a eu accès à toutes les activités et à toutes les situations ; les « compagnons » ou subalternes de la veille ont pu passer « maîtres », sans examen, sans délai et sans frais. Il n'est pas douteux que, au moins pendant une période initiale d'une certaine durée, cet accès libre à toutes professions a dû, dans une mesure assez notable, stimuler la natalité dans les classes urbaines.

Un autre événement, suite également de la Révolution, a dû avoir une influence analogue pour les campagnes : il s'agit de la vente des *biens nationaux*. Quoiqu'il soit certain aujourd'hui que la propriété était, dans l'ancienne France, beaucoup plus divisée qu'on ne le croit généralement, quoiqu'il soit établi aussi que les biens nationaux ont été plutôt acquis, en général, par la classe moyenne ou petite moyenne que par les paysans à proprement parler, on ne peut douter que le morcellement des grandes propriétés, médiocrement cultivées, d'ordinaire, du clergé et de la noblesse, n'ait aidé à l'accroissement en nombre et en aisance de la classe rurale. Propriétaires ou tenanciers, les paysans ont eu un travail plus assuré et plus rémunérateur ; ils ont été portés, pendant une période initiale tout au moins, à augmenter leurs familles. Les enfants étaient pour eux rémunérateurs ; l'école ne les absorbait pas ; ils rendaient, tout petits, des services ; soumis encore aux vieilles traditions, ils restaient sous le toit familial jusqu'au service militaire et y travaillaient ferme pour le logement, les vêtements, la nourriture et un très mince pécule, le père et la mère de famille profitant seuls de l'excédent. Il y avait là un incontestable stimulant à la natalité, lequel a disparu avec les mœurs anciennes.

Quand la grande industrie se constitua chez nous, non pour l'exportation où elle était en médiocre posture à cause des circonstances plus haut relatées, mais pour la consommation intérieure, avec la protection de droits de douane élevés, elle fut placée sous un régime analogue à celui de l'Angleterre et où les abus même se prolongèrent plus longtemps : appel énergique à la main-d'œuvre des femmes et des enfants, journées excessives, mais qui versaient dans un ménage prolifique des sommes excédant les

charges que les enfants imposaient, par conséquent stimulant incontestable à la natalité. Sous le second Empire encore, une partie de ce régime durait et Jules Simon pouvait écrire un livre intitulé : *L'ouvrier de huit ans*. À cet âge ou, du moins, à une dizaine d'années, l'enfant des familles industrielles produisait plus que son entretien et il en était de même, en beaucoup de cas, de l'enfant des familles rurales.

C'était une erreur de prendre pour l'effet de causes purement naturelles une prolifcité qui, en Angleterre particulièrement, mais en France aussi, était, en grande partie, sollicitée et surexcitée par des causes artificielles et de nature passagère. Les bons observateurs, toutefois, sont très rares et le fameux « principe de population » de Malthus, qui surgissait dans ce milieu de l'*Époque chaotique de la grande industrie*, trouvait beaucoup plus de partisans que de contradicteurs ou même que d'appréciateurs faisant les réserves nécessaires.

Pour résumer l'attitude générale de la science économique dans le monde et même des socialistes au cours du XIX^e siècle, on peut dire que, à peu d'exceptions près, plus fréquentes en France qu'ailleurs, on restait sous la forte impression produite par la doctrine de Malthus. On en tirait nombre d'applications problématiques, notamment en ce qui concerne la charité et l'assistance. Nous avons montré ailleurs⁴⁰ les vices d'une assistance trop facile et d'une charité désordonnée, particulièrement sous ce rapport que le ressort de l'énergie humaine et le goût du travail s'en trouvent amoindris. Mais d'autres voient surtout dans les abus de la charité une cause de pullulement de la population : ces abus peuvent n'y être pas étrangers, mais avec la nouvelle tendance des sociétés modernes vers une natalité de plus en plus amoindrie (voir le livre III du présent ouvrage), ces abus n'ont pas, à ce point de vue, pour l'ensemble de la société tous les inconvénients qu'ils pouvaient

⁴⁰ Voir notre *Traité théorique et pratique d'économie politique* (5^e édit., t. IV, pp. 478 à 484), également notre *État moderne et ses fonctions* (4^e édit., pp. 339 à 364.)

avoir jadis. Les malthusiens purs, unis aux darwinistes logiques, se montrent des critiques implacables des secours et des aides pour les faibles, les enfants trouvés, etc.⁴¹.

⁴¹ Un Congrès international des sociétés et des adeptes d'une « science nouvelle », dite l'*Eugénique*, qui se donne pour objet la recherche des moyens d'améliorer la race humaine, s'est tenu à Londres au mois de juillet 1912 ; un des adeptes de cette « science », le professeur Karl Pearson, a, nous dit-on, « étudié avec beaucoup de précision la courbe de la natalité dans un certain nombre de villes industrielles anglaises et a constaté un fléchissement dans le nombre des naissances chaque fois qu'une loi sociale venait limiter davantage l'emploi des enfants dans l'industrie. Il en conclut que l'enfant représente une valeur économique qui varie suivant les circonstances et que notamment les lois protectrices de l'enfance tendent à diminuer la natalité ». Cela est incontestablement vrai et devrait tempérer le zèle des réformateurs. Le professeur Karl Pearson s'arrête à un moyen terme : « Comme, d'autre part, ces lois protectrices ont pour objet (d'après lui) d'augmenter la valeur sociale de l'enfant en le maintenant dans de meilleures conditions hygiéniques, il faut donc chercher le moyen terme qui permettra à la natalité de rester à un taux suffisant tout en donnant aux enfants le maximum de force et de résistance à la maladie. » Rien ne prouve qu'on parviendra à résoudre ce problème. On le complique d'ailleurs par un autre : « Une autre question qu'étudient, paraît-il, les *eugénistes* est celle de la stérilisation par des procédés chirurgicaux des individus dont on a des raisons de désirer qu'ils n'aient pas une nombreuse progéniture, c'est-à-dire en somme d'empêcher les mauvais éléments de la société de se multiplier, comme on a tenté de le faire à Berne à plusieurs reprises. » Voir *Le Temps* du 9 juillet 1912, p. 3. Avec ces méthodes, on risque d'arriver, par voie d'extinction des humains, à la disparition de la civilisation.

CHAPITRE VII

INUTILITÉ OU INSUFFISANTS EFFETS DE LA RÉDUCTION DE LA PROLIFICITÉ DANS UN PAYS SI UNE RÉDUCTION ANALOGUE NE SE RÉALISE PAS DANS LA GÉNÉRALITÉ DES AUTRES PAYS

Tendances à l'endosmose entre les nations.

Si, dans une contrée particulière, la proliférité venait à se réduire, alors que dans toutes les autres elle se maintiendrait très abondante, la nation qui montrerait cette sagesse, au point de vue malthusien, n'en bénéficierait que partiellement, ou peut-être même, au cas extrême, n'en bénéficierait pas du tout. *Elle supporterait la pression de tout le monde environnant.* Le renchérissement des subsistances qui se ferait sentir par le pullulement sur le globe entier se répercuterait indirectement sur ce pays exceptionnel ; d'autre part, la baisse des salaires qui, d'après les Malthusiens, résulterait dans la plupart des pays de ce pullulement d'une population affamée et malingre se communiquerait aussi, dans une certaine mesure, par suite du commerce extérieur, des relations et de la concurrence internationale, au pays le plus circonspect en matière de population. Bien plus, les ouvriers étrangers viendraient affluer dans cette contrée exceptionnelle, y déprimeraient la main-d'œuvre nationale et formeraient, au point de vue politique et social, un bloc dangereux, d'une difficile, parfois d'une impossible, assimilation. Tel est le cas, en partie, de la France actuelle. La population propre y étant stationnaire, une partie de l'excédent des populations belge, allemande, suisse, italienne, espagnole, s'y précipite et s'y implante. Le nombre des étrangers chez nous s'est considérablement accru, au point que, en 1891, il était de 1 101 798 sur 38 343 192 habitants, ou environ 3% ; mais dans certains

départements voisins des frontières, cette proportion montait à 10 ou 15%, et, dans nombre d'arrondissements et surtout de communes, dépassait largement ce quantum. Si, de 1886 à 1891, le nombre des étrangers a légèrement diminué chez nous (il était de 1 115 214 sur 38 218 903 habitants en 1886) cela tient à une nouvelle loi sur la naturalisation en date du 26 juin 1889, qui a donné une plus grande importance pour la francisation au fait de la naissance sur notre sol. Pour la seule année 1890, le nombre des étrangers naturalisés est supérieur à la diminution du nombre des étrangers relevée pendant toute la période 1886-1891⁴². *Il n'en demeure pas moins que la nation française ne retirerait pas la totalité du profit de sa continence, vertueuse ou vicieuse.* En outre, la race serait graduellement altérée par ces mélanges. En 1911, le nombre des étrangers en France est de 1 132 696 ; celui des étrangers naturalisés, dont certains peuvent être insuffisamment francisés d'esprit et de tendance, est chaque jour plus considérable. Nous examinerons plus loin (voir p. 366) la question qui devient de plus en plus délicate de la situation des étrangers dans un grand et beau pays peu prolifique.

Une situation analogue, moindre au point de vue de l'intensité actuelle, beaucoup plus dangereuse par la diversité des éléments, se produit aux États-Unis, dans l'ouest, par l'immigration chinoise, quoique celle-ci soit contenue par la législation dans d'étroites limites.

Les 2 millions de Suisses dont parle Rossi, si continents fussent-ils, auraient de la peine à garder absolument toute leur liberté et leur pureté, s'ils se trouvaient environnés de 8 millions d'Irlandais faméliques dont le nombre s'accrût toujours⁴³.

Ainsi, il y a une sorte de solidarité, au moins partielle, entre les peuples au point de vue de l'accroissement de la population, surtout

⁴² Voir *Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, de Maurice Block, 1892, p. 13 (Paris, F. Alcan).

⁴³ Voir plus haut, p. 31, le mot de Rossi. La population de la Suisse est de 3 741 971 âmes d'après le recensement de 1910 et celle de l'Irlande, en 1911, n'est plus que de 4 381 951.

entre les peuples de race et de civilisation peu différentes. Sans que les divers pays puissent être exactement comparés, en ce qui concerne la densité de la population, à des vases communicants contenant des liquides, néanmoins ils ne peuvent être regardés comme absolument isolés les uns des autres. Il y a tout au moins entre eux un phénomène d'endosmose.

Si, dans l'état présent du monde, cette solidarité se manifeste, quoique partielle, on peut se demander si elle ne deviendra pas beaucoup plus accentuée et plus forte quand la plupart des pays neufs seront peuplés, et que les générations nouvelles seront encore plus accoutumées aux voies de communication perfectionnées et aux déplacements. Si l'Amérique se trouvait à peu près fermée aux Européens (et il serait plus facile de leur en interdire l'accès qu'il ne le serait à une contrée continentale de se préserver de l'infiltration d'étrangers arrivant par terre), on peut penser que l'afflux d'Allemands, de Belges, de Suisses, d'Italiens en France deviendrait beaucoup plus considérable, en supposant que les habitudes de ces différentes nations restassent les mêmes.

Nous avons bien des fois établi qu'une nation a l'obligation morale de se montrer accueillante pour les étrangers provenant des pays prolifiques, du moins quand il n'y a pas trop de différence de race, de morale et de civilisation, que cette pratique d'hospitalité est en même temps une règle de prudence, pour éviter, sinon le retour de migrations à main armée, du moins de nouvelles causes de guerres⁴⁴.

Au point de vue politique, d'autre part, et même, dans une certaine mesure, au point de vue économique, la situation complètement stationnaire de la population d'un pays, quand celle de tous les autres pays ou de presque tous est en rapide croissance, ne laisse pas que d'avoir des inconvénients graves. Il en résulte un affaiblissement relatif de l'influence politique. La population française, a-t-on dit, comptait, en 1700, à raison de 38% parmi les

⁴⁴ Voir notamment notre *Traité théorique et pratique d'économie politique*, t. I^{er}, p. 139.

grandes puissances européennes ; en 1789, à raison de 25% ; en 1815, à raison de 20% ; en 1882, à raison de 13%, et en 1912 l'ensemble de la population française ne représente guère que 10% de la population des six grandes puissances européennes : Angleterre, Russie, Allemagne, Autriche, Italie et France.

Cette relative et graduelle déchéance peut avoir des conséquences graves pour la sauvegarde de nos intérêts nationaux sur terre et sur mer. Elle en a, en outre, au point de vue de nombre d'éléments qui ont pour nous une valeur économique : la propagation de notre langue, la connaissance et le goût à l'étranger de nos usages, de nos modes, de nos produits, notre puissance d'émigration et de prise de possession, de mise en exploitation des territoires encore vacants. Nous ne faisons qu'esquisser sommairement ce sujet sur lequel nous reviendrons dans une autre partie de cet ouvrage (Voir livre III).

Telles sont les circonstances très diverses qui font qu'une nation isolée, se soumettant à des règles strictes en ce qui concerne l'accroissement de la population, si la généralité des autres ou du moins celles de son groupe social ne l'imitent pas, ne pourrait retirer qu'un bénéfice partiel et précaire, en supposant qu'il y en eût un, de cette réserve.

CHAPITRE VIII

CIRCONSTANCES GÉNÉRALES ACTUELLES QUI PRÉSERVENT LE MONDE D'UN ENCOMBREMENT PROCHAIN ET CIRCONSTANCES ÉVENTUELLES QUI POURRONT LE GARANTIR DE L'EXCÈS UNIVERSEL DE POPULATION

Évaluation de la population humaine terrestre. — Très inégale répartition des êtres humains sur le globe. — La parabole des trois Malthus. — Prévisions lyriques du chimiste Berthelot sur l'alimentation future.

Avant d'entrer dans l'examen de la thèse même de Malthus, il est évident que, dans l'état actuel du monde, il ne peut pas être question d'un encombrement prochain du globe par la race humaine. Des contrées immenses, comme les deux Amériques, surtout celles du centre et du sud, sont à peine effleurées par l'homme. L'Afrique, non seulement dans la région méditerranéenne et dans la partie australe, mais presque sur la totalité de sa superficie, ne porte qu'une très infime partie de la population qu'elle pourrait nourrir ; de même, la Russie, la Sibérie, l'Asie centrale ; de même encore, les îles constituant ce que l'on appelait autrefois l'Océanie. S'il y a des fourmilières humaines comme la Chine et l'Inde ou même comme la Belgique et certaines parties de l'Italie, les solitudes habitables et cultivables sont beaucoup plus vastes. On pourrait dire que la population du globe est actuellement mal répartie ; on peut l'estimer entre 1 650 et 1 700 millions d'êtres humains⁴⁵ ; elle

⁴⁵ L'Annuaire pour l'an 1901 du Bureau des Longitudes (p. 399) évalue à 1 616 millions la population du globe en l'an 1900 ; elle a bien dû s'accroître d'une cinquantaine de millions de 1900 à 1912 ; on estime à plus de 20

pourrait doubler, sinon tripler, à la condition de se déverser sur tous les points de la Terre en raison de leurs facultés productives, sans qu'il y eût encombrement.

Voici quelle était, d'après l'Annuaire du Bureau des Longitudes de 1901, la superficie et la population probable en 1900 des diverses parties du monde avec la superficie probable des Océans (voir page 61).

GRANDES DIVISIONS DE LA TERRE	SUPERFICIE exprimée en millions de kilomètres carrés	RAPPORT à la superficie totale de la terre	POPULATION ET DENSITÉ		
			Population probable en 1900 exprimée en millions d'habitants	Densité par kilomètre carré	Rapport de la population de chaque partie du monde à la population totale de la terre (%)
Océan glacial du Nord	12 (?)	2,3			
Océan glacial du Sud (avec les terres polaires du Sud)	20 (?)	4			
Océan Atlantique	100 (?)	19,6			

millions l'augmentation de la population des seules Indes Britanniques (États feudataires compris) de 1901 à 1911. L'Annuaire du Bureau des Longitudes en 1912 ne contient pas de données géographiques et statistiques ; celles-ci occupaient 74 pages dans l'Annuaire de 1911.

Océan Indien	68 (?)	13,3			
Grand Océan ou Océan Pacifique	173,8 (?)	34,1			
LES CINQ OCÉANS	373,8	73,3			
Europe (avec les eaux intérieures)	10	2	390	39	24,1
Afrique	30,5	6	180	5,9	11,2
Asie —	42,2	8,4	860	20,4	53,2
Océanie	11,1	2,1	42	3,8	2,6
Amérique du Nord (avec les eaux intérieures)	23,7	4,6	104	4,4	6,4
Amérique du Sud (avec les eaux intérieures)	18,7	3,6	40	2,1	2,5
LES CINQ PARTIES DU MONDE	136,2	26,7	1 616	11,9	100
TOTAL ET RAPPORT (environ)	510	100			

Les évaluations en ce qui concerne la population en dehors de l'Europe, ne sont, sans doute, que conjecturales. Nous croyons que celle de l'Afrique notamment est portée trop haut, l'Afrique intérieure ne paraissant avoir qu'une population peu dense.

Pour les autres parties du monde les évaluations ci-contre doivent s'écartez moins de la vérité.

On voit que l'Europe qui ne forme (y compris les eaux intérieures, c'est-à-dire la Méditerranée, la mer Noire, la Baltique, etc.) que la treizième partie environ de la surface des terres du globe, aurait près du quart de la population de celui-ci. Par contre, l'Asie septentrionale et occidentale, et plus encore l'Afrique, l'Océanie et surtout les deux Amériques n'ont qu'une infime densité de population, de 2 à 6% au kilomètre carré.

Sans doute, il y a dans ces parties du monde des immensités de terrains stériles ou à peu près stériles, des déserts comme le Sahara, le Centre Australien et certaines parties des deux Amériques, tandis qu'il ne se rencontre pas de ces territoires presque inexploitables en Europe ; mais même en tenant compte des déductions à faire de ce chef, il est manifeste que la population du globe, à la condition de se répandre sur toute la surface de celui-ci, peut augmenter dans de fortes proportions, doubler ou tripler même, sans être acculée à l'insuffisance de nourriture.

On peut alléguer, il est vrai, que dès maintenant — et c'est une thèse que nous examinerons plus loin — les contrées les plus denses de l'Occident de l'Europe, Angleterre, Belgique, Hollande, Allemagne, Italie, même dans les années peu propices, la France, ne peuvent nourrir leur population qu'en tirant des contrées encore insuffisamment peuplées, les deux Amériques, l'Océanie, l'Afrique, le Nord de l'Asie, des quantités d'objets d'alimentation ou de substances végétales diverses, contre lesquelles elles exportent des articles manufacturés, qu'ainsi la faculté de développement de la population des contrées insuffisamment

peuplées ne pourrait se donner complètement libre cours sans réduire les approvisionnements de l'Europe Occidentale au point d'éprouver d'une façon sérieuse, peut-être cruelle, la population de cette partie du monde. Nous examinerons plus loin la portée de cette objection et l'avenir prochain de l'Europe à ce point de vue.

À l'heure actuelle, en tout cas, une minime partie seulement des deux Amériques et de l'Océanie étant cultivée, et la plus grande fraction de l'Afrique ainsi qu'une très vaste partie de l'Asie n'étant soumises qu'à une exploitation très insuffisante, les produits naturels affluent en quantités de plus en plus considérables chez les nations civilisées et leurs prix, jusqu'à la fin du XIX^e siècle du moins, faiblissaient notablement, au point que jamais l'ensemble des subsistances ne fut aussi bon marché par rapport à la valeur de la journée du travail le plus commun. La crise agricole et commerciale de la fin du XIX^e siècle⁴⁶, c'est-à-dire le défaut momentané d'équilibre entre la consommation et la production, la tendance à un excès de l'offre sur la demande, venaient précisément de ce que les subsistances et matières diverses destinées aux contrées civilisées avaient beaucoup plus rapidement augmenté que la population de ces contrées. *Le désarroi qui s'est manifesté pendant une vingtaine d'années (1880-1905) dans le commerce du monde n'a pas eu d'autre cause : l'infériorité de l'accroissement de la population des pays civilisés relativement à l'accroissement des denrées diverses à leur usage.* Contrairement à ce qu'ont pensé Montesquieu et Jean-Baptiste Say, il n'est pas ou il n'est plus exact que partout où naît un pain naît un homme.

On peut répondre, il est vrai, que cette situation est transitoire, qu'on peut mesurer le moment où les deux Amériques, la Russie, l'Asie septentrionale et centrale, l'Océanie, toute l'Afrique seront tellement peuplées que leur production en denrées alimentaires sera

⁴⁶ Il ne faut pas oublier que, de 1880 à 1905, dans les deux mondes, on s'est plaint ardemment de la baisse générale des prix, notamment pour les produits agricoles. Les prix du blé et de tous les objets d'alimentation étaient alors très au-dessous de ceux de la première moitié et du troisième quartier du XIX^e siècle (voir plus loin, p. 70, note).

absorbée par leurs habitants, que dans un siècle tout au plus, sinon même trois quarts de siècle, on en sera là pour l'Amérique du Nord, dans un siècle et demi ou deux pour l'Amérique du Sud, l'Océanie, l'Afrique, l'Asie, etc. On peut alléguer en faveur de cette opinion la hausse des prix qui s'est produite sur le globe dans la période 1906-1912 ; mais il faut tenir compte de diverses causes, dont certaines transitoires comme une série de récoltes médiocres, sinon mauvaises, dans les dernières années de cette période. Sans prétendre à une exactitude stricte en ces matières où la conjecture est exposée à négliger tant d'éléments dont certains ne sont même pas déterminés encore à l'heure présente, il est sûr que l'existence de vastes contrées vacantes ou presque vacantes sur le globe recule l'encombrement général de quelques siècles tout au plus, à moins que quelque grand changement ne se produise au point de vue de la prolificité même des races humaines. Il n'y aurait donc là qu'un répit : l'humanité ayant déjà plusieurs milliers d'années d'existence consciente, ce répit de deux, trois ou quatre siècles, pour l'encombrement du monde, quoiqu'il fût très favorable aux générations prochaines, aurait peu d'importance au point de vue de l'ensemble de l'évolution du genre humain et de ses destinées futures. La loi de Malthus recouvrerait, au bout de ce délai, toute son action sans plus rencontrer d'obstacles.

On peut faire remarquer, d'autre part, qu'étant données les habitudes actuelles des hommes, l'existence de vastes contrées susceptibles de production et peu peuplées encore, n'empêche pas l'encombrement, avec ses désastreux effets, de s'effectuer sur beaucoup de points du monde. Les Hindous pourraient peut-être occuper et cultiver les régions tropicales de l'Afrique ou de l'Amérique ; mais, en fait, ils s'entassent dans les Indes et leur prolificité y est cause de beaucoup de maux. De même, quoique beaucoup d'Italiens émigrent chaque année, la population s'étouffe presque encore dans certaines parties de l'Italie et, trop pressée, y vit misérablement et chétivement. Même dans l'état présent du monde, si l'encombrement n'est pas général, il est local, et l'excès de prolificité en est soit la conséquence, soit l'une des causes.

Une réponse plus péremptoire que l'on pourrait faire à la théorie de Malthus et qui tendrait à transformer en garantie définitive contre l'encombrement général le répit de quelques siècles qui résulte de l'existence actuelle de nombre de territoires vacants sur le globe, ce sont les perspectives des progrès cultureaux et des applications des sciences.

J'ai en ce sens, dans l'un de mes précédents ouvrages⁴⁷, fait un apologue que certains économistes ont pris à tort pour une dérision de la doctrine de Malthus et que d'autres, avec plus de raison, ont considéré comme une réfutation, au moins conditionnelle⁴⁸. Je me permets de le répéter ici.

Je suppose une contrée vaste et incivilisée, les États-Unis d'Amérique avant l'occupation par les Européens. Cette immense solitude à l'état vierge est habitée par quelques tribus d'un peuple chasseur. Il faut à chacune d'elles, pour la nourrir de gibier ou des rares fruits que lui donne la cueillette, une énorme étendue de terrain : des centaines d'hectares suffisent à peine à chaque individu. Au bout de quelques siècles un sage se lève au milieu de ce peuple chasseur, et avec gravité : « La terre est limitée, fit-il, nos forêts sont restreintes, les daims, les cerfs, les buffles commencent à manquer à notre population exubérante. L'homme multiplie trop et les subsistances n'augmentent pas. Chaque addition d'une tête nouvelle à notre tribu réduit la part de chacun des autres membres. L'accroissement du nombre des habitants provoque d'abord la disette, plus tard la famine ; encore quelques dizaines d'années et nous serons réduits à manquer de vivres. Si l'homme ne se fait à lui-même violence, ne réprime l'instinct le plus doux et le plus impérieux de sa nature, les forêts et la prairie seront trop étroites pour les nombreux chasseurs qui y chercheront leur subsistance. La

⁴⁷ *Essai sur la répartition des richesses*, p. 16.

⁴⁸ Un économiste portugais nous fit le reproche dont nous parlons et qui est très mal fondé ; M. Joseph Rambaud, au contraire, dans ses *Éléments d'économie politique* (1895), résume ces passages de notre *Répartition des richesses*, en ajoutant : « Rien n'est frappant comme cet apologue des trois Malthus ».

faim rendra les hommes féroces ; ils tourneront les uns contre les autres ces armes dont ils ne devraient se servir que pour atteindre les animaux ; les plus faibles périront ; les plus forts eux-mêmes n'auront qu'une vie précaire. La misère, la dégradation, le crime, la mort prématuée, voilà ce qu'amènera, chez nos tribus innocentes et adonnées à la chasse, la multiplication désordonnée du nombre des humains. »

Si quelque Malthus sauvage avait tenu ce langage il y a plusieurs dizaines de siècles, dans le premier âge des sociétés, il semble qu'on n'eût pu rien lui répondre ; les arguments eussent fait défaut à ceux que la morale et l'amour de l'humanité eussent portés à être ses contradicteurs. Mais voici que l'expérience, plus inventive et plus féconde que la raison, s'est chargée de démontrer combien étaient frivoles, prématuées, les observations ou les prédictions du sage que nous avons fait parler. Parmi ce peuple chasseur, quelques hommes plus réfléchis ou d'un tempérament plus sédentaire que le reste de la tribu, s'avisen qu'en réunissant vivantes quelques-unes des bêtes qui servaient à leur nourriture, en en formant un troupeau, en les enfermant ou les tenant dans un pâturage propice, en veillant avec soin à leur conservation et à leur reproduction, ils ont avec moins de peine des vivres plus assurés et plus abondants. Ce premier essai réussit et fait impression sur la tribu tout entière. Peu à peu, de chasseresse, la tribu devient pastorale. Alors on commence à s'apercevoir que la terre est vaste, que, mieux aménagées, les ressources en sont étendues. Au lieu de quelques centaines d'hectares, quelques dizaines suffisent à nourrir sous ce régime un individu, même une famille. Les habitants se sentent au large dans la contrée ; plus rapprochés les uns des autres, ils se trouvent moins gênés. Ils croissent et multiplient, et cela dure plusieurs siècles. Alors, pour la seconde fois, et sans qu'il ait entendu parler de son prédécesseur en pessimisme, un pasteur d'un grand âge et d'esprit méditatif s'adresse au peuple :

« Enfants, dit-il, Dieu fit les pâturages bornés ; l'homme, au contraire, a l'instinct de multiplier à l'infini. Chaque jour notre peuple devient plus nombreux ; cependant, la terre ne peut nourrir

plus de troupeaux, jetez les yeux sur le pays, il n'est pas un coin que ne parcoure et ne tonde notre bétail. Nos vivres ne peuvent plus s'accroître. Chaque nouveau venu dans la tribu, au-delà du chiffre actuel des habitants, enlève aux autres une part de leur nourriture ou est réduit à mourir de faim. Quel triste avenir nous réservent nos penchants désordonnés ! Continence, célibat, ou misère et destruction, telles sont les deux extrémités entre lesquelles il faut choisir. »

Il se tut, et l'on conçoit la perplexité de ses auditeurs. Quelle réponse trouver à un langage si net, si judicieux, si péremptoire ? Le genre humain est condamné à la famine ou à la continence, cela paraissait évident. Voici, cependant, que pour la seconde fois la Providence, plus clémence que nos folles appréhensions ne l'imaginent, vient au secours de l'homme. Un berger, occupant ses vastes loisirs, gratté un coin de terre et y sème négligemment quelques graines d'une graminée vulgaire ; l'été suivant, il y trouve une moisson ; il recommence l'expérience, il l'étend et il a un champ de blé. Un petit espace lui donne de la nourriture pour toute une année. Suivant la belle expression d'un économiste (Michel Chevalier), la civilisation paraît un épi à la main.

Au lieu d'errer avec ses troupeaux sur d'énormes espaces, déplaçant ses pacages, la tribu se fixe ; ce peuple, d'abord chasseur, puis pasteur, devient agriculteur. La terre lui semble vaste, ses inquiétudes sur l'avenir disparaissent ; il se sent maître de la nature et confiant en ses propres destinées. La division du travail, le commerce s'établissent, les arts naissent ; pour vivre, il ne faut plus à l'individu des centaines ni même des dizaines d'hectares, quatre ou cinq suffisent.

Avons-nous épuisé la série des stages successifs, par lesquels passe la société, reculant de plus en plus la limite des subsistances ? Non, certes. Après que tout le pays fut défriché et mis en culture, que la population se fut accrue, il est possible qu'une fois encore quelque calculateur alarmé ait signalé à ses concitoyens l'augmentation désordonnée du nombre des habitants en présence de la petitesse de la terre, qu'il ait suscité chez eux des inquiétudes.

Mais quoi !... un progrès succède à un autre. Les jachères disparaissent ; le vieil assolement triennal est remplacé ; l'art agricole apprend à se servir des eaux et des engrais ; il invente les cultures dérobées qui permettent sur un même terrain plusieurs récoltes annuelles ; il connaît mieux les plantes et sait les adapter au sol. Sans gagner en étendue, la terre, l'*alma mater*, devient plus féconde ; les sinistres prédictions que pouvait faire, avec une apparence de raison, quelque Malthus sous un régime de jachères et de cultures légères, sont encore une fois démenties par les faits.

Croit-on que cet apologue n'est pas concluant ? Parmi les terres que le soc de la charrue sillonne chez les peuples civilisés, combien, de beaucoup le plus grand nombre, sont encore exploitées par les procédés de l'ancienne barbarie, sans science, sans art, sans capitaux ? La France tire une partie de sa subsistance de l'étranger ; mais s'il lui était nécessaire de la produire tout entière elle-même, elle n'éprouverait guère de peine à le faire. Une hausse un peu sensible du prix du blé et de la viande, qui rétablirait les cours de ces denrées aux environs de ceux de la période de 1865 à 1873, même en restant un peu au-dessous, ramènerait tellement les capitaux à l'agriculture que, avec les connaissances agronomiques actuelles, la France produirait aisément, dans les années de récolte convenable, 150 à 160 millions d'hectolitres de froment et plus de bétail qu'elle n'en consomme aujourd'hui. Suivant le mot de Boisguillebert, c'est le prix qui détermine l'étendue et l'on pourrait ajouter l'intensité des cultures.

Ainsi nous exprimions-nous, il y a un quart de siècle et plus, et nous concluions que, à *l'heure actuelle*, c'est plutôt le *consommateur qui manque aux denrées, du moins au prix où on peut les produire en Europe, que ce ne sont les denrées qui manquent au consommateur*. Cette situation était certainement celle de la période 1880-1905⁴⁹.

⁴⁹ Tous ces passages sont extraits de notre *Essai sur la répartition des richesses et la tendance à une moindre inégalité des conditions*, pp. 16 à 49 (1^{ère} édition, 1881).

Nous reconnaissons, néanmoins, que les malthusiens peuvent répondre qu'il s'agit là d'une situation temporaire, tenant à ce que le monde n'est pas complètement habité, et à une ère spéciale, particulièrement féconde en progrès. Ils peuvent soutenir que la difficulté ne se trouve ainsi qu'ajournée et que, pour être différée de quelques siècles, la période de crise intense n'en viendra pas moins. Quoi qu'il en soit de ces conjectures, nous aurions, à l'heure présente, du répit ; la multiplication, qui pourrait nous effrayer pour nos arrière-neveux, n'aurait rien qui fût de nature à inquiéter la génération actuelle et les prochaines. Tout au contraire, on peut dire que, si cette multiplication se déversait intelligemment sur l'ensemble du globe, elle serait aujourd'hui et dans le temps prochain une cause de nouvelle activité et de plus ample prospérité pour toutes les nations civilisées.

Quant au lointain avenir, il est difficile de percer les brouillards qui nous le voilent. Les progrès à attendre de la physique et de la chimie et de leurs applications sont tels qu'il faudrait un pullulement tout à fait extraordinaire du genre humain pour qu'ils ne suffisent pas à pourvoir au bien-être de ce dernier. On peut se reporter sinon aux prévisions, du moins aux descriptions savantes,

M. Émile Levasseur, dont on connaît l'exactitude et le scrupule statistique, dans un opuscule fait pour la « Société nationale d'Agriculture de France » et intitulé : *Le prix du blé dans divers pays depuis 1771* (Paris, typographie Philippe Renouard, 19, rue des Saints-Pères, 1908), a dressé le tableau suivant pour les prix du blé en Angleterre depuis le milieu du XIX^e siècle en les traduisant en francs et en hectolitres (p. 7 de l'opuscule cité). Prix moyen de l'hectolitre en francs :

PÉRIODES D'ANNÉES	FRANCS
1850-1859	22,5
1860-1869	21,8
1870-1879	25,75
1880-1889	15,65
1890-1899	12,7
1900-1907	11,85

mélange d'espérance et de rêve, d'un des plus grands chimistes du XIX^e siècle, M. Berthelot ; quand elles excéderaient de beaucoup la réalisation future, il y a, dans ce vaste champ de découvertes et d'applications agronomiques, des ressources qui garantissent au genre humain la possibilité d'une multiplication encore considérable⁵⁰.

⁵⁰ Nous avons sous les yeux un discours que le célèbre chimiste Berthelot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et membre de la Société Nationale d'Agriculture, qui correspond à une véritable Académie d'Agriculture (cela dit pour nos lecteurs étrangers), a prononcé le 5 avril 1894, au banquet de la Chambre syndicale des produits chimiques.

Nous croyons devoir reproduire plusieurs passages de ce discours ; sans doute, il s'y trouve un souffle de lyrisme scientifique qui ne le cède pas au lyrisme poétique le plus audacieux ; l'imagination de Fourier n'a rien trouvé de plus saisissant, et c'est un des plus grands savants de ce siècle qui s'exprime en ces termes :

« On a souvent parlé, dit M. Berthelot, de l'état futur des sociétés humaines, je veux, à mon tour, les imaginer telles qu'elles seront en l'an 2000 : au point de vue chimique, bien entendu ; nous parlons chimie à cette table.

Dans ce temps-là, il n'y aura plus dans le monde ni agriculture, ni pâtres, ni laboureurs : le problème de l'existence par la culture du sol aura été supprimé par la chimie ! Il n'y aura plus de mines de charbon de terre et d'industries souterraines, ni par conséquent de grèves, de mineurs ! Le problème des combustibles aura été supprimé par le concours de la chimie et de la physique. Il n'y aura plus ni douanes, ni protectionnisme, ni guerres, ni frontières arrosées de sang humain ! La navigation aérienne, avec ses moteurs empruntés aux énergies chimiques, aura relégué ces institutions surannées dans le passé. Nous serons alors bien prêts de réaliser les rêves du socialisme... pourvu que l'on réussisse à découvrir une chimie spirituelle, qui change la nature morale de l'homme aussi profondément que notre chimie transforme la nature matérielle !

Voilà bien des promesses ; comment les réaliser ? C'est ce que je vais essayer de vous dire.

Le problème fondamental de l'industrie consiste à découvrir des sources d'énergie inépuisables et se renouvelant presque sans travail...

Mais revenons à nos moutons, je veux dire à la chimie. Qui dit source d'énergie calorifique ou électrique, dit source d'énergie chimique. Avec une telle source, la fabrication de tous les produits chimiques devient facile, économique, en tous temps, en tout lieu, en tout point de la surface du globe.

C'est là que nous trouverons la solution économique du plus grand problème peut-être qui relève de la chimie, celui de la fabrication des matières alimentaires. En principe, il est déjà résolu : la synthèse des graisses et des huiles est réalisée depuis quarante ans, celle des sucres et des hydrates de carbone s'accomplit de nos jours et la synthèse des corps azotés n'est pas loin de nous. Ainsi le problème des aliments, ne l'oubliions pas, est un problème chimique. Le jour où l'énergie sera obtenue économiquement, on ne tardera guère à fabriquer des aliments de toutes pièces, avec le carbone emprunté à l'acide carbonique, avec l'hydrogène et l'oxygène pris à l'eau, avec l'azote tiré de l'atmosphère.

Ce que les végétaux ont fait jusqu'à présent à l'aide de l'énergie empruntée à l'univers ambiant, nous l'accomplissons déjà et nous l'accomplirons bientôt mieux, d'une façon plus étendue et plus parfaite que ne le fait la nature, car telle est la puissance de la synthèse chimique.

Un jour viendra où chacun emportera pour se nourrir sa petite tablette de matière azotée, sa petite motte de matière grasse, son petit morceau de féculé ou de sucre, son petit flacon d'épices aromatiques, tout cela fabriqué économiquement et en quantités inépuisables par nos usines ; tout cela indépendant des saisons irrégulières, de la pluie ou de la sécheresse, de la chaleur qui dessèche les plantes, ou de la gelée qui détruit l'espoir de la fructification ; tout cela enfin exempt de ces microbes pathogènes, origine des épidémies et ennemis de la vie humaine.

Déjà, nous avons vu la force des bras humains remplacée par celle de la vapeur, c'est-à-dire par l'énergie chimique empruntée à la combustion du charbon ; mais cet agent doit être extrait péniblement du sein de la terre et la proportion en diminue sans cesse. Il faut trouver mieux : or, le principe de cette invention est facile à concevoir : il faut utiliser la chaleur solaire, il faut utiliser la chaleur centrale de notre globe. Les progrès incessants de la science font naître l'espérance légitime de capter ces sources d'une énergie illimitée. Pour capter la chaleur centrale, par exemple, il suffit de creuser des puits de 3 000 à 4 000 mètres de profondeur, ce qui ne surpasse peut-être pas les moyens des ingénieurs actuels et surtout ceux des ingénieurs de l'avenir. On trouvera là la chaleur, origine de toute vie et de toute industrie. Ainsi l'eau atteindrait au fond de ces puits une température élevée et

Certaines découvertes récentes, la fabrication des nitrates au moyen de l'azote de l'air et la fabrication synthétique aussi du sulfate d'ammoniaque par le procédé du nitrure d'aluminium, ouvrent des horizons illimités au progrès à provenir des synthèses scientifiques et industrielles, les nitrates et le sulfate d'ammoniaque étant les deux stimulants les plus énergiques de la végétation.

développerait une pression capable de faire marcher toutes les machines possibles.

Sa distillation continue produirait cette eau pure, exempte de microbes, que l'on recherche aujourd'hui, à si grands frais, à des fontaines parfois contaminées. À cette profondeur, on posséderait une source d'énergie thermoélectrique sans limites et incessamment renouvelée. On aurait donc la force partout présente, sur les points du globe, et bien des milliers de siècles s'écouleraient avant qu'elle éprouvât une diminution sensible.

Ce jour-là, la chimie aura accompli dans le monde une révolution radicale, dont personne ne peut calculer la portée : il n'y aura plus ni champs couverts de moissons, ni vignobles, ni prairies remplies de bestiaux ; l'homme gagnera en douceur, en moralité, parce qu'il cessera de vivre par le carnage et la destruction des créatures vivantes. Il n'y aura plus de distinction entre les régions fertiles et les régions stériles. Peut-être même que les déserts de sable deviendront le séjour de prédilection des civilisations humaines, parce qu'ils seront plus salubres que ces alluvions empestées et ces plaines marécageuses engrangées de putréfaction qui sont aujourd'hui les sièges de notre agriculture.

Dans ce règne universel de la force chimique, ne croyez pas que l'art, la beauté, le charme de la vie humaine soient destinés à disparaître. Si la surface terrestre cesse d'être utilisée, comme aujourd'hui, et disons-le tout bas, défigurée, par les travaux géométriques de l'agriculteur, elle se recouvrira alors de verdure, de bois, de fleurs ; la terre deviendra un vaste jardin arrosé par l'effusion des eaux souterraines et où la race humaine vivra dans l'abondance et dans la joie du légendaire âge d'or. »

Sans doute on peut dire que dans cette description scientifique lyrique il y a de la chimère, mais il serait exagéré de prétendre que tout y soit chimère ; il s'y trouve un mélange de calculs, d'espérances et d'aspirations, une part aussi de divination ; et, à tout prendre, il est probable qu'il se rencontre plus de vérité dans tout ce lyrisme que dans les lamentations des Malthusiens.

CHAPITRE IX

CALCULS ABSURDES SUR L'ENCOMBREMENT PROCHAIN DU GLOBE

Calculs sur la multiplication prochaine du genre humain et l'effectif de celui-ci à la fin du XXI^e siècle. — Les prévisions de M. Ravenstein ; celles du général du génie belge Brialmont ; celles du marquis de Nadaillac. — Calculs analogues faits par Malthus il y a un siècle. — Excentricité et manque de base de ces évaluations.

C'est pitié de lire les fantaisies statistiques auxquelles se livrent les hommes graves sur le pullulement prochain de l'espèce humaine ; tout esprit de critique en est absent. En voici un exemple. Toute la presse européenne et américaine s'est occupée, il y a une vingtaine d'années, d'un mémoire lu, en 1890, par M. Ravenstein, au congrès de l'Association britannique pour l'avancement des sciences à Leeds. D'après cette étude, la population du globe était alors de 1 468 millions d'habitants⁵¹, et elle augmenterait de 8% tous les dix ans. À ce taux, la population du globe aurait plus que quadruplé en 182 ans et s'élèverait alors à 5 milliards 994 millions, disons 6 milliards, d'êtres humains. Telle serait la situation dans le dernier quartier du XXI^e siècle.

La superficie des terres, sur tout le globe, serait, d'après le même auteur, de 46 millions de milles carrés (le mille carré représente approximativement 2 kilomètres 600 mètres carrés). Cette surface terrestre de 46 millions de milles carrés se diviserait en 28 millions de milles carrés (approximativement 73 millions de kilomètres carrés ou près de 140 fois l'étendue de la France) de terres fertiles

⁵¹ On a vu plus haut (p. 61) que, d'après les calculs de l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* en 1901, cette population aurait été de 1 616 millions d'âmes en 1900 ; mais le chiffre donné dans ce calcul pour l'Afrique (180 millions d'âmes) paraît exagéré.

ou relativement fertiles ; 14 millions de milles carrés (environ 36 millions 550 000 kilomètres carrés ou 70 fois l'étendue de la France) de terres de pâturages ou de steppes (*bare grass lands or steppes*) puis 4 180 000 milles carrés ou 10 914 000 kilomètres carrés de déserts. Prenant ensuite pour type la région centrale de l'Europe, des Pays-Bas à la mer Noire, comme une contrée suffisamment bien peuplée relativement à sa capacité de production, M. Ravenstein constate que cette étendue avait une densité de population moyenne de 156 habitants par mille carré (environ 60 habitants par kilomètre carré ou 16% de moins que la densité de la France qui est de 72 à 73). Il semble appliquer cette proportion à la généralité des 28 millions de milles carrés de terres fertiles ou relativement fertiles sur le globe et une proportion un peu moindre aux 14 millions de milles carrés de terre de dépaissances ou de steppes, et il en conclut que, dans 182 ans d'alors, quand le globe terrestre sera couvert de 5 milliards 994 millions d'êtres humains, il ne pourra plus en nourrir d'autres ; il aura son plein, comme on dit vulgairement ; on sera au *grand complet*, comme l'écrivait Fourier, qui avait en vue un chiffre de 5 milliards d'habitants pour le globe (voir plus haut, page 40). M. Ravenstein fait même allusion à la suppression éventuelle de la nourriture animale, laquelle, comme on sait, constitue un gaspillage d'espace. Le genre humain deviendrait végétarien.

Il n'est pas besoin de dire que les réflexions du genre de celles de M. Ravenstein sont purement conjecturales et qu'elles pèchent de tous les côtés. On connaît trop peu actuellement la généralité du monde, pour pouvoir répartir, même approximativement, les terres qui le composent en terres fertiles, dépaissances et déserts. Ce sont encore ces derniers qui sont le mieux connus ; mais la première répartition en terres fertiles et terres de dépaissance est, au plus haut degré, hypothétique. Peut-être M. Ravenstein a-t-il exagéré l'importance des terres fertiles ou relativement fertiles en les portant à 28 millions de milles carrés, et réduit l'importance des simples dépaissances en ne les évaluant qu'à 14 millions de milles carrés. Autant qu'on en peut juger, l'Europe paraît une contrée

favorisée, ainsi que le sud et l'est de l'Asie. Ni dans l'Asie septentrionale, ni en Afrique, ni dans les deux Amériques, ni en Australie, on ne peut s'attendre à trouver une aussi forte proportion de terres fécondes ou approximativement fécondes. Quand on tient compte des énormes espaces de la Sibérie septentrionale, du centre australien, du nord du Canada, de la Patagonie, sans parler des déserts de Gobi, du Sahara, de Kalahari, d'Atacama, de tous les hauts plateaux, il semble qu'il y ait excès à compter 28 millions de milles carrés de terres fertiles ou à demi-fertiles, contre 18 millions de milles carrés de terres de dépaissance, de steppes et de déserts.

À ce point de vue M. Ravenstein exagérait plutôt la capacité nourricière du globe ; mais, d'autre part, il prend pour base d'évaluation l'état de culture en 1890, d'ordinaire très arriéré et très imparfait, de la région centrale de l'Europe des Pays-Bas à la mer Noire ; il oublie que sous les tropiques la terre peut nourrir une bien plus forte population, tant à cause de sa productivité propre en certaines espèces végétales, la banane, le riz, qu'à cause du peu de besoins des habitants ; il suppose une agronomie stationnaire et une proportion constante d'accroissement de population, deux propositions dont la première est manifestement absurde, et dont la seconde est également démentie par tous les faits récents et contemporains.

Répondant à M. Ravenstein, *l'Economist* (de Londres) faisait observer que, si toutes les terres ne peuvent pas être cultivées comme un jardin, la plupart d'entre elles peuvent approcher de cette culture intensive, que c'est une affaire seulement de bras, de soins et d'engrais, que l'accroissement de la population fournirait les bras, que l'expérience et l'instruction porteraient aux soins et que les engrains minéraux pullulent sur le globe ; que, d'autre part, la science trouvera, sans doute, comme elle commence à le faire, des modes de fécondation artificielle. Il faisait aussi allusion à la culture sous verre, qui n'est qu'à ses débuts. Les toits de nos maisons, écrivait-il, pourraient être transformés en jardins productifs d'aliments.

Parmi les travaux d'une inspiration analogue, mais ayant un répondant plus sérieux ou, du moins, socialement plus important, on peut citer : *l'Accroissement de la population et ses effets dans l'avenir*, par le général Brialmont, ingénieur militaire belge bien connu, qui, dans un discours prononcé à la Classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique au mois de décembre 1896, prévoyait l'encombrement du globe avant l'expiration de deux ou trois siècles ; il voyait « dans 386 ans la population du globe s'élever à 27 milliards (d'êtres humains) si la terre était en état de les nourrir », et admettant « que la production des subsistances sera insuffisante bien avant que la population ait atteint ce développement », il concevait de vives alarmes et prévoyait d'affreuses misères.

Un philanthrope de tendances opposées, le marquis de Nadaillac, dans une étude intitulée : *La fin de l'humanité*, faisait une réponse pleine d'optimisme aux terreurs du général Brialmont ; il considérait la France comme étant et devant être une exception et se montrait sans inquiétude sur la destinée, dans quelque nombre de siècles que ce soit, des peuples qui auront obéi au précepte : « *Croissez et multipliez* ». M. de Nadaillac citait en exemple l'Empire Russe dont la population était passée de 67 380 645 âmes en 1851 à 129 211 115 âmes en 1897 : « l'accroissement annuel est de 14 p. 1 000, disait-il ; s'il se maintient à ce chiffre, et il n'est aucune raison pour qu'il ne se maintienne pas, dans un siècle la population de la Russie sera de 800 millions d'âmes » ; mais M. de Nadaillac ne s'en inquiétait pas. Ces prévisions sont, en grande partie, chimériques. Tout le passé démontre l'erreur des calculs qui reposent sur le maintien indéfini du taux d'accroissement de la population que l'on constate dans les pays et aux époques très prolifiques.

Il serait oiseux de s'étendre davantage sur de pareilles statistiques conjecturales. À coup sûr, avec une bonne agronomie, sans faire état des prophéties chimiques de M. Berthelot (voy. p. 71), en s'en tenant aux découvertes plus modestes des agronomes comme MM. Dehérain, Schlösing et autres, ainsi qu'à la généralisation de

l'emploi des engrais chimiques, le monde, complètement exploité, pourrait nourrir à l'aise, sinon les 27 milliards d'êtres humains du général Brialmont, du moins 7 à 8 milliards d'habitants, soit 4 à 5 fois plus que le nombre actuel des hommes, peut-être même 10 à 12 milliards, et sans que les nations occidentales fussent obligées de renoncer à la nourriture animale.

Il demeure, néanmoins, constant que si la population du globe devait toujours augmenter, soit au taux de 0,8% par année, suivant l'hypothèse de M. Ravenstein, soit surtout au taux quatre ou cinq fois plus élevé indiqué par Malthus, au point que cette population doublât tous les vingt ou vingt-cinq ans, il arriverait un moment où cet accroissement dépasserait celui des subsistances. Même en admettant comme une réalité complète et assez prochaine, c'est-à-dire devant s'effectuer d'ici quatre ou cinq siècles, les rêveries chimiques, en partie seulement réalisables suivant toutes les vraisemblances, de M. Berthelot, on arriverait toujours, fût-ce au bout de dix à quinze siècles, à l'encombrement positif du globe par la race humaine. Une quantité qui double tous les vingt-cinq ou trente ans arrive, après quelques séries de développement, à des sommes si prodigieuses que, au sens littéral du mot, l'espace manquerait aux hommes, non pas même pour se nourrir, mais simplement pour se tenir, dussent-ils percher les uns au-dessus des autres sur un nombre incalculable de *Tours Eiffel*.

En prenant le doublement en vingt-cinq années, Malthus calcule que, à la fin de trois siècles, la population de 1 milliard d'hommes qu'il supposait exister sur la terre vers 1800 serait passée à 4 096 milliards et que, après deux mille ans, le chiffre en serait incalculable⁵². Il s'agit, il est vrai, dans ses calculs, de la tendance à l'accroissement et non de l'accroissement réel, lequel serait arrêté par toutes sortes d'obstacles, parmi lesquels ceux de l'ordre physique tiendraient une place considérable.

⁵² *Essai sur le principe de population*, édition Félix Alcan, p. 11.

Il importe d'examiner sur quelles observations Malthus a appuyé sa loi de doublement tous les vingt-cinq ans ou tous les vingt ans, puisque nous avons vu qu'il parle tantôt de l'une, tantôt de l'autre⁵³ ; mais auparavant, on a posé une autre question qu'il importe d'examiner.

⁵³ C'est en général la période de vingt-cinq ans que Malthus fixe pour sa loi de doublement ; mais en certains passages (p. 8), il parle du doublement en vingt ans.

CHAPITRE X

LES PEUPLES DE L'OCCIDENT DE L'EUROPE ET LEUR APPROVISIONNEMENT DE NOURRITURE AU FUR ET À MESURE DU PEUPLEMENT DES CONTRÉES NEUVES

La crise latente, d'après Maurice Block, en 1882. — Démenti qu'infligent les faits aux prévisions de ce publiciste. — On peut prétendre, toutefois, que cette crise ne serait qu'ajournée : on invoquerait à ce sujet la cherté récente de la vie, notamment des objets d'alimentation. — Inexactitude de cette observation ; causes diverses de cette cherté, en partie temporaire. — Les énormes réserves territoriales et les plus énormes encore réserves d'ordre scientifique pour la production agricole des sociétés futures.

Quoique la France n'eût, certes, depuis 1871, aucune crainte directe à éprouver du pullûlement de la population, il ne laissait pas de se rencontrer même chez nous des écrivains qui partageaient encore les appréhensions de Malthus : tel M. Maurice Block, dans un article que publia la *Revue des Deux-Mondes*, le 15 octobre 1882, sous le titre de : *Une crise latente*. Il est vrai qu'alors la population française n'était pas encore arrivée à un mouvement de décroissance absolue, c'est-à-dire d'infériorité du chiffre des naissances à celui des décès, ce qui ne s'est présenté pour la première fois, sauf les années de guerre, qu'en 1890 et ce qui s'est continué pendant les deux années suivantes et reproduit depuis lors sept fois en tout : soit en 1890, 1891, 1892, 1895, 1900, 1906 et 1911⁵⁴. Mais déjà, en 1882, la tendance à l'amoindrissement du faible excédent annuel des naissances en France était inquiétante.

⁵⁴ Il était, en 1890, prématûré de dire que la population de la France, du chef de son mouvement propre (naissances et décès), dût décroître : elle

M. Maurice Block, cependant, se plaçant, il est vrai, non seulement au point de vue français, mais à celui de l'Europe en général, croyait constater une « crise latente », suivant son expression, et l'attribuait à l'accroissement de population. C'est cette cause qui, selon cet économiste, développe à outrance les villes, encombre les métiers urbains et les professions libérales ; c'est elle qui fait que la plupart des vieux pays civilisés ne vivent plus des produits de leur sol. Jusqu'en 1790 l'Angleterre exportait des céréales ; à partir de 1790 elle ne cesse d'en importer d'une manière croissante. Elle en introduit 70 à 72 millions de quintaux, disait M. Block ; ces chiffres ont été considérablement dépassés depuis : en 1910, en effet, l'Angleterre importait et *retenait pour sa consommation propre* 118 millions et demi de centners (le *centner* égale 112 livres anglaises ou 50 kg 802) de blé et farine de blé (*wheat, wheat meal and flour*) soit plus de 60 millions de quintaux métriques ; en outre, 38 239 307 centners (19 425 000 quintaux métriques) de maïs ; 8 161 253 centners (4 135 000 quintaux métriques) de riz ou farine de riz, soit 87 millions de quintaux métriques d'importation de céréales, réexportations déduites ; en cette même année, l'Angleterre importait, toujours pour sa consommation propre, l'exportation déduite, 8 294 619 centners de bœuf ou viande de bœuf, 5 346 000 centners de mouton, 4 491 830 centners de lard et de jambon, 2 286 557 centners d'autre viande, ensemble plus de 20 millions de centners, ou plus de 10 millions de quintaux métriques, de nourriture animale, poisson non compris, à quoi il faut joindre d'énormes importations de pommes de terre, de sucre, de beurre, fromage, œufs, etc.⁵⁵. L'Angleterre, considérée comme nation, est une sorte de Gargantua qui tire une grande partie

semblait devoir rester à peu près stationnaire, avec tendance plutôt à la décroissance. Aujourd'hui (1908-1911), la natalité ayant encore sensiblement diminué et continuant à flétrir chaque année, il devient certain que sauf remèdes énergiques, la population en France d'origine française ira en décroissant (v. plus loin, le tableau de la p. 194. voir également, pp. 208.)

⁵⁵ *The Statesman's Yearbook*, 1912, p. 81.

de sa subsistance du reste du monde auquel elle envoie, en échange, des articles manufacturés.

L'Allemagne depuis près d'un demi-siècle en fait autant. Jusqu'en 1860 elle exportait du blé ; de 1860 à 1870 les entrées et les sorties de blé s'équivalaient ; à partir de 1870, elle est devenue importatrice : il ne lui fallait encore, écrivait en 1882 M. Block, que 2 ou 3 millions de quintaux par an ; mais bientôt il lui en faudrait dix fois plus. L'importation allemande d'objets d'alimentation est énorme, en effet, quoiqu'elle se soit réduite depuis 1893 pour les animaux vivants. En 1892, l'importation du bétail et des animaux vivants (*Vieh und andere lebende Tiere*) dans l'Empire germanique, au commerce spécial, a atteint 317 895 tonnes contre une exportation de 27 362, et en 1907, année où les besoins ont été moindres, la première a monté à 209 822 tonnes et la seconde à 44 405, non compris 54 463 cochons importés de plus qu'exportés quanta l'importation des céréales (*Getreide*), elle atteignait, en 1892, 3 261 219 tonnes contre une exportation de 11 269, et, en 1907, elle s'élève (farine comprise) à 7 182 329 tonnes contre une exportation de 1 160 223 tonnes⁵⁶.

Il en est de même en Belgique, en Hollande, en Italie et, dans une moindre mesure, en France ; cette dernière contrée, alors même qu'elle paraît ne pas introduire d'articles d'alimentation exotiques, sujets à des droits de douane, en fait toujours venir en franchise de ses diverses colonies : Algérie, Tunisie, Afrique occidentale, Indo-Chine (pour le riz), etc. Il faudrait ajouter encore les énormes importations d'Asie, d'Amérique, d'Océanie et d'Afrique, de laine, coton, jute, tourteaux, huiles et matières brutes diverses que font les contrées de l'Europe occidentale pour leur consommation propre, déduction faite de ce qu'elles réexportent en nature ou sous la forme d'objets manufacturés.

Dans cet article de la *Revue des Deux Mondes* de 1882, M. Maurice Block a, d'une façon prématuée sans doute, effleuré un sujet intéressant. Au fur et à mesure que se peupleront les pays neufs

⁵⁶ *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1908, pp. 146 et 188.

les deux Amériques, l'Australasie, le nord de l'Asie, l'Afrique sur toute son étendue, comment les contrées de l'Occident de l'Europe : Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Hollande, Italie, France même, quoique celle-ci dans une moindre mesure, qui ne produisent pas aujourd'hui directement leur nourriture et les matières premières dont elles ont besoin et ne s'assurent les unes et les autres que par des échanges contre les objets fabriqués, qu'elles produisent en surabondance, pourront-elles se pourvoir d'une façon suffisante en articles d'alimentation et en matières premières industrielles ?

M. Maurice Block se posait cette importante question beaucoup trop tôt. L'expérience a prouvé, en effet, que, dans le demi-siècle qui a suivi son article, à savoir de 1882 à 1907, les contrées européennes ont pu obtenir leur approvisionnement exotique d'alimentation, non seulement dans de bonnes conditions, mais à des prix sensiblement moindres que ceux de la première moitié du XIX^e siècle (voir plus haut, p. 70, note, les prix du blé en Angleterre depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'en 1907).

Mais il peut n'en être pas toujours ainsi. Le jour où l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud auront chacune 400 ou 500 millions d'habitants, sinon davantage, où l'Australasie et les îles du Pacifique en compteront une centaine de millions, où l'Afrique elle-même contiendra un demi-milliard, sinon plus, d'êtres humains, où le Nord et l'Ouest de l'Asie auront une population fort accrue, l'approvisionnement exotique de denrées d'alimentation et de matières premières des nations européennes pourrait devenir plus difficile à obtenir ou se faire à des prix plus élevés.

Même en supposant, ce qui est une hypothèse d'une réalisation peu probable, le maintien indéfini de l'excédent annuel actuel de la population des pays civilisés, il faudra, sans doute, un certain nombre de générations pour que la question qui précède puisse se poser, d'une façon nous ne disons pas angoissante, mais sérieusement préoccupante aux peuples de l'Europe occidentale.

Quelques personnes croient, depuis l'époque de cherté qui a commencé en 1909 ou 1910, que ces difficultés se font déjà sentir. C'est, selon nous, une erreur. La hausse de la plupart des objets

d'alimentation, au cours des années 1909-1912, ne provient pas de l'impossibilité ou de la difficulté de les produire à prix modéré en temps normal, mais de diverses autres causes⁵⁷, dont la principale est de nature temporaire, à savoir de mauvaises ou de très médiocres récoltes, des inondations ou des sécheresses, des épidémies diverses sur les animaux.

On ne peut compter, sans doute, que les très bas prix du blé de la période 1880-1907 (voir plus haut, p. 70, note) doivent se représenter avec fréquence à l'avenir et de même pour le bétail, mais l'aire de production de ces denrées est énorme et fort loin d'être complètement utilisée, outre que les procédés de production comportent les plus grands perfectionnements.

Le vieux monde vit donc, suivant M. Block, du superflu du nouveau monde et même, aurait-il pu ajouter, de l'excédent de vieilles nations misérables, comme l'Inde, qui auraient bien besoin de consommer tout ce qu'elles produisent, mais n'en ont pas les moyens. D'autre part, le nouveau monde se peuple graduellement et l'on prévoit le jour où lui aussi sera saturé d'habitants et M. Block cite ce mot de publicistes américains : « Il n'est pas encore temps, ou il n'y a pas encore lieu d'interdire l'immigration européenne ».

⁵⁷ Nous ne ferons que mentionner quelques-unes de ces causes : d'abord, le mouvement démocratique qui agit d'une double façon : par la hausse des salaires des ouvriers producteurs, laquelle, sauf perfectionnements mécaniques faisant compensation, doit avoir une répercussion sur le prix du produit ; ensuite, par le surcroît de demande que font les ouvriers consommateurs, grâce à leur salaire accru, de diverses denrées qu'ils ne consommaient guère auparavant, viande, beurre, lait, etc. Mentionnons aussi l'accroissement de la production de l'or, celle-ci étant passée de 550 millions de francs environ dans la période 1880-1885 à 2 milliards ou 2 milliards 1/2 dans la période 1907-1912 ; il est difficile de déterminer l'importance de cette dernière cause. Il est probable qu'on l'exagère, jusqu'ici du moins ; mais elle peut avoir eu quelque action sur les prix.

Voilà le sombre tableau que l'on esquisse⁵⁸ : le monde paraîtrait destiné soit à une sorte de cannibalisme final par des guerres et des meurtres, soit à une réglementation bureaucratique, non seulement des mariages, mais de toutes les unions sexuelles, et de sévères répressions en cas d'infraction.

Vers 1880, un ministre allemand, M. Delbruck, démontrait que la population du nouvel Empire germanique, malgré l'émigration, augmentait de 500 000 âmes par an, et un journal officieux, s'associant à ses plaintes, conseillait d'autoriser les communes à mettre des entraves aux mariages⁵⁹.

Il ne faut pas oublier que, aux cours même les plus élevés de l'année 1912, le pain en France, malgré l'élévation considérable des salaires ouvriers et des impôts, n'est guère à un prix plus élevé qu'au milieu du XIX^e siècle, où le gouvernement impérial avait pris des mesures, avec l'organisation dite de la *Caisse de la Boulangerie*, pour le maintenir au prix de 40 centimes le kilogramme à Paris ; or, ce prix n'a pas été dépassé ou ne l'a été que dans des proportions tout à fait modiques, en l'année 1912 d'exceptionnelle cherté. En définitive, malgré des salaires sensiblement accrus, il n'en coûte pas plus cher à l'ouvrier français ou à l'ouvrier anglais d'avoir son approvisionnement de pain, dans les années 1910-1912, que dans les années 1850 à 1860.

Sans prendre au sens littéral les descriptions lyriques du chimiste Berthelot sur l'augmentation de la productivité des sociétés futures

⁵⁸ Sur la partie de l'Europe qui ne suffit pas à nourrir directement sa population, on peut voir aussi : Levasseur, *La Population Française*, t. 1^{er}, pp. 457 et 458.

Voir plus haut également (p. 71, note) les prévisions lyriques du chimiste Berthelot sur l'accroissement de la puissance agricole des sociétés futures.

⁵⁹ La population de l'Empire d'Allemagne depuis 1880 augmente de près de 1 million par an, malgré l'assez sensible réduction, depuis l'ouverture du XX^e siècle, de la natalité germanique, encore cependant très considérable ; les pouvoirs publics commencent à s'inquiéter chez nos voisins de cette réduction, et il n'est, certes, plus question de restreindre la natalité. Voir plus loin, p. 241.

(voir plus haut. p. 71, note), on peut être assuré qu'il y a, pour l'accroissement de la production agricole mondiale, non seulement d'énormes réserves territoriales, mais encore d'énormes réserves d'ordre scientifique.

Rien n'indique qu'il doive y avoir pour les générations qui sont en vue, une sensible aggravation de ce côté. Le problème posé par M. Maurice Block en 1882 n'a donc pas le caractère alarmant, encore moins le caractère angoissant, que ce publiciste lui attribuait.

LIVRE II

EXAMEN CRITIQUE DU PRINCIPE DE POPULATION DE MALTHUS

CHAPITRE PREMIER

L'ARGUMENT ANALOGIQUE DE MALTHUS TIRÉ DE LA PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE

Malthus ramène l'homme au rang des espèces animales et végétales. — L'intelligence chez l'homme et la prévoyance entrent en opposition avec l'instinct au sujet de la procréation. — Opinion de l'Américain Carey et de Herbert Spencer à ce sujet. — Exemples cités par Carey et par Roscher. — L'instinct sexuel, au fur et à mesure que l'humanité s'élève au-dessus des purs besoins physiques, est combattu et tenu en bride par d'autres considérations, d'autres sentiments, d'autres jouissances. — Les fraudes pour satisfaire l'instinct sexuel en réduisant ou prévenant la procréation.

La théorie de Malthus repose à la fois sur un raisonnement par analogie et sur des recherches statistiques. Le raisonnement par analogie a pour point de départ cette observation qu'il n'existe aucune limite à la faculté reproductive des plantes et des animaux, si ce n'est qu'en augmentant en nombre ils se dérobent mutuellement leur subsistance et que les plus faibles ou les moins appropriés à chaque milieu spécial disparaissent devant les plus forts ou les mieux appropriés. Si la terre, disait Franklin, était dépourvue de toute autre plante que le fenouil, il suffirait pour la couvrir de verdure. S'il n'y avait pas au monde d'autre peuple que la nation anglaise, en quelques siècles elle peuplerait le monde. Si

des millions de mondes vacants nous étaient accessibles et habitables, ils finiraient par être fécondés par la terre seule.

Il y a, certes, une part de vérité dans cette observation. Merveilleuse est la fécondité des plantes et des animaux. Quelques chèvres, abandonnées dans une île, finissent par la remplir de leur espèce ; quelques couples de lapins introduits en Australie ont encombré ce vaste pays de leurs rejetons.

Il est hors de doute que quelques couples humains, placés sur un vaste continent dont le climat, le sol, les productions seraient très propices à leur existence et à leur propagation, créeraient à la longue une population considérable, en relation avec les ressources de la contrée.

Néanmoins, il s'en faut considérablement que l'analogie soit complète entre les hommes et les animaux ou les plantes, au point de vue de la propagation. Ce qui n'est chez ces deux dernières catégories d'êtres vivants que l'accomplissement d'un instinct naturel ou d'une force impulsive irrésistible devient dans l'espèce humaine un acte libre, sur lequel la raison, le sentiment ont une prise incontestable.

Au raisonnement par analogie de Malthus qui tend à râver ainsi l'homme au rang des espèces animales et végétales et à le faire l'esclave de l'instinct, on peut opposer des raisonnements d'autre nature et tout aussi vraisemblables, sinon davantage.

On a fait remarquer que cette surabondance de la reproduction paraît calculée partout en raison inverse de la sensibilité, de l'intelligence et de la force avec laquelle chaque espèce résiste à la destruction. On peut conclure de cette observation que, au fur et à mesure que le genre humain devient plus éclairé, plus instruit, que sa vie est plus diversifiée, que ses distractions sont plus nombreuses et plus élevées, l'instinct reproductif se trouve en concurrence avec d'autres besoins, d'autres désirs, qui lui font, dans une certaine mesure concurrence et lui arrachent la prédominance absolue qu'il possédait chez des êtres plus simples et moins développés.

Cette observation est, certes, d'une grande justesse. Carey, se livrant à des recherches plus ou moins étendues, prétend prouver

que les grands hommes ont, en général, peu d'enfants et que leur postérité disparaît vite⁶⁰. Sans le suivre dans ses développements, sans croire que le nombre des grands hommes doive beaucoup s'accroître dans l'humanité, on peut admettre que *l'élévation générale du niveau intellectuel et la vie plus diversifiée du genre humain auront une certaine influence restrictive sur la prolificité*. Elles retardent en tout cas, d'ordinaire, l'époque des relations entre les sexes et diminuent ainsi dans l'existence humaine l'étendue des années de la reproduction. Bien des circonstances, que nous examinerons, propres à notre état social, contribuent, d'autre part, à cette même conséquence.

En nous en tenant actuellement aux observations toutes générales, on ne peut contester qu'il n'y ait une part de vérité dans la thèse dogmatique et philosophique que soutient Herbert Spencer, à savoir qu'il y a une opposition générale entre le phénomène de la procréation et celui qu'il appelle l'individuation, c'est-à-dire le développement poussé au plus haut degré des facultés intellectuelles.

L'observation que l'aisance et l'opulence diminuent la procréation ne manque pas, non plus, de base expérimentale. Elle peut s'entendre de deux façons : ou elles créeraient chez l'homme une disposition à la prévoyance et à la prudence qui lui feraient appréhender la procréation d'un trop grand nombre d'enfants et qui l'engageraient à recourir à tous les moyens pour s'en préserver, les uns moraux, comme la continence, les autres condamnables, comme certaines pratiques vicieuses ; en ce sens, cette remarque ne serait pas contraire à la théorie même de Malthus. Mais l'observation que l'aisance et l'opulence nuisent à la procréation a encore un autre sens : c'est qu'elles exercent sur l'organisme humain une influence qui restreint la force productive de l'homme

⁶⁰ Consulter Carey (*Principles of social science*, t. II. pp. 303 à 311), les nombreux exemples qu'il cite et beaucoup d'autres que l'on pourrait y joindre.

; c'est aussi que, en suscitant beaucoup d'autres plaisirs et satisfactions que ceux qui résultent de l'accomplissement des relations sexuelles, elles font à cette dernière catégorie d'actes une concurrence qui la restreint. Quoiqu'il soit difficile de recueillir des renseignements précis et étendus sur des parties de l'existence humaine qui se confinent tellement dans l'intimité et la discréetion, il est impossible de ne pas trouver des traces révélatrices d'une situation de ce genre. Le nombre considérable de familles aisées ou opulentes sans enfants, alors qu'il est manifeste que les parents en désireraient, est une preuve à l'appui de cette conclusion.

On invoque aussi les familles illustres, ayant toujours vécu dans l'opulence ; il est vrai qu'elles furent exposées à bien des hasards, à tous les périls de la guerre par exemple, dont elles supportaient autrefois particulièrement le fardeau ; mais encore, cependant, devraient-elles laisser de nombreux rejetons, tandis que beaucoup n'en ont aucun. Les grandes familles historiques devraient avoir un nombre énorme de représentants : on voit, au contraire, la couronne en France et en Angleterre changer de branche par extinction, les familles les plus considérables, comme celle des Montmorency, disparaître. Il n'en va pas autrement des lords et des baronnets anglais. Étant données les nombreuses fournées de pairs faites par tous les gouvernements successifs et qui sont venues se joindre aux descendants des pairs anciens, la Chambre des lords devrait compter des milliers de membres ; il n'en est rien. Les anciennes familles s'éteignent graduellement, et, parmi les pairs actuels, il n'y en a qu'un nombre infime dont la pairie remonte à deux ou trois siècles.

Il y a vingt ans, écrit Carey en 1859, le nombre des pairs d'Angleterre était de 394, dont 272 résultaient de créations postérieures à l'an 1760. De 1611 à 1819 il vint à s'éteindre 753 titres de baronnet, et le total de ces titres qui avait été créé était moindre de 1 400. Les nobles vénitiens, d'après Daru, étaient au nombre de 2 219 en 1569 et, en 1705, ils n'étaient plus que 1 500, malgré l'admission à la noblesse de nombre de familles nouvelles.

Dans la ville de Berne, de 1583 à 1654, le conseil souverain avait admis à la bourgeoisie 487 familles, dont 379 disparurent en deux siècles, de sorte qu'il n'en restait que 108 en 1783. Dans les cent ans de 1684 à 1784, il s'éteignit 207 familles de Berne douées du privilège de bourgeoisie. En 1623, le souverain conseil de Berne convoqua les membres de 112 différentes familles pourvues du même privilège et ne leur trouva que 58 représentants⁶¹.

Roscher, écrivain dont l'exactitude a toujours été reconnue, a constaté que, sur 85 familles exerçant le grand commerce à Stettin en 1739, on ne retrouvait les traces d'aucune d'elles en 1859 et que leur nom même, à moins qu'il ne fût très commun, n'existeit plus dans la ville⁶².

Carey fait ressortir que non seulement, dans le temps récent, Napoléon, Wellington, les Fox, les Pitt, n'ont pas laissé de représentants, mais que sur 15 présidents des États-Unis qui s'étaient succédé au moment où il écrivait, 7 étaient sans enfants, et le total des enfants des autres ne dépassait guère la vingtaine. Ici, en France, parmi les gloires du XIX^e siècle, des cinq grands poètes ou écrivains d'imagination, Chateaubriand, Lamartine, Vigny, Musset, Victor Hugo, les quatre premiers n'ont pas eu de descendants mâles et le dernier n'a laissé que deux petits-enfants.

On fera, sans doute, quelques réserves sur ces faits qui pourraient être multipliés à l'infini. On dira qu'une famille noble ou une famille illustre est censée éteinte quand elle ne laisse pas de rejetons mâles, bien qu'il y en ait de l'autre sexe. On ajoutera que les vices ou l'excentricité de la vie ont souvent leur part dans cette stérilité ; cela peut être ; dans une certaine mesure même, cela est certain.

Mais l'humanité doit être considérée telle qu'elle est, avec l'ensemble de ses qualités et de ses défauts, de ses vertus et de ses vices : ou bien elle deviendra plus vertueuse, et alors le penchant à la procréation sera réglé par la continence ; ou elle restera, au point de vue moral, à peu près ce qu'elle est, tout en s'élevant en bien-

⁶¹ Carey, *Principles of Social Science*, III, pp. 305-307.

⁶² Roscher, *Nationalökonomik des Handels und Gewerbfieisses*, p. 71.

être et en développement intellectuel, alors la tendance à l'accroissement illimité sera réfréné par tout l'ensemble de causes, les unes louables, les autres blâmables, qui ont empêché et empêchent encore les classes aristocratiques ou bourgeois, opulentes ou aisées, de pulluler à l'infini.

Au point de vue philosophique général et physiologique, *la doctrine*, de Carey et de Spencer, *d'après laquelle l'homme en se civilisant davantage perd, par des raisons variées, de sa force reproductive et voit l'instinct sexuel combattu et tenu en bride par d'autres considérations, d'autres sentiments, d'autres jouissances, apparaît comme ayant une base expérimentale bien mieux établie que la doctrine de Malthus qui repose surtout sur l'assimilation de la nature de l'homme avec celle des animaux et celle des plantes.*

Nous ne faisons que mentionner ici, devant y insister plus loin (pages 295 à 338), les moyens frauduleux par lesquels on donne satisfaction à l'instinct sexuel en réduisant ou prévenant la procréation. Les sociétés contemporaines — ménages réguliers ou unions libres — ne sont que trop expertes en cette matière.

CHAPITRE II

L'ARGUMENT STATISTIQUE DE MALTHUS

Insuffisance des renseignements statistiques de Malthus. — Application et importance de ce que l'on appelle, dans l'économie politique contemporaine, *la loi de substitution*. — Mesure de la tendance à l'accroissement de la population aux États-Unis. — Malgré l'abondance des terres fertiles vacantes au moins pendant tout le XIX^e siècle, on n'a jamais constaté aux États-Unis une tendance au doublement de la population en vingt ou vingt-cinq ans. — Examen de l'accroissement successif de la population aux États-Unis d'après les recensements décennaux. — Part de l'immigration. — Constatation de la diminution de la natalité aux États-Unis. — Démenti infligé par les États-Unis au « principe de population » de Malthus. — L'augmentation de la population noire des États-Unis depuis l'émancipation : là aussi le « principe de population » de Malthus ne se vérifie pas.

À part l'argument physiologique, reposant sur l'analogie qui précède, Malthus a appuyé son système sur un argument statistique. Il s'est efforcé de rassembler de nombreuses preuves de cette nature. Il n'y a que peu réussi.

Il était très difficile, au temps où il écrivait, de se procurer des renseignements statistiques exacts. Ce que nous appelons l'état civil, comprenant un enregistrement des naissances, mariages et décès, sujet à un contrôle et à une centralisation, n'existant pas. Les recensements aussi étaient inconnus. Ce n'est pas qu'il n'y eût divers moyens approximatifs, notamment pour la perception des impôts, de se rendre compte du mouvement approximatif de la population, surtout par voie d'induction d'après le nombre de feux ; mais c'était très conjectural. L'administration était alors moins

étendue et moins bien dressée qu'aujourd'hui ; les fonctionnaires, surtout dans les bas grades, se trouvaient moins instruits, moins contrôlés et plus indifférents ; la population se montrait plus défiante à l'endroit de toutes les déclarations ou vérifications.

De même encore, l'art d'interpréter les chiffres était moins avancé à la fin du XVIII^e siècle ou au commencement du XIX^e qu'aujourd'hui. Sans doute, l'on avait déjà imaginé ce que l'on appelait « l'arithmétique politique », et dans la première partie du XIX^e siècle Quêtelet fonda ce qu'il nomme « la physique sociale ». Toutes ces systématisations restaient encore, cependant, fort incertaines. On y apportait beaucoup de subtilité et de conceptions *a priori* ; on ne se défiait pas assez des causes possibles d'erreurs.

Aujourd'hui s'est constituée une science nouvelle, encore à l'état d'embryon : *la démographie ou l'étude des collectivités humaines, de leur composition et de leurs mouvements intérieurs*. Quand elle étudie les sociétés dans leur composition, on la dénomme « démographie statique » ou un peu prétentieusement « anatomie du corps social » ; quand elle les examine dans leur mouvement, on la qualifie de « démographie dynamique » ou avec un peu d'emphase « physiologie sociale ». Cet ordre de recherches a certainement fait des progrès et a acquis un caractère plus positif depuis un tiers de siècle. Une quantité d'observations précieuses et d'ingénieuses suggestions a été recueillie.

Au temps où écrivait Malthus, on n'avait guère les moyens d'investigation nécessaires pour de bonnes statistiques, ou de méthode pour leur interprétation judicieuse et correcte, ni le sentiment de la circonspection qu'on doit apporter dans les conclusions à en déduire.

Aussi, toute la partie statistique du livre de Malthus, qui est ou devrait être la base positive de sa théorie, pèche-t-elle considérablement. Un examen attentif le démontre.

Dès l'ouverture de son ouvrage, à la page 7 de la traduction française, Malthus prend comme un fait constaté que la population des États-Unis double dans un moindre intervalle qu'un quart de

siècle⁶³ : « Dans les États du nord de l'Amérique, dit-il, où les moyens de subsistance ne manquent point, où les mœurs sont pures et où les mariages précoce sont plus faciles qu'en Europe, on a trouvé que la population, pendant plus d'un siècle et demi, avait doublé plus rapidement que tous les vingt-cinq ans. Dans les établissements de l'intérieur, où l'agriculture était la seule occupation des colons et où l'on ne connaissait ni les vices, ni les travaux malsains des villes, on a trouvé que la population doublait en quinze ans. Cet accroissement, tout grand qu'il est, pourrait, sans doute, l'être bien davantage si la population n'éprouvait pas d'obstacle. Pour défricher un pays nouveau, il faut souvent un travail excessif ; de tels défrichements ne sont pas toujours fort salubres ; d'ailleurs, les sauvages indigènes troublaient quelquefois ces entreprises par des incursions, qui diminuaient le produit de l'industrieux cultivateur, et coûtaient même la vie à quelques individus de sa famille.

« Selon une table d'Euler, calculée d'après une mortalité de 1 sur 36, si les naissances sont aux morts dans le rapport de 3 à 1, la période de doublement sera de 12 années et 4/5^e seulement. Et ce n'est pas là une simple supposition, mais elle s'est réalisée plus d'une fois pendant de courts intervalles de temps. Sir William Petty croit qu'il est possible, à la faveur de certaines circonstances particulières, que la population double en dix ans. Mais, pour nous mettre à l'abri de toute espèce d'exagération, nous prendrons pour base de nos raisonnements l'accroissement le moins rapide ; accroissement prouvé par le concours de tous les témoignages et que l'on a démontré provenir du seul produit des naissances. *Nous pouvons donc tenir pour certain que, lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle va doublant tous les vingt-cinq ans et croît de période en période suivant une proportion géométrique* ». C'est Malthus lui-même qui souligne ces lignes et quatre lignes plus bas, il ajoute : « Un nombre de mille millions d'hommes doit

⁶³ *Essai sur le principe de population*, édition Félix Alcan, 1845, p. 7 et 8.

doubler en vingt ans par le seul principe de population, tout comme un nombre de mille hommes⁶⁴. » Cette contradiction à si peu de lignes de distance, dans l'estimation de la période de doublement, tantôt vingt-cinq ans, tantôt vingt ans, s'il n'y a pas là une simple faute d'impression, montrerait que Malthus est un statisticien peu minutieux ; quant à la prétention que les faits doivent être les mêmes pour mille millions d'hommes que pour mille hommes, elle est peu philosophique : un petit groupement d'individus, hommes, femmes, enfants, adultes, vieillards, est beaucoup trop étroit pour que puissent s'y épanouir et y avoir leur jeu naturel tous les éléments et toutes les influences qui se rencontrent dans un ensemble d'êtres humains un million de fois plus étendu.

Avant d'entrer dans une discussion de fait, il convient de faire une remarque préliminaire : on ne connaît pas de pays « où la population n'ait été arrêtée par aucun obstacle » ; cette formule même manque tout à fait de précision ; car, à défaut d'obstacles physiques et extérieurs, il s'en rencontre et s'en forme dans les goûts même des hommes ; *c'est une des règles, récemment découvertes, de l'économie politique*, que nous nous sommes constamment efforcé de mettre en lumière, *que les divers besoins et les divers désirs de l'homme sont entre eux en lutte constante et que, suivant les circonstances, tantôt l'un, tantôt l'autre triomphe* ; *c'est ce que l'on appelle la loi de substitution* ; *il en résulte qu'aucun désir, aucun besoin, à un degré assez avancé du développement humain, ne prend, sur tous les autres, une prépondérance absolue et définitive, surtout universelle chez tous les hommes*⁶⁵. Une jeune fille qui veut faire un choix parmi les épouseurs attendra peut-être jusqu'à vingt-trois ou vingt-cinq ans pour se marier, au lieu de le faire à quinze

⁶⁴ *Essai sur le principe de population*, édition citée, page 7 et 8.

⁶⁵ Nous avons établi, dans notre *Traité théorique et pratique d'économie politique* (notamment, t. I^{er}, p. 88, et t. III, p. 34), que la *loi de substitution* des besoins entre eux, des plaisirs entre eux, au-delà d'un certain degré de satisfaction, de la concurrence entre les jouissances, est une des lois fondamentales de l'économie politique et que le rôle de cette loi s'accroît au fur et à mesure que l'humanité ou qu'une société progresse.

ou seize. Ce simple obstacle intérieur fait éclater tous les calculs de Malthus.

Malthus, dans sa formule : « lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle », ne paraît tenir aucun compte de cette loi de substitution des besoins et des désirs entre eux, ainsi que des obstacles intérieurs qu'elle suscite à son « principe de population » en dehors de tous les obstacles extérieurs ; il semble supposer les hommes des êtres aussi simples, aussi impulsifs, aussi peu compliqués de besoins et de désirs que les animaux. En fait, les calculs de Petty, d'Euler et les siens propres diffèrent peu de tous ceux auxquels on s'est livré sur la proliférance des lapins ou sur le temps qu'il faudrait aux produits d'une seule truie pour couvrir la France entière ou le globe entier.

Le pays qui peut le plus se rapprocher de la conception de Malthus est certainement les États-Unis ; salubrité, immensité de terres fertiles, de ressources naturelles, faibles impôts, absence de service militaire, disposition de capitaux énormes, prêtés pour la plupart à bas intérêt par le vieux monde, salaires élevés, vie, du moins dans la première partie de leur développement, très patriarcale ; voilà tout un ensemble de conditions qui qualifient les États-Unis pour le champ le plus propice à la proliférance humaine. Non seulement on y est sollicité aux mariages précoces, mais, tout au moins dans les solitudes de l'ouest, en l'absence de toute vie sociale développée, ils sont un charme et en même temps presque une nécessité pour les colons. De même en est-il du nombre des enfants ; ils ne chargent guère, quand ils sont tout petits ; de bonne heure, ils rendent quelques services et paient leur entretien dans les petites tâches de la vie rurale ; un peu plus tard, ils sont même lucratifs, et l'on n'a aucune inquiétude sur leur sort ultérieur ; on les lâche sans souci dans la vie sur un continent qui n'a guère, même à l'heure actuelle, que le dixième de la population qu'il peut aisément nourrir.

Or, jamais les États-Unis, quoi qu'en disent Petty et Malthus, n'ont vu leur population doubler, du chef de son mouvement propre, dans un espace de vingt-cinq années. Quant aux tables d'Euler, ce sont de pures abstractions.

Voici, d'après les recensements successifs, à partir du premier qui a été fait en 1790, la population des États-Unis :

RECENSEMENTS DE	HABITANTS	ACCROISSEMENT ANNUEL (%)
1790	3 929 214	»
1800	5 308 483	3,51
1810	7 239 881	3,64
1820	9 638 453	3,31
1830	12 866 020	3,35
1840	17 069 453	3,27
1850	23 191 876	3,59
1860	31 443 321	3,56
1870	38 558 371	2,26
1880	50 155 783	3,01
1890	62 947 714	2,55
1900	75 994 575	2,07
1910	91 972 266	2,10

Si depuis 1790, la population des États-Unis avait doublé tous les vingt-cinq ans, elle aurait été de 7 858 428 en 1815, 15 716 856 en 1840, 31 433 712 en 1865 et enfin 62 867 424 en 1890. Ainsi, l'année 1890, par comparaison à l'année 1790, fournit bien une multiplication qui jusqu'ici correspond presque exactement à la période de doublement de vingt-cinq ans de Malthus. Bien plus, pendant le premier demi-siècle, l'accroissement de la population a même été plus rapide, puisque, d'après la règle du doublement en vingt-cinq ans, la population des États-Unis aurait été de 15 716 856 âmes en 1840, au lieu qu'elle s'est trouvée monter à 17 069 453. Mais il faut tenir compte d'un grand phénomène, jouant un rôle des plus considérables, l'immigration.

Nous n'avons sur celle-ci des renseignements précis que depuis 1830⁶⁶. On estime que depuis les débuts de la colonisation nord-américaine jusqu'en 1790, date du premier recensement, « le contingent annuel des émigrants ne dépassa guère 5 000, soit environ 1 million pour les deux cents ans qui séparaient cette époque des premières familles emmenées par Walter Raleigh⁶⁷. » D'après un spécialiste américain, Bromwell, auteur d'une *History of immigration in the United States* (1865, New York), citée par Jules Duval, l'immigration aurait été approximativement de 4 000 âmes par an, de 1784 à 1794, de 10 000 en 1794, de 6 000 de 1790 à 1810 en moyenne ; elle aurait atteint jusqu'à 22 240 en 1817, et pour toute la période de 1783 à 1819 elle se serait élevée à 250 000 ; en déduisant de ce chiffre celui de 28 000, pour les sept années de 1783 à 1790, on obtient 222 000 immigrants de 1790 à 1819⁶⁸. Mais ce sont là des données assez incertaines. C'est seulement un *Act* (loi) du 26 mars 1819, réglant les transports de passagers et ordonnant l'enregistrement par la douane de tous les débarquements, qui permit d'avoir des renseignements exacts sur les immigrants, sauf l'infiltration provenant du Canada. Du 30 septembre 1819 au 30 septembre 1829, le nombre des immigrants aurait été de 128 502, soit 12 850 en moyenne par année ; du 30 septembre 1829 au 31 décembre 1839 le nombre des immigrants se serait élevé à 538 381, ensemble, depuis 1790, environ 888 000 immigrants. Mais ces chiffres sont fort au-dessous de la vérité, ne

⁶⁶ Voici les chiffres officiels de l'immigration aux États-Unis pour chacune des sept dernières décades du XIX^e siècle ; 1830 à 1840 : 599 125 immigrants ; 1841-1850, 1 713 251 ; 1851-1860, 2 511 060 ; 1861-1870, 2 377 279 ; 1871-1880, 2 812 191 ; 1881-1890, 5 246 613 ; 1891-1900, 3 687 564 ; 1901-1910, 8 795 386, ensemble en ces quatre-vingts années : 27 143 344 immigrants.

⁶⁷ Jules Duval : *Histoire de l'émigration européenne, asiatique et africaine*, 1862, pp. 183 et suivantes.

⁶⁸ D'après un autre calcul, depuis la fondation du gouvernement des États-Unis, c'est-à-dire depuis 1776, jusqu'en 1820, il serait venu dans le pays 250 000 passagers étrangers, dont 98% étaient des immigrants.

serait-ce que par cette raison qu'il n'y est pas tenu compte de la forte immigration du Canada et d'une moins importante, mais cependant appréciable, du Mexique. Un autre statisticien, M. Legoyt, évalue à 120 000 le nombre des immigrants de 1790 à 1810, 114 000 de 1810 à 1820, 203 979 de 1821 à 1830, 778 500 de 1831 à 1840, soit pour les 50 années 1 216 419 immigrants⁶⁸. Ce chiffre paraît plus près de la réalité que le précédent ; pour les années 1831-1840 il dépasse cependant le chiffre officiel (voir p. 106, note).

Si de 1790 à 1840, dans la période la plus agricole et la plus patriarcale des États-Unis indépendants, au milieu d'une paix à peine troublée un instant par la petite guerre de 1812, la population a passé de 3 929 214 âmes à 17 069 453, ce qui constitue une augmentation de 13 140 239 âmes ou de 334% en cinquante années, il ne faut pas en conclure que la population ait, par son mouvement propre, doublé tous les vingt-cinq ans : il faut tenir compte non seulement de ces 1 100 000 à 1 200 000 immigrants, dont la plupart devaient vivre encore, mais de leurs descendants⁶⁹. Une population d'immigrants, surtout d'immigrants agricoles (et il n'y en avait guère alors que de ceux-là), offre un excédent des naissances sur les décès bien plus fort qu'un groupe sédentaire. En premier lieu, ces immigrants ne comptent pas ou presque pas de vieillards, ils sont presque tous dans la jeunesse ou au début de la maturité ; ils amènent aussi avec eux des enfants, mais il en est peu de ceux-ci qui soient tout à fait en bas âge : cette population d'immigrants compte peu de gens infirmes, débiles, malades. Il est donc certain que les 1 100 000 à 1 200 000 immigrants et leurs rejetons doivent compter pour plusieurs millions dans la population des États-Unis en 1840 ; s'il en est ainsi, ne dût-on, ce qui serait très modéré, calculer ces immigrants et leur progéniture qu'à 2 millions et demi par exemple, la population des États-Unis en 1840, représentant le mouvement propre qui se rattachait aux éléments existants dans le

⁶⁹ Voir Jules Duval : *Histoire de l'émigration*, page 200. Voir aussi le *Statistical Abstract for the United States*, 1910, pp. 44 et 45 et le *Statesman's Yearbook for 1912*, p. 372.

pays en 1790, au lieu de monter à 17 069 453, n'aurait atteint que 14 569 453 âmes, soit par rapport à 1790, un accroissement de 10 640 239 ou de 270% en cinquante ans, ce qui ne représente pas le doublement en vingt-cinq ans⁶⁹.

Ainsi, même dans la période de beaucoup la plus favorable des États-Unis, celle qui réunit à peu près les conditions idéales que l'on peut rêver, l'augmentation de la population, si l'on tient compte de l'immigration et de son influence, reste assez sensiblement au-dessous de la progression indiquée par Malthus.

Il faudrait encore faire une autre déduction : ces chiffres s'appliquent tant à la population blanche qu'à la population de couleur, aux esclaves ; or, celle-ci s'est fort accrue, soit par son mouvement propre et l'incurie des noirs, suivant leur penchant à la reproduction, soit par la traite qui s'effectua au grand jour jusqu'en 1811 et qui se fit clandestine, mais resta toujours abondante depuis lors, jusqu'à l'émancipation des esclaves en 1860-1865.

Les statistiques américaines distinguent, comme il suit, d'après les recensements décennaux effectués aux États-Unis de 1790 à 1910, la population blanche, les hommes de couleur libres et les esclaves :

POPULATION DES ÉTATS-UNIS D'APRÈS LES RECENSEMENTS SUCCESSIFS

ANNÉES	POPULATION blanche	POPULATION noire ou de couleur	TOTAL	ACCROISSEMENT (%) de la population
1790	3 172 006	59 527	697 681	3 929 214
1800	4 306 446	108 435	893 602	5 308 483
1810	5 862 073	186 446	1 191 362	7 239 881
1820	7 866 797	233 634	1 538 022	9 638 453

1830	10 537 378	319 599	2 009 043	12 866 020	3,35
1840	14 195 805	386 293	2 487 355	17 069 453	3,27
1850	19 553 068	434 495	3 204 313	23 191 876	3,59
1860	26 922 537	488 070	3 953 760	31 443 321	3,56
1870	33 589 377	4 880 009	»	38 558 371	2,26
1880	43 402 970	6 580 793	»	50 155 783	3,01
1890	55 106 258	7 488 676	»	62 947 714	2,55
1900	66 893 405	8 840 388	»	75 994 575	2,07
1910	81 732 687	9 828 294	»	91 972 266	2,10

Ainsi le chiffre de la population noire s'est élevé (hommes libres et esclaves) de 757 208 âmes en 1790 à 2 873 648 en 1840 et successivement à 4 880 000 en 1870 et 9 828 294 en 1910 : les Indiens, les Chinois et les Japonais figurent dans le total ; mais non parmi la population de couleur ; ils étaient, en 1910, au nombre de 265 683 pour les Indiens et de 145 602 pour les Asiatiques divers.

Arrêtons-nous au recensement de 1840 ; on y voit que de 1790 à 1840, le nombre des hommes de couleur, tant libres qu'esclaves, est passé de 757 208 à 2 873 648, soit une augmentation de 280% en

cinquante ans, ce qui reste encore un peu au-dessous de la période de doublement en vingt-cinq ans.

Si, d'autre part, on examine la seule population blanche, on constate que, de 3 172 006 âmes en 1790, elle s'est élevée à 14 195 805 en 1840 ou 11 023 799 âmes d'augmentation, ce qui représente 346%, proportion plus forte que celle du doublement en vingt-cinq ans ; mais, si de ce chiffre de 14 195 805 blancs on retranche les 2 500 000 qui représentent au minimum l'influence de l'immigration dans cette période, soit 1 100 000 à 1 200 000 immigrants et tous les enfants qui proviennent d'eux, on n'a plus qu'une population blanche de 11 695 805, se rattachant aux éléments existants sur le sol américain en 1790, soit un accroissement, par rapport à la population blanche de cette dernière année, de 8 523 799 âmes ou 267%, proportion qui est encore un peu plus éloignée de celle indiquée par Malthus, laquelle eût exigé pour ces cinquante ans une augmentation de 300% du chef du mouvement propre de la population.

En 1850, la commission de recensement fit de grands efforts pour se rendre compte de la part qu'avait eue l'immigration sur l'accroissement de la population des États-Unis ; elle constata que, dans la population libre, les personnes nées à l'étranger étaient au nombre de 2 240 535 ; mais il faut probablement tripler ce nombre pour tenir compte de toute l'influence de l'immigration, à savoir de la progéniture que ces immigrants avaient eue sur le sol américain. La population des États-Unis, étant en 1850 de 23 191 876 âmes, si l'on en retranche 6 720 000, on a 16 471 876 âmes, qui ne représentent guère plus que quatre fois la population de 1790, soit 3 929 214. Ainsi, ce serait en vingt-neuf ou trente ans seulement que, dans les circonstances les plus favorables, la population des États-Unis aurait doublé par son mouvement propre.

Il faut ajouter que ce sont des circonstances *en partie artificiellement favorables*, à cause de tout l'afflux des capitaux européens venant se joindre aux richesses naturelles relativement illimitées d'un sol immense, qui ont suscité cet énorme

développement de la population dans la période de 1790 à 1840 ou 1850 aux États-Unis, mais particulièrement jusqu'à 1840.

Si l'on examine la période postérieure à 1840, on voit, en effet, le mouvement d'*accroissement végétatif*, suivant une expression usitée, c'est-à-dire défalcation faite de l'immigration, singulièrement se ralentir. Malheureusement la guerre de sécession qui a sévi de 1860 à 1865 et la décennalité, au lieu de la quinquennalité, des recensements nord-américains ne permettent pas de tenir compte de la période 1860 à 1870. Mais en comparant le recensement de 1860 à celui de 1840 et, d'autre part, le recensement de 1910 à celui de 1870, et en tenant compte dans l'un et l'autre cas de l'immigration, on est frappé du très sensible ralentissement de l'essor de la population aux États-Unis depuis un demi-siècle. Les Américains en ont été étonnés et un peu humiliés dans leur amour-propre national et leurs vastes ambitions, quoique les causes de ce ralentissement soient faciles à saisir et que, suivant toutes les probabilités, leur action devra fortement s'accentuer dans l'avenir.

La population totale des États-Unis, qui était de 17 069 453 âmes en 1840 s'est élevée à 31 443 321 en 1860, soit un accroissement de 14 373 868 âmes ou de 84,21% en ces vingt années. En admettant que la guerre de sécession n'eût pas éclaté et que le taux de l'accroissement eût été égal, dans les cinq années de 1860 à 1865, au taux de 1850 à 1860, soit 3,56% par an, ou 17,80 pour les cinq années, sur le chiffre de 31 443 321, on serait arrivé en 1865 à une population de 37 millions d'âmes environ qui, par rapport aux 17 069 453 âmes formant le point de départ en 1840, aurait représenté un accroissement de 116%, par conséquent légèrement supérieur à la loi de doublement de Malthus. Mais, si l'on tient compte de l'immigration, les choses changent notablement. D'après les statistiques américaines, le nombre des immigrants aux États-Unis s'est élevé à 1 713 251 dans la période de 1841 à 1850 et à 2 511 060 dans celle de 1851 à 1860, ensemble 4 224 311 immigrants⁷⁰.

⁷⁰ *The Statesman's Yearbook*, 1912, p. 372.

En ne tenant même pas compte des immigrants qui seraient arrivés, au nombre de 1 300 000 à 1 500 000 pendant les cinq années 1861-1865, si elles eussent été normales, on voit que, en déduisant seulement ces 4 224 311 immigrants du chiffre de 37 040 232 âmes auquel se serait, sans doute, élevée la population des États-Unis en 1865, si la guerre de sécession n'avait pas eu lieu, on tombe à 32 815 921, qui n'eût représenté qu'un accroissement de 92,90%, au lieu du doublement prévu. Mais ce taux d'accroissement est encore très exagéré, car il faut tenir compte non seulement des 4 224 311 immigrants eux-mêmes, dont, il est vrai, une partie aurait disparu déjà, mais des enfants qu'ils ont eus et qui ont beaucoup plus que compensé les pertes ; or, les immigrants sont des gens en pleine jeunesse, aux âges reproductifs ou qui approchent du temps de la reproduction : feu le D^r Bertillon a pu dresser un tableau de l'âge moyen des émigrants suédois : il était de 23 à 24 ans ; sur 1 000 de ces émigrants, on en comptait 176,7 âgés de moins de 10 ans, 175,3 de 10 à 20 ans, 365 de 20 à 30 ans, 165,30 de 30 à 40 ans, 74,4 de 40 à 50 ans et 43,1 seulement, moins du vingtième, ayant plus de 50 ans. Le même auteur calcule, d'après un document, à 24 ans l'âge moyen des émigrants irlandais mâles et à 23 ans 8 celui des femmes ; pour tous les émigrants indistinctement, il place à 22 ans leur âge moyen ou *médian*⁷¹. On conçoit que des groupes composés de cette façon soient très prolifiques. Il n'y aurait donc pas d'exagération à considérer que les 4 224 311 immigrants arrivés aux États-Unis dans la période de 1840 à 1860 eussent représenté à cette dernière date, avec leur progéniture, un groupe à peu près double de ce nombre, soit 8 448 000 âmes en nombre rond ; mais, pour plus de prudence, supposons que ces 4 224 311 immigrants n'eussent, par les naissances, augmenté que des trois quarts, soit de 3 168 233, on aurait 7 392 544 âmes à retrancher des 37 040 232 de population supposée en 1865 si la guerre de sécession n'eût pas eu lieu, et il resterait seulement 29 647 688 âmes qui, par rapport aux

⁷¹ Bertillon, à l'article *Migration*, du *Dictionnaire des Sciences Médicales*, t. VII, 2^e partie, p. 645 et 646.

17 069 453 existant en 1840, eussent représenté seulement un accroissement de 12 578 235 ou environ 73%. Mais, comme nous avons supposé que de 1861 à 1865 le taux de l'accroissement pour la population globale des États-Unis eût été le même que celui qui a été constaté de 1840 à 1860 et que ce dernier contenait parmi ses éléments l'immigration, il convient pour être exact de tenir compte de ce dernier élément pour la période de 1861 à 1865 si la guerre de sécession n'eût pas eu lieu. D'après les données de 1851 à 1860, l'immigration n'eût pas été inférieure à 260 000 âmes par année ou 1 300 000 pour les cinq années et, avec les enfants que ces immigrants eussent eus dans cette période quinquennale, eût représenté 1 600 000 à 1 700 000 personnes ; en défaillant ce chiffre de l'accroissement de 12 578 235, calculé plus haut, on arrive à un excédent de 10 878 235 âmes seulement de 1840 à 1865 pour la population des États-Unis, dans l'hypothèse où la guerre de sécession n'eût pas eu lieu et où, dans les cinq années de 1861 à 1865, les phénomènes démographiques auraient été la continuation exacte de ceux constatés pour la période de 1840 à 1860 ; or, 10 878 235 âmes par comparaison au point de départ de 1840, soit 17 069 453 âmes, *cela ne représenterait qu'un accroissement de 63,7% en ces vingt-cinq ans pour la population des États-Unis supposée réduite à son mouvement propre. On voit combien l'on est loin de la période de doublement de Malthus.*

Ainsi, à mesure que l'élément urbain s'était développé, que la vie patriarcale avait perdu du terrain, que le bien-être et la richesse s'étaient accrues, le taux d'accroissement végétatif (voir plus haut, p. 111) de la population s'était sensiblement ralenti. Cependant, la période qui s'est écoulée de 1840 à 1860 et qui, sans la guerre de sécession, se fût poursuivie jusqu'en 1865, pouvait être considérée encore comme *artificiellement* favorable au développement de la population aux États-Unis.

D'un côté, la prédominance restait encore à la vie rurale ; dans un pays où l'on défriche, où le settler ou colon est isolé, a besoin de compagnie, où il est privé de toute distraction, de toute vie sociale, où il ne peut trouver aisément de domestiques à gages, il y

a un attrait particulier au mariage et aux nombreuses familles ; cet attrait n'est pas seulement naturel alors, il est exceptionnel, en quelque sorte artificiel ; pour fonder une exploitation, éloignée de tout, la femme est indispensable et les enfants, même de sept à huit ans, sont lucratifs ; on ne se marie pas et l'on ne fonde pas de nombreuses familles alors uniquement par instinct ou par affection, mais on le fait même par calcul ; c'est la situation actuelle retournée ; ce n'est pas seulement la suppression des obstacles à l'accroissement naturel de la population, mais c'est encore l'existence d'incitations spéciales, en quelque sorte d'ordre lucratif et pécuniaire, au mariage et aux nombreuses familles.

D'autre part, dans cette même période qui s'écoula de 1840 à 1860, et qui se serait poursuivie jusqu'à 1865 si la guerre de sécession n'avait pas éclaté, l'industrie recevait aux États-Unis une impulsion exceptionnellement énergique par les nouveaux moyens de communication, chemins de fer et bateaux à vapeur ; elle était abondamment commanditée par les capitaux européens.

Malgré ces circonstances exceptionnellement favorables, nous avons prouvé que, de 1840 à 1865, dans l'hypothèse où la guerre de sécession n'aurait pas eu lieu, l'accroissement propre de la population des États-Unis n'eût été en ces vingt-cinq années que de 63,7%, ce qui constitue la période de doublement en une quarantaine d'années, au lieu des vingt-cinq de Malthus.

Le mouvement de la population dans les vingt années de la période de 1871 à 1890, qui n'a été troublée par aucun phénomène fâcheux, qui s'est signalée par un énorme mouvement d'affaires, des travaux publics gigantesques, de colossales exportations, une affluence de capitaux étrangers, donne encore un démenti plus catégorique à la loi de doublement en vingt-cinq ans.

En 1870, la population totale des États-Unis figure au recensement pour un chiffre de 38 558 371 âmes ; en 1890, elle monte à 62 947 714, soit 24 389 343 âmes d'accroissement ou 63,30% en vingt années ; on voit combien, même en prenant ces chiffres bruts, ce qui est très incorrect, on est loin de la période de doublement en vingt-cinq ans, puisque en ajoutant l'augmentation

probable de la population de 1891 à 1895, au taux d'accroissement de 1870 à 1890, on n'arriverait, pour cette année 1895, par hypothèse, qu'à 70 973 584 âmes, ce qui, par rapport aux 38 558 371 âmes existant en 1870, ne représenterait que 32 415 213 âmes d'augmentation ou 83% seulement⁷². Mais ce n'est pas là l'accroissement spontané de la population des États-Unis ; il en faut déduire l'immigration et la progéniture des immigrants dans toute cette période ; on tombe alors à un chiffre absolu d'accroissement ainsi qu'à un taux proportionnel infiniment moindres.

Bien plus, on prétend que les chiffres donnés par le recensement de 1870 étaient, en ce qui concerne les États du Sud, très au-dessous de la réalité. Au lendemain presque de la guerre de sécession, ce *census* aurait omis environ 1 500 000 âmes, de sorte que la population des États-Unis en 1870 eût été réellement de 40 millions d'habitants environ, au lieu des 38 558 371 alors recensés⁷³. S'il en était ainsi, on voit que la période d'accroissement serait encore sensiblement plus lente.

Laissons de côté, toutefois, cette assertion, quoiqu'elle soit officielle, considérons les chiffres du recensement de 1870 comme n'étant pas inférieurs à la réalité, et prenons l'accroissement de 24 389 343 âmes dans la période 1870-1890 comme représentant exactement l'accroissement effectif de la population des États-Unis pendant ces vingt années, il faut en déduire les chiffres de l'immigration. De 1871 à 1880, l'immigration s'est élevée aux États-Unis à 2 812 191 âmes, et, pendant la décennie suivante, à 5 246 613, ensemble 8 058 804 ; sans doute, une partie de ces immigrants sont morts dans cet intervalle, mais si l'on considère la jeunesse de la généralité des immigrants (voir plus haut page 113) et que l'on tienne compte que de beaucoup la plus grande partie est arrivée dans la seconde décennie, le nombre de ceux qui avaient disparu par

⁷² Telles sont les observations qui résultent du document officiel : *Census Bulletin*, n° 12, octobre 30 1890 ; *Population of the United States by States and Territories, 1890*.

⁷³ Ces chiffres sont extraits du *Census Bulletin* (1890), n° 12, cité plus haut, p. 4.

la mort devait être peu considérable. Un certain nombre, mais relativement faible aussi, est revenu dans les pays d'origine, car l'immigration aux États-Unis est, au plus haut degré, en général, une immigration permanente. D'autre part, il est notoire qu'il s'effectue par le Canada et surtout qu'il s'effectuait à cette époque (1870-1890) une immigration occulte, beaucoup de Franco-Canadiens, par exemple, et aussi d'Irlandais du Canada venant individuellement chercher du travail aux États-Unis. On peut considérer que cet élément compense tout au moins les départs et peut-être les décès des immigrants enregistrés. Enfin ces 8 058 804 immigrants ont eu, dans ces vingt années, des enfants ; il est difficile d'en évaluer le nombre, mais ces immigrants étant dans la fleur de l'âge, appartenant, en outre, à la catégorie la plus prolifique, c'est-à-dire la classe pauvre, des races les plus fécondes, Irlandais, Allemands, etc., il est très vraisemblable que le nombre des enfants qu'ils ont eus a dû, tout en tenant compte des décès, accroître d'environ 40 à 50% le nombre total, et le porter de 8 058 804 à 12 millions environ.

S'il en était ainsi, ce qui est très vraisemblable, l'accroissement brut de 24 389 343 âmes de la population des États-Unis, dans la période des deux recensements de 1870 à 1890, se trouverait ramené à 12 389 343 âmes seulement pour le mouvement propre de la population de ce pays à partir de la première année. Ce chiffre de 12 389 343 âmes rapproché du chiffre de la population constatée par le recensement de 1870 fournirait un taux d'accroissement de 32,05% seulement en vingt ans, soit guère plus de 1,5% par an ; bien loin que la population doublât, de ce train, en vingt-cinq ans, elle ne doublerait qu'en une soixantaine d'années.

La période de 1880 à 1890, si on la considère isolément, donne encore des résultats plus modiques. C'est ce que reconnaît le rédacteur du *Census* de cette dernière année. Il fait une supposition, certes trop favorable à l'accroissement de la population propre des États-Unis, à savoir que les naissances résultant des 5 246 613 immigrants de la période 1880-1890 compensent seulement les morts et les départs dans ce groupe, tandis qu'il est évident, d'après

l'âge de ces immigrants, que la natalité parmi eux a dû dépasser énormément les décès et les départs ; néanmoins, en se contentant de soustraire ce chiffre brut de 5 246 613 immigrants des 12 800 000 âmes environ d'accroissement, il conclut que le taux d'accroissement dans cette période, pour la population propre des États-Unis, a été de 14% pour les dix années, soit 1,40% par an. Mais il est évident que cette proportion est encore trop favorable. D'autre part, il faudrait tenir compte de la natalité exceptionnelle et de la faible mortalité, dans la période 1880-1890, parmi les groupes d'immigrants, généralement des jeunes gens ou des adolescents, constituant l'immigration de la décade antérieure, 1870-1880.

Les vingt plus récentes années écoulées (1890-1910) infligent encore à Malthus un démenti plus net : en ces vingt années, la population totale des États-Unis s'est élevée de 62 947 714 âmes à 91 972 266, soit un accroissement en vingt années de 29 024 552 âmes, ou de 46,10% ; on voit en s'en tenant à ces chiffres bruts combien l'on est loin du doublement en vingt ou même en vingt-cinq ans. Mais l'immigration a été énorme durant ces vingt années, à savoir de 3 687 564 âmes de 1890 à 1900 et de 8 795 386 âmes de 1900 à 1910, ensemble 12 482 950 ; certes, ces immigrants de la période 1890-1910 n'étaient pas tous vivants au moment où s'est fait le recensement de cette dernière année ; mais ils avaient eu des enfants dans l'intervalle qui avaient plus fait que remplacer les immigrants morts dans la même période ; or, si des 29 millions d'âmes en nombre rond d'accroissement de la population américaine dans la période 1890-1910, on retranche les 12 millions et demi en nombre rond d'immigrants de la dite période, soit que ceux-ci vécussent encore au moment du recensement, soient qu'ils aient été remplacés par leurs enfants nés pendant la période⁷⁴,

⁷⁴ On objectera peut-être qu'une partie des 12 482 950 immigrants de la période 1890-1910 ont quitté les États-Unis ; cela est vrai, notamment au lendemain de la crise de 1907 ; mais ces départs d'immigrants sont toujours relativement modiques et en supposant qu'il en soit parti le dixième, cela n'atténue que bien modiquement les calculs ci-dessus, ou même ne les

l'accroissement propre, végétatif, de la population des États-Unis en ces vingt années ne se trouve plus être que de 16 millions et demi d'âmes, ce qui, par rapport au nombre initial de 62 947 000 âmes représente seulement un accroissement de 26,19% en vingt années. On n'est pas ici à la moitié, pas même au tiers de la progression entrevue ou annoncée par Malthus.

Un autre mode de calcul, dont les statistiques américaines fournissent les éléments, conduit à un résultat analogue. La statistique des États-Unis distingue dans chaque recensement les *native white*, c'est-à-dire les blancs nés aux États-Unis et les *foreign born white*, les blancs nés à l'étranger. Si nous prenons pour point de départ l'année 1880 (le recensement de 1870, qui suivit d'assez près la guerre civile, ayant, comme on l'a vu plus haut, donné lieu à certaines contestations), nous voyons que le recensement constatait en 1880 aux États-Unis l'existence de 36 843 291 blancs nés dans le pays et de 6 559 679 blancs nés à l'étranger ; en 1910, le nombre des premiers (blancs nés dans le pays) est de 68 389 104 et le nombre des seconds (blancs nés à l'étranger) monte à 13 343 583. Le premier nombre s'est accru de 85,62% en ces trente années et le second de 103,41%, c'est-à-dire davantage, ayant plus que doublé. Ainsi le nombre des habitants des États-Unis nés à l'étranger s'accroît sensiblement plus, proportionnellement bien entendu, que le nombre des habitants nés dans le pays.

Il est, d'ailleurs, certain que la proportion d'accroissement aux États-Unis soit de la population totale, soit de la population blanche née dans le pays, fléchit d'une façon constante depuis le début du XIX^e siècle. En se reportant au tableau de la page 105, on voit que le taux d'accroissement annuel de l'ensemble de la population des États-Unis, dans chacune des décades d'années de 1800 à 1860 inclusivement flottait autour de 3,5%, le taux le plus faible de ces

atténue aucunement, car il est évident que les naissances aux États-Unis dans ces vingt ans, du fait des immigrants qui y étaient arrivés pendant les mêmes vingt années, devaient dépasser sensiblement le nombre des immigrants de ces vingt années, soit morts, soit ayant quitté les États-Unis au moment du recensement de 1910.

soixante années ayant été de 3,27% pour la décade 1830-1840 et le plus élevé de 3,64% de 1800 à 1810. Or, en laissant de côté les deux décades 1860-1870 et 1870-1880, la première ayant été affligée de la meurtrière guerre de sécession, et la deuxième étant peu probante à cause de la suspicion d'inexactitude du recensement de 1870 (voir plus haut, page 117), on voit que dans les trois décades d'années 1880-1890, 1890-1900 et 1900-1910, le taux d'accroissement annuel de la population totale des États-Unis (immigrants et leur descendance compris) a considérablement fléchi, n'étant plus que de 2,55% dans la décade d'années 1880-1890, de 2,07% dans celle de 1890-1900 et enfin de 2,10% dans la période 1900-1910.

Si l'on pouvait tenir compte, non seulement des immigrants récents, mais de leur descendance, éléments qui échappent, il est vrai, à un calcul exact, il est presque certain que l'on trouverait que *la population des États-Unis n'augmente pas actuellement à raison de plus de 1 ou 1,25% par an, du chef de son mouvement propre, immigration déduite.*

Une dernière observation ressort de la comparaison des recensements successifs des États-Unis : c'est que, d'un recensement à l'autre, on note, sans doute, en général, une élévation sensible, du chiffre absolu d'accroissement, mais non pas tellement énorme, ainsi 12 791 931 d'augmentation de population de 1880 à 1890, 13 046 861, nombre presque identique, de 1890 à 1900 et 15 977 497 de 1900 à 1910, écart plus considérable, il est vrai, mais qui ne rappelle aucunement la progression géométrique de Malthus.

Cependant, les États-Unis n'ont ni service militaire, ni lourdes charges fiscales ; ils disposent encore de territoires énormes et de ressources inexploitées indéfinies ; ils offrent les occupations les plus variées qui correspondent aux divers goûts humains. Le rédacteur du *Census*, susmentionné, cite ainsi ces diverses occupations : dans l'ordre de l'assiette et du développement de la contrée les industries se succèdent dans cet ordre : après le chasseur, le *trapper* (preneur d'animaux au piège) ; le berger ou gardien de troupeau (*herdsman*) suit, et l'élevage du troupeau est pour un temps l'industrie dominante, puis l'agriculture et les manufactures.

D'autre part, *la population des États-Unis, outre ces conditions naturelles extraordinairement et passagèrement favorables, jouit du bénéfice de circonstances artificielles et temporaires qui ne le sont pas moins. Elle dispose, grâce aux envois de l'Europe, de beaucoup plus de capitaux qu'elle n'en produit. Malgré cette situation si anormalement propice, la population des États-Unis, par son mouvement propre, ne s'accroît pas à raison de la moitié du taux que Malthus considérait comme le taux naturel ; le taux même de cet accroissement n'est guère que du tiers de celui de Malthus et il diminue tous les jours.*

On peut s'attendre à ce que, aux États-Unis, le taux de l'accroissement spontané aille en se réduisant fortement dans les prochaines décades d'années.

L'observation exacte inflige donc à Malthus un démenti flagrant, décisif. Bien loin que, suivant l'expression d'un de ses disciples « le principe de population » tel qu'il l'a établi soit analogue à la loi de gravitation et qu'il constitue « une révélation des lois de l'ordre moral comparable à la découverte des lois de l'ordre physique de l'univers par Newton⁷⁵ », *la vraie loi de la population pour les peuples d'une haute civilisation est tout à fait inverse.*

Constatant avec regret pour son pays le ralentissement progressif du taux de l'accroissement de la population aux États-Unis, le rédacteur du Bulletin susmentionné du *Census* de 1890 s'exprime ainsi : « *La loi générale gouvernant l'accroissement de la population est que, quand elle n'est pas troublée par des causes étrangères (extraneous), telles que guerres, pestes, immigration, émigration, etc., l'accroissement de la population va à un taux continuellement plus faible (increase of population goes on at continually diminishing rate)*⁷⁶ ». Cette loi, ou plutôt cette règle, car

⁷⁵ Voir dans l'étude du *Principe de Population*, Guillaumin, 1845, l'introduction, p. XXXI.

⁷⁶ *Census Bulletin*, n° 12, 30 octobre 1890 *Population of the United States by States and Territories*. On peut consulter aussi l'ouvrage de mon fils Pierre Leroy-Beaulieu : *Les États-Unis au XX^e siècle* ; l'auteur concluait

il serait peut-être exagéré de parler de loi absolue en pareil cas, est beaucoup plus vraie et plus démontrée que le fameux principe de Malthus, *du moins pour les populations arrivées à un haut état de civilisation.*

Il peut être intéressant de rechercher le taux d'accroissement de la population de couleur ou noire des États-Unis, dont nous avons donné plus haut (p. 109) les chiffres pour chaque décade d'années de 1790 à 1910. Nous rappelons que les Indiens et les Asiatiques ne sont pas compris dans ces chiffres.

De 757 000 âmes en 1790, la population noire ou de couleur, libre ou esclave, est passée à 2 873 000 âmes en 1840, à 4 880 000 en 1870 et à 9 828 000 âmes en 1910 ; ce sont seulement les quarante dernières années que l'on peut utilement étudier, les chiffres de cette population dans la période de l'esclavage pouvant être infidèles. Il vaut mieux même prendre pour point de départ l'année 1880, le recensement de 1870 ayant suscité des contestations au sujet de son exactitude. En 1880, le nombre des noirs ou des gens de couleur aux États-Unis était de 6 580 000, il est de 9 828 000 en 1910, soit 3 248 000 âmes d'accroissement ou 49,36%.

Ainsi, en trente années, bien loin de doubler tous les vingt ans ou tous les vingt-cinq ans, la population noire ou de couleur des États-Unis ne s'est pas accrue de moitié. Cependant, elle se trouve dans des conditions de vie tout particulièrement favorables ; elle a le travail assuré, grâce au très grand essor de la contrée ; elle touche de larges salaires relativement à ses besoins, restés très primitifs. On voit que le *principe de population* de Malthus échoue même

que, de 1890 à 1900, l'accroissement annuel propre de la population des États-Unis était de 14,7 p. 1 000, la mortalité paraissant être de 17,4 p. 1 000 et la natalité de 32,1 p. 1 000 (p. 57 de l'ouvrage précité). Cette proportion d'accroissement est un peu plus forte que celle que nous indiquons ; mais il y a eu une légère chute pour la période 1900 à 1910 ; puis, il est probable que la natalité parmi les immigrants est plus forte que dans le reste de la population. On sait qu'il n'y a pas, aux États-Unis (pays fédéral), un ensemble parfaitement régulier d'enregistrement des naissances et des décès.

pour cette catégorie d'hommes où il semblerait le plus naturel qu'il se vérifiât.

CHAPITRE III

L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION PARMI LES FRANCO-CANADIENS

Les Franco-Canadiens, depuis la cession en 1763 du Canada à l'Angleterre, paraissent constituer le groupe ethnique d'origine européenne qui s'est montré le plus prolifique pendant une période plus que séculaire. — Milieu physique et social des Franco-Canadiens tout spécialement favorable à un rapide accroissement de la population. — Incitations particulières à la prolificité. — L'augmentation de la population, de 1763 à 1901, chez les Franco-Canadiens, si énorme qu'elle soit, reste, cependant, au-dessous du doublement en vingt-cinq ans. — Démonstration à ce sujet.

Le mouvement de la population aux États-Unis, tant dans la population globale, que dans la population blanche indigène ou dans la population noire, n'ayant, à aucune époque, depuis 1790, année à partir de laquelle l'on a des renseignements un peu précis, correspondu à la progression en vingt-cinq ans, regardée par Malthus comme normale, en tant que tendance tout au moins, sinon en tant qu'effectivité, recherchons s'il est dans le monde une autre contrée peuplée par la race européenne où une progression de ce genre ait pu se produire. On invoque parfois l'exemple du pullûlement des Français au Canada. Certes, il y a eu là une prolificité extraordinaire.

On admet, en général, que, au moment où la France céda le Canada à l'Angleterre, en 1763, le nombre des Canadiens français était de 65 000. Il s'est prodigieusement accru.

Les Français canadiens avaient devant eux des immensités de terres fertiles, on peut dire une quantité illimitée de ces terres ; le pays était remarquablement sain ; la dispersion des habitants, la

longueur de l'hiver, portaient à la vie de famille. Outre les occupations agricoles, il s'en offrait d'autres qui, lucratives et hygiéniques, développent l'énergie physique et entretiennent la simplicité des mœurs : le métier de bûcheron dans les énormes forêts du Canada dont le défrichement donnait lieu à une très grande et rémunératrice exportation de bois ; le métier aussi de chasseur et de trappeur, non pas seulement ou principalement pour du gibier alimentaire, mais pour les fourrures précieuses des animaux hyperboréens ; une grande Compagnie, celle de la Baie d'Hudson, encore vivante et merveilleusement prospère, dirigeait cet important trafic ; le métier aussi de pêcheur sur les côtes poissonneuses de l'Amérique hyperboréale. Dans tous ces métiers, les enfants dès leur arrivée à la puberté et parfois avant, pouvaient rendre des services ; ils produisaient plus qu'ils ne coûtaient ; une fois parvenus à maturité, ils se mariaient jeunes et essaient ; aucune inquiétude de l'avenir ; l'exubérance de la nature, en même temps que la facilité d'en tirer parti, faisait à tous un sort assuré et profitable.

Les conditions morales étaient aussi favorables que les conditions physiques et que le milieu social. Les Franco-Canadiens étaient profondément catholiques, fréquentant les églises, écoutant leurs curés, rudes paysans eux-mêmes, pratiquant une religion qui recommandait la pureté des mœurs et le respect du lien conjugal.

Jamais peut-être aucune population au monde ne s'est trouvée dans un ensemble de conditions aussi propices à la proliférance et à la prospérité, au sens philosophique et traditionnel du mot, que les Franco-Canadiens depuis 1763, époque de la cession par la France à l'Angleterre jusque vers la fin du XIX^e siècle, sinon jusqu'à l'heure présente. Aucun service militaire, aucune guerre, aucun trouble même civiques ou civils, sauf d'une façon exceptionnelle et toute transitoire, aucune charge que celles qui sont absolument

indispensables au maintien et au fonctionnement du groupe social⁷⁷. Les capitaux formés dans le vieux monde, venaient, sans discontinuité, donner l'impulsion au pays et commanditer abondamment la production croissante et la main-d'œuvre qui pouvait pulluler, sans devenir exubérante.

Le système social que Le Play a laborieusement, non pas inventé, mais décrit, s'était réalisé spontanément au Canada, avec cet avantage exceptionnel de l'afflux des capitaux du vieux monde pour fournir l'outillage aux habitants prolifiques de cette contrée neuve et fertile.

On peut tirer de ce tableau succinct la conclusion que si un groupe social devait justifier « le principe de population » de Malthus, c'étaient les Franco-Canadiens qui devaient être ce groupe.

Ce sont eux, en effet, qui s'écartent le moins de la célèbre progression géométrique ; mais ils restent encore considérablement au-dessous. Ils étaient, pense-t-on, sans preuves bien précises, au nombre de 65 000 en 1763, quand le Canada nous échappa. On calcule, dans le recensement de 1901, que, sur 5 371 315 habitants du *Dominion of Canada* (puissance du Canada, allant de l'Atlantique au Pacifique), il se trouvait 3 721 944 personnes de langue anglaise et 1 649 371 de langue française⁷⁸ ; dans l'une et l'autre catégorie se rencontraient des Indiens au nombre de 110 000 ou 120 000 et dont on ne fait pas la répartition entre les deux langues.

Prenons ce chiffre de 1 649 371 personnes de langue française résidant au Canada comme représentant la descendance des 65 000 Français canadiens résidant dans le pays en 1763 : le premier

⁷⁷ On peut se reporter pour plus de détails sur les causes du développement rapide du Canada à notre ouvrage *La Colonisation chez les peuples modernes*, 6^e édit., t. II, p. 247 à 270.

⁷⁸ *The Statesman's Year-Book*, 1912, p. 247. Si, au lieu de la détermination de la race des habitants du Canada par la langue, on cherchait celle de la religion, on trouverait que, en 1901, il y avait 2 220 600 catholiques au Canada : mais un bon nombre de ceux-ci sont irlandais : il vaut mieux s'en tenir à la langue.

nombre représente un peu plus de 25 fois le second ; c'est une énorme progression en 138 ans ; mais, d'autre part, ce nombre de 138 années représente cinq révolutions et demi ou périodes de 25 années ; s'il y avait eu doublement tous les 25 ans, le nombre initial d'habitants eût été, au bout de chacune de ces cinq révolutions et demi, multiplié d'abord par 2, puis par 4, par 8, par 16, par 32, et pour la demi-révolution en dessus de là par 45 environ. Ainsi, au lieu de 1 649 371 habitants canadiens français en 1911, il devrait s'en être trouvé 45 fois environ 65 000, soit 3 millions en nombre rond, presque le double.

On peut objecter qu'il y a eu, à partir du troisième quartier du XIX^e siècle, une certaine émigration de Canadiens français aux États-Unis, notamment dans les États du Maine et de Massachussetts où ils ont fourni de la main-d'œuvre aux manufactures ; cela est vrai. Mais dût-on penser qu'il y avait en 1901, 300 000 ou 400 000 Franco-Canadiens établis aux États-Unis, ce nombre joint aux 1 649 000 personnes de langue française résidant à la même époque au Canada, ne porterait encore qu'à 2 millions environ la descendance des Canadiens français de 1763 ; or, le doublement par période de 25 ans exigerait qu'ils fussent au nombre de 3 millions ; il s'en faudrait donc d'un tiers environ que le doublement eût lieu dans la période considérée par Malthus comme anormale⁷⁹.

⁷⁹ On ne pourrait se rapprocher, sans encore y atteindre, de ce doublement tous les vingt-cinq ans, indiqué par Malthus, qu'à la condition de considérer comme Canadiens d'origine exclusivement française, la totalité des 1 199 120 habitants des États-Unis qui, d'après le recensement de 1910, étaient nés au Canada ou à Terre-Neuve ; encore doit-on dire que le nombre de 2 848 000 canadiens de langue française résidant au Canada en 1901, ou aux États-Unis en 1910, resterait encore un peu au-dessous de la période de doublement en vingt-cinq ans ; mais, il est de toute évidence que la majorité sans doute des Canadiens établis aux États-Unis doit être d'origine britannique ; il devrait y en avoir plus des deux tiers ayant cette origine si l'on se reporte aux rapports numériques des deux races dans le Canada actuel ; puis le chiffre de 1 199 120 habitants nés au Canada et se trouvant

Il faudrait établir, en outre, que les Franco-Canadiens, ainsi supputés, ne proviennent pas en partie d'unions contractées par certains des 63 000 Français de 1763 avec des sauvages, ou avec des femmes anglaises ou irlandaises, celles-ci de même religion, qui auraient introduit un élément additionnel. Le fréquent métissage des Canadiens français, tout au moins dans les anciens temps, est certain : c'est ainsi que Riel, le Franco-Canadien qui leva l'étendard de la révolte contre l'Angleterre en 1885 et fut pendu par la Grande-Bretagne, était un métis d'Indiens et de Français : le métissage a été une pratique qui a dû se poursuivre jusqu'à un temps très rapproché, en supposant qu'il ne se produise pas encore, et ainsi s'explique que les recensements récents ne comptent pas plus de 110 000 ou 120 000 Indiens au Canada.

D'autre part, il est évident que les Franco-Canadiens, surtout dans le passé, ne peuvent représenter un groupe social normal et complet : il s'agit de paysans, ayant pratiquement devant eux des terres illimitées, ou de manœuvres, ayant aussi en face d'eux une demande de travail pour ainsi dire indéfinie, dans les manufactures et les chantiers tant du pays que des États-Unis du Nord, abondamment commandités par les exubérants capitaux d'Europe. Dans ces conditions toutes spéciales, ce groupe ne comprend pas toute la variété de situations que renferme une nation. Il n'est pas soumis, ou du moins, ne l'a pas été, dans le passé, à la diversité des influences morales et matérielles qui agissent sur un groupe social plus complexe, moins primitif, moins *près de la nature*, pour employer une expression de la littérature contemporaine. Il ne peut donc être considéré comme un exemple du mouvement démographique et de ses tendances chez les peuples civilisés.

aux États-Unis, s'applique à l'année 1910 et non à l'année 1901, soit neuf années de plus.

CHAPITRE IV

L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION DANS LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Conditions exceptionnellement favorables de la République Argentine à l'accroissement de la population dans le dernier demi-siècle et plus particulièrement dans les dernières vingt années (1890-1911). — Mesure de cet accroissement. — Il tient, en grande partie, pour la moitié environ, sinon davantage, à l'immigration. — L'immigration brute et nette. — Période approximative de doublement pour la population propre du pays, l'immigration restant à part. — Cette période est environ moitié plus étendue que celle qu'envisageait Malthus. — Perspectives de population que comporte la mise en valeur complète de la République Argentine et, d'une façon générale, des deux Amériques ; calculs à ce sujet.

Il serait trop long et, d'ailleurs, oiseux de passer en revue l'accroissement de la population, dans le dernier siècle écoulé ou les trois derniers demi-siècles, de la plupart des contrées du globe, outre que les documents précis et exacts manqueraient le plus souvent à ce sujet. Nous devons nous borner à quelques peuples que l'on puisse considérer comme des types instructifs.

Nous allons prendre le pays du globe qui, avec les États-Unis et le Canada, plus même aujourd'hui que les États-Unis qui sont en train de se transformer en contrée adulte, bénéficie le mieux et de la façon la plus caractérisée du vigoureux essor de la prime jeunesse, à savoir la République Argentine. Tout se trouve réuni, à l'heure présente et depuis presque le deuxième quartier du XIX^e siècle, en cette contrée, pour y favoriser le développement de la population ; immensité et salubrité du pays, climat tempéré, infinité

de terres fertiles, grands fleuves pénétrant de part en part la contrée et y facilitant l’écoulement des produits, apport incessant et en quantités énormes des capitaux d’Europe. On doit insister sur cette dernière condition : elle est de la plus haute importance et constitue une exception, propre aux temps tout modernes, dans le développement historique des nations. Les jeunes groupes sociaux, comme ceux du Canada, des États de l’Amérique du Sud, ceux aussi du Pacifique, n’ont pas eu besoin, au siècle dernier et au siècle présent, de se préoccuper de la constitution des capitaux qui sont nécessaires pour leur mise en valeur rapide, notamment pour l’outillage collectif indispensable à l’ouverture et à la mise en œuvre du pays, ce qui eût été pour ces jeunes sociétés, si elles étaient abandonnées à elles-mêmes, une œuvre singulièrement malaisée et lente ; les capitaux surabondants de la vieille Europe sont venus et continuent de venir se présenter d’eux-mêmes pour vivifier les mondes nouveaux. Il en résulte un stimulant des plus actifs au développement de la population.

Voyons donc ce qu’a été celui-ci dans ce pays privilégié, la République Argentine ; il n’y a en cette contrée ni service militaire obligatoire, ni aucune des corvées ou des servitudes politiques ou sociales qui pèsent sur les peuples du vieux monde ; à l’exception de quelques agitations politiques superficielles, déjà anciennes et de brève durée, et de quelques crises économiques, analogues aux maladies de l’enfance, que surmonta rapidement le vigoureux tempérament d’une société produite par la sélection et aidée par un milieu propice, on ne saurait citer aucun sérieux obstacle qui ait pu déconcerter ou ralentir, d’une manière prolongée, le développement du nombre et de l’aisance des habitants.

Il est difficile de remonter bien haut dans l’histoire de cette jeune République, émancipée il n’y a à peine un siècle⁸⁰. Les documents précis et dignes de foi feraient défaut. Un peu avant 1850 on estimait, sur des indices assez vagues, à 1 750 000 âmes environ, dont une moitié d’Indiens, la population de cette région qui,

⁸⁰ L’insurrection contre l’Espagne date de 1910.

s'étendant sur environ 2 900 000 kilomètres carrés pourrait, à raison de 50 habitants en moyenne au kilomètre carré, nourrir aisément 145 millions d'hommes. En 1895, le recensement y a constaté 3 954 911 âmes et, en 1910, 7 091 822.

Le développement est donc considérable, quoiqu'il n'y ait nullement lieu de s'étonner qu'une contrée aussi énorme et aussi bien douée de la nature compte 7 millions d'âmes, soit moins de 2 1/2 habitants au kilomètre carré si l'on tient compte de la superficie totale. Un examen attentif montre que cet essor est encore relativement modeste, outre qu'il est surtout récent. Cet accroissement de population est loin, en effet, de provenir du groupe d'origine européenne qui se trouvait fixé dans le pays lors de l'émancipation, c'est-à-dire vers 1810, ou même près d'un demi-siècle plus tard, vers 1850. On a calculé, en effet, que, de 1857 à 1911, il est arrivé dans la République Argentine, 3 919 788 immigrants, dont il faut déduire, il est vrai, 2 046 347 départs du pays, ce qui laisse pour cette période un excédent net d'immigration de 1 873 441⁸¹. Ainsi la population actuelle de 7 091 000 âmes (recensement de 1910) de la République Argentine provient en très grande partie des 1 873 441 immigrants nets depuis 1857 et des descendants de ceux-ci. Il est malaisé de démêler dans quelles proportions l'accroissement de la population est due à chacun des deux facteurs : la population déjà fixée dans le pays en 1857 et les émigrants depuis lors ou descendants de ceux-ci.

Si l'on considère l'époque la plus récente du recensement de 1895 au recensement de 1910 ou 15 années, la population de la République Argentine est passée de 3 954 911 âmes à 7 091 822, soit une augmentation de 3 136 911 âmes ou de 79,31% en quinze années, ou de 5,28% par an. Cela comporte le doublement en dix-neuf ans environ, ce qui serait plus rapide que le doublement en vingt-cinq ans entrevu par Malthus ; mais l'immigration nette, c'est-à-dire l'excédent des immigrants sur les partants, est montée, en ces quinze années, à près de 1 000 000 âmes, soit à la moitié

⁸¹ Voir *The Statesman's Year-Book*, 1912, pp. 587 et suiv.

environ de l'accroissement total de la population ; or, il faut tenir compte, comme nous l'avons fait pour les États-Unis, non seulement des immigrants survivants, mais des enfants qu'ils ont eus dans leur pays d'adoption et qui ont beaucoup plus que compensé leurs pertes. Si l'on tient compte de cette considération qui échappe à tout calcul numérique précis, on doit estimer que le développement propre de la population de la République Argentine, abstraction faite de l'influence de l'immigration, doit être au-dessous de 2% par an.

C'est ce dont témoigne, en effet, l'examen des naissances et des décès. Voici, pour les quatre dernières années connues, un tableau à ce sujet :

ANNÉE	MARIAGE S	NAISSANCE S	DÉCÈ S	EXCÉDENT DES NAISSANCE S
1906	40 922	212 815	108 259	114 556
1907	45 868	243 160	121 751	121 409
1908	51 024	267 428	136 591	130 837
1909	51 262	294 225	151 331	142 894

L'excédent des naissances sur les décès est, sans doute, très considérable, la mortalité étant très faible, ce qui tient en partie à ce que les immigrants qui, dans ces quatre années, ont été au nombre de 591 171 (départs déduits)⁸² et qui étaient à des nombres à peu

⁸² Voici les chiffres officiels des immigrants, des départs et de l'excédent net pour ces quatre années.

ANNÉES	IMMIGRANTS	DÉPARTS	EXCÉDENT NET
1906	255 710	90 190	165 520

près correspondants dans les années immédiatement précédentes, ne comprennent presque pas d'enfants en tout bas âge, ni de vieillards, ni même de personnes ayant dépassé la maturité. Un groupe ainsi composé comporte le minimum de mortalité. L'excédent des naissances sur les décès en ces quatre années a été de 509 696, soit, ce qui est remarquable, inférieur de 81 473 à l'immigration nette durant les mêmes années, laquelle s'élevait, on l'a vu, à 591 171 âmes. Ainsi, tout au moins pour les dernières années, la population de la République Argentine s'accroît plus par l'immigration que par l'excédent des naissances sur les décès.

Ce dernier excédent étant de 509 696 en quatre années, soit de 127 424 par an en moyenne sur une population qui était alors de 6 300 000 à 6 400 000 âmes, cela représente un accroissement de 2% environ par an, ce qui correspond à une période de doublement en trente-sept ans environ, moitié plus longue que celle qu'envisageait Malthus ; encore ne tient-on pas compte ici de l'excédent des naissances sur les décès parmi les immigrants arrivés dans la période envisagée.

La République Argentine représente, cependant, la contrée offrant, à l'heure présente, sur le globe, avec le Canada les conditions les plus favorables à la proliférance en même temps qu'à la salubrité et par conséquent à une augmentation considérable et soutenue de la population, abstraction faite de toute immigration.

Le « principe de population » de Malthus ne se vérifie pas dans ce pays merveilleusement doué et servi par toutes les circonstances économiques présentes ; il s'en faut même de beaucoup.

Si l'on réfléchit que la République Argentine, avec ses 2 900 000 kilomètres carrés, avec le rapport moyen assez modéré, toutes compensations faites des bonnes, des médiocres et des mauvaises terres, de 50 habitants au kilomètre carré, pourrait facilement

1907	209 103	90 190	118 913
1908	255 710	85 412	170 298
1909	231 084	94 644	136 440
TOTAUX	951 607	360 436	591 171

nourrir, dans l'aisance, 145 millions d'êtres humains, on peut être assuré que, à la fin du XX^e siècle, il s'en faudra de beaucoup que cette population soit fixée dans cette immense contrée ; peut-être ne s'y en trouvera-t-il pas les deux tiers soit une centaine de millions ; or, 30 habitants au kilomètre carré, avec les progrès cultureaux déjà acquis, sans parler de ceux à acquérir, sont bien loin de constituer la limite de densité que doit comporter une population laborieuse et instruite, vivant dans l'aisance.

Si l'on généralise davantage et que l'on considère l'ensemble des deux Amériques, elles occupent, d'après les données géographiques les plus certaines⁸³, une superficie de 23 700 000 kilomètres carrés pour l'Amérique du Nord et 18 700 000 pour l'Amérique du Sud, ensemble 42 400 000 kilomètres carrés : en déduisant 25% pour les eaux, les montagnes et les parties désertiques, glaciales ou infertiles, il reste 31 800 000 kilomètres carrés. En leur appliquant le coefficient de densité très modéré de 50 habitants au kilomètre carré, il y a place à 1 590 millions d'hommes, pouvant vivre dans l'aisance. Or, en 1900, d'après le même recueil, ces deux immenses contrées ne comptaient encore que 144 millions d'habitants, à savoir 104 pour l'Amérique du Nord et 40 pour l'Amérique du Sud. Afin de tenir compte de l'accroissement de 1900 à 1912, nous pouvons ajouter à ce chiffre de 144 millions d'habitants, 25 à 30 millions au maximum, ce qui porterait à 169 ou 174 millions d'âmes la population présente des deux Amériques, soit le neuvième environ des êtres humains que ces immenses contrées pourraient nourrir dans l'aisance.

Quelle immense réserve pour l'excédent annuel des naissances sur les décès chez les peuples civilisés, sans compter que les contrées du Pacifique et une partie de l'Afrique, ajoutent encore de très appréciables étendues et ressources, sans compter aussi que même les climats où la race blanche ne peut guère prendre racine, comme la majeure partie de l'Afrique, peuvent lui offrir, par voie

⁸³ *Annuaire du Bureau des Longitudes* pour 1901, p. 399.

d'échange, de croissants approvisionnements d'articles d'alimentation ou de matières premières !

CHAPITRE V

LE « PRINCIPE DE POPULATION » DE MALTHUS ET L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION DANS LES PRINCIPALES CONTRÉES EUROPÉENNES INDUSTRIELLES

Examen de l'accroissement de la population en Angleterre depuis le commencement du XIX^e siècle ; c'est à peine si l'on constate le doublement en quatre-vingts ans, de 1821 à 1901 ; on est fort au-dessous du doublement dans les quatre-vingts années de 1831 à 1911. — Même recherche pour l'Allemagne depuis 1816, la période de doublement s'étend sur soixante-quinze ans à partir de cette date ; elle est plus courte, à cause de l'énorme prospérité économique et de la grande réduction de la mortalité, depuis le début du XX^e siècle ; mais elle est encore plus que double de la période envisagée par Malthus. — Même recherche pour la Belgique : la période de doublement s'y étend sur quatre-vingts ans environ.

Hypothèse que Malthus eût converti, au début du XIX^e siècle, à sa doctrine, les peuples européens : les pays neufs seraient restés indéveloppés : énorme déchéance et appauvrissement qui en seraient résultés pour la race européenne. — Ou bien ces pays neufs eussent été lentement développés et peuplés par les races Asiatiques.

Si, au lieu de s'en tenir aux pays neufs, États-Unis, Canada, République Argentine, où la nature est actuellement d'une inépuisable surabondance relativement au groupe humain constitué, on étudie les autres populations réputées les plus prolifiques et qui sont déjà arrivées à un haut état de civilisation, on voit qu'il s'en

faut considérablement qu'on constate les traces d'une tendance au doublement tous les vingt-cinq ans. Si l'on considère le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, qui a donné l'exemple, du plus grand développement de la population dans le courant du XIX^e siècle, et que, au lieu de consulter les chiffres bruts de l'accroissement du nombre des habitants, on examine le mouvement des naissances et des décès, en laissant de côté l'immigration et l'émigration, on voit que, dans les quinze années de la période 1877-1891, qui peut être considérée comme prospère dans son ensemble, le nombre des naissances s'est élevé à 17 225 752, et celui des décès à 10 025 013⁸⁴, soit un excédent des naissances de 7 200 739 ou, par rapport au taux initial de 33 575 941 âmes en 1877, un taux d'accroissement pour les quinze années d'un peu moins de 33%, soit de 2,20% par an. Supposons que ce taux se fût appliqué pendant les dix années suivantes au chiffre de 43 600 554 âmes qui eût constitué en 1891 la population de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, en supposant aussi qu'il n'y eût eu aucune émigration et que le nombre des naissances et des décès n'eût néanmoins subi aucune altération, ce qui est une hypothèse extraordinairement favorable, cette population se serait encore augmentée, dans cette décennie, de 9 592 000 âmes, ce qui eût porté le chiffre à 53 192 000 âmes en 1901, au bout de vingt-cinq années. Comme elle était au début de 33 575 941, l'accroissement en ces vingt-cinq années eût monté à 19 millions 616 000 âmes environ, ou un taux d'accroissement pour ces vingt-cinq années de 58,5%, ce qui serait très loin du doublement de Malthus. Pour mesurer la tendance de l'accroissement de la population, nous avons supposé qu'aucune émigration n'aurait eu lieu et que les taux de la natalité et de la mortalité n'eussent nullement été influencés par cette restriction du débouché. L'accroissement réel de la population du

⁸⁴ Ces chiffres ressortent de l'addition des chiffres annuels des naissances et des décès, tels qu'on les trouve dans le *Statistical Abstract for the United Kingdom in each of the last fifteen years from 1887 to 1891*, p. 224, et celui de 1895-1909, pp. 361 et 362 ; voir aussi le *Statesman's Year-Book*, 1912, p. 13.

Royaume-Uni a été fort inférieur aux chiffres que nous venons d'indiquer, puisque, au lieu de 43 600 944 âmes en 1891, ce pays ne comptait alors que 38 109 329 habitants et au lieu de 53 192 000 âmes en 1901 n'en avait que 41 458 000. En fait, le doublement de la population du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande s'est effectué en un peu plus de quatre-vingts ans ; en effet, la population de ce pays était de 20 893 584 âmes en 1821 ; en 1901, elle de 350 000 âmes environ au-dessus du double de ce chiffre, soit effectivement 41 458 721, alors que le doublement depuis 1821 eût comporté 41 787 168. En 1911, la population du Royaume-Uni est de 45 309 021 habitants, n'ayant pas doublé (il s'en faut de 3 millions en nombre rond) depuis 1831, où elle atteignait 24 028 584, soit en quatre-vingts ans ; la période de doublement de la population du Royaume-Uni va en s'allongeant de plus en plus⁸⁵.

L'Allemagne se prête à une démonstration du même genre. Effectivement, la population de l'Empire allemand a doublé de 1816 à 1891 ; à la première de ces dates, elle montait à 24 833 000 âmes, et en 1891 elle atteignait 49 966 000 ; c'est presque exactement le doublement. Ainsi il a fallu soixante-quinze ans de période remarquablement prospère et, sauf les deux guerres de 1866 et 1870-1871, essentiellement pacifique, pour obtenir que la population doublât. De 1891 au 1^{er} décembre 1910, elle a encore augmenté, en vingt années exceptionnellement propices, de quinze millions d'âmes, en nombre rond, passant de 49 966 000 âmes, en 1891, à 64 903 000 en 1910.

On doit remarquer, toutefois, que cet accroissement effectif ne correspond pas à la tendance naturelle à l'accroissement, parce qu'il faut tenir compte de l'émigration qui a enlevé, dans l'intervalle de près d'un siècle depuis 1816, un grand nombre d'Allemands au sol de la patrie. Procédons comme pour l'Angleterre. Nous avons sous les yeux, dans un document officiel, le tableau des naissances et des décès dans l'Empire allemand pour toutes les années de 1841 à

⁸⁵ Sur l'affaissement de la natalité en Angleterre depuis l'ouverture du XX^e siècle, voir plus loin. p. 240 et 246.

1885. Prenons les vingt-cinq années de la période essentiellement pacifique 1841 à 1865, qui vit s'effectuer les plus grands progrès industriels et agricoles. Les naissances dans cette période se sont élevées au chiffre de 33 688 602 et les décès n'ont atteint que 25 099 864, soit un excédent des naissances de 8 588 738 ; cet excédent des naissances dépasse de plus de 2 millions l'accroissement effectif de la population de la même période, celle-ci étant passée de 32 987 000 âmes en 1841 à 39 548 000 en 1865, ce qui ne constitue qu'une augmentation de 6 561 000 âme⁸⁶ ; cet écart de 2 millions entre l'accroissement effectif de la population dans cette période de vingt-cinq années et l'excédent des naissances sur les décès représente l'émigration effective de toute nature. Revenons à ce chiffre de 8 580 738 âmes qui exprime la tendance réelle à l'accroissement de la population en Allemagne en une période des plus pacifiques, des plus progressives et des plus prospères ; par rapport au chiffre de 32 987 000 âmes de la population au point de départ, c'est-à-dire en l'année 1841, cette augmentation représente presque exactement 26% en vingt-cinq ans, de sorte que le doublement de la population, au lieu de s'effectuer en vingt-cinq ans, conformément aux données de Malthus, ne s'effectuerait qu'en quatre-vingts à quatre-vingt-cinq environ, au taux de cette période de 1841 à 1865. Il importe de bien remarquer que cette progression s'applique non à l'augmentation réelle de la population de l'Empire allemand, mais à ce que l'accroissement de celle-ci eût été s'il ne s'était produit aucune émigration dans cette période et que, néanmoins, le taux des naissances et celui des décès n'en eussent pas été affectés. Il faut noter que, effectivement, la population de l'Empire allemand a doublé, de 1816 à 1891, en soixante-quinze ans, tandis que, pour la période de 1841 à 1865, la tendance au doublement (même en supposant qu'aucune émigration ne se fût

⁸⁶ Tous ces chiffres sont tirés du *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, pour 1887, p. 16, et des mêmes documents pour 1897, pour 1908 et pour 1911.

produite) embrasse une période plus longue, soit quatre-vingts à quatre-vingt-cinq ans.

Laissons de côté la période de guerre 1866-1871, qui ne se trouve pas dans des conditions démographiques régulières, et prenons les années écoulées de 1872 à 1885 que nous offre le document officiel que nous avons sous les yeux. Dans cette période de quatorze années, d'une relative prospérité également, le nombre des naissances s'est élevé à 24 826 021 et celui des décès à 17 319 848, soit un excédent des premières de 7 506 173, ce qui relativement à la population initiale de l'Empire allemand en 1872, soit 41 230 000 âmes, représente une proportion de 18,2%, ou environ 1,30% par an. La proportion annuelle de l'excédent des naissances sur les décès est plus accentuée que dans la période 1841 à 1865 ; les raisons s'en trouvent dans le développement de la prolificité qui suit toujours une très grande guerre, ne serait-ce que par les mariages retardés durant la lutte et accomplis après, ainsi que dans l'excitation temporaire donnée à cette même prolificité par les très grands succès des armes allemandes et l'état moral et matériel qui en résulta durant les premières années de la paix. Néanmoins, ce taux de l'excédent des naissances sur les décès en Allemagne ne ferait encore ressortir qu'une tendance au doublement en soixante-cinq ou soixante-dix ans environ et non en vingt-cinq années. Remarquons que nous parlons toujours de la tendance à l'accroissement et non de l'accroissement effectif qui reste au-dessous à cause de l'émigration.

Si maintenant nous considérons les neuf premières années du présent siècle 1901-1909, période prodigieusement prospère, ces neuf années réunies ont produit 18 631 987 naissances et 10 847 722 décès, ce qui laisse un excédent des premières de 7 784 265 relativement à la population de l'Empire en 1900, qui était de 56 367 178, c'est un accroissement de 13,8% en chiffres ronds, ou un taux annuel de 1,42% par an, ce qui laisse supposer un doublement en une cinquantaine d'années ; si le taux d'accroissement a été aussi favorable pour neuf ans, la cause en est surtout que la proportion des décès a sensiblement diminué relativement à toute la série des

années antérieures, à savoir : à peine 20 décès par 1 000 habitants en moyenne pour chacune des neuf années 1901-1909 (même 19,02 en 1906, 19,0 en 1907 et en 1908 et seulement 18,01 en 1909), contre 23,5, moyenne des années 1891-1900, 26,5, moyenne de celles de 1881-1890 ; 28,8 moyenne de celles de 1871 à 1880 ; 28,4, moyenne de 1861 à 1870 ; 27,8, moyenne de 1831 à 1860 ; 28,2 par 1 000, moyenne de 1841 à 1850⁸⁷.

Ainsi, la tendance au doublement de la population dans l'empire d'Allemagne, nous ne disons pas le doublement effectif, qui est différent, exige une période environ double de celle que Malthus considère comme normale. On peut répondre, il est vrai, que la misère, les vices, s'opposent à ce que la tendance naturelle ait son plein effet ; mais, d'une part, en ce qui concerne les vices, on ne peut guère les séparer de la nature humaine, qui autrement devient une abstraction au lieu d'une réalité ; quant à la misère, le chiffre très affaibli de la mortalité montre qu'elle n'a pu entraver notablement la tendance à l'accroissement de la population, surtout dans les dernières années⁸⁸.

Considérons un autre pays, lui aussi, particulièrement progressif et prospère, la Belgique. L'*Annuaire statistique* de ce pays donne le chiffre des naissances, année par année, de 1830 à 1897, soit dans la période singulièrement étendue de soixante-sept années. Le nombre des naissances dans cette longue période monte à 10 513 788, celui des décès à 7 652 152, soit un excédent des premières de 2 861 636, tandis que l'augmentation effective de la population n'a été que de 2 510 080 âmes, celle-ci étant passée de 4 076 513 âmes en 1830 à 6 586 893 en 1897⁸⁹ ; la différence entre cette augmentation effective de 2 520 080 âmes et cet excédent des

⁸⁷ Voir le *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, années 1911 : pp. 2 et 22 ; 1908, p. 23 ; 1897, p. 27 ; 1892, p. 9 ; 1894, p. 10 ; et 1887, p. 16.

⁸⁸ Pour l'affaiblissement de la natalité en Allemagne depuis le début du XX^e siècle, voir plus loin, pp. 240 et 247.

⁸⁹ *Annuaire statistique de la Belgique*, 29^e année, p. 90, et 38^e année, p. 108.

naissances sur les décès de 2 861 636 doit tenir à l'émigration. Quant à cet excédent des naissances sur les décès, relativement à la population initiale de 4 076 513 âmes, il représente 61,6% pour toute cette énorme période de 1830 à 1897, qui a été signalée par un si prodigieux développement d'activité et de production, soit moins de 1% par année⁹⁰. De 1898 à 1906, le nombre des naissances fut de 1 732 656 et celui des décès de 1 084 281, soit un excédent de 648 375 naissances en ces neuf années, ce qui, par rapport à la population initiale (6 586 593 âmes en 1897), représente un accroissement annuel légèrement supérieur à 1%. De 1907 à 1908, une très forte chute de la natalité s'étant produite, la moyenne annuelle des naissances tomba à 180 453 et la moyenne de l'excédent annuel des naissances ne fut plus que de 63 552 âmes, soit de 0,85 pour 100 habitants.

Ainsi, dans ce pays de Belgique, à développement si rapide, à paix ininterrompue, à faibles impôts, sans charges militaires oppressives, la tendance à l'accroissement de la population, mesurée d'après l'excédent des naissances sur les décès, exigerait environ quatre-vingts ans pour le doublement.

Ici encore on peut objecter que l'excédent des naissances sur les décès mesure incomplètement la tendance à l'accroissement de la population, parce qu'il faut tenir compte de l'action soit préventive, soit répressive des vices, d'une part, et de la misère de l'autre (*preventive check et positive check*, d'après Malthus). Nous n'en disconvenons pas ; mais nous ferons, en ce qui regarde ces deux obstacles, la même réponse que plus haut (p. 147). Pour ce qui est de l'action répressive ou destructive de la misère, on se rendra compte qu'elle a été en s'atténuant singulièrement : le taux annuel de la mortalité par 1 000 habitants, dans la période de 1881 à 1897, a oscillé entre 17,28 au minimum et 21,79 au maximum, se tenant

⁹⁰ Nous disons moins de 1% ; car, outre que l'excédent des 67 années représente moins de 62% du chiffre primitif de la population, comme, chaque année, la population avait un peu augmenté relativement à la précédente, il en résulte que l'excédent des naissances sur les décès, calculé année par année, est sensiblement moindre de 1% de la population.

à 20,10 en moyenne, tandis que dans les années de 1830 à 1870 il n'était descendu qu'une seule fois au-dessous de 20, soit à 19,88 en 1860, deux fois seulement au-dessous de 21, qu'il s'était tenu douze fois au-dessus de 25, et que, en moyenne, il avait été pour ces quarante-et-une années de 24,06. Cette réduction de plus de 16% dans le taux de la mortalité, par rapport à la période de 1830 à 1870, ne permet guère de croire que la misère ait eu, du moins en ces derniers temps, une action répressive notable sur la tendance au développement de la population belge⁹¹.

Cette tendance au développement, calculée comme ci-dessus, exigeant environ quatre-vingts ans pour le doublement, on voit combien on est loin de la loi de doublement en vingt-cinq ans que Malthus veut établir, et en admettant que la misère ait, en effet, en partie comprimé cette tendance, on serait, même en supposant que ce frein répressif n'eût pas existé, infiniment éloigné encore du doublement en vingt-cinq ans.

Le considérable abaissement de la mortalité en ce pays, comme en Angleterre et en Allemagne, prouve que la tendance à l'accroissement de la population n'a pas été comprimée de ce chef.

En définitive, *quand on examine une nation civilisée entière, c'est-à-dire un groupe composite, comprenant toutes les diverses situations sociales, on n'en trouve aucune, pas même les États-Unis d'Amérique, où l'on puisse constater, je ne dis pas le doublement effectif de la population, par son propre mouvement, en vingt-cinq années, mais même une tendance qui, si elle n'était pas contrariée par la misère, pût amener un développement aussi rapide. La tendance à l'augmentation de la population, même chez les peuples civilisés où elle est la plus forte, exigerait pour le doublement une période double ou triple. D'autre part, l'humanité offre des exemples de nations entières et de nombreux groupes sociaux, soit*

⁹¹ Nous établissons tous ces calculs d'après les tables fournies sur l'état civil de 1830 à 1897 par l'*Annuaire Statistique de la Belgique* pour 1898.

Dans la période 1898-1906, le taux de la mortalité annuelle est tombé en moyenne à 17,33 p. 1 000. *Annuaire statistique de la Belgique*, 33^e année, p. 108.

absolument stationnaires, soit même en voie de réduction de population.

La doctrine de Malthus est, par ces deux côtés, en défaut.

On répondra, il est vrai, d'une part que, les peuples à population stationnaire sont l'exception, une très rare exception, d'autre part, qu'il importe peu, pour les autres, que la tendance au doublement exige une période de vingt-cinq ans ou une de cinquante ou même une de soixante-quinze ou de cent ; que, dans ce dernier cas, c'est un simple répit qui est accordé à l'humanité, et que les difficultés, pour être un peu reculées, ne s'en présenteront pas moins.

Cette réponse serait loin d'être péremptoire ; car, étant donné les incertitudes de l'avenir et les énormes espaces vacants restant encore dans le monde, le répit dont il s'agit ne laisserait pas que d'être très important. Mais, *une considération plus haute domine la question : c'est celle de savoir si la fécondité que l'on a constatée dans le passé chez des peuples plus ou moins primitifs, dénués d'aisance ou de richesse, de mouvement intellectuel, d'ambition et de jalousie démocratiques, n'est pas destinée à se restreindre si elle ne s'est pas déjà sensiblement réduite ; si les peuples à population stationnaire ne sont pas en quelque sorte des précurseurs dans l'ensemble des nations civilisées, et si cette exception ne finira pas par devenir la règle ; si enfin la civilisation, à la longue, n'a pas plutôt à redouter les effets de la stérilité, soit naturelle, soit volontaire, que les excès de fécondité.*

Voilà plus de trente années que nous soutenons, quant à nous, que cette dernière thèse est la vraie, et que le danger, pour la civilisation, est précisément à l'opposite de ce que croyait Malthus⁹².

Supposons que Malthus, publiant la première édition de son livre en 1798, fût parvenu à convaincre tous les peuples de la civilisation européenne de la nécessité de comprimer l'accroissement de la

⁹² Voir notre *Essai sur la répartition des richesses* (1^{ère} édition, 1881) ; notre *Précis d'économie politique* (1^{ère} édition, 1887) ; notre *Traité théorique et pratique d'économie politique* (1^{ère} édition, 1896).

population et qu'effectivement tous ces peuples se fussent mis à avoir une population strictement stationnaire, comme celle de la France depuis une dizaine d'années. Qu'en serait-il résulté ? La race européenne n'aurait pas fourni d'émigrants pour la mise en œuvre des contrées neuves, les deux Amériques, les îles du Pacifique, le Nord de l'Asie, une partie de l'Afrique. Toutes ces contrées fussent restées indéveloppées ; les immenses richesses qu'elles ont produites et qu'elles ont en grande partie déversées sur le vieux monde n'eussent jamais été créées ; c'eût été pour le vieux monde une déchéance et un appauvrissement. Ou bien tous ces pays neufs eussent été mis en valeur, d'une façon beaucoup plus lente, il est vrai, par les races asiatiques ; c'eût été là pour les peuples de race européenne, une cause de cruelle et irrémédiable infériorité dans l'avenir.

Tâchons de nous rendre compte, en effet, de ce qu'est le mouvement de la population chez celles des nations asiatiques où l'on peut avoir, à ce sujet, quelques renseignements précis.

CHAPITRE VI

L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION CHEZ LES ASIATIQUES

Les Asiatiques et les peuples de races européennes, après avoir été longtemps presque complètement séparés les uns des autres commencent à être dans la situation de liquides contenus dans des vases communicants. — Notion très vague sur la population et le mouvement démographique de la Chine. — Le mouvement de la population dans l'Inde Britannique : tendances à l'encombrement dans certaines grandes provinces. — Les naissances et les décès ; l'émigration. — Le Japon : la natalité ; la mortalité ; notable accroissement de la population : l'émigration. — La Sibérie : les ressources qu'elle offre à un considérable peuplement futur. — Les peuples de race européenne ont séquestré les Asiatiques en leur fermant les pays encore insuffisamment peuplés de la zone tempérée : éventualités qui peuvent en résulter.

Les Européens ou plutôt les peuples de race et de culture européenne, d'une part, et les Asiatiques, de l'autre part, ont depuis le commencement des temps modernes, c'est-à-dire le XVI^e siècle et surtout le XVII^e, jusque vers la fin presque du XIX^e siècle, été les uns vis-à-vis les autres comme des liquides contenus dans deux vases non communicants ou, du moins, n'ayant entre eux que des communications tellement étroites et entravées qu'elles ne permettaient que des suintements ne pouvant avoir sur les uns et sur les autres qu'une influence sinon infime, du moins des plus circonscrites.

Cette situation a commencé à changer à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Aujourd'hui, les peuples de race européenne

et les Asiatiques peuvent être considérés comme commençant à être dans la situation de liquides dans des vases communicants : le niveau de l'un tend à influer davantage sur le niveau de l'autre, et il en est de même en ce qui concerne l'influence des uns et des autres sur les contrées neuves, encore en grande partie impeuplées et indéveloppées, une notable fraction de l'Amérique, une grande partie des îles du Pacifique, une portion même de l'Afrique.

Il en résulte que la situation non seulement des peuples européens, mais des peuples de race européenne au point de vue du mouvement de la population ne peut, à l'heure présente, être examinée isolément ; il faut mettre en parallèle le mouvement de la population chez les peuples asiatiques qui, d'une part, sont les concurrents économiques, sinon encore politiques et militaires, des peuples européens et qui, d'autre part, peuvent prétendre déverser une partie de leur excédent de population sur les territoires encore insuffisamment peuplés du globe et peut-être, un jour plus ou moins distant, dans les contrées européennes elles-mêmes, au cas où la population de celles-ci tendrait à devenir, pour les conditions de vie du moment, insuffisante.

Quelle est donc la tendance, en ce qui concerne le mouvement de la population, des peuples asiatiques ? Comment mesurer cette tendance ? Il est certain que les peuples asiatiques, sauf ceux de l'Asie Occidentale, soumis à l'islamisme et subissant un gouvernement oppressif, sont très prolifiques ; que cette proliférité est efficace en ce sens qu'elle aboutit à un accroissement quasi constant de population. Chez certains de ces peuples asiatiques, en Chine par exemple, les freins répressifs (*positive checks*) indiqués par Malthus, à savoir la misère, le vice, la famine, exercent leur action comprimante. Dans une moindre mesure, depuis la domination des Anglais, il en est encore de même aux Indes.

Les données précises manquent sur la population du principal pays asiatique, la Chine, à plus forte raison sur le mouvement de la population en cette contrée. L'Empire Chinois, toutes dépendances comprises, dont certaines, comme la Mandchourie, paraissent lui échapper depuis quelques années et dont d'autres, comme la

Mongolie, n'ont avec lui qu'un lien bien faible, est considéré comme ayant une superficie de 11 100 000 kilomètres carrés⁹³, ou 4 277 170 milles carrés⁹⁴ ; 20 fois plus que la superficie de la France. La population en était évaluée à 433 553 000 âmes, ce qui ne fait pas ressortir tout à fait 40 habitants au kilomètre carré, proportion modique, mais il ne faut pas oublier qu'il y a là d'immenses déserts, à peu près inhabités.

La Chine proprement dite a une étendue bien plus restreinte, quoique énorme encore, à savoir 1 532 420 mille carrés, soit 3 969 000 kilomètres carrés, sept fois et demi environ la surface de la France ; la population en était évaluée à 407 253 000 âmes. Les chiffres d'ailleurs, à ce sujet, ont beaucoup varié. En 1904, M. Rockhill, ministre américain à Pékin, après une enquête minutieuse, arrivait à cette conclusion que le nombre des habitants de la Chine proprement dite, à cette date, devait être probablement inférieur à 270 millions d'âmes. L'administration impériale chinoise des douanes en 1910 estimait à 438 435 000 âmes la population de la totalité de l'Empire Chinois, dépendances comprises. D'autre part, le second recensement national, fait par le gouvernement chinois le 27 février 1911 et publié par lui, arrivait, pour la Chine proprement dite et la Mongolie, à un chiffre de 62 480 118 familles, ce qui, sur la base adoptée par les recenseurs de 5 personnes en moyenne par famille, donnait 312 400 590 âmes.

Ainsi, en ce qui concerne la Chine proprement dite, avec ses 3 969 000 kilomètres carrés en nombre rond, les évaluations oscillent entre 270 millions (chiffre du ministre américain à Pékin en 1904) et 407 millions, chiffre déclaré par le gouvernement chinois pour la répartition de l'indemnité due, à la suite de l'insurrection des Boxers, aux nations étrangères. Si l'on prend la plus faible estimation, celle du ministre américain, la Chine proprement dite n'aurait qu'une densité moyenne de 68 habitants au kilomètre carré, un peu moindre que la densité de la France qui est de 72 habitants

⁹³ *Annuaire du Bureau des Longitudes* (1901), p. 398.

⁹⁴ *The Statesman's Year Book*, 1912, p. 702.

au kilomètre carré. Si l'on adopte le chiffre de 407 millions d'habitants, la densité moyenne serait de 102 habitants au kilomètre carré, 40% de plus que la densité de la population française. La densité, d'ailleurs, varie énormément suivant les provinces : certaines qui sont montagneuses et particulièrement désertiques n'ont qu'une densité très faible, même dans les évaluations les plus élevées : ainsi, parmi les 18 provinces de la Chine proprement dite, trois des plus étendues en superficie, le Kwang-si, le Kansu, le Yunnan, qui, à elles trois, représentent environ 23% du territoire de la Chine proprement dite, n'auraient respectivement que 26 habitants, 31 habitants et 32 habitants au kilomètre, ce qui est sensiblement moins que la moyenne de la population rurale en France, laquelle est d'une quarantaine d'habitants au kilomètre carré. Par contre, les provinces de Shantung, d'Honan, de Fukien et de Hupey, dont la superficie réunie représente le sixième environ de la Chine proprement dite, auraient une densité de population respectivement de 263 habitants, 200 habitants, 190 et 189 habitants au kilomètre carré, densité qui, dans le premier cas, dépasse celle de la Belgique et dans le second cas, s'en rapproche. On peut douter de l'exactitude de ces chiffres pour une population qui, au contraire de celle de la Belgique, tire directement et non pas par voie d'échange, avec un travail opiniâtre il est vrai, mais des moyens primitifs, la totalité ou la presque totalité de son alimentation du sol qu'elle habite. En tout cas, une pareille population serait, pour ses procédés actuels de culture, arrivée ou presque arrivée à la limite des moyens de subsistance.

Passons à d'autres contrées qui, étant plus modernisées, offrent des renseignements plus précis : les Indes Britanniques, d'une part, le Japon, de l'autre.

L'Inde Britannique est connue comme une contrée très prolifique. Elle est, au point de vue économique, très bien administrée par la métropole, la Grande-Bretagne : la paix, l'ordre, règnent dans le pays ; des voies de communication perfectionnées, sans être encore très denses, le pénètrent et joignent leur capacité de transport à celle des grands fleuves et de leur réseau d'affluents ; l'administration

est économe, vigilante et efficace ; les capitaux et les capacités techniques de la riche et industrieuse métropole affluent pour vivifier les ressources du pays et donner d'utiles directions ou de salutaires exemples à la population. Celle-ci s'accroît sensiblement ; malgré le développement des irrigations, les progrès divers et le perfectionnement des voies de transport, l'Inde britannique, qui exporte d'une façon presque permanente du blé et des céréales en Europe, souffre, de temps en temps, quoique d'une façon beaucoup moins fréquente et moins intense qu'autrefois, de la famine. La population, dans son accroissement, paraît donc tendre, suivant la conception de Malthus, à se porter jusqu'à la limite des moyens d'existence, non complètement, toutefois, car elle fait des progrès en bien-être et le niveau d'existence de cette immense masse d'êtres humains, sans être bien haut, tend à s'élever un peu graduellement.

L'Inde britannique, au point de vue administratif, se divise en deux parties : le territoire britannique à proprement parler (*British Territory*) et les États feudataires (*Native States*), soumis à la direction britannique, quoique conservant une assez restreinte autonomie locale. La Birmanie a été incorporée, vers la fin du XIX^e siècle, dans l'Inde Britannique.

Voici la superficie en milles carrés (le mille carré = 2 kilomètres carrés 59 en nombre rond), et la population de la partie de l'Empire Indien constituant le territoire britannique proprement dit, d'après les différents recensements depuis 1861 :

ANNÉES	SUPERFICIE milles carrés.	POPULATION
1861	856 000	196 000 000
1871	860 000	195 840 000
1881	875 000	199 200 000
1891	964 993	221 380 000
1901	1 097 901	231 600 000
1911	1 097 901	244 270 000

On remarquera que la superficie a presque constamment varié d'un recensement à l'autre et s'est étendue sensiblement par des annexions ; cela rend la comparaison difficile. De 1861 à 1881 inclusivement où la superficie ne s'est que médiocrement accrue, la population reste à peu près stationnaire, contenue, sans doute, par les freins répressifs (*positive checks*) de Malthus ; elle représentait alors, en considérant l'année 1871, 227 habitants au mille carré, soit un peu plus de 87 habitants au kilomètre carré, et cette densité supérieure de 20% environ à celle de la France actuelle (72 habitants au kilomètre carré) ne laisse pas que d'être considérable, étant donné que l'Inde britannique contient, outre de riches plaines et vallées, des parties montagneuses et de hauts plateaux médiocrement fertiles, et qu'elle tire de son sein toute son alimentation et ses matières premières, que même elle en exporte d'importantes quantités.

En 1911, dans le territoire britannique (*British territory*) agrandi, la population, qui monte à 244 270 000 âmes, pour une surface de 1 097 901 milles carrés, présente une densité moyenne de 222 habitants au mille carré ou 83 habitants au kilomètre carré, densité très légèrement inférieure à celle de 1871 ; mais il faut remarquer que les annexions de territoire faites depuis 1871, comprenant la Birmanie⁹⁵ et d'autres contrées montagneuses, réduisent la densité moyenne qui a certainement augmenté dans les parties plus anciennes du *British Territory*.

On aura une vue plus nette en considérant isolément les principales provinces : celle d'Oudh, ayant 23 916 milles carrés (le mille carré = 2,59 kilomètres carrés) avait en 1901, 12 833 000 habitants, soit 337 habitants au mille carré, ou 206 au kilomètre carré ; en 1911, sa population était de 12 558 000, ayant fléchi de 275 164 âmes ; la densité de cette province, la plus encombrée de

⁹⁵ La Birmanie, en effet, pour 238 738 milles carrés, en 1901, n'avait qu'une population de 44 habitants au mille carré, moins de 20 habitants au kilomètre carré.

l'Inde, est ainsi près de trois fois la densité de la population française. La vaste province de Bengale, pour une superficie de 115 819 milles carrés, soit 300 000 kilomètres carrés en nombre rond, ou moins des trois cinquièmes de l'étendue de la France, comptait 50 715 794 habitants en 1901 et 52 668 269 en 1914, soit environ 176 âmes au kilomètre carré, près de deux fois et demie la densité de la population française ; ce sont là des densités énormes pour des populations qui doivent tirer directement de leur sol toute leur alimentation ou à peu près et toutes leurs matières premières.

Quant à la totalité de l'Empire Anglo-Indien, comprenant certaines parties des plus médiocres comme terres, notamment la Birmanie, la superficie en était évaluée, moins quelques districts frontières très peu étendus, à 1 789 154 milles carrés, soit 4 650 000 kilomètres carrés en nombre rond ou plus de huit fois et demie la superficie de la France, et la population à 294 361 000 âmes en 1901 et 315 132 000 âmes en 1911, soit 165 habitants au mille carré ou 60 environ au kilomètre carré à la première de ces dates et 176 âmes au mille carré ou 68 au kilomètre carré à la seconde. Cette densité de population peut ne pas paraître énorme, puisqu'elle est inférieure de 6% environ à la moyenne de la population de la France ; mais il faut tenir compte de ce qu'une très vaste partie de l'immense Empire Indien et de ses annexes, notamment la Birmanie, se compose de montagnes généralement incultivables, de marécages peu propices à la culture et de hauts plateaux médiocres. Il serait, toutefois, excessif, semble-t-il, d'admettre que la population de l'Inde soit arrivée à la limite des moyens d'existence et surtout des moyens de production, d'autant qu'elle exporte, d'une façon régulière, du blé, des céréales diverses et des matières premières végétales ou des substances animales ; d'autre part, l'exploitation du sol est encore en certaines régions de cette immense contrée plus ou moins rudimentaire ; il est très vraisemblable que, dans certaines, elle pourrait être considérablement développée. Mais, si elle n'est pas arrivée à la limite des moyens d'existence et surtout des moyens de production, même avec la simple technique actuelle,

elle paraît s'y diriger : elle rentrerait assez dans la conception de Malthus⁹⁶.

De 1901 à 1911, l'augmentation de la population de la totalité de l'Empire Anglo-Indien s'est élevée à 20 771 000 âmes (315 132 537 âmes en 1911 contre 294 361 036 en 1901), ce qui représente un accroissement de 6,92% en dix ans ou de 0,69% par an environ.

La population de l'Inde n'a guère d'exutoire en dehors de l'immense empire Anglo-Indien. Les nations civilisées, au cours du XIX^e siècle, ont en quelque sorte séquestré les Asiatiques sur leur continent et dans quelques îles tropicales adjacentes. On reçoit bien, il est vrai, les coolies hindous dans les colonies tropicales britanniques, les anciennes terres à sucre, Maurice, les Antilles, la Guyane : le nombre des coolies émigrants de l'Inde a varié depuis 1903-1904 entre un minimum de 11 644 (1909-1910) et un maximum de 21 003 (1906-1907) ; c'est un écoulement bien maigre, pour une population de 315 millions d'habitants. Si l'Angleterre ouvrait toutes ses colonies à ses sujets anglo-indiens, l'émigration prendrait aux Indes des proportions beaucoup plus considérables. Mais le gouvernement de Londres, n'osant triompher du mauvais vouloir des gouvernements des grands *Dominions* britanniques (Australie, Afrique Australe notamment), admet que ceux-ci limitent étroitement le nombre des sujets britanniques indiens pouvant résider en ces colonies ; il y a, depuis l'ouverture du XX^e siècle, de vives plaintes des Hindous contre la fermeture ou l'entrebâillement très étroit à leur égard des portes de l'Afrique Australe Britannique. Néanmoins, dans notre ouvrage *De*

⁹⁶ La natalité aux Indes est de 36 à 38 p. 1 000 habitants (37,66 en 1907, 37,70 en 1908, 36,65 en 1909) ; c'est une forte natalité, supérieure à celle de toutes les nations de l'Europe Occidentale depuis le début du XX^e siècle et se rapprochant de celle des peuples de l'Orient de l'Europe (voir plus loin, pp. 240 et 241) ; la mortalité est très forte et très variable : 37,18 pour 1 000 habitants en 1907 ; 38,21 en 1908 et seulement 30,91 en 1909). On sait que, en France la mortalité est maintenant au-dessous de 20 p. 1 000 ; en Allemagne et en Angleterre seulement de 14 à 17 p. 1 000.

la colonisation chez les peuples modernes, nous avons examiné l'éventualité que la partie orientale du continent africain au-dessous de l'Égypte servît, avec le temps, en partie de déversoir à la population hindoue et reçut l'empreinte de cette race⁹⁷. Cette éventualité, étant donné, d'une part, la torpeur des Indigènes de ces contrées et, d'autre part, les difficultés que les Européens rencontrent à y vivre et à y exercer leur activité, paraît avoir certaines chances de se réaliser. L'Afrique est le champ clos où se rencontreront Européens et Asiatiques, les premiers ayant l'avantage de leurs connaissances, de leurs capitaux, de leurs capacités techniques, les seconds ayant des supériorités qui comptent, celle de l'adaptation au climat, celle aussi de la souplesse de leur mentalité et de leur caractère.

Si l'Inde représente une population depuis quelques siècles concentrée sur son territoire et ne pouvant, par suite de séquestration, s'épancher au dehors, le Japon, depuis notamment la fameuse guerre de 1904-1905 où il triompha de la Russie, se présente dans des conditions tout autres.

Le Japon, placé relativement à l'Asie dans des conditions analogues à celles du Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande par rapport à l'Europe, occupant un groupe d'îles étroites rapprochées du continent, est aujourd'hui, par son organisation, son développement intellectuel et économique, son activité, ses aspirations, malgré l'étroitesse de son territoire et celle relative de sa population, le peuple qui tient la tête parmi les peuples de l'Asie. Avec Formose, dépendance assez distante, il n'occupe, en laissant de côté ses récentes annexions sur le continent, que 431 000 kilomètres carrés, un cinquième environ de moins que l'étendue de la France et un tiers environ de plus que celle du Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande : on sait que l'île septentrionale, Hokkaido ou Yézo, la plus vaste de l'archipel japonais, est en grande partie de

⁹⁷ Voir notre *Colonisation chez les peuples modernes*, 6^e édition, t. II, pp. 415 et suivantes.

climat hyperboréen et, malgré une nombreuse et constante immigration récente, médiocrement peuplée.

La population de l'archipel japonais était de 43 228 000 âmes en 1897 ; elle s'est élevée graduellement à 48 160 000 âmes en 1906 et à 51 591 000 en 1911, soit un accroissement de 8 363 000 âmes en quatorze ans, c'est-à-dire d'un peu moins de 20% dans cet intervalle : si on laisse de côté les deux années de guerre 1904 et 1905 et l'année 1906, qui a suivi, le taux d'accroissement a varié entre 1,16% en 1907 et 1,28% en 1908 ; il est de 1,23 en 1910, 1,16 en 1910 et 1,28 en 1911, ce serait le doublement en une cinquantaine d'années. La population japonaise essaime, en outre, mais dans une mesure encore restreinte, en Corée, en Mandchourie et dans les villes russes du Pacifique.

L'émigration japonaise à l'étranger est de 30 000 à 60 000 âmes par an, ce qui est assez notable, sans être énorme : en laissant de côté les deux années de guerre (1904 et 1905) et en considérant la période 1902 à 1907, le minimum de l'émigration japonaise officiellement recensée (avec passeports pour l'étranger) était de 32 900 en 1902, et le maximum de 58 351 en 1906 ; l'émigration n'était plus que de 43 627 en 1907. On recensait, d'autre part, en 1909, 220 336 Japonais demeurant à l'étranger, dont 88 846 aux États-Unis ou dans des colonies de cette contrée, les îles Hawaï notamment, 126 168 en Corée, 3 665 en Russie ou dans les dépendances russes, 2 468 en Grande-Bretagne ou dans les colonies Britanniques. En 1909, 1 913 Japonais émigraient pour les États-Unis et 3 022 en 1910 ; mais si les portes de cette contrée, ainsi que celles du Canada, étaient largement ouvertes, au lieu d'être très mesquinement entrebâillées, l'émigration japonaise à destination de ces pays pleins de ressources serait autrement considérable. Le nombre des étrangers résidant au Japon est, au contraire, très faible : 17 331 seulement, dont 9 858 Chinois, ce qui réduit à 7 473, chiffre infime, le nombre des Européens établis au Japon (1 625 Américains, 1 456 Anglais, 775 Allemands, 602 Français, 207 Portugais, 130 Russes, 114 Suisses, 93 Hollandais).

La densité moyenne de la population au Japon, si l'on considère la superficie entière du pays, apparaît comme forte, sans être colossale : 120 habitants environ au kilomètre carré, soit à peu près la densité de la population allemande et 63 à 64% de plus que la densité de la population française ; mais il faut tenir compte de ce que cette densité est très inégale : sans parler de l'île de Taiwan ou Formose, qui forme 8,5% du territoire et qui a une densité d'un tiers au moins inférieure à la moyenne de l'Empire, il y a la grande île septentrionale de Hokkaïdo ou Yezo, occupant 18,74% de la superficie totale de l'Empire, ou 94 000 kilomètres carrés, qui, au moins dans sa partie septentrionale, a un climat hyperboréen et ne contient qu'une population assez clairsemée, quoique un courant assez actif d'immigration provenant des îles du Centre et du Sud s'y porte depuis une quinzaine d'années. Néanmoins, la population de Hokkaïdo ou Yezo n'était que de 840 783 en 1903, soit 9 habitants au kilomètre carré : elle s'élève à 1 137 000 en 1908 et probablement à 1 300 000 ou 1 400 000 en 1911, ce qui ne représenterait encore qu'une quinzaine d'habitants au kilomètre carré.

Les îles du Centre et du Sud ont, au contraire, une population exubérante qui oscille entre 180 et 200 habitants au kilomètre carré dans les îles de Shikoku, Kiushiu et dans la partie centrale et occidentale de Houshîu, c'est-à-dire dans tout le cœur et la majeure partie du Japon c'est deux fois et demie à trois fois environ la densité de population de la France, 50 à 60% de plus que celle de l'Allemagne et 20 à 30% de plus que celle de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ; mais, tandis que l'Angleterre et l'Allemagne tirent une grande partie de leur alimentation et de leurs matières premières du dehors, le Japon produit l'une et les autres, en quasi totalité, de son propre sol, avec le supplément des pêcheries le long de ses 431 îles, ayant un développement de côtes de près de 30 000 kilomètres.

Sans qu'on puisse dire qu'elle ait atteint la limite des moyens d'existence et surtout des moyens de production, et tout en tenant compte de ce que la grande île septentrionale d'Hokkaïdo ou Yéso, avec ses 94 000 kilomètres carrés, pourrait, sans doute, occuper et

nourrir une demi-douzaine de millions d'âmes au lieu de 1 300 000 à 1 400 000 qui s'y trouvent actuellement, le Japon est certainement une des contrées où la population paraît se rapprocher, pour les méthodes agronomiques actuelles, de l'encombrement.

La natalité y est forte, sans être énorme : de 1896 à 1903, le nombre des naissances vivantes y a varié de 30 pour 1 000, chiffre minimum en 1896, à 33,1 pour 1 000, chiffre maximum en 1901 ; il était de 32 pour 1 000 en 1903, dernière année avant la guerre contre la Russie (1904-1905). La moyenne de ces huit années est de 31,66 naissances vivantes pour 1 000 habitants ; c'est un quart de moins, sinon même un tiers, que la natalité de la Russie et des pays de l'Orient de l'Europe ; cela correspond à peu près à la natalité présente de l'Allemagne et de l'Italie (voir plus loin le tableau des pages 240 et 241). Dans les années qui ont suivi la guerre de 1904-1905, la natalité s'est accrue, le nombre des naissances étant de 1 621 973 en 1907, 1 672 627 en 1908 et 1 705 877 en 1909, soit 33,6 en moyenne par 1 000 habitants. Il semble que les énormes succès du Japon dans la guerre de 1904-1905 contre la Russie aient produit le même effet sur le peuple victorieux que les succès du même genre de l'Allemagne dans la guerre de 1870-1871 contre la France, à savoir l'exaltation de la confiance, non seulement nationale, mais familiale et individuelle. Cette natalité de 33,6 pour 1 000 habitants, sans approcher de celle des peuples de l'Orient de l'Europe à la fin et au début du XX^e siècle, est assez sensiblement supérieure à la natalité présente, nous ne disons pas de la France ni même de la Grande-Bretagne, mais de l'Allemagne et présentement de l'Italie.

La mortalité est modérée au Japon, à peu près ce qu'elle est en France et ce qu'elle était naguère en Allemagne dans les huit années qui ont précédé la guerre de 1904-1905, elle a varié de 21,4 pour 1 000 habitants, chiffre maximum en 1896, à 20 p. 1 000, chiffre minimum en 1903, et elle paraît actuellement osciller, depuis la guerre, entre 20 et 22 pour 1 000, le nombre des décès ayant été de 1 024 000 en 1907, 1 038 000 en 1908, 1 099 000 en 1909, pour une population moyenne d'une cinquantaine de millions d'âmes.

De cette mortalité assez modérée et de cette forte natalité, il résulte que l'excédent des naissances sur les décès, dans ces dernières années, est au Japon d'environ 600 000 âmes par an, à savoir : 597 687 âmes en 1907, 634 517 en 1908, 606 080 en 1909⁹⁸.

L'émigration japonaise restant jusqu'ici très au-dessous de 100 000 âmes, la population de ces îles nombreuses, mais étroites, s'accroît de plus de 500 000 âmes par an. À moins que le Japon ne devienne comme l'Angleterre une contrée très industrielle, se procurant une notable partie de son alimentation par l'échange de ses produits manufacturés, il peut arriver à l'encombrement. De là vient en partie son ardeur de conquêtes, sa recherche et son appétit de territoires à coloniser et à peupler. Mais, comme nous l'avons dit déjà, les nations de race européenne ont pris l'habitude de séquestrer les nations orientales sur leur territoire traditionnel et de leur fermer les pays encore indéveloppés et impeuplés dont elles ont pris possession : il peut y avoir là l'éventualité de très graves conflits futurs.

Nous ne nous arrêterons pas à l'étude d'autres contrées asiatiques. Mentionnons brièvement la Sibérie qui, avec ses 12 millions et plus de kilomètres carrés de superficie, dont la moitié, il est vrai, ou les deux tiers mêmes ne se prêtent guère à la culture, constitue une importante réserve pour l'excédent de population que peut comporter l'Europe Orientale : le nombre d'habitants de la Sibérie, d'après le recensement de 1911, était de 8 220 000, sensiblement moins de 1 habitant au kilomètre carré ; c'est peu de dire que ce nombre peut aisément décupler, ce qui le porterait à 82 millions d'âmes ; il est probable qu'un jour la Sibérie contiendra et nourrira à l'aise 150 millions d'âmes, sinon bien davantage encore. Ce peuplement paraît réservé aux Russes, avec un appoint de Mongols, de Chinois et de Japonais. Les Asiatiques du Sud ne sauraient guère y concourir ; ceux-ci, à moins qu'ils ne modifient et n'atténuent

⁹⁸ Tous ces renseignements sur le Japon sont tirés en partie du document officiel intitulé : *Résumé statistique de l'Empire du Japon*, 26^e année (1912), en partie du *Statesman's Year Book*. 1912.

leurs tendances prolifiques, ce qui n'aurait rien d'impossible, n'ont, pour prévenir l'encombrement, sinon l'étouffement, sur leur propre sol traditionnel, comme déversoir à leur portée que les îles tropicales encore insuffisamment peuplées de la mer des Indes et du Pacifique⁹⁹ et peut-être la partie Orientale de l'Afrique. On doit, toutefois, relater l'éventualité dont nous avons parlé d'un futur et grave conflit, pour la possession et la direction de la partie du globe qui les avoisine, entre les Asiatiques, ayant adopté notre discipline et nos moyens d'action d'une part, et, d'autre part, les peuples d'origine européenne.

⁹⁹ Certaines des grandes îles de la Mer des Indes et du Pacifique sont très peuplées ; d'autres, comme Java et Madura ont une population presque exubérante, à savoir pour ces deux îles 30 098 008 habitants en 1905, sur une surface de 131 000 kilomètres carrés seulement (50 554 milles anglais carrés), ce qui représente environ 230 habitants au kilomètre carré, presque le double de la densité de l'Allemagne ; la population de ces îles en 1869, n'atteignait que le chiffre de 16 010 114 âmes : c'est une augmentation de 87,3% en trente-six ans. Voir notre ouvrage *La Colonisation chez les peuples modernes*, 6^e édit., t. I, p. 302. Par contre, les grandes îles voisines, Sumatra et Bornéo, sans parler de la Nouvelle Guinée, n'ont qu'une population infime, pas même, en moyenne, une demi-douzaine d'habitants au kilomètre carré.

CHAPITRE VII

LES BESOINS DU GLOBE EN POPULATION

Les différentes parties du monde et leur degré de peuplement. — La pleine mise en valeur du globe exigerait une population double, sinon même triple, de la population actuelle. — Les domaines réservés aux diverses races : les races asiatiques, les races africaines, les races européennes. — Ces dernières races seront-elles en état d'achever le peuplement des terres encore impeuplées et indéveloppées situées dans la zone tempérée. — Cette question qui eût paru paradoxale il y a un siècle ou un demi-siècle peut se poser aujourd'hui.

D'un coup d'œil jeté sur l'ensemble du globe, il ressort que la moitié au moins de la terre habitable est très insuffisamment peuplée.

Nous avons publié plus haut (p. 61) un tableau extrait de l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* en 1901 : la superficie totale du globe y est évaluée à 510 millions de kilomètres carrés, dont 373 800 000 kilomètres carrés couverts par les cinq océans : Océan glacial du Nord, Océan glacial du Sud (avec les terres polaires du Sud), Océan Atlantique, Océan Indien, Grand Océan ou Océan Pacifique. Les cinq océans couvriraient, à eux seuls, 73,3% de la surface du globe : ces données ne sont qu'approximatives. Il resterait 136 200 000 kilomètres carrés pour les terres et les eaux intérieures, soit 26,7% de la surface du globe.

Nous reproduisons la seconde partie du tableau de l'*Annuaire du Bureau des Longitudes* :

PARTIE DU MONDE (Grands Océans déduits)	SUPERFIC IE Exprimée en millions de kilomètres carrés.	RAPPO RT à la superfici e totale de la terre. %	POPULATION ET DENSITÉ		
			Populati on probable en 1900 exprimée en millions d'habitan ts	Densité par kilomèt re carré	Rapport de la populati on de chaque partie du monde à la populati on totale de la terre. %
Europe (avec les eaux intérieure s)	10	2	390	39	24,1
Afrique — —	30,5	6	180	5,9	11,2
Asie — —	42,2	8,4	860	20,4	53,2
Océanie — —	11,1	2,1	42	3,8	2,6
Amériqu e du Nord (avec les eaux intérieure s)	23,7	4,6	104	4,4	6,4

Amériqu e du Sud avec les eaux intérieure s)	18,7	3,6	40	2,1	2,5
LES CINQ PARTIE S DU MONDE	136,2	26,7	1 616	11,9	100

Il est, sans doute, regrettable que la surface couverte par les eaux intérieures n'ait pas été déduite des chiffres donnés pour la superficie des diverses parties du monde ; mais cela étend surtout la surface de l'Europe, qui contient, comme eaux intérieures, la Méditerranée, l'Adriatique, la mer du Nord, la Baltique, la Mer Noire ; cela rabaisse à 39 habitants au kilomètre carré la densité de la population de l'Europe qui, ces eaux déduites, serait sans doute de 10 à 15% plus forte.

Nous devons mentionner aussi que, depuis 1900, la population des diverses contrées du monde s'est accrue, sans doute de 5 à 6%, plus particulièrement celle de l'Europe. Ces redressements sont indiqués pour l'exactitude actuelle ; mais ils ne modifient pas l'intérêt du tableau ci-contre.

En admettant comme approximativement exacte l'évaluation totale et les évaluations partielles de la superficie et de la population dans le tableau ci-contre, on voit que sur les 1 616 millions d'êtres humains réputés exister en 1900, il s'en trouvait 1 250 millions, soit 77,3% du total, en Europe et en Asie, contrées qui, à elles deux, n'occupent que 52 millions de kilomètres carrés sur les 136 millions de kilomètres carrés des diverses parties du monde : ainsi, 38% environ de la surface du globe (la superficie des grands Océans déduits) contiennent 77% de la population.

À supposer que la population pût être aussi dense sur le globe entier, c'est 3 264 millions d'êtres humains que le globe comporterait, soit le doublement. Il y aurait donc place pour 1 600 millions environ encore d'êtres humains. On peut dire, sans doute, que les deux Amériques contiennent une forte partie de déserts, de montagnes ou de terres glaciales, que l'Afrique a une forte proportion de déserts également et que l'intérieur de l'Australie paraît offrir de bien maigres ressources à l'homme ; mais il ne faut pas oublier qu'outre les mers intérieures qui n'ont pas été déduites de l'Europe, cette dernière contrée contient une forte proportion de terres septentrionales se prêtant peu à la culture, qu'il en est de même de l'Asie, qu'en outre, plus de la moitié de cette dernière partie du monde, à savoir toute la partie septentrionale et centrale, n'a qu'une population fort au-dessous de celle qu'elle pourrait nourrir : ainsi la comparaison peut parfaitement s'établir entre les contrées vieilles d'Asie et d'Europe et les contrées neuves ou relativement neuves les deux Amériques, l'Afrique et les îles du Pacifique.

Le globe a donc besoin d'un surcroît de 1 600 millions d'habitants. Encore ce chiffre est-il, suivant toutes les probabilités, fort au-dessous de la vérité. Un autre mode de calcul très simple tendrait à l'établir. On a vu, dans le tableau qui précède, que les cinq parties du monde occupent une surface d'un peu plus de 136 millions de kilomètres carrés (eaux intérieures non déduites) ; ces eaux intérieures n'ont une surface importante qu'au Nord et au Sud de l'Europe : elles sont presque nulles en Asie, en Afrique, en Océanie et dans les deux Amériques. En déduisant pour les eaux intérieures, autres que les grands océans, ainsi que pour les déserts et pour les contrées hyperboréennes incultivables, une surface de 36 millions de kilomètres carrés, on leur fait certainement la part très large. Il reste ainsi 100 millions de kilomètres carrés de sol à la disposition de l'humanité pour ses besoins : en ne prenant qu'une moyenne de 50 habitants au kilomètre carré, très inférieure à celle qui peut vivre normalement à l'aise sur les produits d'un sol moyen moyennement cultivé, on peut fixer à 5 milliards le nombre des

êtres humains que le globe convenablement exploité pourrait entretenir dans l'aisance, soit que ces 5 milliards d'hommes tirassent leur nourriture directement du sol où ils sont fixés, soit qu'une partie d'entre eux la tirât par voie d'échange de régions où la population serait moins dense. Dans ces conditions, la population du globe pourrait tripler environ, avec les seuls moyens techniques actuels. Des progrès sensibles, lesquels sont certains dans ces moyens techniques, permettraient, sans réduction de l'aisance, une augmentation plus forte du nombre actuel des humains.

Ainsi, le doublement tout au moins, plus vraisemblablement même le triplement, du nombre des humains, voilà les perspectives que fournit l'examen du globe et de ses *possibilités*, disons même de ses besoins. Il serait à désirer que cette mise en exploitation du globe entier pût s'effectuer assez rapidement, dans le cours de deux siècles par exemple, car elle est génératrice de richesse, dans une proportion plus forte que l'accroissement du nombre des hommes.

Parmi les contrées encore insuffisamment peuplées et indéveloppées, l'Afrique ne peut guère recevoir de l'Europe que la direction ; elle ne peut, sauf sur une mince lisière des rivages du Nord et des rivages du Sud, être peuplée par des hommes de race européenne : elle aura à fournir elle-même son surcroît d'habitants ou à le recevoir de l'Asie, des Indes par exemple.

La Sibérie et les contrées du Nord et de l'Ouest de l'Asie, encore très insuffisamment peuplées et indéveloppées, peuvent recevoir leur peuplement de l'Europe Orientale, la Russie, les populations balkaniques et helléniques, ainsi que des nations de l'Asie qui en sont voisines. Dans l'Océanie, la Nouvelle-Zélande et le littoral de l'Australie, sauf probablement la partie tout à fait septentrionale, peuvent recevoir leur peuplement, d'une part, d'un développement propre des groupes européens qui s'y sont déjà installés et, d'autre part, de l'émigration européenne.

Le reste de l'Océanie, toute la partie tropicale et équatoriale ne peuvent recevoir leur peuplement que du développement spontané de leur population actuelle et de l'émigration asiatique. Reste les deux Amériques, dont la population actuelle de 165 millions d'âmes

environ peut quintupler ou sextupler, sans qu'il y ait encombrement : c'est ici, outre les groupes autochtones qui se sont conservés dans l'Amérique centrale et l'Amérique méridionale, outre aussi les noirs qui y ont été importés par la traite, le domaine propre, la réserve des races européennes : il y a là, tout en tenant compte du développement spontané des populations déjà fixées dans le pays, place pour une immigration de 400 millions d'Européens environ en un siècle et demi ou deux siècles, à raison de 2 à 3 millions d'émigrants par an, ce qui est facilement le double, sinon le triple, de l'immigration nette actuelle.

Si cette immigration ne se produisait pas d'une façon soutenue, les races européennes manqueraient à leur mission ; elles risqueraient d'être un jour subordonnées relativement aux races asiatiques, et l'équilibre de force et de puissance entre les unes et les autres risquerait d'être détruit au détriment des races européennes.

Le globe a donc des besoins notables en population ; si l'excédent des naissances sur les décès se maintenait en Europe ce qu'il a été dans le passé, la mise en œuvre et l'exploitation par les races européennes des contrées du globe situées dans la zone tempérée et encore insuffisamment peuplées et insuffisamment développées seraient assurées, à l'avantage de l'humanité tout entière.

L'accroissement de population effectué au XIX^e siècle chez les races européennes a correspondu à une amélioration universelle du sort de chacun des membres de ces sociétés, de leur aisance, de leur longévité : tout témoigne qu'il en sera de même à l'avenir, au moins jusqu'à ce que le globe entier soit exploité.

Mais les races européennes conserveront-elles longtemps encore un excédent notable des naissances sur les décès ? Il y a un siècle, au temps de Malthus, cette question ne se serait pas posée : il pouvait même paraître paradoxal, vers le milieu du XX^e siècle, d'avoir quelques doutes à ce sujet. Aujourd'hui, au contraire et depuis une vingtaine d'années tout au moins, cette question se pose d'une manière pressante. Quelle est l'influence sur la natalité et sur l'accroissement de la population, de la civilisation démocratique,

comportant la généralisation du bien-être, de l'instruction, l'égalité complète de droits, les aspirations et les ambitions universelles au mieux être, aux distinctions sociales, tout ce courant d'idées qui pénètre et entraîne aujourd'hui les hommes de toute condition ? La question mérite d'être étudiée de près ; voilà un quart de siècle que nous nous y appliquons ; nous allons, dans le livre qui suit, exposer à ce sujet le résultat de nos recherches et de nos réflexions.

LIVRE III

DE L'INFLUENCE DE LA CIVILISATION SUR LE MOUVEMENT DE LA POPULATION ET PRINCIPALEMENT SUR LA NATALITÉ

CHAPITRE PREMIER

LA CIVILISATION ET LE VIEILLISSEMENT DES NATIONS

L'histoire paraît démontrer que la civilisation tend à diminuer considérablement la natalité et même à réduire la population. — L'insuffisance relative et l'insuffisance absolue de la natalité. — L'exemple de l'antiquité grecque. — L'exemple de l'Empire Romain. — Exemple contraire de la Chine ; en quoi il n'est pas concluant. — Les nations sembleraient vieillir comme les hommes ; la stérilité relative est l'une des caractéristiques de ce vieillissement. — Ce vieillissement pourrait n'être pas irrémédiable. — Il vaudrait la peine de tâcher de le prévenir ou de l'atténuer.

Les historiens et les observateurs attentifs ont été frappés de ce que le mouvement de la population et le taux de la natalité variaient considérablement suivant les pays et les époques. Nous en avons donné l'indication générale au début même de cet ouvrage.

Il a semblé à certains de ces observateurs et de ces historiens que les nations, quoique leur carrière soit très prolongée, ne sont pas éternelles, qu'elles connaissent, comme les individus, la vieillesse et soit la mort, ce qui est parfois leur cas, soit, ce qui est plus

général, leur transformation et leur rajeunissement imposés par une infusion de sang nouveau.

C'est au moment où, intellectuellement, socialement, par le développement de l'aisance, des arts, par l'élévation du niveau général, les nations paraissent s'être le plus perfectionnées et avoir atteint la situation la plus brillante qu'elles donnent des preuves d'arrêt dans leur croissance et même de recul par la réduction progressive de la natalité¹⁰⁰.

Les renseignements manqueraient pour rechercher si les civilisations disparues comme celles de l'Asie Occidentale et Centrale, Assyriens, Babyloniens, Perses, qui avaient porté à un haut degré de culture et de peuplement des contrées aujourd'hui à moitié désertes et incultes, ont souffert de la stérilité humaine et lui doivent, en partie, leur effondrement ; mais il est incontestable que ce fléau de la réduction excessive de la natalité s'est produit chez les anciens Grecs, après leur période de splendide épanouissement, et aussi chez les Romains au temps de l'Empire : ce fut, pour les uns et les autres, l'une des causes de leur submersion par des éléments moins civilisés et à natalité plus forte¹⁰¹.

L'économiste historien Roscher, avec sa vaste érudition, a cité nombre de faits probants, témoignant que les anciens Grecs, quasi à leur plus belle période, souffraient de l'insuffisance de la natalité.

La natalité peut être insuffisante au point de vue relatif et au point de vue absolu.

¹⁰⁰ Depuis plus de trente ans, nous avons étudié l'influence de la civilisation sur la natalité et sur le mouvement de la population, dans notre *Essai sur la répartition des richesses* paru en 1881, dans notre *Précis d'économie politique* paru en 1887 et dans notre *Traité théorique et pratique d'économie politique*, publié en 1896 ; en 1897, nous faisions paraître dans la *Revue des Deux Mondes* (n° du 15 octobre) un article intitulé : *La question de la population et la civilisation démocratique*, dont les conclusions étaient, pour la plupart, analogues à celles du présent livre.

¹⁰¹ Voir Roscher. *Die Grundlagen der Nationalökonomie* ; *fünftes Buch* ; *Bevölkerung*.

L'insuffisance de la natalité est relative quand, tout en excédant la mortalité, la natalité dépasse celle-ci beaucoup moins dans une nation que chez les nations voisines et concurrentes, de façon que les proportions numériques et l'équilibre des forces soient modifiés au détriment de la nation la moins prolifique.

Cette *insuffisance relative* de la natalité a surtout des inconvénients politiques et militaires ; elle peut conduire, toutefois, à l'assujettissement ou à la subordination des peuples les moins prolifiques aux peuples les plus prolifiques.

L'insuffisance absolue de la natalité se présente quand celle-ci est, d'une façon fréquente ou continue, inférieure à la mortalité ; c'est alors un vrai et terrible fléau ; la nation qui en est atteinte est destinée à se recroqueviller et à perdre graduellement, non seulement son rang parmi les nations, mais son individualité : si elle arrive à conserver encore son nom, ce nom ne couvre plus qu'un alliage d'éléments divers où l'élément purement national tient une place s'amoindrissant chaque jour.

D'après la démonstration de Roscher, il ne paraît pas douteux que, au fur et à mesure du développement des arts, de l'aisance, sans doute aussi de l'instruction et des ambitions familiales et individuelles, la natalité n'ait baissé chez les anciens Grecs et que l'affaiblissement qui en est résulté n'ait aidé à la conquête romaine et à la disparition de la Grèce comme organisme politique et national.

Il en a été incontestablement de même de Rome. Toute la littérature et la législation latine en témoignent. Les efforts d'Auguste pour enrayer la réduction de la natalité et les lois auxquelles il recourut fournissent à ce sujet la preuve la plus péremptoire. Les lois *Julia* et *Pappia Poppaea* sont célèbres et ont été l'objet de beaucoup de commentaires. Leur inefficacité est souvent invoquée par ceux qui sont opposés à toute intervention de l'État et des pouvoirs publics pour soutenir la natalité. Nous examinerons ultérieurement cette question (voir pp. 421 à 425).

La chute de la natalité dans la Rome impériale devait s'étendre aussi, sans doute, à toute l'Italie ; elle a été vraisemblablement une

des causes qui, comme on le propose aujourd’hui pour la France, ont fait admettre dans les légions romaines une proportion de plus en plus considérable d’étrangers appartenant aux populations restées primitives, les « barbares », germains, africains ou autres : cet affaiblissement de la natalité dans les provinces qui constituaient le cœur de l’Empire Romain a sans doute notablement contribué à livrer l’Empire aux barbares.

Il semble, toutefois, que dans la Rome Impériale le fléau ait eu une autre marche que celle qu’il paraît prendre et devoir suivre dans certaines nations contemporaines. Dans la Rome antique et décadente on se plaignait surtout de la fréquence du célibat, de la réduction du nombre des mariages. On ne remarque rien de pareil, du moins d’une façon accentuée, chez les nations contemporaines : celles qui sont déjà atteintes du mal ont conservé une nuptialité normale, sinon même abondante ; mais les ménages y sont de moins en moins féconds. L’insuffisance de la natalité s’y produit d’une façon accentuée au point de vue relatif et commence même à s’y produire d’une manière absolue.

Cette insuffisance de la natalité, la relative, mais surtout l’absolue (voir plus haut, p. 181), paraît bien témoigner du vieillissement des nations ; la stérilité est l’une des caractéristiques les plus manifestes du vieillissement chez les individus ; elle l’est aussi chez les peuples.

Sans doute, l’on peut arguer, à l’encontre de l’idée qu’il existe un vieillissement pour les nations, l’exemple de certaines d’entre elles, parvenues il y a un grand nombre de siècles à un état de civilisation relativement avancé et qui ont conservé une natalité suffisante, sinon même surabondante, le peuple chinois notamment. Mais, si vieille que soit la civilisation chinoise, et bien que l’aînée des civilisations actuelles du monde, elle ne paraît pas avoir pénétré profondément tout l’ensemble du peuple : la situation de celui-ci paraît avoir été médiocrement modifiée dans ses profondeurs ; ses conditions de vie semblent être restées identiques ; ni l’aisance, ni l’instruction, ni ce que l’on appelle aujourd’hui « l’arrivisme », soit familial, soit individuel, ne se sont grandement développés en

Chine ; la grande masse du peuple y est restée essentiellement traditionaliste. La civilisation même y paraît s'être arrêtée, sinon y avoir rétrogradé. La Chine n'est donc pas un exemple probant.

On peut écarter l'exemple de la Chine. Celui de la généralité des autres civilisations, soit anciennes, soit modernes, conduit, comme il en sera fourni plus loin de nombreuses preuves, à la conclusion que la civilisation, particulièrement la civilisation démocratique, tend, sinon immédiatement, du moins au bout de peu de générations à déprimer la natalité et parfois à la rendre inférieure à la mortalité, quelles que soient les réductions que l'on réalise dans cette dernière. Par civilisation nous entendons, outre le développement des villes et celui de la classe moyenne, la propagation quasi universelle de l'aisance, de l'instruction, l'extension des loisirs, l'essor des ambitions individuelles et familiales, la perspective ouverte à tous de s'élever sur l'échelle sociale.

Cette tendance à la fécondité décroissante et plutôt, pour mieux dire, à la stérilité croissante des nations civilisées, alors même qu'elle s'était peu accentuée il y a un quart de siècle, nous préoccupait déjà ; nous écrivions en 1887, dans un livre élémentaire où il ne nous était pas possible de donner de l'extension à l'exposition de notre pensée et de l'entourer de preuves : « L'exemple de la France, de la partie des États-Unis qu'on dénomme Nouvelle Angleterre et qui est située sur l'Atlantique, semble indiquer que, à un certain degré d'aisance et *sous l'inspiration de sentiments démocratiques*, la tendance à l'accroissement de la population devient excessivement faible. Il n'est nullement démontré que les autres contrées du monde ne puissent pas un jour se rapprocher de la situation de la France et avoir, elles aussi, une population stationnaire¹⁰² ».

L'expérience malheureusement a montré qu'entre le stationnement et le déclin il n'y a qu'un pas rapidement franchi et

¹⁰² Voir notre *Précis d'économie politique*, 1^{re} édition, 1887, p. 342, et également notre article sur : *La question de la population et la civilisation démocratique*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1897.

que le passage du premier au second doit presque être regardé comme inéluctable.

Les nations vieilliraient comme les hommes et deviendraient relativement stériles. Ce vieillissement est-il fatal, irrémédiable ? Y a-t-il quelque moyen ou quelque espoir de l'atténuer ? Faut-il s'y résigner sans rien tenter ? L'exemple de l'inefficacité des lois faites à ce sujet sous l'Empire Romain suffit-il à détourner de tout essai de recourir à la législation ou aux institutions pour essayer de relever, dans une certaine mesure, la natalité déclinante ? Cette recherche a le plus haut intérêt national et même humain ; car le déclin d'une des nations civilisées pourrait être suivi, à un intervalle d'une ou de plusieurs générations, du déclin de plusieurs autres, sinon de toutes les nations appartenant à la civilisation européenne, en laissant de côté, comme se prêtant peu actuellement à des investigations sur ce point, les autres races.

CHAPITRE II

L'ÉVOLUTION DE LA NATALITÉ EN FRANCE

Raisons pour lesquelles la France est la contrée où l'on peut le mieux étudier l'influence de la civilisation sur la natalité et sur la population. — Un critérium de la doctrine de Malthus : idées qu'émettait Malthus sur la population française et sur l'influence de la petite propriété. — Exemple du ralentissement graduel du taux d'accroissement de la population en France : tableau des mariages, naissances et décès depuis 1801. — Les divorces depuis 1884. — Les naissances naturelles. — Tableau des naissances par mariage. — Coup d'œil général sur les causes du changement graduel, mais très rapide, depuis l'ouverture du XX^e siècle du taux de la natalité en France.

La nation contemporaine qui s'offre le plus naturellement pour étudier l'influence de la civilisation sur la natalité et sur le mouvement de la population, c'est la nation française.

La France est la première nation du monde européen parvenue à la civilisation, notamment à la civilisation démocratique, au sens où nous avons défini ce mot (voir le chapitre précédent, p. 184). Ça été la première nation fortement constituée politiquement, celle où l'aisance s'est le plus tôt universellement répandue, où la classe moyenne a été la plus nombreuse, où l'accès de tous les habitants à toutes les situations a été le plus tôt assuré, où le sentiment de l'égalité se montre le plus vif ; c'est la nation qui s'est le plus tôt et le plus complètement dégagée des anciennes traditions. C'est donc en France que l'on peut le mieux étudier l'influence de la civilisation contemporaine sur la natalité et sur le mouvement de la population.

La doctrine de Malthus, outre qu'elle repose sur des renseignements fort inexacts relativement à l'accroissement de la population chez les divers peuples, reçoit surtout un démenti flagrant de la France. Ici, bien loin de se plaindre de l'excès de fécondité, on redoute, depuis déjà assez longtemps, tout au moins depuis une trentaine d'années et de plus en plus, les effets progressifs de la stérilité. Au lieu de prêcher contre les mariages imprudents et la proliférité exagérée, il y a lieu incontestablement d'exhorter les habitants à avoir des familles plus nombreuses.

Malthus ne pouvait pas ne pas s'occuper de la France dans son grand ouvrage. Il y est revenu à diverses reprises dans ses éditions successives. La France traversait alors une période de crise et de renouvellement ; Malthus n'a eu que des idées assez confuses et contradictoires sur les effets du grand changement, social plus encore que politique, qui venait de s'accomplir chez nous. Deux considérations se retrouvent surtout dans ses pages : l'une, que les guerres de la Révolution et de l'Empire ne paraissent pas avoir réduit la population française ; l'autre, que la petite propriété est naturellement prolifique.

Voici comment Malthus s'exprime sur ces deux points : « Dans de telles circonstances, il est possible que la population de la France n'ait éprouvé aucune diminution ; et malgré tant de causes actives de destruction, cela n'est pas même improbable... En France, de tout temps, les femmes ont travaillé aux champs ; il y a lieu de croire que cette coutume est devenue plus générale pendant la Révolution. En même temps, l'absence des ouvriers les meilleurs et les plus exercés n'a pu manquer d'élever le prix du travail ; mais comme on mettait de nouvelles terres en valeur et qu'un grand nombre de consommateurs avait quitté la France, le prix des subsistances n'a pas pu hausser en proportion. Il a dû résulter de là un encouragement au mariage : les paysans ont dû vivre avec plus d'aisance et élever un plus grand nombre d'enfants¹⁰³ ».

¹⁰³ *Le principe de population*, édit. Guillaumin, 1845, p. 215.

Il fait remarquer aussi que l'exemption des gens mariés de la conscription, pendant quelques années du moins, a dû développer les mariages. Dans ces limites, les remarques de Malthus sont justes. D'après lui aussi ou plutôt d'après Necker qu'il cite, les mariages auraient été très nombreux dans la France de l'Ancien régime, la proportion des enfants à la population adulte aurait été très forte : « De tout temps *en France*, dit Malthus, *le nombre des hommes en âge militaire a été petit en proportion de la population*¹⁰⁴. C'est l'effet de la tendance au mariage et du grand nombre d'enfants qui en résultent. Necker a expressément remarqué cette circonstance. Il observe que la misère des paysans produit une grande mortalité chez les enfants de trois à quatre ans, et qu'en conséquence le nombre des enfants très jeunes est toujours dans un très grand rapport à celui des adultes¹⁰⁵ ». Ce passage est caractéristique des mœurs et de la situation de l'ancienne France, telles que Malthus les a soit constatées, soit conçues. On voit combien elles différeraient de la situation actuelle, qui en est tout à fait l'opposé. « Le rapport des mariages à la population, ajoute Malthus en note, est en France, selon Necker, de 1 à 113. » Aujourd'hui, il n'est guère que de 1 à 127 ou 128, quoique le divorce, introduit dans nos lois en 1884, en ait accru le chiffre de plusieurs milliers chaque année, par les nouvelles unions que contractent les divorcés (le nombre des divorces qui était de 1 657 seulement en 1884 et de 4 277 en 1885, s'est graduellement élevé à 12 874 en 1909, 13 049 en 1910 et 13 058 en 1911 ; nombre d'époux divorcés convolent en noces nouvelles ; cette perspective même est un des appâts du divorce).

Un autre passage de Malthus, très important pour l'état de l'ancienne France et pour l'intelligence exacte de la conception de l'auteur, mérite d'être relevé : « De tout temps, en France, écrit-il, il y a eu beaucoup de petites fermes et de petits propriétaires. Cet

¹⁰⁴ Les lignes que nous soulignons sont soulignées dans le texte de Malthus que nous avons sous les yeux (édit. Guillaumin de 1845).

¹⁰⁵ *Essai sur le principe de la population*, p. 220 de l'édition précitée.

état de choses n'est pas très favorable à l'accroissement du produit net, ou à la richesse nationale disponible ; mais quelquefois, il augmente le produit brut, et il a toujours une forte tendance à encourager la population¹⁰⁶ ».

Cette observation que la petite propriété pousse à l'accroissement de la population est l'une des plus singulières de l'ouvrage de Malthus, et suffirait à faire juger combien il généralise hâtivement, et quelle fragilité sa doctrine reçoit de ces généralisations téméraires.

Disons, toutefois, à la décharge de Malthus, en tant qu'observateur, mais non pas en tant qu'auteur de système, que, à un certain moment de l'évolution agricole et sociale, il est possible que la petite propriété et aussi la petite culture, même indépendante de la petite propriété, aient pu rendre les familles prolifiques ; c'est le temps où le développement intellectuel était très modique dans les campagnes, où les goûts d'indépendance individuelle ne s'étaient pas encore répandus, où les jeunes générations étaient soumises aux anciennes, où le souci du travail le plus âpre et du gain présent étaient les seuls sentiments vivaces chez le paysan ; alors l'enfant, qui n'était pas attiré et capturé par l'école, l'adolescent, qui n'avait pas de tendance à l'émancipation, le jeune homme, qui n'était qu'exceptionnellement appelé sous les drapeaux et caserné dans les villes pour y subir une grave crise morale et une interruption de la tradition rustique, fournissaient au père de famille, petit propriétaire, dès l'âge le plus tendre (7 à 8 ans) jusqu'à l'établissement en ménage, une main-d'œuvre gratuite ou à bas prix, docile, constante, qui facilitait singulièrement l'exploitation familiale, la rendait aisée et rémunératrice. Alors, le grand nombre d'enfants était une ressource pour le petit propriétaire, chacun d'eux fournissant, au bout de peu d'années, une valeur supérieure à sa dépense.

Il se peut donc que l'observation de Malthus que la petite propriété « a toujours une forte tendance à encourager la population

¹⁰⁶ Idem, p. 216.

» ait été vraie de son temps ; elle le fut, à coup sûr, à un certain âge de l'évolution agricole et sociale. Mais le grand tort de Malthus, ç'a été de ne pas voir que ce n'était pas la petite propriété, en tant que petite propriété, mais les conditions spéciales où elle fonctionnait, dans un ensemble particulier, pouvant être transitoire, de sentiments et de mœurs, qui avaient cet effet. Nous avons démontré ailleurs, que les conditions et les éléments de la petite propriété sont aujourd'hui singulièrement modifiés, et d'une manière qui lui est très défavorable¹⁰⁷. *Malthus n'avait pas prévu l'avènement du bien-être général, des idées et des mœurs démocratiques, et les profondes conséquences qui en devaient découler sur la nuptialité et surtout sur la natalité.*

Cependant, s'il avait été moins en proie à l'obsession d'une doctrine préconçue, il fût arrivé à la vérité permanente, qui est l'inverse de son système ; il a eu, en effet, quelques lueurs, assez nettes mêmes, mais toutes fugitives, et auxquelles il ne s'est nullement arrêté, de la vraie doctrine. « Il n'est peut-être pas, écrit-il, de proposition plus incontestable que celle-ci : *De deux pays, dans lesquels le taux d'accroissement, la salubrité naturelle du climat et l'état des villes et des manufactures sont à peu près les mêmes, celui dans laquelle la pauvreté est plus grande aura plus de naissances, de morts et de mariages*¹⁰⁸ ».

S'il avait réussi à se dégager du cauchemar qui obsédait son esprit, Malthus n'eût eu qu'à creuser cette proposition ; il fût arrivé à cette conclusion, contraire à la sienne, que *le développement de ce que nous appelons la civilisation, laquelle a de bons et de mauvais effets, atténue progressivement la prolifcité et doit faire beaucoup plus redouter aux sociétés modernes, dans un prochain avenir, la stagnation ou la réduction même de la population, que son excessif accroissement. Telle est autant qu'on en peut juger, du*

¹⁰⁷ Voir notre *Traité théorique et pratique d'économie politique*, 5^e édit., t. II, pp. 1 à 19.

¹⁰⁸ *Essai sur le principe de population*, p. 234. Les lignes que nous soulignons sont soulignées dans le texte de Malthus.

moins à l'heure présente, et d'après l'expérience de toutes les nations civilisées depuis un demi-siècle, la véritable loi.

Fourier, à ce sujet, dans les passages que nous avons cités plus haut (pages 38 à 40), voyait beaucoup plus juste que Malthus.

On va pouvoir en juger par un examen rapide de la situation, à ce sujet, des principaux peuples civilisés, en commençant par la France, la plus vieille nation arrivée à l'aisance générale et au régime démocratique.

D'une longue étude sur la France pendant et avant la Révolution, et de ce que, durant les temps les plus calamiteux, la population de notre pays n'avait cessé de s'accroître, Malthus tirait cette conséquence : « On pourra en inférer un accroissement de près de 2 000 000 de 1785 à 1813, accroissement bien moindre qu'il n'aurait été d'après le taux de celui qui a eu lieu en Angleterre, mais pleinement suffisant pour montrer la force du principe de population et la facilité avec laquelle il surmonte les obstacles en apparence les plus puissants¹⁰⁹. »

Voilà donc l'exemple de la France qui, aux yeux de Malthus, lui semblait la confirmation décisive de sa doctrine : très grand nombre de mariages relativement au chiffre d'habitants, très forte proportion du chiffre de la population enfantine au chiffre des adultes ; petite propriété causant la proliférité ; enfin continuation de l'accroissement de la population malgré l'appel, pendant vingt-cinq ans, sur les champs de bataille d'Europe, d'une grande partie de la jeunesse masculine.

Un éditeur de Malthus, malthusien effréné lui-même, un de ces disciples qui ne prennent jamais le loisir d'observer et de penser par eux-mêmes, Joseph Garnier, joignait à l'édition de l'*Essai sur le principe de population*, que nous avons sous les yeux, des tableaux statistiques embrassant la période 1801 à 1836, qui lui paraissaient démontrer la doctrine du maître : « Le lecteur trouvera, dans le tableau suivant, dit Joseph Garnier, des rapprochements et des rapports qui l'aideront à suivre les raisonnements de Malthus » ; et

¹⁰⁹ *Essai sur le principe de population*, p. 234.

il publiait les tableaux statistiques en question sur la France dans les trente-six premières années de ce siècle.

L'expérience des soixante-quatre années postérieures du XX^e siècle est autrement décisive et conduit à la conclusion opposée.

D'après les documents publiés par M. Émile Levasseur, en y joignant les chiffres pour les années postérieures à celle où il s'arrête, nous dressons le tableau suivant, qui indique la population à chaque recensement, ou, pour la période la plus récente, la population calculée, le nombre annuel des mariages, des naissances, des décès, et le rapport de chacun de ces nombres à celui des habitants, et le nombre d'étrangers domiciliés :

ANNÉE S	POPULATIO N recensée ou évaluée en millions d'habitants	MARIAGE S par milliers	NAISSANCE S par milliers	DÉCÈ S par millier s
An IX (1801)	27,4	198	903	761
1806	29,1	209	916	781
1810	29,6	232	931	730
1815	29,5	246	953	762
1821	30,4	222	965	741
1826	31,8	247	992	837
1831	32,5	245	986	800
1836	33,5	274	979	747
1841	34,2	282	976	794
1846	35,4	268	965	820
1851	35,7	286	971	799
1856	36,1	284	952	837
1861	37,3	305	1 005	866
1866	38,0	303	1 006	884
1870	36,9	223	943	1 046

1871	36,5	262	826	1 272
1872	36,1	352	966	793
1873	36,2	321	946	844
1876	36,9	291	966	834
1881	37,6	282	937	828
1886	38,2	283	913	860
1889	38,3	273	881	795
1890	38,3	269	838	876
1891	38,3	285	866	877
1892	38,3	290	855	876
1893	38,3	287	875	868
1894	38,4	287	855	815
1895	38,4	283	834	852
1896	38,5	290	866	772
1897	38,6	291	859	751
1898	38,7	287	844	810
1899	»	295	847	816
1900	»	299	827	853
1901	38,9	303	857	784
1902	»	294	845	761
1903	»	295	826	753
1904	»	298	818	761
1905	»	302	807	770
1906	39,2	306	806	780
1907	»	314	773	793
1908	»	315	791	745
1909	»	309	774	703
1911	39,6	307	742	776
1912 (1 ^{er} semestre)	»	159	378	364

EXCÉDENT	RAPPORTS POUR 1 000	NOMBRE
T	HABITANTS	

des naissances par milliers ou des décès (D).	des mariages	des naissances	des décès	de l'excédent des naissances ou des décès (D).	d'étrangers résidant
142	7,3	33,1	27,8	5,1	»
135	7,2	31,5	26,9	4,6	»
201	7,9	31,4	24,6	6,8	»
190	8,3	32,2	25,8	6,4	»
224	7,3	31,7	24,3	7,4	»
154	7,8	31,1	26,3	4,8	»
186	7,5	30,3	24,6	5,7	»
232	8,2	29,2	22,3	6,9	»
181	8,2	28,5	23,2	5,3	»
144	7,6	27,3	23,2	4,1	»
172	8,0	27,1	22,3	4,8	»
115	7,9	26,3	23,1	3,2	»
138	8,2	26,9	23,2	3,7	»
121	8,0	26,4	23,0	3,4	»
D. 103	6,0	25,5	28,3	D. 2,8	»
D. 446	7,2	22,6	34,8	D. 2,2	»
172	9,8	26,8	21,9	4,9	»
101	8,9	26,1	23,3	2,8	»
132	7,9	26,2	22,6	3,6	»
108	7,5	24,9	22,0	2,9	»
52	7,4	23,9	22,5	1,4	1 126 531
85	7,3	23,0	20,7	2,2	»
D. 38	7,1	21,9	22,8	D. 0,9	»
D. 11	7,5	22,6	22,8	D. 0,2	1 130 211
D. 20	7,8	22,4	22,8	D. 0,4	»
7	7,6	22,7	22,7	0,1	»
40	7,5	22,5	21,3	1,2	»

D. 18	7,4	21,7	22,3	D. 0,5	»
94	7,6	22,5	20,2	2,3	1 051 907
108	7,6	22,4	19,6	2,8	»
34	7,5	22,1	21,2	1,0	»
31	7,6	22,3	21,2	0,8	»
D. 26	7,7	21,8	22,4	D. 0,6	»
72	7,8	22,0	20,1	1,9	1 033 871
83	7,6	21,7	19,5	2,1	»
73	7,6	21,2	19,3	1,9	»
57	7,6	21,0	19,5	1,5	»
37	7,6	20,7	19,7	1,0	»
26	7,8	20,6	19,9	0,7	1 046 905
20	8,0	19,7	20,2	0,5	»
46	8,1	20,2	19,0	1,1	»
13	7,8	19,5	19,4	0,1	»
71	7,9	19,5	17,9	1,6	»
34	7,8	18,7	19,6	D. 1,5	1 132 696
14	8,0				

Si l'on étudie attentivement ce tableau, qui embrasse plus d'un siècle (111 ans), on voit d'abord que la population, en ce laps de temps, a augmenté d'environ 12 millions d'âmes ; mais l'accroissement se porte presque uniquement sur les deux premiers tiers de la période, de 1801 à 1866. Il s'agit jusqu'en 1860 de la France ancienne, comprenant l'Alsace-Lorraine, puis, de 1860 à 1866, de la France comprenant à la fois l'Alsace-Lorraine et la Savoie et Nice, enfin, depuis 1870, de la France sans les provinces devenues allemandes. Toutes compensations faites de l'acquisition de Nice et de la Savoie, d'une part, et de la perte de l'Alsace-Lorraine, de l'autre, la population de la France dans ces cent onze années s'est accrue d'environ 12 millions d'âmes, ou plutôt, en prenant comme point de départ le recensement de 1806, sans doute plus exact que celui de 1800-1801, d'environ 10 millions d'âmes ou 33% approximativement en cent cinq ans.

Au point de vue démographique et en ce qui concerne un jugement à porter sur les règles de Malthus, décorées par lui du nom de loi ou de principe, ce qui importe, c'est de voir l'allure dynamique des mariages, des naissances et des décès, de suivre leur évolution dans ces cent années et plus. En laissant de côté l'année 1872, qui est une année exceptionnelle, ayant eu à réparer les vides de la guerre, on voit que le taux des mariages à la population s'est maintenu assez élevé de 1810 à 1866 inclusivement, oscillant, sauf des années exceptionnelles, entre 7,8 et 8,3 p. 1 000 ; des années calamiteuses, comme l'année 1831, se ressentant de la révolution de l'année précédente, ou comme celle de 1846, affligée par une famine, ont pu donner des taux de mariage un peu plus bas. Il en a été de même dans la période de 1817 à 1821 inclusivement, dont nous n'avons pu reproduire tous les chiffres dans le tableau qui précède et où le taux des mariages a été de 7 p. 1 000 en 1817, 7,2 en 1818, 7,2 en 1819, 6,9 en 1820 et 7,3 en 1821, par 1 000 habitants, pour se relever ensuite sensiblement. La raison en est, sans doute, dans les grandes hécatombes d'hommes qu'avaient faites les dernières guerres de l'Empire. Sauf cette période quinquennale, la nuptialité en France dans toute cette période très prospère de 1815 à 1869 inclusivement, a été assez élevée ; dans les trois années 1867, 1868 et 1869, qui ne figurent pas au tableau ci-dessus, elle a été successivement de 7,9, 7,9 et 8,2 par 1 000 habitants. Dans les années qui suivent la guerre de 1870-1871, elle est très forte aussi, beaucoup de vides causés par cette lutte meurtrière étant à combler : elle était tombée à 6% en 1870 et à 7,2 en 1871, elle remonte à 9,8 en 1872, 8,9 en 1873, 8,3 en 1874, 8,2 en 1875, et se tient encore à 7,9 en 1876, tous taux très élevés. Depuis lors elle fléchit, oscillant aux environs de 7,5 et se relevant au maximum à 7,6 en 1879 ; puis elle tombe presque à 7 (soit 7,01) en 1890. Cette sensible diminution de la nuptialité de 1877 à 1887 ou 1888 tout au moins ne peut être attribuée qu'à des causes morales générales ; l'effet de l'augmentation des décès causés par la guerre de 1870-1871 ne se faisait plus sentir alors, et celui de la diminution des naissances pendant les mêmes années n'apparaissait pas encore.

De 1891 à 1893 la nuptialité s'est un peu relevée, sans atteindre encore au taux habituel à la période de 1846 à 1869, lequel en moyenne dépassait légèrement 8 p. 1 000. Ce relèvement dans la période 1891 à 1893, correspond aux naissances relativement nombreuses des années qui ont suivi la guerre, à savoir 1872 à 1876 inclusivement. À partir de 1907, une loi dite de l'abbé Le Myre, du nom d'un député du département du Nord qui la proposa, supprima diverses formalités requises précédemment pour le mariage, notamment la nécessité du consentement des parents pour le mariage de leurs enfants majeurs : il en résulta un plus grand nombre de mariages, dans les régions industrielles surtout, où le déracinement fréquent des populations rendait ces formalités parfois difficiles à remplir ; il y eut, notamment dans les années 1907 et 1908, tout un travail de régularisation d'unions librement contractées qui porta à 314 000 et 315 000 respectivement le nombre des mariages en chacune de ces années ; on est revenu à 307 700 en 1911, soit légèrement moins de 8 p. 1 000. Le premier semestre de 1912, avec 159 851 mariages, en augmentation de 5 930 sur le semestre correspondant de 1911, accentue cette reprise. Ce relèvement de la nuptialité tient aussi en partie, à ce que la pratique du divorce, introduite en France par une loi de 1884, se propage rapidement¹¹⁰, et par les nouvelles unions où entrent des divorcés ajoute 5 000 à 6 000 mariages nouveaux au nombre qui,

¹¹⁰ Voici le nombre des divorces prononcés chaque année depuis la loi de 1884 :

Années	Divorces	Années	Divorces	Années	Divorces	Années	Divorces
1884	1 657	1891	5 752	1898	7 238	1905	10 019
1885	4 277	1892	5 772	1899	7 179	1906	10 573
1886	2 950	1893	6 184	1900	7 157	1907	10 938
1887	3 636	1894	6 419	1901	7 741	1908	11 517
1888	4 708	1895	6 751	1902	8 431	1909	12 874
1889	4 786	1896	7 051	1903	8 919	1910	13 049
1890	5 457	1897	7 460	1904	9 860	1911	13 058

sans cette législation, se serait normalement produit (voir plus loin, page 359, note 2).

L'affaiblissement de la nuptialité en France, par des causes à coup sûr non physiques, mais morales et sociales, malgré le développement de l'aisance et de l'instruction, ou plutôt par suite même de ces conditions nouvelles, est un fait certain pour la période qui va de 1877 à 1897. Nous verrons plus loin s'il est possible de l'attribuer, soit au poids des impôts, soit aux charges du service militaire. On vient de voir que, de 1900 à 1911, il y a eu un relèvement de la nuptialité, qui a de nouveau oscillé autour de 8 pour 1 000 ; les causes de ce relèvement viennent d'être expliquées.

À tout considérer, il n'y a pas trop à se plaindre du taux de la nuptialité en France, quoique si l'on tient compte de la faible proportion des enfants dans la population, le taux de 8 p. 1 000 ne puisse être considéré comme élevé ; en Allemagne, avec une bien plus forte proportion d'enfants dans l'ensemble de la population, le taux de la nuptialité était de 8,2 pour 1 000 en 1906, 8,1 en 1907, 7,9 en 1908, 7,7 en 1909, proportion sans cesse décroissante¹¹¹. Dans la Grande-Bretagne et l'Irlande le taux de la nuptialité relatif à l'ensemble de la population est sensiblement plus faible : de 1896 à 1901, il varia de 7,5 à 7,8 p. 1 000 ; il n'est plus que de 7,15 en 1908 et de 6,90 p. 1 000 en 1909¹¹². La France supporte donc assez bien la comparaison avec les autres pays sous le rapport de la nuptialité, toute réserve faite de la faible proportion des enfants dans l'ensemble de la population française.

Sur un autre des trois éléments que fournit l'état civil relativement à la population, le chiffre des décès, il n'y a qu'une observation importante à faire : c'est la décroissance très sensible du taux de la

¹¹¹ *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1911, p. 20.

¹¹² *Statistical Abstract for the United Kingdom*, from 1895 to 1909, p. 362 ; dans ce document, au lieu de donner le taux de la nuptialité, c'est-à-dire le nombre des mariages effectués pour 1 000 habitants, on donne le nombre des gens mariés chaque année, toujours pour 1 000 habitants, soit 14,3 en 1908 et 13,9 en 1909 ; ces nombres doivent naturellement être divisés par deux pour avoir le nombre des mariages.

mortalité, nous ne disons pas depuis 1806 ou 1810 qui appartenaient à une période exceptionnelle, mais depuis 1815. De 1815 à 1830, sous la Restauration, d'après les chiffres publiés par M. Levasseur, dont les principaux ont été reproduits dans notre tableau des pages 194 et 195, le taux le plus bas de la mortalité fut de 24 p. 1 000 en 1823, et le plus élevé de 26,3 en 1826, le taux moyen étant de 25,18. Dans la période de 1831 à 1850, le taux de la mortalité fut beaucoup plus favorable, descendant à 21,2 en 1845, montant, il est vrai, à 28,5 au début de la période en 1832 (année de choléra), mais devenant très bas de 1843 à 1848, se relevant, toutefois, à 27,3 en 1849 : la moyenne du taux de mortalité dans cette période est encore de 24,07 p. 1 000, chiffre élevé. De 1851 à 1869, on ne voit pas, dans cette période de déplacements industriels, les plus bas taux de mortalité de la période précédente (21,2 p. 1 000 en 1845), mais on se tient au-dessous du taux le plus élevé de la même période (28,5 en 1832) pour cette période 1851-1869, le taux le plus bas de la mortalité est de 21,4 en 1860, et le plus élevé de 27,4 en 1834, la moyenne étant de 24,50 p. 1 000, légèrement supérieure à la moyenne de 1831 à 1850, mais sensiblement inférieure encore à celle de la période 1815-1830.

En laissant de côté la période 1870-1873, comme trop influencée par les résultats de la guerre de 1870-1871, considérons la décennie 1874-1883. Le chiffre le plus bas de la mortalité est celui de 21,4 en 1874, et le plus élevé de 23,1 en 1875. Ainsi le taux le plus élevé de la mortalité dans la période 1874-1883 est inférieur au taux le plus bas de la mortalité dans la période 1815 à 1830, lequel était de 24 p. 1 000 en 1823 ; d'autre part, le taux moyen de la mortalité pour les années 1874-1883 est de 22,30 p. 1 000, soit inférieur de 2,88 p. 1 000 au taux moyen de 1815-1830, de 1,77 p. 1 000 au taux moyen de 1831-1830, enfin de 2,20 p. 1 000 au taux moyen de 1851 à 1869.

Dans la période 1884-1900 le taux minimum descend à 19,6 p. 1 000 en 1897, ce qui ne s'était jamais vu auparavant ; le maximum est de 22,8 en 1890, 1891 et 1892 ; la moyenne, de 21,85, légèrement moindre que celle de la période 1874-1883 ; elle eût été

sensiblement plus faible sans l'épidémie d'influenza de 1890 à 1892 ; mais elle est considérablement inférieure à celle des périodes écoulées de 1813 à 1869. Enfin, depuis le commencement du XX^e siècle, dans la période 1901-1911, le chiffre le plus bas est de 17,9 (en 1910) et le plus élevé de 20,2 en 1907, la moyenne étant de 19,4 : progrès nouveau.

Ainsi une très sensible diminution de la mortalité, de 20% environ, caractérise les onze premières années du XX^e siècle, par comparaison aux cinquante-cinq années de 1815 à 1869. De ce côté, la population tend à s'accroître car une réduction de la mortalité moyenne à concurrence de 4 p. 1 000 de la population représente, sur 39 millions d'âmes, 156 000 vies humaines épargnées par an. Ce gain sur la mortalité tient en partie au bien-être, à l'hygiène, au progrès de la science médicale ; et l'on peut espérer une amélioration bien plus accentuée encore dans un prochain avenir ; mais il a une autre cause, qui est moins favorable : il provient, en partie, de ce que les naissances étant moins abondantes, depuis vingt ou trente ans surtout, la population enfantine, qui est très exposée à la mort, se trouve sensiblement réduite : il serait tout à fait exagéré de n'attribuer qu'à cette dernière cause la diminution de la mortalité, mais elle y entre certainement pour une grande part.

Les naissances étant de près de 20% moindres en moyenne dans la période 1900-1911 que dans toute la série d'années de 1826 à 1869, on peut concevoir que la moitié de la réduction de la mortalité tient à cette cause, l'autre moitié au développement du bien-être et de l'hygiène, cette répartition, d'ailleurs, étant tout approximative. Il est probable que, sauf circonstances exceptionnelles, la mortalité en France ne sera plus que très exceptionnellement supérieure à 20 p. 1 000, taux qu'elle n'a dépassé que deux fois depuis le commencement du XX^e siècle et qu'elle oscillera entre 17 et 19 p. 1 000 ; peut-être même, avec le temps, par un nouveau progrès, arrivera-t-elle à se fixer aux environs de 16 p. 1 000, ce qui est un taux supérieur encore au taux actuellement habituel dans le

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande (15,4 pour 1 000 en 1907, 15,2 en 1908, 14,8 en 1909)¹¹³.

Les colonnes les plus importantes à consulter dans le tableau des pages 194 et 195, pour se rendre compte de la tendance du mouvement de la population, ce sont celles qui concernent les naissances ; elles sont, au plus haut degré, caractéristiques. On y voit que, au point de vue absolu, après avoir monté, d'une manière presque continue, de l'an IX (1801) jusque vers 1826, après être restée quasi stationnaire en moyenne jusque vers 1869, et pendant les années qui ont immédiatement suivi la guerre de 1870-1871, la natalité baisse sensiblement et constamment à partir de 1878, se relevant à peine légèrement, mais passagèrement en quelques rares années comme 1893, 1896, mais pour tomber ensuite de nouveau plus bas.

Examinons la décade 1879-1888, qui ne peut pas être considérée comme ayant été fort influencée par la guerre de 1870-1871 : en effet, les jeunes gens capables de contracter mariage dans cette décennie étaient, pour la presque totalité, au-dessous de l'âge militaire pendant la guerre franco-allemande ; d'autre part, le déficit des naissances des années 1870 et 1871 ne pouvait pas encore se faire sentir sur les unions. Dans cette période décennale de 1879 à 1888, ainsi choisie à l'abri de toute influence exceptionnelle, le chiffre absolu des naissances, d'après les tables de M. Levasseur, est de 9 221 000 en chiffres ronds. Le nombre absolu des naissances dans la période de 1860 à 1869 atteignait 9 922 000 ; dans la décennie de 1831 à 1840, il montait à 9 667 000 ; enfin dans la décennie de 1820 à 1829, il s'élevait à 9 729 000. Ainsi, le chiffre absolu des naissances en France dans la période,

¹¹³ *Statistical Abstract from 1895 to 1909*, p. 362. En Allemagne (y compris les mort-nés que l'on ne fait pas entrer dans le calcul en France), la mortalité a été de 19,2 pour 1 000 en 1906, 19,0 en 1907 et en 1908, 18,1 pour 1 000 en 1909 ; si l'on tient compte de ce que la statistique allemande comprend les mort-nés, la mortalité y ressort comme d'une façon appréciable moins forte qu'en France sans compter que la proportion de la population enfantine y est beaucoup plus considérable.

parfaitement normale, de 1879 à 1888, est inférieur de 701 000 à celui de la période 1860-1869, de 446 000 à celui de la période 1831 à 1840, et de 508 000 à celui des dix années de 1820 à 1829. Cette diminution du chiffre absolu des naissances, quoique le chiffre de la population globale soit très supérieur à celui des périodes tout au moins de 1820 à 1829 et de 1831 à 1840, et approximativement égal à celui de la période 1861-1869, est certes digne de la plus grande attention.

C'est la colonne, toutefois, du rapport des naissances à la population qui est de beaucoup la plus saisissante et la plus démonstrative. De 1805 à 1815 inclusivement, la natalité se tient 8 années sur 10 fort au-dessus de 30 pour 1 000 habitants, et dans les deux années où elle tombe au-dessous elle ne s'en écarte que d'une façon infinitésimale, étant de 29,4 en 1812 et de 29,9 en 1813 ; la moyenne de la natalité dans ces dix années est de 31,31 pour 1 000 âmes de population. L'effroyable guerre qui sévissait et qui enlevait et détruisait des légions de conscrits, moissonnant la partie la plus vigoureuse de la jeunesse masculine, ne semblait pas nuire aux naissances : on eût dit qu'elle les stimulait et que les familles, en vue des pertes possibles, s'approvisionnaient d'enfants. Ces habitudes de forte natalité se prolongèrent, en s'atténuant graduellement, toutefois, pendant les quinze années de la Restauration, période essentiellement pacifique et de relèvement agricole et industriel. Dans les quinze années de 1816 à 1830, la natalité ne descendit que deux fois au-dessous de 30 p. 1 000, et même dans ces deux années exceptionnelles, les deux dernières de la période, elle ne s'écarta guère de ce chiffre, tombant seulement à 29,9 en 1829 et à 29,8 en 1830 ; quant à la moyenne de la natalité pour ces quinze années, elle fut de 31,25 p. 1 000, très légèrement inférieure à celle des dix années de guerre précédente.

Sous le règne, cependant si progressif, de Louis-Philippe, où s'épanouit la grande industrie et où la paix fut ininterrompue, le taux de la natalité s'abaisse sensiblement ; on ne revoit plus une seule fois ces taux de 31 et 32 p. 1 000 qui étaient fréquents, ou celui de 33 qui se présentait occasionnellement : on ne voit même

qu'une fois, et précisément dans la première année, en 1831, le taux de 30, qui eût été considéré comme faible pendant les vingt-cinq années précédentes : on tombe bientôt au-dessous de 29, puis au-dessous de 28. Dans cette période 1831 à 1840, la moyenne de la natalité est de 29,01 pour 1 000 habitants ; or, non seulement ce chiffre est inférieur d'environ 7% à celui des périodes 1806-1815 et 1816-1830, mais encore un taux aussi bas que cette moyenne ne s'était pas rencontré dans une seule année de cette période d'un quart de siècle. La décennie 1841-1850 devait offrir une autre décroissance du taux de la natalité : il arrive que celle-ci descend, dans certaines années de cette période, au-dessous de 27 et même 26 p. 1 000, tombant à 25,4 en 1847, qui suit, il est vrai, une année de famine, à 26,4 en 1848, à 26,7 en 1850 ; la moyenne dans cette décennie n'est plus que de 27,44 naissances par 1 000 habitants.

L'époque beaucoup plus progressive encore et plus prospère du second empire va-t-elle réveiller cette natalité languissante ? Il n'en est rien. Dans les dix années 1851-1860, non seulement on ne revoit jamais plus ces taux de 33, 32, 31, 30 p. 1 000 qui étaient habituels de 1806 à 1830 ou de 29 et 28 p. 1 000 qui l'étaient de 1831 à 1840, et dont le dernier, celui de 28 p. 1 000, se rencontrait très fréquemment de 1841 à 1845, mais le taux même de 27 devient exceptionnel ; il n'est plus atteint que deux fois dans ces dix années 1851-1860, à savoir en 1851 même et en 1859 ; quant au taux moyen de la natalité dans cette période décadaire de 1851 à 1860, il n'est plus que de 26,33 p. 1 000, inférieur de bien près de 20% au taux des périodes 1806-1815 et 1816-1830, et de 9% à celui de la période 1831-1840, enfin de 4% à celui de la décennie 1841-1850. Les dix années suivantes, 1861-1870, ne modifient pas la marche décroissante ; elle était, toutefois, arrivée à un point où la chute devait naturellement se ralentir. Dans ces dix années 1861-1870, non seulement on ne revoit aucun taux de 33, 32, 31, 30, 29 et 28 p. 1 000, mais même celui de 27 p. 1 000 a définitivement disparu, et dans les trois dernières années (1868-1870, l'année 1870 n'ayant nullement été influencée, au point de vue des naissances, par la guerre qui n'éclata qu'au mois de juillet), on tombe au-dessous de

26 p. 1 000 ; la moyenne du taux de natalité pour ces dix années, représentant une période extraordinairement prospère et toute pacifique, est de 26,30 p. 1 000, inférieure, d'une façon infinitésimale, il est vrai, au taux, si déprimé déjà, de la période décennale 1851-1860.

Dans les dix années 1871-1880, la natalité est encore plus faible ; on pourrait l'expliquer en partie par les ravages qu'a faits la guerre de 1870-1871 dans la jeunesse masculine ; mais, outre que la forte natalité sous le premier Empire et au début de la Restauration témoigne que cette explication serait insuffisante, les taux déjà bas de natalité des années 1868, 1869 et 1870 prouvent qu'il devait y avoir à cette décroissance des naissances des causes plus générales. Quoi qu'il en soit, dans cette période 1871-1880, le taux de la natalité n'est jamais remonté à 27 p. 1 000 et est tombé plusieurs années au-dessous de 25 ; la moyenne en a été de 25,42.

On eût pu espérer que la décennie 1881-1890 aurait vu la natalité se relever ; alors, l'effet des pertes de jeunes hommes causées par la guerre de 1870-1871 ne pouvait plus se faire sentir, dans des proportions sensibles, sur les mariages, et, d'autre part, l'effet de la raréfaction des naissances en 1871 n'était pas encore susceptible de se produire sur les unions, du moins dans une mesure appréciable. Or, cette période de 1881-1890 qui a, d'ailleurs, été toute pacifique et plutôt prospère, considérée dans l'ensemble, n'a fourni qu'une natalité moyenne de 23,87 p. 1 000, inférieure de 23% environ à celle des périodes 1806-1815 et 1816-1830 ; d'environ 17% à celle de 1831-1840, de plus de 11% à celle de 1841-1850 ; de 10% environ à celle des périodes 1851-1860 et 1861-1870 ; enfin de 6 à 6,5% à celle de la période 1871-1880.

Les dix dernières années du XIX^e siècle, malgré un faible relèvement des naissances en 1893, témoignent d'un nouvel affaiblissement : 8 530 000 naissances, soit 853 000 par an ou un taux moyen de 22 à peine pour 1 000 habitants. Les onze premières années du XX^e siècle témoignent d'une chute nouvelle, beaucoup plus accentuée même et plus rapide, surtout dans les années toutes récentes : 815 000 naissances en moyenne par année ou 20,9 par 1

000 habitants ; dans les deux années 1907 et 1908 le chiffre des naissances tombe au-dessous de 800 000 et le taux de natalité annuelle pour les deux réunies n'atteint pas 20 p. 1 000 ; c'est encore pis dans les trois années 1909, 1910 et 1911, le nombre des naissances n'y est respectivement que de 769 000, 774 300 et 742 100 ; ainsi le niveau de 750 000 naissances est perdu alors que l'on se tenait aux environs et même parfois au-dessus de 1 million vers le milieu du second Empire et que, sauf l'année de guerre 1871 et l'année tout exceptionnelle 1890, on était resté largement au-dessus de 850 000 jusqu'en 1897 inclusivement. Pour l'ensemble des trois années 1909-1911, la natalité n'est annuellement que de 19,4 pour 1 000 habitants et elle tombe au-dessous de 19 p. 1 000, soit à 18,7 pour 1 000 habitants en 1911 : et cela malgré l'arrivée à l'âge nuptial des hommes nés dans les années de 1872 à 1886, lesquelles avaient conservé une natalité relativement assez satisfaisante. Que sera-ce dans les années qui vont venir et qui représenteront l'arrivée à l'âge nuptial de générations beaucoup moins nombreuses ?¹¹⁴ Rappelons que les taux de natalité, jugés cependant modiques, des trois dernières années du second Empire, 1868, 1869 et 1870, étaient encore de 25,7, 25,6 et 25,5 pour 1 000 habitants : dans un de nos principaux ouvrages, nous écrivions il y a une douzaine d'années : « la probabilité semble être que, à partir de 1910 à 1915, le taux de la natalité fléchira encore sensiblement et aura de la peine à se tenir au-dessus de 20 ou 21 p. 1 000¹¹⁵. » Cette prévision s'est plus que confirmée ; on est tombé sensiblement au-dessous de 20 naissances pour 1 000 habitants.

La natalité moyenne actuelle, déjà si faible, n'est maintenue encore que par la survivance des mœurs antiques dans quelques départements reculés, que le mouvement des idées nouvelles finira

¹¹⁴ Dans le premier semestre de 1912, la natalité française a encore fléchi ; on n'y a compté que 378 807 naissances, au lieu de 383 999 en 1914 et de 399 669 en 1910 : c'est, ramené à l'année, un rapport de 19,1 pour 1 000 habitants.

¹¹⁵ Voir notre *Traité théorique et pratique d'économie politique* (3^e édit., 1900. t. IV, p. 587)

par pénétrer : quatre départements de Bretagne, le Finistère, le Morbihan, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine ; la Corse, les Hautes et les Basses-Alpes, la Lozère, et, d'autre part, deux départements septentrionaux qui comptent un important élément étranger, le Nord et le Pas-de-Calais. Si la dizaine de départements encore relativement un peu prolifiques vient à se mettre au pas du reste de la France, ce qui semble être l'affaire de quelques années, la natalité française, déjà si faible, devra encore baisser ; c'est ce que l'examen attentif des statistiques des naissances par département nous permettait déjà d'annoncer il y a trente ans. *Au fur et à mesure que les départements primitifs se civilisent, dans toutes les acceptations reçues du mot, la natalité générale doit faiblir*¹¹⁶.

Il suffit de jeter les yeux sur le tableau qui suit pour saisir l'énorme recul du taux des naissances en France depuis le commencement du XIX^e siècle. Jamais l'on n'eût eu l'idée, sous le premier Empire, sous la Restauration et dans la première décade du règne de Louis-Philippe, d'une natalité aussi faible, nous ne disons pas que celle de 1901-1911 ou 1891-1900, mais que celle même de la période 1881-1890 : le taux annuel le plus élevé de cette période 1881-1890, à savoir celui de l'année 1881, reste fort au-dessous du taux annuel le plus bas de toutes les périodes de 1806 à 1870 et particulièrement de la période 1831-1840, et encore plus de ceux des périodes 1816-1830 et 1806-1815¹¹⁷.

¹¹⁶ Voir plus loin, pages 391 à 403, les départements relativement encore un peu féconds et ceux le plus affligés de stérilité.

¹¹⁷ D'après les tables de Levasseur, *La Population française*, t. II, pp. 6 à 9, dans tout le long espace de 1815 à 1868, le chiffre des naissances annuelles n'a été que 8 fois, en ces cinquante-trois années, au-dessous de 950 000 : encore, dans ces huit années, sauf quatre, n'était-il que de très peu inférieur à 950 000 ; depuis 1869, au contraire, jusqu'en 1893, inclusivement, le chiffre de 950 000 naissances annuelles n'a été atteint, en ces vingt-cinq ans, que dans trois années, et il ne l'a pas été une seule fois depuis 1877 ; celui de 750 000 est actuellement perdu (1911).

PÉRIODES d'années	TAUX MOYEN de la natalité par 1 000 habitant	TAUX le plus élevé dans la période	TAUX le plus bas dans la période
1806-1815	31,31	33,40 (1814)	29,40 (1812)
1816-1830	31,25	33,10 (1816)	28,80 (1830)
1831-1840	29,01	30,38 (1831)	27,90 (1840)
1841-1850	27,44	28,50 (1841 et 1842)	25,40 (1847)
1851-1860	26,33	27,90 (1859)	25,00 (1855)
1861-1870	26,30	26,90 (1861 et 1863)	25,50 (1870)
1871-1880	23,87	26,80 (1872) 26,20 (1874)	24,50 (1880)
1881-1890	23,87	24,90 (1881)	21,90 (1890)
1891-1900	22,00	22,70 (1893)	21,70 (1895)
1901-1911	20,25	22,00 (1901)	18,70 (1911)

Cette décadence quasi ininterrompue du taux annuel des naissances depuis le commencement du XIX^e siècle offre tous les caractères de la permanence. Il est à craindre qu'elle soit encore loin d'être arrivée à son terme ; si le taux des naissances ne peut tomber à rien, il est possible que, dans une quinzaine ou une vingtaine d'années, vers 1930 ou 1935, par exemple, les naissances annuelles fléchissent aux environs de 650 000 ou même de 600 000, ce qui représenterait une moyenne tombant sans doute au-dessous de 2 naissances par mariage, sans tenir compte de ce que le nombre des mariages a chance de se réduire ; quant au nombre des enfants naturels, jadis de 70 000 à 75 000 par année et aujourd'hui de 68 000 à 68 000 (voir plus loin, p. 215) il se réduira aussi, non par une amélioration de la moralité, mais par la propagation des pratiques anticonceptives. Dès maintenant, on doit envisager que le nombre des naissances a chance de tomber rapidement à 700 000 par an et

bientôt après à 650 000, sinon même à 600 000. Si l'on considère que le niveau annuel a baissé de 100 000 naissances en neuf années seulement, soit de 1902 à 1911, et que les causes morales et sociales qui ont amené ce déclin sont, comme nous le montrerons plus loin, encore en pleine activité, on ne pourra s'étonner, sauf un prompt changement dans les mœurs qui ne saurait être spontané, que le niveau de la natalité française baisse encore d'une centaine de mille naissances d'ici à une douzaine ou une quinzaine d'années et peut-être de 150 000 avant un demi-siècle. Les départements encore à mentalité primitive ou traditionnelle, comme ceux de Bretagne, de Vendée, quelques-uns du centre de la France, la partie flamande et la population belge des départements du Nord et du Pas-de-Calais tendant à se « moderniser » et se démocratiser de plus en plus, et, d'autre part, le nombre des mariages devant graduellement se réduire notablement, surtout à partir de 1920 ou 1925, à mesure qu'arriveront à l'âge de la nuptialité les générations produites par la faible natalité des années écoulées depuis 1890. Quant à un relèvement sérieux des chiffres des naissances, rien ne permet de l'espérer, en dehors des mesures que nous indiquerons ; encore tendraient-elles plutôt à empêcher un nouvel abaissement de la faible natalité actuelle qu'à en assurer le relèvement.

On objectera qu'il n'en résulte pas que la population de la France doive nécessairement se réduire ; elle a bien diminué, dira-t-on, dans les trois années consécutives 1890, 1891 et 1892 et de nouveau en 1895, en 1900, en 1907 et en 1911, du chef de son mouvement propre, l'immigration et l'émigration laissées de côté ; mais cette réduction, qui a été de 38 000 âmes en 1890, 11 000 en 1891, 20 000 en 1892, 18 000 en 1895, 26 000 en 1900, 20 000 en 1907 et 34 800 en 1911, est attribuée par certains optimistes encore plus au chiffre anormalement élevé des décès qu'au chiffre déprimé des naissances ; les épidémies d'influenza et de choléra, disent-ils, en sont la cause, et l'on peut les regarder comme accidentnelles. Quoique le taux des décès se soit sensiblement atténué depuis 1816 et même depuis 1880 ou 1870 en France, on peut concevoir, nous l'avons dit, qu'il se restreigne encore sensiblement. Avec le progrès

de l'hygiène et du bien-être, si l'on enraie le vice alcoolique, il ne serait pas impossible que le taux des décès tombât avec le temps à 17 ou 18 pour 1 000 environ, sinon même à 16 pour 1 000, soit entre 703 000 (chiffre de l'année 1910, jusqu'ici la plus favorable) et 634 000 par an ; le chiffre des naissances de 1911 pourrait encore baisser d'un vingtième environ dans le premier cas, d'un dixième dans le second, tout en laissant, dans l'hypothèse de la réduction des décès à 18 ou 16 pour 1 000, les naissances et les décès dans un approximatif équilibre et en comportant une population strictement stationnaire, toute réserve faite du mouvement d'immigration et d'émigration. Cette situation, en soi, serait déjà très regrettable, car il est utile d'avoir un excédent tout au moins modique de population pour entretenir l'esprit d'entreprise et mettre en œuvre toutes les ressources du sol et du sous-sol, ainsi que les industries sans cesse transformées et accrues par les découvertes scientifiques, sans parler de l'utile participation de la nation à la mise en valeur et au peuplement des contrées du globe encore indéveloppées. Mais la conception que nous exposons est d'un optimisme très superficiel et décevant. La réduction de la mortalité à 16 pour 1 000 n'est nullement certaine, ni, en tout cas, toute prochaine, et il est possible que les naissances avant un quart de siècle tombent au-dessous de 650 000 âmes ; elles se sont réduites de près de 200 000 en 30 ans (937 000 naissances en 1881 et 742 000 en 1911).

Bien plus, si, comme tout semble le faire prévoir, le chiffre des enfants par couple marié vient à tomber un jour, sinon même bientôt, au-dessous de deux, la réduction graduelle de la population de la France d'origine française, deviendra, quelle que soit la réduction de la mortalité, un fait inéluctable, contre lequel rien ne pourra prévaloir (voir plus loin, page 415).

La France inflige donc un démenti flagrant au prétendu principe de population de Malthus ; le démenti est d'autant plus catégorique que Malthus, il n'y a guère plus d'un siècle, était loin de considérer que la France fit exception à la loi qu'il croyait avoir établie. On a vu plus haut que Malthus signalait les très nombreux mariages de l'ancienne France, le très grand nombre des enfants dans notre

pays, la très forte proportion de la population enfantine à la population totale, l'influence prolifique de la petite propriété, etc. (Voir plus haut, pp. 187 à 192). La France de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e siècle paraissait donc à Malthus un argument en faveur de sa doctrine. Aujourd'hui, sauf que les mariages sont restés dans ce pays assez nombreux, tous les autres traits constatés par Malthus dans la population de notre pays ont fait place à des traits opposés : les naissances sont peu nombreuses, la population enfantine est en faible proportion avec la population totale, la petite propriété porte à la stérilité.

D'où vient que la situation démographique de la France se soit ainsi complètement retournée depuis l'Ancien régime, ou même depuis 1806, depuis 1815 et, d'une manière plus décisive, depuis 1840 ? S'il en a été ainsi de la France, n'en sera-t-il pas de même dans un prochain avenir des autres pays, de beaucoup d'entre eux du moins ? *La France constituerait-elle une exception définitive, ou bien, au contraire, a-t-elle seulement accompli plus tôt que les autres une évolution qui doit mener graduellement les nations civilisées à l'amoindrissement de la natalité ? Nous étudierons cette question et y répondrons dans un prochain chapitre ; mais alors même que la réponse serait affirmative, elle ne supprimerait pas et n'atténuerait guère les angoisses que doivent éprouver tous les Français prévoyants. Le mal d'autrui, notamment un mal éventuel et lointain, ne guérit pas nos propres maux.*

La natalité française, quoique déjà fort amoindrie, s'est soutenue encore assez longtemps par la forte proportion d'une catégorie de naissances qui est peu désirée, à savoir les naissances illégitimes, comme en témoigne le tableau suivant¹¹⁸.

¹¹⁸ Les deux tiers environ des enfants naturels sont reconnus par la mère ou par le père, à savoir : 43 887 en 1908 et 42 343 en 1907 ; les reconnaissances par le père sur l'acte de naissance sont, toutefois, assez rares : 11 546 en 1905 et 11 782 en 1906.

PÉRIODES d'années	CHIFFRE le plus élevé	CHIFFRE le plus bas
1806-1815	60 000 (1815)	47 000 (1806)
1816-1830	72 000 (1826)	58 000 (1818)
1831-1840	74 000 (1835)	67 000 (1832)
1841-1850	71 000 (1841)	64 000 (1847)
1851-1860 ¹¹⁹	80 000 (1859)	64 000 (1855)
1861-1870	77 000 (1865)	70 000 (1869)
1871-1880	70 000 (1873)	59 000 (1871)
1881-1890	75 000 (1884)	70 000 (1881)
1891-1900	76 500 (1893)	73 121 (1900)

Après avoir donné pour le XIX^e siècle les chiffres les plus élevés, et les plus bas de chaque période quinquennale, nous allons donner les chiffres absolus pour chaque année à partir de l'ouverture du XX^e siècle :

1901	Chiffre absolu	74 983
1902	—	74 071
1903	—	72 665
1904	—	71 735
1905	—	71 500
1906	—	70 866
1907	—	71 075
1908	—	70 413
1909	—	67 505
1910	—	66 978
1911	—	?

Le nombre des enfants naturels en France, après s'être accru jusqu'en 1860 ou même jusqu'en 1869 (les *minima* sinon les *maxima* s'élèverent), puis, après avoir fléchi de 1871 à 1880 et

¹¹⁹ Nous prenons le chiffre de 80 000 pour 1859 dans les tables de M. Levasseur, sans avoir pu le contrôler.

s'être de nouveau relevé de 1891 à 1900, offre depuis le commencement du XX^e siècle un fléchissement assez accentué. Sans doute, ces naissances ont relativement beaucoup moins fléchi que les naissances légitimes ; mais elles aussi sont en voie de recul incontestable. On sait, d'ailleurs, que le nombre des naissances naturelles est loin d'être un critérium exact de la moralité d'une population, l'absolue immoralité, l'immoralité raffinée, réduisant beaucoup les naissances naturelles elles-mêmes, par la généralisation des pratiques anticonceptives, et c'est ce qui se manifeste depuis quelques années. Le *néo-malthusianisme* dont il sera question plus loin (pages 295 à 338) s'applique naturellement encore plus aux unions illégitimes qu'aux unions légales. Peut-être voudra-t-on voir, dans la chute considérable de 75 000 à moins de 67 000 du chiffre annuel des naissances naturelles l'effet de la suppression de certaines formalités légales autrefois requises pour contracter mariage, conformément à la loi dite de l'abbé Le Myre, dont il a été question plus haut (page 198) ; cette loi a substitué un certain nombre d'unions légales à des unions illégitimes ; mais on ne peut lui attribuer que la moindre partie de la réduction des naissances naturelles, la plus forte partie devant être attribuée à la généralisation des pratiques néo-malthusiennes.

Pendant que la natalité irrégulière et non désirée faiblit de 10 à 12% environ depuis une dizaine d'années, la natalité régulière et qui devrait être, dans la plupart des cas, sinon dans tous, désirée ou du moins acceptée, se restreint bien davantage. Nous empruntons à M. Levasseur le tableau suivant de la natalité légitime par mariage, en le complétant pour les années 1890-1900 et 1901-1911 :

NOMBRE MOYEN DE NAISSANCES LÉGITIMES PAR MARIAGE ¹²⁰	
1890-1900	1901-1911

¹²⁰ Levasseur, *La population française*, t. III, p. 150. Voici comment nous opérons, en ce qui concerne les années 1901-1911, pour ce calcul, qui ne peut être qu'approximatif. Nous additionnons pour chaque période quinquennale le nombre total des naissances déduction faite des naissances

Périodes d'années		Périodes d'années	
1800-1805	4,24	1856-1860	3,04
1806-1810	3,84	1861-1865	3,07
1811-1815	3,49	1866-1870	3,15
1816-1820	4,08	1871-1875	2,80
1821-1825	3,84	1876-1880	3,09
1826-1830	3,58	1881-1885	3,03
1831-1835	3,48	1886-1889	2,96
1836-1840	3,26	1890-1900	2,72
1841-1845	3,21	1901-1905	2,50
1846-1850	3,23	1906-1911	2,32
1851-1855	3,11	1911 seule	2,18

Ce tableau est fort démonstratif. Il montre que depuis 1800-1805 jusqu'à 1906-1911, la natalité légitime par mariage a diminué de près de moitié ; si l'on se reporte, comme point de comparaison, au milieu du XIX^e siècle, c'est-à-dire à la période 1851-1865, la natalité légitime par mariage s'est encore réduite d'environ 27 à 28%.

Il est clair que, pour que la population se soutienne, il faut que le nombre moyen des enfants par mariage contracté ne tombe pas au-dessous de 2. Encore n'est-il pas sûr que la population ne décline pas avec un chiffre d'enfants par ménage supérieur à deux. Il faut tenir compte, en effet, de ce qu'il y a toujours, particulièrement dans les populations des peuples civilisés contemporains, en partie déracinées, une forte proportion d'adultes célibataires ; il est vrai

illégitimes ; puis, nous additionnons le nombre des mariages pendant les deux années précédant la période quinquennale considérée et pendant les trois premières années de celle-ci et nous divisons le premier nombre par le second. En ce qui concerne l'année 1911 seule, nous divisons le nombre approximatif des naissances légitimes de ladite année par le nombre moyen des mariages contractés dans les années 1906 à 1910 ; on arrive ainsi à une approximation suffisante.

que, en face de ceux-ci et pour pourvoir à leur remplacement, on peut aligner les naissances naturelles ; celles-ci, on l'a vu (page 216), s'étant sensiblement réduites depuis un quart de siècle, sont maintenant au nombre de 66 000 environ par année, soit approximativement 9% du total des naissances ; il s'agirait donc de savoir si la proportion des adultes des deux sexes qui vivent et meurent dans le célibat, est inférieure ou supérieure à 9% de la population adulte totale.

Quoi qu'il en soit, en admettant que, dans la France contemporaine, les naissances naturelles puissent pourvoir au remplacement des adultes célibataires¹²¹, il faut pour remplacer les gens mariés qu'il y ait tout au moins deux enfants par mariage ; or, on est tout près de tomber au-dessous de cette proportion et il est presque certain qu'on y tombera prochainement (voir plus loin, page 415).

Si maintenant, on recherche les causes de cette profonde modification des conditions démographiques de la France, chacun indique la sienne. La plupart mettent en avant le poids des impôts, le service militaire ; d'autres, l'absence de liberté de tester, le désir du paysan de ne pas morceler sa fortune. Cette dernière cause peut certainement intervenir dans une mesure un peu appréciable, quoique beaucoup moins considérable qu'on ne le suppose. Les charges du service militaire, surtout depuis la guerre de 1870-1871, notamment les périodes complémentaires des 28 jours et des 13 jours imposées aux réservistes (depuis 1908 réduites à 23, 17 et 9 jours respectivement), peuvent agir sur le nombre des mariages, plus encore que sur celui des enfants par famille. Le poids des impôts nous paraît, au contraire, comme il sera démontré plus loin, n'avoir qu'une influence insignifiante : les impôts étaient relativement assez faibles sous le second Empire, et déjà la

¹²¹ Nous examinerons plus loin, pp. 358 à 361, autant que les documents le permettent, le rapport des naissances naturelles à l'effectif des adultes célibataires ; nous y étudierons également le cas des mariages où sont partie des veufs ou des divorcés.

réduction de la natalité était fort sensible ; d'autre part, *dans les contrées comme la Belgique et la Suisse, où se trouvent des populations de race et langue françaises, très peu chargées d'impôts et de service militaire, la réduction de la natalité est très forte, en Belgique surtout, quoique jusqu'ici moins forte qu'en France.*

Toutes ces causes alléguées pour rendre compte de la diminution graduelle de la natalité sont des causes secondaires. Nous rechercherons plus loin les causes principales de ce si constant phénomène (voir plus loin, page 388) ; il est bon, toutefois, de résumer ici en peu de mots les principales pour se rendre compte de l'action réelle de la civilisation en ce domaine : *Les grandes causes de l'affaiblissement du taux de la natalité en France, causes qui ont commencé à agir dans la plupart des autres pays et dont l'action paraît devoir s'étendre et s'accentuer chaque jour chez les peuples civilisés, sont de deux ordres : 1° dans l'ordre matériel, les enfants ne sont plus rémunérateurs, et n'apportent pas de revenu aux parents, comme autre fois dans les occupations agricoles et industrielles de l'enfance et de l'adolescence ; 2° le développement de l'instruction, de l'ambition personnelle et familiale, des idées démocratiques, la concurrence plus âpre dans les carrières diverses, les goûts de luxe, de sans-gêne, l'excès de la prévoyance retardent, s'il ne les diminuent pas, les mariages et, de l'autre côté, font appréhender la venue d'un nombre un peu notable d'enfants par ménage.*

L'homme primitif, en règle générale, est prolifique, et chaque degré d'amélioration de son sort, qui ne le fait pas sortir, toutefois, de cet état primitif, accroît sa prolificité ; l'homme civilisé, quelles que soient les ressources qu'il possède, cesse, en règle générale, d'être prolifique.

CHAPITRE III

DÉMONSTRATION DE LA TENDANCE GÉNÉRALE CHEZ TOUS LES PEUPLES CIVILISÉS À L'AMOINDRISSEMENT DE LA NATALITÉ. — CET AMOINDRISSEMENT EST EN PROPORTION DE L'AISANCE ET DU DÉVELOPPEMENT DES IDÉES ET DES MŒURS DÉMOCRATIQUES. — LA BELGIQUE ; LA SUISSE.

L'examen de l'évolution de la natalité chez les divers peuples civilisés témoigne d'une réduction considérable et quasi continue de la natalité au cours du XIX^e siècle et dans la partie éculée du XX^e siècle. — L'accroissement de la population en Belgique et l'affaissement du taux de la natalité depuis 1831. — Distinction entre les provinces wallonnes ou de race française et les provinces flamandes. — Énorme abaissement de la natalité dans les provinces wallonnes ; le taux tend à s'y rapprocher du taux de la natalité en France. — Un premier degré de bien-être, parmi des populations rudes et ayant peu de besoins, tend à développer la prolificité ; un degré ultérieur de bien-être, d'instruction et de sentiments démocratiques, la restreint.

Un coup d'œil jeté sur les statistiques des principaux pays arrivés à un haut état de civilisation va convaincre de cette vérité que toute la civilisation contemporaine tend à réduire considérablement la natalité.

Considérons un des pays où la natalité est restée longtemps assez forte et où la population, très industrielle, n'est encore qu'assez médiocrement aisée : la Belgique. Examinons-la d'abord en bloc, puis en prenant ensuite à part chacune des deux grandes

catégoriques ethniques d'habitants qu'elle contient : les Flamands et les Wallons.

Complétons les renseignements donnés plus haut (page 148) : de 1830 à 1910, en quatre-vingts ans de très rapides progrès industriels et agricoles et de paix ininterrompue, la Belgique a gagné 3 440 217 âmes, passant de 4 076 313 habitants à 7 513 730, soit un accroissement de 84,5% ; mais, comme il s'est produit une certaine émigration belge, ces chiffres n'expriment pas absolument toute la puissance d'accroissement de la population du pays. Ce qu'il faut considérer, ce sont les naissances annuelles et leur rapport à la population existante. En chiffres absolus, jusqu'à ces toutes dernières années, les naissances annuelles se sont fort accrues : elles oscillaient entre 129 000 et 152 000 dans la période de 1830-1840 ; elles oscillent entre 186 271 et 200 077 dans la période 1901-1906 : dans la période triennale suivante (1907-1909), le chiffre le plus élevé est de 185 138 en 1907 et le plus bas de 176 431 en 1909. L'augmentation du chiffre absolu des naissances était assez faible dans la période 1901-1906 par rapport à la période 1895-1900 (minimum 183 015 ; maximum 194 268), on sentait là une tendance au ralentissement ; cette tendance s'est manifestement révélée dans la période triennale 1907-1909. Si, au lieu de considérer les chiffres absolus, on examine attentivement la proportion des naissances à la population, on est frappé de l'affaiblissement graduel et presque continu de ce rapport. On en jugera par le tableau suivant que nous composons avec l'*Annuaire statistique de la Belgique* pour 1907 et le *Statesman's Yearbook* pour 1912, page 648 :

PÉRIODE S d'années	POPULATIO N moyenne	CHIFFR E de naissanc es absolu dans la période	RAPPOR T moyen annuel des naissance à la populatio n pour	TAUX annuel le plus élevé à la populatio n pendan	TAU X annue l le plus bas

			mille habitants	nt la période	
1831-1840 ¹²²	4 168 856	1 388 639	33,35	35,24 (1838)	31,46 (1832)
1841-1850	4 292 297	1 299 681	30,61	33,92 (1841)	27,23 (1847)
1851-1860	4 586 335	1 371 197	30,07	32,07 (1859)	27,34 (1855)
1861-1870	4 923 320	1 555 132	31,83	32,73 (1866)	30,10 (1862)
1871-1880	5 356 480	1 717 602	32,33	33,15 (1876)	31,13 (1880)
1881-1890	5 867 797	1 758 284	29,99	31,40 (1881)	29,10 (1890)
1891-1900	6 453 000	1 865 443	28,90	29,65 (1891)	28,55 (1895)
1901-1906	7 026 000	1 153 678	27,39	29,42 (1901)	25,73 (1906)
1907-1909	7 350 000	545 403	24,73	25,71 (1907)	23,70 (1909)

¹²² Pour avoir des périodes comparables, c'est-à-dire décennales, nous laissons de côté l'année 1830 ; mentionnons seulement que dans cette année, la population de la Belgique était de 4 076 513, le chiffre des naissances de 131 616, soit un rapport de 32,30 par 1 000 habitants.

Si l'on examine avec soin ce tableau, on y voit que la proportion de 33,35 naissances par 1 000 habitants, qui constitua la moyenne en Belgique dans la période décennale 1831-1840, ne réapparut plus dans les décades postérieures ; que, de même, le taux annuel le plus élevé, à savoir celui de 35,24 p. 1 000 en 1838, ne fut plus atteint désormais. Il est vrai que dans les décades 1861-1870 et 1871-1880 le taux annuel moyen de la natalité fut supérieur à celui des périodes 1841-1850 et 1851-1860 : cela tient, d'une part, à ce que la population, devenue plus aisée, subit moins le contrecoup d'événements comme la famine de 1846, les crises de 1853 et 1854 ; le taux de la natalité fut plus constant dans les périodes 1861-1870 et 1871-1880, sans s'élever jamais en une seule année, non seulement aussi haut qu'en 1838, mais même qu'en 1841. Le très grand essor de l'industrie et du bien-être dans ces deux décades 1861-1870 et 1871-1880, opérant sur une population encore fruste et primitive, rendit la natalité plus régulière que dans les périodes 1841-1850 et 1851-1860, tout en laissant le taux moyen fort inférieur à celui de la période 1831-1840. À partir de 1881, quoique la prospérité du pays se fût accentuée, le taux de la natalité diminue sensiblement ; à peine, pour la décade 1881-1890, se rapproche-t-il de 30 p. 1 000, s'établissant, en moyenne, à 29,99 p. 1 000 ; dans la décade suivante, 1891 à 1900, il descend au-dessous de 29, puis, à partir de 1901, il fléchit davantage, inclinant vers 25 p. 1 000 et enfin, en 1908 et 1909, il tombe au-dessous de ce niveau de 25 p. 1 000, sensiblement même en 1909 où il est réduit à 23,70 p. 1 000, proportion qui eût été considérée comme infime il y a un demi-siècle. On jugera mieux cet affaiblissement du taux de la natalité en Belgique, par le tableau détaillé suivant relatif aux dernières années avec rappel des années 1881 et 1882 :

ANNÉES	POPULATION moyenne	CHIFFRES absolu des naissances	RAPPORT des naissances à la population par 1 000 habitants
1881	3 120 000	105 000	33,35
1882	3 140 000	106 000	33,35
1883	3 160 000	107 000	33,35
1884	3 180 000	108 000	33,35
1885	3 200 000	109 000	33,35
1886	3 220 000	110 000	33,35
1887	3 240 000	111 000	33,35
1888	3 260 000	112 000	33,35
1889	3 280 000	113 000	33,35
1890	3 300 000	114 000	33,35
1891	3 320 000	115 000	33,35
1892	3 340 000	116 000	33,35
1893	3 360 000	117 000	33,35
1894	3 380 000	118 000	33,35
1895	3 400 000	119 000	33,35
1896	3 420 000	120 000	33,35
1897	3 440 000	121 000	33,35
1898	3 460 000	122 000	33,35
1899	3 480 000	123 000	33,35
1900	3 500 000	124 000	33,35
1901	3 520 000	125 000	33,35
1902	3 540 000	126 000	33,35
1903	3 560 000	127 000	33,35
1904	3 580 000	128 000	33,35
1905	3 600 000	129 000	33,35
1906	3 620 000	130 000	33,35
1907	3 640 000	131 000	33,35
1908	3 660 000	132 000	33,35
1909	3 680 000	133 000	33,35
1910	3 700 000	134 000	33,35
1911	3 720 000	135 000	33,35
1912	3 740 000	136 000	33,35
1913	3 760 000	137 000	33,35
1914	3 780 000	138 000	33,35
1915	3 800 000	139 000	33,35
1916	3 820 000	140 000	33,35
1917	3 840 000	141 000	33,35
1918	3 860 000	142 000	33,35
1919	3 880 000	143 000	33,35
1920	3 900 000	144 000	33,35
1921	3 920 000	145 000	33,35
1922	3 940 000	146 000	33,35
1923	3 960 000	147 000	33,35
1924	3 980 000	148 000	33,35
1925	4 000 000	149 000	33,35
1926	4 020 000	150 000	33,35
1927	4 040 000	151 000	33,35
1928	4 060 000	152 000	33,35
1929	4 080 000	153 000	33,35
1930	4 100 000	154 000	33,35
1931	4 120 000	155 000	33,35
1932	4 140 000	156 000	33,35
1933	4 160 000	157 000	33,35
1934	4 180 000	158 000	33,35
1935	4 200 000	159 000	33,35
1936	4 220 000	160 000	33,35
1937	4 240 000	161 000	33,35
1938	4 260 000	162 000	33,35
1939	4 280 000	163 000	33,35
1940	4 300 000	164 000	33,35
1941	4 320 000	165 000	33,35
1942	4 340 000	166 000	33,35
1943	4 360 000	167 000	33,35
1944	4 380 000	168 000	33,35
1945	4 400 000	169 000	33,35
1946	4 420 000	170 000	33,35
1947	4 440 000	171 000	33,35
1948	4 460 000	172 000	33,35
1949	4 480 000	173 000	33,35
1950	4 500 000	174 000	33,35
1951	4 520 000	175 000	33,35
1952	4 540 000	176 000	33,35
1953	4 560 000	177 000	33,35
1954	4 580 000	178 000	33,35
1955	4 600 000	179 000	33,35
1956	4 620 000	180 000	33,35
1957	4 640 000	181 000	33,35
1958	4 660 000	182 000	33,35
1959	4 680 000	183 000	33,35
1960	4 700 000	184 000	33,35
1961	4 720 000	185 000	33,35
1962	4 740 000	186 000	33,35
1963	4 760 000	187 000	33,35
1964	4 780 000	188 000	33,35
1965	4 800 000	189 000	33,35
1966	4 820 000	190 000	33,35
1967	4 840 000	191 000	33,35
1968	4 860 000	192 000	33,35
1969	4 880 000	193 000	33,35
1970	4 900 000	194 000	33,35
1971	4 920 000	195 000	33,35
1972	4 940 000	196 000	33,35
1973	4 960 000	197 000	33,35
1974	4 980 000	198 000	33,35
1975	5 000 000	199 000	33,35
1976	5 020 000	200 000	33,35
1977	5 040 000	201 000	33,35
1978	5 060 000	202 000	33,35
1979	5 080 000	203 000	33,35
1980	5 100 000	204 000	33,35
1981	5 120 000	205 000	33,35
1982	5 140 000	206 000	33,35

1881	5 585 846	175 411	31,40
1882	5 655 197	176 345	31,18
1891	6 136 444	181 917	29,65
1892	6 195 355	177 485	28,65
1893	6 262 272	183 062	29,23
1894	6 341 958	181 466	28,61
1895	6 410 783	183 015	28,55
1896	6 495 886	188 533	29,02
1897	6 586 593	190 987	29,00
1898	6 669 732	190 921	28,62
1899	6 744 532	194 268	28,80
1900	6 693 548	193 789	28,95
1901	6 799 999	200 077	29,42
1902	6 896 079	195 871	28,40
1903	6 985 219	192 301	27,53
1904	7 074 910	191 721	27,10
1905	7 160 547	187 437	25,18
1906	7 238 622	186 271	25,73
1907	7 350 000	185 138	25,71
1908	7 410 000	183 834	24,83
1909	7 480 000	176 431	23,70

Ainsi, de 1891 à 1906, le taux de 30 naissances pour 1 000 habitants ne réapparaît pas, alors que dans toutes les décades de 1831 à 1880 inclusivement, le taux moyen décadaire se tenait au-dessus, parfois très au-dessus, de cette proportion de 30 p. 1 000. Cependant, la période 1891 à 1906 a été une période de grande prospérité pour les principales industries belges, notamment pour l'industrie houillère et métallurgique : dans les années 1890 et 1891 les salaires ont été très élevés dans les charbonnages belges, montant à 1 117 francs en moyenne par ouvrier en 1890 et à 1 086 en 1891, au lieu de 920 francs en 1880 et de 812 en 1885 ; également dans ces années 1890 à 1892 le chiffre d'ouvriers employés dans les charbonnages fut très considérable, dépassant de

10 à 15% celui des années 1880 à 1885. Ultérieurement, les salaires dans les mines belges se sont encore fort accrus : 1 413 francs en moyenne par année et par ouvrier en 1900, 1 147 francs seulement, il est vrai, en 1905, mais 1 356 francs en 1906¹²³ ; le prix des subsistances était, en outre, jusqu'à cette dernière date, très bas, beaucoup plus bas que dans le troisième quartier du XIX^e siècle. Néanmoins, et bien que le rapport des mariages à la population ait été très élevé, de 1891 à 1906, particulièrement depuis 1895, dépassant d'ordinaire 8 p. 1 000, on voit le taux des naissances annuelles sensiblement fléchir. Le fléchissement est encore beaucoup plus frappant dans les trois années 1907-1909, le rapport des naissances à la population tombant, dans les deux dernières, au-dessous de 25 p. 1 000 habitants ; et ce n'est pas seulement ce rapport qui fléchit, mais le chiffre absolu des naissances, lequel dans les trois années 1907-1909, et particulièrement dans l'année 1909, est sensiblement plus bas que dans toutes les années antérieures depuis 1896 incluse. *C'est une application de cette loi générale que, dans une population qui atteint une certaine somme d'instruction, de bien-être et qui s'est imprégnée des idées démocratiques, la proliférité diminue ; il est probable qu'il en sera ainsi de plus en plus en Belgique.* Depuis 1903, le taux de la natalité en Belgique est tombé aux environs de ce qu'il était en France de 1850 à 1885 (voir plus haut, p. 195). Il y a bien des chances pour qu'il suive, plus lentement sans doute, la même pente décroissante que chez nous.

Ce n'est, toutefois, là qu'un *critérium* insuffisant. La Belgique contient juxtaposées deux populations très distinctes, la flamande et la wallonne ; la première peut être considérée comme ayant encore l'ensemble des sentiments des anciens âges ; la wallonne, au contraire, qui parle notre langue, doit être regardée comme plus pénétrée de ce que l'on appelle la civilisation moderne. Or, si l'on considère à part la natalité dans les différentes provinces belges, on

¹²³ Voir l'*Annuaire statistique de la Belgique* pour 1883, p. 291, et le même *Annuaire* pour 1907, p. 351.

voit que le taux en reste assez élevé, tout en fléchissant graduellement, dans les provinces flamandes, et qu'il est devenu très bas, presque aussi bas qu'en France, dans les provinces wallonnes. Le tableau suivant fournit la démonstration de cette très curieuse et très importante observation.

Les provinces wallonnes, ou de langue française, sont celles de Hainaut, Namur, Liège, Luxembourg et le sud du Brabant ; les provinces flamandes sont celles d'Anvers, de la Flandre Orientale, de la Flandre Occidentale, de Limbourg ; le Brabant est une province mixte. (*Voir plus loin le tableau des pages 228 et 229*).

Ce tableau, que nous avons dressé d'après les Annuaires statistiques de la Belgique pour 1893 et pour 1907, est d'une importance capitale au point de vue démographique¹²⁴.

(GRAND TABLEAU HORS TEXTE DE DEUX PAGES)

On y voit que dans les premières années, en 1840 et encore dans les décades 1841 à 1850 et 1851 à 1860, la natalité dans les provinces wallonnes, Hainaut, Namur, Liège, Luxembourg et dans la province mixte, le Brabant, n'est pas inférieure ou n'est que de peu inférieure à celle des provinces flamandes, Anvers, les deux Flandres et le Limbourg. Ces proportions changent complètement à partir de la décennie 1861-1870 et surtout de la décennie 1871-1880 ; les populations flamandes restent prolifiques et même le deviennent un peu plus, tandis que les provinces wallonnes cessent de plus en plus de l'être ; l'écart entre les deux catégories de provinces va chaque année en s'accentuant. La natalité dans les provinces wallonnes finit par devenir très faible. Dans la période 1881-1890 notamment, qui n'offre, cependant, au point de vue économique,

¹²⁴ Ce tableau a été constitué par nous avec les relevés figurant dans l'*Annuaire statistique de la Belgique* pour 1893, p. 42-43 et 98, et le même *Annuaire* pour 1907, p. 32-39 et 109.

rien de bien exceptionnel et dont les dernières années, 1888 à 1890, ont même été signalées par une grande reprise industrielle et par une forte hausse des salaires, si la natalité se maintient à 36,35 pour 1 000 habitants dans la province d'Anvers, 32,14 dans la Flandre occidentale, à 31,58 dans la Flandre orientale, 30,37 pour le Limbourg, toutes provinces flamandes, si elle reste encore de 31,09 dans le Brabant, province mixte qui comprend la capitale, elle s'affaisse au taux déjà modéré de 28,94 dans la province de Liège, et aux taux assez bas de 25,73 dans le Hainaut, 25,03 dans le Luxembourg, 24,23 dans la province de Namur, tous pays wallons. Les années suivantes, 1891 et 1892, quoique succédant à une période de grande prospérité industrielle et se ressentant encore des suites de cette prospérité, offrent une décadence plus sensible. La natalité même des provinces flamandes faiblit : Anvers et les deux Flandres conservant encore une natalité sensiblement supérieure à 30 p. 1 000 ; mais le Limbourg, comme moyenne pour ces deux années, descend au-dessous de cette proportion ; la province mixte du Brabant, quoique contenant la capitale et sa banlieue, dépasse à peine, comme moyenne de ces deux années, 29 p. 1 000. Quant aux quatre provinces purement wallonnes, le Hainaut, Namur, Liège, et le Luxembourg, la natalité y tombe au-dessous de 24 p. 1 000 comme moyenne des deux années, dans la province de Namur, la moins prolifique, et se tient à peine à 27 p. 1 000 dans la province de Liège, la plus prolifique du groupe wallon.

S'il ne s'agissait que de pures provinces agricoles, comme le Luxembourg et Namur, on pourrait considérer que cette décroissance de la natalité est exceptionnelle ; mais les provinces industrielles de Liège et du Hainaut, cette dernière qui contient les centres si importants de Charleroi, Mons, Soignies, Tournai, sont à peu près dans le même cas. Si l'on groupe les quatre provinces wallonnes, Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg, et que l'on considère la décennie de 1881-1890, on a un ensemble de population de 2 289 225 âmes en 1885, groupe assez important, assez diversifié comme occupations pour qu'on en fasse la base d'une observation démographique sérieuse ; la moyenne annuelle des naissances dans

cette période de dix ans y a été de 60 599, soit un rapport de 26,47 p. 1 000 habitants, rapport plutôt modique, dépassant à peine celui de la France entière dans la période 1861-1870, lequel était de 26,30 (voir plus haut, page 195). Le taux de la natalité s'est encore affaibli dans les quatre provinces wallonnes dans la période 1891-1900 ; la moyenne de la population de ces quatre provinces dans cette période étant de 2 456 768 âmes, le chiffre moyen des naissances y a été, dans ces dix années, de 60 583, soit un taux annuel moyen de natalité de 24,66 p. 1 000 habitants, peu supérieur à la moyenne pour la France dans la décennie 1881-1890, laquelle fut de 23,87 p. 1 000 (voir plus haut, p. 195). Si aux quatre provinces wallonnes on joint la grande province mixte, le Brabant, contenant la capitale et sa banlieue, on a comme moyenne de la population des quatre provinces wallonnes, Hainaut, Namur, Liège, Luxembourg, et de la province mixte le Brabant, 3 647 185 habitants, et une moyenne de naissances pour cette période décennale (1891-1900) de 94 812, soit 26,00 p. 1 000, taux encore assez modique, un peu inférieur à celui de la natalité française dans la période 1861 à 1870, soit 26,30 p. 1 000 ; enfin, en 1906, la natalité tombe à 21,18 p. 1 000 pour les quatre provinces wallonnes ; et si l'on joint à celles-ci la province mixte, le Brabant, à 22,01 p. 1 000, taux strictement équivalent à celui de la natalité française de 1891 à 1900 (voir plus haut, p. 195).

Ainsi, les provinces wallonnes de la Belgique et, dans une moindre mesure, la province mixte du Brabant, présentent, au point de vue de la natalité, exactement la même caractéristique que la France : une décroissance très sensible et rapide qui aboutit à un taux en définitive très bas.

On ne peut prétendre que ce soit là une question de race ; car, vers le milieu du XIX^e siècle, en 1840 et dans la période 1841 à 1850, la natalité était forte dans les provinces wallonnes et dans le Brabant et y dépassait même la natalité des provinces flamandes (voir pages 228 et 229). Le taux de la natalité s'est relevé dans ces dernières de 1851 à 1880 ; il a considérablement décrue, au contraire, dans les premières. La raison en est que les provinces flamandes, d'abord très pauvres, employèrent le premier surcroît de ressources qui leur

vint, de 1850 à 1880, à des mariages plus précoces et plus féconds. Les provinces wallonnes, qui étaient déjà un peu plus aisées, éprouvèrent l'influence d'un surcroît notable de bien-être, au-delà d'un certain degré, du développement plus rapide de l'instruction et de tout l'ensemble d'idées et de sentiments, les uns bons, les autres médiocres, certains mauvais, qui composent ce que nous appelons la civilisation ; or, ces facteurs divers, les uns d'ordre matériel, les autres d'ordre moral, portent à l'amoindrissement de la fécondité. Avec le temps, il est probable que les provinces flamandes, qui sont encore dans un état mental et matériel primitif, en viendront à la même situation que les provinces wallonnes. *Un premier degré de bien-être, parmi des populations rudes et ayant peu de besoins, développe la proliférité ; un degré ultérieur de bien-être, accompagné de tous les sentiments et de toutes les idées que suscite le développement de l'instruction et du milieu démocratique, amène la réduction graduelle de la proliférité.*

Cet exemple si caractéristique et si décisif des provinces wallonnes de la Belgique prouve avec éclat combien *il est faux d'attribuer, comme on le fait souvent, la diminution des naissances en France à des causes accessoires comme la lourdeur des impôts en général ou l'assiette des taxes indirectes, en particulier et le service militaire.* Les Belges, nation neutre, n'ont pas eu de guerres depuis 1830 ; ils ne sont pas astreints au service militaire personnel. Leurs impôts sont très légers. Nous avons prouvé que c'est le peuple le moins taxé de l'Europe¹²⁵. Ils n'ont, en particulier, ni octrois, ni droits de douane élevés, ni lourdes contributions indirectes intérieures. Néanmoins, les provinces wallonnes de la Belgique sont, au point de vue de la natalité, dans un état presque aussi déprimé que la France. C'est la même cause générale qui agit dans les deux pays : l'extension du bien-être matériel et de cet état mental particulier, ayant de bons et de mauvais effets, que nous appelons la civilisation.

¹²⁵ Voir notre *Traité de la science des finances*, 8^e édit., t. I^{er}, p. 162.

La Suisse pourrait offrir une démonstration du même genre, quoique moins frappante. Les riches et éclairés cantons de Genève et de Vaud ont une natalité faible, comparée à celle des cantons plus primitifs, Appenzell, Schwitz, Glaris, Schaffhouse, Uri, Berne, etc. Ainsi, dès la période de 1861-1865, tandis que le nombre des naissances pour 1 000 habitants était en moyenne, en Suisse, de 31,30, ou que, suivant une autre méthode de compter, il y avait dans le pays 32 habitants pour une naissance, on relevait dans le canton de Genève 44 habitants pour une naissance et dans celui de Vaud 35, soit 22,72 naissances seulement pour 1 000 habitants dans le premier canton et 28,51 dans le second ; au même moment la proportion des naissances était supérieure à 34 p. 1 000 dans les cantons primitifs d'Appenzell, Schwitz, Glaris, Schaffhouse, Uri, etc.¹²⁶.

Il n'en va pas autrement dans les années postérieures : en 1892, la population de la Suisse étant de 2 962 098 âmes et la natalité de 86 265 (mort-nés non déduits), il en résulte une proportion de 29,12 naissances pour 1 000 habitants ; cette moyenne est déjà fort inférieure à celle de 1861-1865, qui était de 31,30 naissances pour 1 000 habitants. En outre, il ne se rencontrait dans le canton de Genève, pour 108 107 habitants, que 2 361 naissances, soit 21,84 pour 1 000 ; dans le canton de Vaud, pour 253 166 habitants, il n'y avait que 7 119 naissances (mort-nés compris)¹²⁷, soit 28,12 pour 1 000 habitants, ou moins que la moyenne. Il est difficile, avec les petits cantons suisses et la défectuosité des statistiques de ce pays qui publient en général des chiffres bruts, sans les rapports proportionnels et ne font pas de résumés décennaux, de poursuivre une démonstration comme celle que nous a fournie, d'une façon si saisissante, la Belgique. Mais les faits relatifs à ces deux riches cantons de Genève et de Vaud sont déjà assez probants.

¹²⁶ *Geburten, Sterbefälle und Trauungen in der Schweiz in Jahren, 1867-1872, herausgegeben von Statistischen Bureau*, Bern 1873, p. 22, donnant un tableau récapitulatif pour les années antérieures.

¹²⁷ *Mouvement de la population de la Suisse pendant l'année 1892*. Berne 1894, p. 4.

Voici les chiffres du mouvement de la population en Suisse d'une part dans les cinq années de la période 1899-1903, d'autre part dans les cinq années de la période 1906-1910.

ANNÉES	NAISSANCES (mort-nés compris)	DÉCÈS	EXCÉDENT des naissances sur les décès
1899	97 894	61 013	36 881
1900	97 695	66 985	30 700
1901	100 635	63 625	37 010
1902	99 993	61 216	38 777
1903	97 119	62 921	34 198
1906	98 971	62 571	36 400
1907	97 692	62 445	35 247
1908	99 464	60 920	38 544
1909	97 996	62 596	34 700
1910	96 669	59 678	36 991

On voit par ces chiffres, que le nombre des naissances ne suit pas du tout le développement de la population : celle-ci s'est élevée en Suisse de 3 315 443 âmes en 1900 à 3 741 971 en 1910 ; néanmoins, le chiffre absolu des naissances reste stationnaire et tend même à décroître légèrement. Il est de 493 336, mort-nés compris, pour l'ensemble de la période de 1899 à 1903, et seulement de 490 092 pour la période de 1906 à 1910 ; la différence entre ces chiffres absolus est, sans doute, faible, mais elle existe ; et, en outre, le nombre des naissances en 1910 est le moindre des années considérées. Si l'on examine les proportions à la population, la chute est bien plus importante. Dans la période 1899-1903, le taux de la natalité (mort-nés compris) était de 29,45 pour 1 000 habitants, soit 28,40 à peu près, mort-nés déduits ; dans la période 1906-1910 le taux de la natalité est de 27 p. 1 000 seulement, mort-nés non déduits et de 26,10 mort-nés déduits. L'affaiblissement du taux de la natalité, quoique beaucoup moins accentuée qu'en Belgique, la

population de la Suisse étant en beaucoup de cantons encore primitive, est, néanmoins, frappante. La population continue d'augmenter, mais d'une façon proportionnellement un peu moindre, et surtout par la réduction de la mortalité, qui est tombée un peu au-dessous de 16 p. 1 000¹²⁸.

¹²⁸ L'émigration suisse peut être pour une part dans la réduction de la mortalité, mais cette émigration, du moins officielle, est moindre qu'on ne pense : 5 296 émigrants en 1906, 5 710 en 1907, 3 656 en 1908, 4 913 en 1909, 5 178 en 1910 ; il est probable que l'émigration réelle est sensiblement plus considérable ; mais beaucoup d'émigrants suisses retournent à leur pays d'origine.

CHAPITRE IV

COMPARAISON DU TAUX DE LA NATALITÉ DANS TOUS LES PAYS D'EUROPE ET DE L'ALLURE DE CE TAUX DEPUIS QUARANTE ANS. LA VRAIE LOI DE POPULATION

Tableau des rapports des naissances à la population chez les diverses nations européennes et quelques États nord-américains depuis 1874. — Affaiblissement général et sensible du taux de la natalité au cours de cette période. — Une déclaration du surintendant du Census américain. — La natalité en Australie. — La vraie loi de population : la civilisation démocratique réduit considérablement la natalité.

La règle générale sans exception, dans tous les pays civilisés, est que, dans les temps récents proportionnellement au développement du bien-être, de l'instruction, des idées démocratiques et nouvelles, la prolificité décroît.

Un des rares statisticiens qui apportent une méthode rigoureuse et un soin minutieux à leurs relevés, M. Bodio, chef de la statistique d'Italie, a dressé une table du taux de la natalité (mort-nés déduits) pour chacune des dix-neuf années 1874-1892 dans vingt-neuf pays, à savoir à peu près toutes les nations d'Europe et, en outre, certaines fractions nationales jouissant d'une individualité spéciale, comme l'Écosse, l'Irlande, la Bavière, le Wurtemberg, etc., et, en plus, trois des États qui composent la fédération américaine du Nord : le Massachusetts, le Connecticut et le Rhode Island¹²⁹. Les tableaux

¹²⁹ *Movimento della popolazione. Confronti internazionali, matrimoni e nascite negli anni 1874-1892*, Rome 1894.

de M. Bodio ont été mis par lui à jour, sur notre demande, jusqu'à 1910, d'après le *Seventy Third Annual Report of the Registrar general of births, deaths and marriages, in England and Wales*, London, 1912. En considérant ces tables, on voit que, pour presque tous les grands pays occidentaux, la natalité va sensiblement en diminuant depuis tout au moins un quart de siècle. Il n'y a guère d'exception que pour la Russie et la Roumanie, populations restées primitives.

Des tableaux de M. Bodio ressort la démonstration de cette loi démographique que le développement du bien-être, de l'instruction, des idées et des sentiments démocratiques affaiblit la prolificité.

(DEUX GRANDS TABLEAUX)

Le tableau qui précède est de la plus haute importance au point de vue démographique. Il en ressort de la façon la plus saisissante la vraie loi de la population. Le prétendu principe de Malthus ne tient pas devant cet ensemble de renseignements positifs.

On peut lire ce tableau soit dans le sens horizontal, soit dans le sens vertical, c'est-à-dire soit au point de vue statique, à savoir du chiffre absolu des naissances dans les divers pays à un moment déterminé, soit au point de vue dynamique du mouvement et de la tendance des naissances dans le même pays d'une période à une autre. Il est aussi démonstratif dans l'un que dans l'autre cas.

Étudions-le d'abord dans le sens horizontal, à savoir au point de vue du taux statique des naissances à chaque moment déterminé dans les différents pays. On voit combien prodigieusement ces taux varient ; ils vont de 26,2 p. 1 000 en chiffres ronds à 44 et 50 p. 1 000 et même un peu au-delà, vers les années 1874-1880 ; et aujourd'hui (1910 et 1911) de 18,7 à 40 pour 1 000. *Le taux des naissances est plus que double dans certains pays de ce qu'il est dans d'autres. Nous considérerons comme un taux énorme des naissances celui qui est supérieur à 40 pour 1 000 habitants, comme un taux très élevé, celui de 36 à 39, un taux élevé celui de 30 à 35, un taux modéré celui de 25 à 30, un taux bas celui qui n'atteint pas*

25 p. 1 000, un taux infime et manifestement insuffisant celui qui est inférieur à 20. On voit que le taux énorme des naissances entre 40 et 50 p. 1 000 et même un peu au-delà n'est atteint dans le tableau qui précède que par les pays de l'Orient de l'Europe, la Russie en première ligne, où le taux des naissances flotte aux environs de 50 p. 1 000, la Serbie, la Roumanie, la Hongrie ; encore, en ce dernier pays, ce taux a-t-il sensiblement fléchi depuis le début du siècle. Un moment, l'Empire germanique franchit la limite inférieure de ce taux énorme, mais un moment seulement, pendant la période 1874-1876, alors que l'on avait encore à réparer les vides de la guerre de 1870-1871. Le taux très élevé des naissances, de 36 à 39 pour 1 000 habitants, ne s'est manifesté d'une manière fréquente qu'en Italie, en Autriche et en Espagne et pendant les premières périodes triennales en Hollande et en Finlande. Le taux simplement élevé des naissances, soit de 30 à 35, se rencontrait, mais à la limite inférieure, jusque vers la fin du XIX^e siècle, en Angleterre, en Écosse, en Norvège, au Danemark, en Suède, en Suisse, en Belgique, en Grèce, pour plusieurs de ces pays seulement pendant les périodes triennales du début. Le taux modéré des naissances, de 25 à moins de 30, ne se trouvait guère au début qu'en France, en Irlande et dans le Massachusetts ; mais dans la période d'années la plus récente, ces trois pays tombent de la catégorie du taux modéré des naissances à celle du taux très bas et même pour la France au taux tout à fait infime ; d'autre part, la Suisse, la Belgique, la Suède ne figurent plus à partir de 1889-1898, et même en ce qui concerne les deux premières, pour la période 1886-1888, que dans cette catégorie du taux modéré des naissances. Enfin, dans la catégorie du taux très bas des naissances, 20 à moins de 25 p. 1 000, on ne trouvait au début, que le Connecticut et Rhode Island ; on y rencontre à la fin la Belgique et l'Irlande, celle-ci par une cause spéciale, l'émigration de la jeunesse adulte à destination soit de l'Angleterre, soit des pays en dehors de l'Europe.

Voilà ce qui ressort de l'examen du tableau des pages 238 à 241, en suivant les lignes horizontales. Les populations très prolifiques sont uniquement les populations primitives, peu développées

intellectuellement, industriellement, peu avancées en aisance : la Russie en tête, suivie par ses acolytes, la Roumanie, la Serbie, et par la Hongrie. Les nations cultivées, industrielles, plus aisées, plus imbues des idées nouvelles, ont une population beaucoup moins prolifique ; enfin les pays très avancés en richesse et beaucoup plus pénétrés des idées et des ambitions démocratiques, tout l'ouest de l'Europe, sauf l'Espagne et le Portugal, arrivent à n'avoir plus qu'une natalité modique ou faible.

L'examen du tableau dans le sens inverse, c'est-à-dire par tranches verticales, en considérant chaque pays dans les différentes périodes triennales écoulées de 1874 à 1910 ou 1911, suscite des conclusions tout aussi frappantes. Il appert de cet examen que *le taux de la natalité est en réduction graduelle sensible, aux époques les plus récentes dans tous les pays, quasi sans exception, relativement aux périodes antérieures.*

Si l'on considère les taux moyens de natalité des différents pays dans la période de 1901-1910, on trouve qu'ils sont très inférieurs, dans la généralité des cas relevés, aux taux moyens des périodes antérieures ; l'infériorité est parfois énorme. L'Italie elle-même qui, jusqu'à 1893 inclusivement, offrait une quasi-permanence du taux de natalité, s'est mise à présenter, depuis 1894, des taux assez sensiblement décroissants.

Nous nous exprimions comme il suit dans la dernière (la cinquième) édition de notre *Traité théorique et pratique d'économie politique*, parue dans l'été de 1910 : « *Pour presque tous les autres pays la chute graduelle de la natalité est très accusée et paraît en raison directe, quoique non strictement mathématique, de l'accroissement du bien-être, de l'aisance et du développement des idées nouvelles.* » Sans nous arrêter à la France, pour laquelle nous avons fourni plus haut (pp. 194 à 220) des tableaux et des renseignements détaillés, voici l'Angleterre proprement dite et Galles, où le taux moyen de natalité choit de 33,9 p. 1 000 dans la période 1874-1876, à 35,4 dans celle de 1877-1879, 34 de 1880 à 1882, 33,4 de 1883 à 1885, 32 de 1886 à 1888, 30,8 de 1889 à 1892, 29,5 de 1893 à 1898, et 25,9 de 1908 à 1910 ; *la chute est régulière,*

ininterrompue et aboutit à une réduction de près de 30% depuis 1874-1876. En Écosse, la chute est parallèle à celle qui s'effectue en Angleterre. On arrive à ce résultat que l'ensemble du Royaume-Uni, Angleterre, Galles, Écosse et Irlande, tombe, en l'année 1910, à un taux de natalité modique, quoique fort supérieur à celui de la France, à savoir à peine 25 p. 1 000.

Depuis 1910, la natalité britannique a fait une nouvelle et considérable chute ; au mois d'août 1912, l'on publie le rapport trimestriel sur le mouvement de la population en Angleterre et dans le Pays de Galles (*Registrar-General Quarterly Return*), s'appliquant au deuxième trimestre de l'année 1912. Il en ressort que le taux de la natalité durant cette période, *calculé à l'année*, est de 3,7 p. 1 000 au-dessous du taux moyen du même trimestre pendant les dix années antérieures ; il n'est plus que de 23,9 pour 1 000 habitants : c'était là le taux de la natalité française en 1886, il y a, par conséquent, moins de trente ans : tout paraît présager que, vers l'expiration du premier quartier du XX^e siècle, la natalité britannique ne dépassera guère 20 p. 1 000, taux moyen approximatif de la natalité française dans la période 1906-1910. Il est vrai que, la mortalité étant très faible en Angleterre, 12,7 décès seulement pour 1 000 habitants, chiffre calculé à l'année, il y a encore un excédent notable des naissances sur les décès. Pour l'ensemble du Royaume-Uni, la natalité du deuxième trimestre de 1912 était un peu supérieure à celle de l'Angleterre proprement dite et du Pays de Galles, soit au taux de 24,3 calculée à l'année, contre un taux de mortalité annuelle de 13,4 ; cela laissait encore subsister pour l'année un excédent d'environ 500 000 naissances ; mais cet excédent paraît appelé à se réduire graduellement.

Le cas de la Belgique, de la Suisse, celui de la Suède, trois pays où le taux des naissances, supérieur à 30 p. 1 000 dans les années 1874-1879, est tombé depuis le début du XX^e siècle aux environs de 26 à 25 p. 1 000, même au-dessous de 25 p. 1 000 en 1910 en Suède et au-dessous de 24 p. 1 000 en Belgique, est démonstratif dans le même sens. Il n'en va guère autrement de la Norvège et du Danemark, petits pays, mais empreints également de l'esprit

démocratique. La Finlande, contrée un peu primitive, mais, cependant, en avance sur la Russie, sur la Roumanie, sur la Serbie, ne dépasse plus que d'une fraction le taux de 30 p. 1 000.

Parmi les grands pays de l'ouest de l'Europe, l'Allemagne fait encore exception en conservant une natalité élevée, mais dont la tendance à la décroissance est, cependant, très marquée. On a vu que de 1874 à 1877 la natalité allemande a dépassé le taux de 40 p. 1 000, tandis qu'elle n'est plus en 1909 que de 31,1 p. 1 000 (mort-nés non compris). On pourrait croire que la forte natalité de 1874 à 1877 doit son origine à la guerre de 1870-1871 et à des retards antérieurs dans les mariages ; mais cette cause n'expliquerait que partiellement ce grand écart. D'après les statistiques allemandes, qui diffèrent en ce point de celle de M. Bodio qu'elles comprennent dans les naissances les mort-nés, tandis que celle-ci les en exclut, le taux moyen de la natalité annuelle, ainsi défini, a été de 38,8 p. 1 000 dans la période 1861-1870, 40,7 p. 1 000 de 1871 à 1880, 38,2 de 1881 à 1890, 37,5 de 1891 à 1895, et seulement 34,1 en 1906, 33,2 en 1907, 33 en 1908 et 31,0 en 1909 ; c'est encore une natalité élevée, même en tenant compte que les mort-nés y sont compris ; mais cela représente une très forte diminution relativement à la période 1871-1880 et même à celle de 1881-1890 ; relativement à cette dernière, la chute est d'environ 18%. Si l'on examine le taux de la natalité dans les différentes parties de l'Empire germanique, on voit qu'elle est surtout forte dans les provinces où la population est encore imbue de l'esprit primitif et où elle jouit de peu d'aisance. En l'année 1909, par exemple, la natalité moyenne (mort-nés compris), étant de 31,9, les provinces de Posen, de Westphalie, de la Prusse Occidentale, de Silésie fournissent respectivement une natalité de 39,3, 38,8, 38,5 et 36,2 p. 1 000, dépassant considérablement la moyenne ; ce sont là des pays-primitifs et à population ouvrière pauvre. Par contre, les pays les plus riches et les plus démocratiques offrent une natalité très inférieure à la moyenne : l'Alsace-Lorraine 27,1 pour 1 000 habitants, le grand-duché de Bade 31,4, la Hesse 29,3, le Nassau 28,7, la Saxe Royale

et le Hanovre 29,7¹³⁰, tous taux inférieurs au taux moyen de l'Empire ; enfin, la ville de Hambourg n'a que 25,8 et celle de Berlin 22 naissances seulement pour 1 000 habitants, ce qui, si l'on tient compte de ce qu'il faut en déduire les mort-nés, se rapproche beaucoup de la natalité de la ville de Paris. Il est donc visible que l'Allemagne, au fur et à mesure du développement de l'aisance et de la pénétration de toutes les couches de la population par les influences diverses que nous comprenons sous la rubrique générale de civilisation moderne, voit sa natalité flétrir, notamment depuis le commencement du XX^e siècle.

La Hollande est dans la même voie, le taux de la natalité s'y étant réduit de 36,7 pour 1 000 habitants dans la période de 1874-1876 à 32,4 dans celle de 1896-1898 et à 29,1 dans la période 1908-1910. Il en est de même aussi de l'Autriche cisleithane qui garde encore, cependant, une natalité élevée ; cette contrée contient des provinces très primitives, la Galicie par exemple : néanmoins, la natalité, qui était au début de la période envisagée (voir le tableau, p. 238) de 39,9 p. 1 000, est graduellement tombée à 33,2, comme moyenne des années 1908-1910 et même à 32,5 pour 1910 seule. La Hongrie, pays plus primitif encore, montre une tendance analogue : la natalité qui, au début de la période envisagée, y atteignait 44,5 p. 1 000 en moyenne, est tombée dans la dernière période triennale (1908-1910) à 36,8 pour 1 000 habitants et même à 35,7 pour 1910.

LA NATALITÉ DANS LES ANCIENS ÉTATS DE L'UNION AMÉRICAINE DU NORD. Les renseignements relatifs aux États-Unis d'Amérique, recueillis par Bodio et déjà un peu anciens, ne portent que sur trois petits États de l'Est : le Massachusetts, le Connecticut et le Rhode Island. Le taux de la natalité y est faible, peu supérieur à celui de la France, dans ces derniers temps. D'après le recensement de 1890, le Massachusetts comptait 2 233 407

¹³⁰ Voir le *Statistisches Jahrbuch für das Deutsches Reich*, livraison de 1887, p. 16, 1897, p. 27, 1898, p. 17, 1908, p. 16 et 1911, p. 20 (*Zwei und dreizeigster Jahrgang*).

habitants, le Connecticut 745 861 et Rhode Island 345 343¹³¹ ensemble 3 300 000 âmes, issues principalement de vieux habitants des États-Unis, avec un appoint d'immigrants irlandais ou allemands. La natalité moyenne de 26,2 par 1 000 habitants au Massachusetts, 22,6 au Connecticut et 24,3 à Rhode Island est caractéristique¹³². Peut-être pourrait-on arguer qu'une partie des jeunes gens de ces États à territoire restreint émigre vers l'Ouest et que la natalité se trouve ainsi réduite. Cette explication, toutefois, serait peu plausible, car il ne s'agit pas là de pays délaissés et en décadence : la population du Massachusetts s'est accrue de plus de 50% dans l'intervalle des recensements de 1870 à 1890, celle du Connecticut de 40% et celle de Rhode Island de plus de 60%. Il est curieux que les États-Unis recrutant une notable part de leur population par l'immigration parmi les races réputées prolifiques, les Allemands, les Irlandais, sans parler, dans la région du Nord-Est, des Franco-Canadiens, aient un taux de natalité faible. *Les Allemands, les Irlandais, les Franco-Canadiens, transportés aux États-Unis, sous l'influence du bien-être et des tendances démocratiques, perdent graduellement de leur puissance prolifique.*

Sans s'arrêter aux causes que nous venons d'énoncer et qu'il peut n'avoir pas entrevues, le surintendant du *Census* de 1890 aux États-Unis, M. Robert P. Porter, dans un article étendu qu'a publié le Journal de la Société de Statistique de Londres, s'exprime comme

¹³¹ *Census Bulletin* n° 12, octobre 1890 : *Population of the United States by States and Territories*, p. 2.

¹³² Nous devons dire, cependant, qu'une circonstance se rattachant à la tenue même des statistiques fait supposer que la natalité réelle doit être un peu plus élevée dans ces États américains, tout en restant encore faible. M. Levasseur fait remarquer que les parents ou médecins ou sages-femmes ont un délai d'un mois pour fournir les déclarations des naissances. On est porté à croire que les enfants qui meurent dans cet intervalle ne sont pas enregistrés (Levasseur, *La Population française*, t. II, p. 187, note). Mais dût-on relever de quelques dixièmes pour mille les proportions indiquées dans le texte, ce serait toujours une natalité très modique.

il suit : « *Les plus frappants et les uniques résultats du onzième recensement peuvent être résumés ainsi : Un vif déclin du taux de la natalité dans l'ensemble, et un net affaiblissement du taux d'accroissement de notre population de nègres*¹³³ ». En ce qui concerne ce dernier point, nous n'avons qu'à constater que la population noire continue, néanmoins, d'augmenter, tout en le faisant d'une manière moins rapide, saisie elle aussi par la contagion du bien-être environnant et des idées ambiantes¹³⁴, mais le fait caractéristique, c'est ce vif déclin du taux de la natalité dans l'ensemble de la population.

Une nouvelle preuve de la tendance de la civilisation démocratique à réduire la natalité est fournie par le taux décroissant et relativement modique des naissances relativement à la population dans les colonies australiennes, c'est-à-dire en Australie et en Nouvelle-Zélande. On s'en convaincra par le tableau ci-dessous, relatif aux naissances en 1871, 1881, 1891 et 1897¹³⁵, remontant, pour les trois premières années considérées, à une époque où l'action des facteurs démocratiques sociaux était plus faible qu'aujourd'hui.

	NOMBRE ABSOLU des naissances	NOMBRE PROPORTIONNE
--	------------------------------	---------------------

¹³³ « *The most striking and unique results of the eleventh Census may be thus summarized : a sharp decline of the birthrate as a whole, and a distinctly decreasing rate of increase of our negro population. » The Eleventh United States Census, by Hon. Robert P. Porter, superintendent of the Eleventh Census, journal of the Royal Statistical Society, décembre 1894, p. 658.*

¹³⁴ Voir plus haut, le tableau de la page 109, sur les proportions relatives de la natalité parmi les noirs et les blancs. On peut consulter, sur le même sujet, dans l'*Économiste Français*, du 8 juin 1895, une correspondance d'Amérique due à mon fils, Pierre Leroy-Beaulieu, également son livre : *Les États-Unis au XX^e siècle*.

¹³⁵ Voir le *Colonial Statistical Abstract* pour 1897 (paru en 1898).

			L par 1 000 habitants	
	1871	1881	1871	1881
Nouvelle-Galles du Sud	20 143	28 993	39	38
Victoria	27 382	27 145	36	31
Australie du Sud	7 082	10 708	38	37
Australie de l'Ouest	760	1 005	30	34
Tasmanie	3 053	3 918	30	33
Nouvelle-Zélande	10 592	18 732	40	38
Queensland	5 203	8 120	43	37
Totaux et moyennes	74 217	98 721	38	36

	NOMBRE ABSOLU des naissances		NOMBRE PROPORTIONNEL par 1 000 habitants	
	1891	1897	1891	1897
Nouvelle-Galles du Sud	30 438	37 247	35	28
Victoria	38 503	31 310	34	27
Australie du Sud	10 737	9 535	34	27
Australie de l'Ouest	1 786	4 021	35	26
Tasmanie	4 971	4 684	33	28
Nouvelle-Zélande	18 273	18 737	29	26
Queensland	14 713	14 313	36	30
Totaux et moyennes	120 445	119 847	34	27

Ainsi la natalité qui était de 38 p. 1 000 dans les colonies australasiennes en 1871, taux à peu près égal à celui de la natalité allemande dans les années 1878 à 1880, s'est graduellement affaissée à 27 p. 1 000, taux approximativement égal à celui de la natalité française sous le règne de Louis-Philippe.

La natalité australasienne, dans les années excessivement prospères pour l'Australasie de 1904-1910 est restée à peu près au

taux de 1897, avec une tendance, cependant, au déclin : en 1910, le nombre des naissances, pour les six colonies constituant l'*Australian Commonwealth* (la Nouvelle-Zélande laissée de côté) était de 116 801 ; la population australienne, d'après le recensement de 1911, montait à 4 485 000 âmes, ce qui fait ressortir un chiffre moyen d'environ 4 370 000 âmes pour l'année 1910 : il en résulte un taux de natalité de 26,7 pour 1 000 habitants.

Quant à la Nouvelle-Zélande, le nombre des naissances y a été, en 1910, de 25 984 pour une population moyenne de près de 1 million d'âmes (1 008 468 d'après le recensement de 1911) ; le taux de la natalité est officiellement calculé, pour 1910, à 26,17 pour 1 000 habitants.

La mortalité étant excessivement faible dans les colonies australasiennes (de 10 à 11 pour 1 000 habitants seulement), cette natalité modérée permet encore un notable accroissement de la population. On peut dire que, à cause de l'immigration, il y a un peu plus d'hommes que de femmes dans les colonies australasiennes ; mais la différence est légère : d'autre part, la proportion des adultes, capables de procréer, est beaucoup plus forte dans ces sociétés que dans les vieilles sociétés d'Europe, les vieillards, ainsi que les enfants, y étant beaucoup moins nombreux.

L'abaissement du taux de la natalité, très sensible en Australie depuis trente ans et encore appréciable depuis une quinzaine d'années, paraît devoir se poursuivre encore, malgré l'énorme débouché que les ressources agricoles, pastorales et minières du pays, offrent à l'accroissement de population, malgré aussi l'absence de service militaire et des diverses servitudes ou charges qui pèsent sur les populations du vieux monde. L'abaissement de la natalité, dans des contrées encore si impeuplées et si pourvues de ressources qui devraient encourager et susciter la prolificité, est essentiellement l'effet de la mentalité démocratique ; la Nouvelle-

Zélande, notamment, est la contrée du globe qui réalise le plus l'idéal démocratique à l'heure présente¹³⁶.

D'après tous les renseignements qui précèdent, auxquels on en pourrait joindre une foule d'autres, si c'était nécessaire, *il ne peut y avoir aucun doute sur la vraie loi de population chez les peuples civilisés ; elle est toute différente du principe de Malthus ; elle se traduit par la tendance à une prolifcité décroissante ; la civilisation arrivée à un certain degré de bien-être et d'idées ou de sentiments démocratiques achemine vers l'arrêt de l'accroissement de la population ; ce n'est que par une réduction graduelle du taux des décès que cet accroissement peut se maintenir ; mais il arrive un moment où cette réduction devient insuffisante. Le danger des peuples civilisés est beaucoup plus dans la tendance à la décroissance du taux des naissances que dans celle à l'encombrement du monde.*

À l'heure présente, la plupart des États constituant la grande Confédération américaine, la Suisse, la Suède, la Belgique, le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, la Norvège, le Danemark ont un taux de natalité qui égale à peine le taux de la natalité française de 1841 à 1850, lequel était de 27,44 pour 1 000 habitants, et qui, même pour la Suède, la Belgique¹³⁷ et la Grande-Bretagne tombe au niveau, sinon au-dessous, du taux de la natalité française dans la période de 1861 à 1810, lequel était de 26,30 p. 1 000. Dans la plupart de ces pays, la décroissance du taux de natalité ne peut être attribuée ni aux impôts qui y sont faibles ni au service militaire qui y est léger. La mentalité tend à s'y rapprocher de celle de la France contemporaine. Par degrés, au fur et à mesure de la pénétration du bien-être, des idées et des tendances démocratiques dans le centre, le sud et l'est de l'Europe, il est

¹³⁶ Voir l'ouvrage de M. Pierre Leroy-Beaulieu : *Les nouvelles sociétés anglo-saxonnes*.

¹³⁷ On doit particulièrement insister sur la chute dans les dernières années de la natalité en Belgique ; la population wallonne y est, sous ce rapport, presque dans les mêmes conditions que la population de la France (Voir pages 228 à 230).

vraisemblable que les nations qui occupent ces contrées s'achemineront aussi à une situation analogue. Cela, sans doute, demandera du temps, mais la direction semble dès maintenant prise.

Cela ne veut pas dire, dans toute la force du mot, que la civilisation dépeuple toujours, car avec une bonne hygiène on peut tellement gagner sur les décès que, même avec une natalité de 20 pour 1 000 habitants, la population devrait pouvoir non seulement se maintenir, mais même se légèrement accroître ; mais l'exemple de la France témoigne qu'elle peut dépeupler ; il reste à savoir si les autres nations qui suivent graduellement l'exemple de la France iront aussi loin qu'elle dans la voie de la réduction graduelle de la natalité.

En tout cas, il demeure constant, contrairement aux assertions de Malthus, que, dans la période actuelle de la civilisation, les subsistances produites dans les contrées civilisées ou qui sont destinées à leurs habitants tendent à augmenter beaucoup plus rapidement que la population de ces contrées, et c'est là la cause principale de la baisse des prix dont se plaignaient, à la fin du XIX^e siècle et dans les premières années du XX^e siècle, les agriculteurs des deux mondes. Quand même les pays civilisés européens devraient vivre sur leurs seules ressources, sans apport de subsistances des contrées lointaines, les simples progrès de l'agronomie et les incorporations de capitaux au sol donneraient, à bref délai, un taux de progression des subsistances qui dépasserait largement le taux d'augmentation du nombre des habitants¹³⁸.

¹³⁸ Sur les progrès agronomiques possibles, se reporter plus haut pp. 71 à 74 et consulter le t. I^{er} de notre *Traité théorique et pratique d'économie politique*, pp. 766-780. Le renchérissement de la vie survenu depuis 1909 et 1910 n'infirme pas les propositions ci-dessus ; ce renchérissement tient à des causes diverses où l'on fait entrer l'énorme augmentation de la production de l'or. Une partie de cette cherté paraît, en outre, avoir un caractère passager et provenir d'une série de mauvaises récoltes de blé, de vin, de sucre, de pommes de terre, de maladies sur le bétail, etc.

CHAPITRE V

DES CAUSES QUI TENDENT À LA RÉDUCTION DE LA NATALITÉ CHEZ TOUS LES PEUPLES CIVILISÉS ; CES CAUSES SONT SURTOUT D'ORDRE MORAL

Les enfants ne « paient plus » : ils sont, au contraire, une lourde charge. — L'orgueil démocratique est, toutefois, avec le goût de ses aises, la cause la plus déterminante de l'affaissement de la natalité. — L'école de Le Play : insuffisance du remède qu'elle propose. — Espérance bien fragile d'une conception plus noble de la vie. — La civilisation amène un retard dans l'âge du mariage : conséquences de ce retard. — La mesure de la fécondité conjugale par âges. — Le mouvement féministe ; influence déprimante qu'il peut exercer sur la natalité. — La « *masculinisation* de la femme » constitue un des grands périls de la civilisation contemporaine.

On a vu combien il est superficiel d'attribuer la décroissance quasi ininterrompue de la natalité à la lourdeur des impôts ou au service militaire, quoique ce dernier évidemment ne soit pas sans exercer quelque influence ; mais ce n'est qu'un facteur secondaire.

Les facteurs principaux sont d'ordre moral. D'une part, l'on se marie moins ou l'on se marie plus tard, même dans les pays où le service militaire ne prend pas à vingt ans toute la jeunesse masculine. D'autre part, on cherche à limiter le nombre des enfants, dans la plupart des ménages.

À ce dernier point de vue, nous ne ferons que mentionner à nouveau la remarque déjà faite (voir p. 46) que les enfants autrefois étaient en quelque sorte rémunérateurs, étaient payants, s'il est permis d'employer en pareil cas cette expression anglaise, pour les familles du menu peuple soit rurales, soit industrielles. Les soins qu'on leur donnait dans leur première enfance étaient assez

sommaires et peu coûteux ; à six ou sept ans, dans le travail rural ou le travail manufacturier, ils commençaient à gagner leur vie, et de dix ou onze ans à vingt, ils gagnaient plus que leur subsistance et apportaient de l'aisance à la famille. Les lois sur le travail des enfants, la fréquentation scolaire, les habitudes plus émancipées et plus exigeantes des adolescents et des jeunes gens ont renversé cette situation. Un enfant ne gagne rien ou à peu près jusqu'à quatorze ou quinze ans, très souvent même jusqu'à dix-huit ou dix-neuf ans, et de cet âge jusqu'à vingt-et-un, il n'admet pas, en général, que son travail puisse profiter à sa famille. Les lois sur le travail dans les ateliers des enfants et des jeunes gens éloignent en outre de plus en plus le moment où les enfants peuvent contribuer effectivement à leur entretien. Autrefois, il ressortait donc de tous les usages sociaux une prime indirecte à la production des enfants, et le paysan, le fermier, comme l'artisan ou le salarié, n'y étaient pas insensibles. Sans blâmer toujours la série d'actes et de sentiments qui a modifié cette situation, quoiqu'il soit facile d'y relever des excès, il faut constater que cette modification est radicale¹³⁹.

C'est, toutefois, l'orgueil démocratique qui est, avec le goût de ses aises, la cause la plus déterminante de l'affaissement de la natalité. Chacun rêve pour sa famille une ascension continue en richesse et en honneurs ; le meilleur moyen semble être à beaucoup que l'avoir patrimonial soit réparti sur peu de têtes. L'enfant unique, surtout garçon, si l'on était sûr qu'il vécût et que lui-même en eût un à son tour et ainsi de suite, serait le rêve d'un nombre très considérable de familles françaises et sans doute aussi wallonnes ou

¹³⁹ Voir plus loin des développements sur ce point, p. 443. Nous avons encore connu, dans la région montagneuse du Midi, des fermiers qui, grâce au travail en quelque sorte gratuit de leurs fils adolescents ou adultes, jusqu'au départ pour le service militaire, avaient pu se faire une certaine fortune. Peu à peu, toutefois, ces fils ont quitté leur famille, se jugeant exploités par elle, et aujourd'hui ces cas de gain dans une exploitation rurale, grâce au travail peu rémunéré des enfants, deviennent très rares. La natalité s'en ressent, notamment dans le département primitif de l'Aveyron, auquel se rapporte l'observation que nous venons de faire.

américaines. Le deuxième enfant est considéré comme un encas ou pour mêler les sexes ; le troisième, comme une erreur encore acceptable, et le quatrième comme une fâcheuse surprise. Nous avons pu écrire, il y a quelque vingt années, alors que le déclin de la natalité française était moins accentué qu'aujourd'hui, que « entre couples de paysans ou de bourgeois normands de même famille et de même nom, on s'entendrait pour savoir lequel de ces couples ferait l'enfant destiné à perpétuer le nom et à cumuler la fortune ». On a considéré cette réflexion comme une boutade, et dans une certaine mesure, elle l'est ; mais l'observation attentive que nous avons faite des mœurs et des idées de certaines classes et de certaines provinces de la France nous permet de dire que quelques groupes de familles, attentivement examinés et suivis par nous, justifient littéralement ce jugement. Certes, il est exceptionnel que l'on arrive à cette nature bizarre et à ce degré d'ambition familiale ; mais il s'en trouve des exemples. Nombre de femmes, en tout cas, dans certaines sphères, non seulement aisées ou riches, mais médiocres, renoncent au mariage et quelques hommes aussi, avec la consolation que leur neveu en sera plus riche.

L'école de Le Play pense que l'on pourrait, avec la liberté de tester et le non morcellement des héritages, prévenir les progrès de ce mal de la stérilisation systématique. Il y a, certainement, une part de vérité dans l'observation de Le Play, mais non toute la vérité ; nous avons pu écrire que nombre de Français, se trouvant dans l'impossibilité de faire légalement un « aîné », y arrivaient indirectement en supprimant les « cadets ». Le remède de Le Play serait, sans doute, très insuffisant, car, à moins de ne rien donner du tout aux enfants autres que celui qui serait favorisé, ce dernier serait toujours considéré comme privé du peu que l'on allouerait aux autres, et dût-on même ne rien allouer à ceux-ci, qu'on considèrerait qu'ils ont encore « fait tort » à l'enfant d'élection des frais de leur éducation et de leur entretien pendant leur enfance et leur adolescence. Il faut remarquer que la quotité disponible laisse encore un certain jeu au père de famille et dont, sauf dans quelques régions du Midi, il ne se sert pas : quand on a deux enfants, la

quotité disponible est d'un tiers, par conséquent, les parents peuvent laisser les deux tiers à l'un des deux enfants et le tiers seulement à l'autre ; quand il y a trois enfants, la quotité disponible est du quart, les parents peuvent donc laisser la moitié de leur bien à l'un des enfants, et seulement le quart à chacun des deux autres : la quotité disponible ne tombe jamais au-dessous du quart, de sorte que au cas de quatre enfants, les parents peuvent laisser 43,75% de leur fortune à l'un de leurs quatre enfants et seulement 18,75% à chacun des trois autres. Il y a donc là une marge assez appréciable ; mais l'esprit public et l'opinion générale portent peu à s'en servir. L'on aime mieux supprimer la venue au monde des cadets que de les chagriner en les privant de ce qu'ils croient leur être dû.

Ce n'est pas seulement dans les classes rurales, et pour conserver le bien familial, c'est dans toutes, aussi bien celles qui s'adonnent au commerce ou qui ne possèdent que des valeurs mobilières, qu'on constate la réduction systématique du nombre des enfants. Néanmoins, comme on le verra plus loin (p. 451), il y aurait des modifications sérieuses à introduire dans la législation en France sur les successions, notamment pour le partage des biens.

Le seul remède, que le temps peut-être pourrait apporter parce qu'il est un grand maître et que l'état moral des générations se transforme parfois par des influences nouvelles et inattendues, ce serait un changement complet dans les idées et les sentiments, l'avènement d'une conception moins étroite de la famille et de l'amour filial ; mais il n'y faut pas compter. *Il faudrait qu'une sorte de demi-indifférence pour les avantages de la richesse et qu'une plus grande confiance dans le résultat des efforts propres de l'homme vinsent dégager la famille de ses préoccupations sordides. Peut-être l'abaissement graduel du taux de l'intérêt produirait-il à la longue un revirement dans cette direction. La fortune ne pouvant plus représenter l'aisance prolongée pendant des séries de générations, il est possible qu'on vienne à s'en inquiéter moins et qu'on n'éprouve pas autant d'appréhension devant la division d'un avoir devenu naturellement plus stérile.*

Ce n'est là, toutefois qu'une hypothèse et l'ensemble des conditions mentales et matérielles de la civilisation présente porte, sinon à la stérilité, du moins à la réduction systématique de la natalité. Il est hors de doute que les pratiques vicieuses, dont parlait et que condamnait Malthus (voir plus haut, p. 24), que recommandaient au contraire M^{rs} Besant et nombre de néo-malthusiens, sont appliquées dans nombre de ménages en France, dans la Belgique wallonne, aux États-Unis et ailleurs, sans aller en général jusqu'aux méthodes précises et odieuses qui sont vantées par certains apôtres excentriques du néo-malthusianisme (voir plus loin, pages 296 à 338).

La propagande de ceux-ci est, d'ailleurs, bien inutile ; nombre de familles devancent leurs leçons par instinct.

L'absence de toute résignation à rester dans la condition où l'on a été placé par le sort, ainsi que l'effroyable concurrence dans toutes les professions intellectuelles, accrue et développée avec soin par les stupides encouragements de l'État moderne¹⁴⁰, retarde, d'ailleurs, de plus en plus l'âge des mariages, presque en tout pays, ce qui affaiblit, même en l'absence de toute pratique vicieuse, la fécondité matrimoniale. Il est des carrières où, à l'heure actuelle, surtout quand on a l'ambition de s'élever aux premiers rangs, on n'arrive à des gains d'un tant soit peu d'importance qu'entre trente-six ou quarante ans, la carrière de médecin, par exemple, quand on désire arriver à être titulaire dans un hôpital, et celle d'avocat. Pour être un peu moins lentes, nombre d'autres carrières, à l'entrée

¹⁴⁰ Sur l'aberration de la conduite de l'État moderne en matière d'instruction, consulter notre ouvrage : *L'État moderne et ses fonctions* (4^e édit., pp. 309 à 338). Les politiciens contemporains, à tous degrés, depuis les conseillers municipaux des villes jusqu'aux ministres, représentent, pris en masse et la part faite de quelques exceptions, une des classes les plus viles et les plus bornées de sycophantes et de courtisans qu'ait jamais connues l'humanité. Leur seul but est de flatter bassement et de développer tous les préjugés populaires, qu'ils partagent d'ailleurs vaguement pour la plupart, n'ayant guère consacré d'instants de leur vie à la réflexion et à l'observation.

desquelles se trouvent des examens, des concours, etc., ne fournissent une rémunération un tant soit peu ample que vers la trentaine.

Le zélé statisticien italien M. Bodio donne au sujet de l'âge des mariages toute une série de tableaux qui sont très instructifs. Dans les pays les plus civilisés, cet âge du mariage se trouve reculé depuis trente ans. Ainsi en France, en 1874, sur 303 113 mariages, 6 508 avaient lieu au-dessous de 20 ans pour les hommes et 72 228 de 20 à 25 ans, ensemble 78 736 ou 25,98% du total ; en 1875, le nombre des époux (hommes) au-dessous de 20 ans, sur 300 427 mariages, était de 6 384 et celui des époux de 20 à 25 ans de 74 445, ensemble 80 829 ou 26%, proportion à peu près équivalente. Pour la dernière année, au contraire, dont les résultats nous soient connus, 1890, le nombre des époux hommes au-dessous de 20 ans est de 4 740 et celui des époux de 20 à 25 ans de 63 990, ensemble 68 730, sur 269 332, soit 25,52% ou inférieur de 0,46% à la proportion de 1874 et de 0,48% à celle de 1875. Pour n'être pas énorme, cette différence n'en est pas moins appréciable.

Le recul de l'âge du mariage s'effectue également pour les femmes. En 1874, il se trouvait en France 60 592 épouses au-dessous de 20 ans, sur 303 113 mariages, soit une proportion de 19,99%. En 1875, le nombre des épouses de moins de 20 ans était de 62 046 sur 300 427 mariages, soit une proportion de 20,65%. En 1890, au contraire, le nombre des épouses au-dessous de 20 ans était de 52 655 sur 269 332 mariages, soit seulement de 19,55%, ou 1,10% de moins que la proportion de 1875 et 0,44% de moins que celle de 1874. La France était, de longtemps, arrivée à un état où l'âge du mariage était peu précoce ; néanmoins il recule encore.

L'Angleterre offre un phénomène du même genre : en 1874, il se trouvait dans l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles 102 époux (hommes) au-dessous de 18 ans et 5 450 de 18 à 20 ans, enfin 72 653 de 20 à 25 ans, sur un total de 149 848 mariages, soit une proportion de 3,71% pour tous les époux au-dessous de 20 ans et de 52,19% pour tous les époux au-dessous de 25 ans. On voit combien la situation est différente de celle de la France. En 1892, d'autre

part, le nombre d'époux (hommes), en Angleterre et dans le pays de Galles au-dessous de 18 ans est de 70, il est de 4 205 entre 18 et 20 ans et enfin de 92 976 de 20 à 25 ans, ce qui donne une proportion de 1,93% pour tous les époux au-dessous de 20 ans, au lieu de 3,71% en 1874, et de 44,02% pour tous les époux (hommes) au-dessous de 25 ans, au lieu de 52,19% en 1874. Ici le recul de l'âge du mariage est excessivement prononcé, beaucoup plus qu'en France, parce que ce mouvement est, en Angleterre, plus nouveau, par conséquent plus intense, tandis qu'en France où il s'effectue depuis longtemps, il ne peut plus continuer qu'avec lenteur. Cependant, en Angleterre, il n'y a pas de service militaire.

Le même recul de l'âge du mariage s'effectue pour les femmes et est aussi très sensible. En 1874, il y avait, en Angleterre et dans le pays de Galles, 2 322 épouses au-dessous de 18 ans, 20 961 entre 18 et 20 ans, 72 828 entre 20 et 25 ans, sur 149 848 mariages, soit une proportion de 1,55% pour les épouses au-dessous de 18 ans, de 15,54% pour toutes les épouses au-dessous de 20 ans et de 64,14% pour toutes les épouses au-dessous de 25 ans. En 1892, au contraire, on trouve 1 532 épouses seulement au-dessous de 18 ans, 21 041 entre 18 et 20 ans et 108 082 de 20 à 25 ans, sur 220 896 mariages, ce qui donne la proportion de 0,69% pour les épouses au-dessous de 18 ans, au lieu de 1,55% en 1874, de 10,22% pour toutes les épouses au-dessous de 20 ans, au lieu de 15,55% en 1874, enfin de 59,15% pour toutes les épouses au-dessous de 25 ans, au lieu de 64,14% en 1874. L'âge de mariage pour les femmes, comme pour les hommes, s'est donc depuis 1874 beaucoup retardé en Angleterre.

Dans les pays où le recul de l'âge du mariage n'est pas sensible pour les hommes, il l'est, en général, pour les femmes : ainsi, en Prusse, en 1874, il y avait, sur 224 621 mariages, 31 936 épouses au-dessous de 20 ans ; il ne s'en trouve plus que 21 786 sur 245 447 mariages en 1892¹⁴¹, ou 8,86%. En 1906, pour tout l'Empire

¹⁴¹ Bodio, *Movimento della Popolazione, confronti internazionali*, Rome 1894.

d'Allemagne, sur 498 990 mariages, on compte 43 012 épouses au-dessous de 20 ans, ou 8,64%, et 241 045 épouses de 20 à 25 ans, ensemble 284 087 de moins de 25 ans ou 56,92% seulement¹⁴². L'ensemble de notre civilisation, des idées qu'elle suscite et des exigences qu'elle développe, pousse à ce que les mariages soient moins précoce, surtout pour les femmes.

Or, la grande fécondité se rencontre avec la toute première jeunesse. Des recherches intéressantes, quoique ne pouvant conduire à des résultats absolument rigoureux, ont été faites à ce sujet par M. Joseph Korosi, chef de la statistique de Budapest. Il s'est efforcé de découvrir « la mesure et les lois de la fécondité conjugale ». Procédant par le dépouillement des tables de recensement et des actes de l'État civil, il parvient aux conclusions suivantes : « La fécondité de la femme arrive d'emblée, c'est-à-dire dès 18 à 19 ans, à son maximum, et elle décroît ensuite en ligne régulièrement descendante jusqu'à l'âge de 45 à 50 ans, où elle arrive à son terme. Les jeunes épouses d'au-dessous de 18 ans semblent ne pas encore être en pleine possession de leur force productive. À en juger d'après les observations, du reste peu suffisantes, qui se rapportent à cet âge, on pourrait conclure que cette faculté varierait pour elles entre 36 et 38%, c'est-à-dire qu'on peut admettre que, de 100 mariages de cet âge, il pourrait provenir, dans le cours d'une année, 36 à 38 enfants. De 18 à 20 ans, la fécondité atteint son maximum, c'est-à-dire un peu plus de 40%. De là, elle décroît par degrés réguliers : elle est à 25 ans de 32%, à 30 ans de 24%, à 35 ans de 17%, à 40 ans à peine de 10%, à 45 ans de 1,7%, à 50 ans de 0,1%... Les hommes atteignent au maximum de leur fécondité à 25-26 ans, elle est à cet âge de 35%, à 35 ans elle tombe à 23%, à 45 ans à 9,5, à 55 ans à 2,2, à 65 ans à 0,5%¹⁴³. »

¹⁴² *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, 1908, p. 18 et 19. En Suède, d'après M. E. Levasseur (*Économiste Français* du 15 janvier 1910), l'âge moyen du mariage des femmes est aujourd'hui de 27 ans.

¹⁴³ *Revue d'Économie Politique*, janvier 1895, pp. 5 et 6.

Il s'agit dans ce qui précède de ce que l'auteur appelle « la fécondité monogène », c'est-à-dire de la fécondité de l'un des deux sexes sans tenir compte de l'âge de l'autre sexe avec lequel il se combine.

Pour tenir compte de ce dernier élément et de ce qu'il nomme « la fécondité bigène », M. Körösi a dressé deux tableaux que nous reproduisons à titre de renseignement.

Pour 100 femmes des âges suivants, la probabilité de naissance dans l'année varie avec l'âge de l'homme dans les proportions ci-contre¹⁴⁴ :

ÂGE DU PÈRE	ÂGE DE LA MÈRE		
	25 ans	30 ans	35 ans
25 à 29	35,6%	25%	21,2%
30 à 34	31,2%	23,6%	19,9%
35 à 39	27,5%	21,8%	19,4%
40 à 44	»	16,7%	14%
45 à 49	»	14,4%	10,9%
50 à 54	»	»	10,9%

D'autre part, la fécondité des pères d'un âge donné varie avec l'âge de la mère de la manière qui suit :

ÂGE DE LA MÈRE	ÂGE DU PÈRE			
	25 ans	35 ans	45 ans	55 ans
Au-dessous de 20 ans	49%	»	»	»
Au-dessous de 20 à 24	43%	31,3%	16%	»
Au-dessous de 25 à 29	30,8%	27,3%	18,5%	»

¹⁴⁴ Körösi, *De la mesure et des lois de la fécondité conjugale. Revue d'Économie Politique*, janvier 1895, p. 8.

Au-dessous de 30 à 34	33,5%	23,7%	14,4%	8,1%
Au-dessous de 35 à 39	»	18,9%	11,8%	6,7%
Au-dessous de 40 à 44	»	6,6%	6,1%	3%

M. Körösi fait très judicieusement remarquer qu'il s'agit dans ces relevés de la *fécondité conjugale effective*, c'est-à-dire mesurée par les statistiques, et non de la *fécondité physiologique*, que l'on ne peut exactement connaître. En effet, les sentiments divers, le désir ou l'appréhension d'un enfant influent sur la fécondité conjugale, notamment au fur et à mesure que l'on s'écarte de la date du mariage et qu'un certain nombre d'enfants sont déjà survenus. Pour avoir la fécondité physiologique, il faudrait pouvoir agir par voie expérimentative, en dégageant le sujet de toutes les circonstances perturbatrices, ce qui n'est possible que pour les animaux. Cette « fécondité conjugale effective » est certainement, surtout pour les âges élevés, sauf en ce qui concerne les nouveaux mariés, fort au-dessous de la « fécondité physiologique ». D'autre part, il faut se rappeler que la Hongrie, qui a fourni la matière des observations de M. Körösi, est encore, au point de vue de la natalité, un pays primitif, c'est-à-dire un de ceux où les freins d'ordres divers, que la civilisation suscite, influent jusqu'ici le moins sur l'instinct naturel (voir, au tableau de la page 240, le chiffre très élevé de la natalité hongroise). On peut donc admettre que les constatations de M. Körösi donnent des indications non seulement très exactes pour la fécondité conjugale effective, mais encore approximatives sur la fécondité physiologique.

Cela étant, on voit que c'est de dix-huit à vingt ans que la fécondité atteint le maximum pour les femmes, que de vingt à vingt-quatre ans, elle a déjà sensiblement diminué, et considérablement de vingt-cinq à vingt-neuf ; que, pour l'homme, elle est au maximum aux environs de vingt-cinq et vingt-six ans et qu'elle a déjà notablement baissé de trente à trente-quatre ans ; qu'enfin la

combinaison d'âge des deux époux qui donne la plus forte fécondité est celle de vingt-cinq ans pour l'homme et de dix-huit à vingt ans pour la femme.

Ces observations étant admises à titre de simple approximation, en ce qui concerne la fécondité physiologique, on voit combien un recul de quelques années dans l'âge moyen du mariage doit réduire la natalité. Étant donné que, en Angleterre, la proportion, pour 100 femmes contractant mariage, de celles ayant moins de vingt ans est tombée, comme on l'a vu plus haut (page 265), de 15,54% à 10,22% et celle des épouses au-dessous de vingt-cinq ans de 64,14% à 59,15, il n'est pas possible que la natalité n'en soit pas affectée, d'autant qu'un recul analogue se produit dans l'âge des hommes contractant mariage, 52,19% ayant moins de vingt-cinq ans, en Angleterre et dans le pays de Galles, en 1874, et seulement 44,02% en 1892.

Un trait nouveau de la civilisation contemporaine récente est ce que l'on est convenu d'appeler le mouvement féministe, c'est-à-dire l'émancipation des femmes et leur admission à toutes les carrières, soit industrielles, soit scientifiques, soit administratives ou politiques, dont beaucoup étaient et sont encore pratiquement ou légalement l'apanage exclusif des hommes. Les femmes envahissent et surtout revendiquent nombre de professions jusqu'ici reconnues uniquement masculines. Ce mouvement a pris le maximum d'intensité dans les pays anglo-saxons ; il a obtenu un complet triomphe légal dans diverses colonies britanniques, la Nouvelle-Zélande, l'Australie du Sud et dans quatre ou cinq États de la fédération américaine, l'Orégon notamment, où les femmes jouissent du droit de vote et de l'éligibilité. Ce ne sont encore là que des satisfactions en grande partie d'apparat. La société civilisée repose encore sur l'antique base du ménage où l'homme et la femme ont des fonctions diverses ; il faudra un long temps pour modifier essentiellement cette séparation, soit naturelle, soit tout au moins traditionnelle, des tâches entre les deux sexes.

Néanmoins, dans nombre d'administrations publiques, l'instruction, les postes, les télégraphes, les téléphones, les banques,

les bureaux de chemins de fer, les femmes deviennent de plus en plus nombreuses. Elles s'insinuent dans la médecine ; elles commencent à se faufiler, en quelques pays, dans les professions juridiques. La femme ou du moins un certain nombre de femmes ont la prétention, non pas d'être les égales des hommes, ce qui serait très justifié, mais de devenir de plus en plus semblables aux hommes, de vivre comme eux. Le « mouvement féministe » est à la fois la conséquence, dans certains pays, de la diminution du nombre des mariages et réagit ensuite sur lui pour le déprimer encore. Nombre de jeunes filles assez mûres, particulièrement dans la petite classe moyenne instruite, ne trouvant pas d'époux, sont séduites par l'idée de se faire une carrière indépendante : le sentiment est profondément respectable ; mais cette masculinisation de la femme ne va pas sans inconvénients graves au point de vue de la population.

Il y a entre la décroissance des mariages ainsi que de la natalité, d'une part, et le mouvement féministe, un de ces liens, une de ces influences réciproques que les Allemands appellent Wechselwirchung. D'après les tables de M. Bodio, le nombre des mariages pour 1 000 habitants qui était, en Angleterre et Galles, de 8,51 en 1874 et de 8,37 en 1875, est tombé à 7,75 en 1890, 7,79 en 1891 et 7,72 en 1892, la décroissance étant très sensible (il n'est plus que de 7,47 en 1910). En Écosse, le nombre des mariages était de 7,59 p. 1 000 en 1874 et de 7,39 en 1875 ; il n'est plus que de 6,86 en 1890, 6,93 en 1891 et 7,05 en 1892¹⁴⁵.

Il est naturel que la femme qui peut vivre seule du produit régulier de sa carrière cherche moins à se marier, surtout quand cette carrière est absorbante, qu'elle s'exerce au dehors, qu'elle exige une grande régularité ; si la femme placée dans ces conditions se marie, il advient presque toujours alors qu'elle appréhende d'avoir des enfants, l'exercice et la continuité de sa profession devant naturellement en souffrir.

¹⁴⁵ Bodio, *Movimento della Popolazione : Confronti Internazionali*, 1894, p. 34.

D'autre part, dans les couches petites moyennes, certaines carrières des femmes, comme celle d'institutrice publique, de receveuse des postes, donnent à beaucoup de jeunes filles qui sont pourvues de positions de ce genre une sorte de dédain pour les hommes de leur classe qui pourraient devenir leurs époux, c'est-à-dire pour les paysans et les ouvriers. Nous avons souvent demandé en France que l'on fît un relevé des institutrices publiques et des receveuses des postes, suivant leur condition civile, c'est-à-dire suivant qu'elles sont mariées ou non, avec l'indication du nombre d'enfants qu'elles ont dans le premier cas. La probabilité est, d'après nos observations personnelles directes en province, qu'il y a moins de nuptialité et surtout moins d'enfants pour cette catégorie de femmes que pour l'ensemble des femmes du pays.

La question de la situation des femmes est l'une des plus délicates et des plus complexes qui soient. Nous nous sommes efforcé de la traiter dans un de nos premiers ouvrages¹⁴⁶. Il faut, sans doute, donner plus de droits à la femme, la rendre maîtresse de son salaire et de ses épargnes, relever son sort. Mais on ne doit pas se dissimuler que « *le mouvement féministe*, » *tel qu'il est dirigé par nombre de propagandistes et favorisé par divers petits États, constitue, à beaucoup de points de vue, un péril sérieux pour la civilisation*. *En rendant le ménage moins désirable, la maternité surtout plus incommode et plus redoutable, la masculinisation de la femme devra graduellement porter atteinte à la natalité, qui déjà, dans la plupart des pays civilisés, n'a que trop de tendance à s'affaiblir*. Les législations, tout en facilitant à la femme les moyens réguliers de gagner son existence, n'ont donc pas à favoriser l'assimilation de la femme et de l'homme, ni à supprimer toutes les consécrations légales de la division naturelle des fonctions entre les sexes.

La masculinisation de la femme est, à tous les points de vue, un des grands périls de la civilisation contemporaine. C'est un facteur desséchant et stérilisant.

¹⁴⁶ Voir notre ouvrage : *Le Travail des femmes au XIX^e siècle*.

CHAPITRE VI

L’AFFAISSEMENT DE LA NATALITÉ CHEZ LES PRINCIPAUX PEUPLES CIVILISÉS N’A PAS EMPÊCHÉ JUSQU’ICI UNE AUGMENTATION DE LA POPULATION. CAUSES DE CE PHÉNOMÈNE.

L’excédent actuel des naissances sur les décès dans les différents pays de l’Europe occidentale et centrale, depuis l’ouverture du XX^e siècle. — Tendance chez la plupart des peuples à l’amoindrissement de cet excédent. — Son maintien serait nécessaire au peuplement par la race européenne des contrées encore impeuplées et indéveloppées du globe où cette race peut prospérer. — La réduction de la mortalité peut ne plus suivre d’un pas égal la réduction de la natalité. — Ce que serait l’état de sociétés où la proportion des enfants serait énormément réduite et celle des hommes extrêmement vieux énormément accrue.

Il ressort des faits exposés dans les chapitres précédents et des observations qui s’y rattachent qu’il y a, quasi chez toutes les nations civilisées, une tendance à l’amoindrissement graduel de la natalité.

Un taux supérieur à 30 naissances pour 1 000 habitants devient exceptionnel chez les peuples de tout premier développement intellectuel et social (voir le tableau des pages 240 et 241) ; la plupart s’acheminent à 25 p. 1 000, quelquefois même à 23 ou 22 p. 1 000 ; en France, le taux de natalité est tombé au-dessous de 20 p. 1 000 habitants et même, en 1911, au-dessous de 19 p. 1 000. Tout semble présager que la chute, tant dans l’ensemble du monde civilisé qu’en France, ne s’arrêtera pas là.

Néanmoins, grâce à une réduction à peu près parallèle, sinon même parfois un peu plus forte, du taux de la mortalité, due surtout

aux progrès de l'hygiène et du bien-être, l'augmentation de la population, sauf en France, ne s'est jusqu'ici que peu ressentie de cette baisse du taux de la natalité. Les relevés suivants, qui concernent les principaux pays depuis l'ouverture du XX^e siècle, en témoignent ; ils sont extraits des statistiques officielles françaises sur le mouvement de la population et ont paru dans le *Journal officiel* (de la République française) du 6 juin 1912, page 505.

EXCÉDENT ANNUEL DES NAISSANCES SUR LES DÉCÈS
DANS DIVERS PAYS (NOMBRES ABSOLUS)

	FRANCE	EMPIRE allemand	AUTRICHE	HONGRIE	BELGIQUE
1901	72 398	857 828	330 124	239 917	84 000
1902	83 944	902 243	327 840	231 651	76 541
1903	73 106	812 173	305 861	209 313	73 626
1904	57 026	862 664	319 097	244 963	72 215
1905	37 120	792 839	237 227	159 611	69 094
1906	26 651	910 275	342 195	229 163	67 387
1907	19 071	882 624	312 256	222 253	69 791
1908	48 043	879 562	313 604	239 760	61 870
1909	14 608	884 055	295 117*	249 597	58 860
1910	71 410	879 113	321 310*	252 210	63 687

* Nombres provisoires.

	ANGLETERRE DE GALLES	PAYS- BAS	ITALIE	NORVÈGE	SUÈDE
1901	378 222	78 413	342 727	32 912	56 598
1902	404 971	82 480	365 893	34 099	57 642
1903	433 643	86 175	305 779	31 583	55 286
1904	395 605	84 404	386 827	31 488	54 800
1905	409 262	85 751	354 178	28 905	52 966
1906	403 800	87 693	374 103	30 102	60 254
1907	393 821	88 156	362 000	27 933	58 465
1908	419 927	84 925	368 759	27 597	58 306
1909	396 469	90 483	377 371	29 593	64 967
1910	413 779	88 910	461 771	29 548	59 291

On voit que, malgré la décroissance accentuée du taux de la natalité chez la plupart des nations depuis au moins un quart de siècle, les années récentes fournissent toujours pour l'Europe occidentale et centrale un accroissement notable de la population ; cet accroissement, toutefois, tend à faiblir un peu ; il est, en général, plus faible dans les années 1908-1910 que dans les années 1901-1903 : le cas est très fréquent notamment pour la Belgique et pour la Norvège. Le total de l'excédent des naissances sur les décès dans les dix pays considérés représentant, sauf l'Espagne, le Portugal, la Suisse et le Danemark qui manquent, toute l'Europe occidentale, centrale et septentrionale, atteint 7 427 028 âmes dans les trois premières années du XX^e siècle (1901-1903), soit une moyenne de 2 475 676 par an ; dans les trois années les plus récentes (1908-1910), cet excédent est un peu plus considérable ; il monte à 7 604 508, soit un excédent annuel moyen de 2 534 836 naissances sur les décès, ou 59 160 de plus que l'excédent annuel moyen des années 1901-1903 ; mais ce surcroît d'excédent des naissances dans les années 1908-1910 relativement aux années 1901-1903 est dû à la seule Italie, dont l'excédent annuel des naissances dépasse

pendant les trois années 1908-1910 de 64 333 têtes celui des trois premières années du siècle. Déduction faite de l'Italie, les neuf autres contrées considérées affirment, au contraire, un tout petit affaissement de l'excédent des naissances dans les trois années les plus récentes relativement aux trois premières années du siècle ; cet affaissement est, sans doute, actuellement insignifiant ; il n'en est pas moins significatif, et déjà très sensible en France, en Belgique et en Norvège ; on peut être certain qu'il s'accentuera et se généralisera dans les autres contrées.

Voici, d'autre part, d'après la même source, des relevés remontant au premier quart ou au premier tiers du XIX^e siècle, en ce qui concerne non plus les chiffres absolus des naissances, mais la proportion de leur excédent sur les décès :

EXCÉDENT ANNUEL MOYEN DES NAISSANCES SUR LES DÉCÈS POUR 10 000 HABITANTS

PÉRIODES	FRANCE	EMPIRE allemand	AUTRICHE	HONGRIE	BELGIQUE
1821-1825	67	»	»	»	»
1826-1830	50	»	»	»	»
1831-1835	36	»	»	»	69
1836-1840	48	»	74	»	85
1841-1845	54	106	96	»	94
1846-1850	28	81	6	»	38

1851- 1855	20	74	23	»	70
1856- 1860	28	104	100	»	87
1861- 1865	38	109	89	»	90
1866- 1870	15	98	70	»	62
1871- 1875	5	107	67	»	92
1876- 1880	29	131	82	77	102
1881- 1885	25	113	79	116	102
1886- 1890	11	121	88	115	91
1891- 1895	1	130	95	98	88
1896- 1900	13	147	116	115	109
1901- 1905	18	149	113	110	107
1906	7	149	124	113	93
1907	-5	142	112	111	95
1908	12	140	112	115	84
1909	4	138	99	119	79
1910	18	136	109	119	85

PÉRIODE S	ANGLETERR E ET GALLES	PAYS -BAS	ITALI E	NORVÈG E	SUÈD E
1821-1825	»	»	»	150	137
1826-1830	»	»	»	139	84
1831-1835	»	»	»	111	93

1836-1840	»	»	»	78	81
1841-1845	109	105	»	130	111
1846-1850	95	33	»	121	99
1851-1855	112	89	»	152	101
1856-1860	126	65	»	165	120
1861-1865	125	106	»	133	134
1866-1870	129	101	66	125	92
1871-1875	135	106	64	127	124
1876-1880	146	135	75	151	120
1881-1890	141	134	106	140	119
1891-1895	118	133	105	135	108
1896-1900	115	150	110	146	108
1901-1905	121	155	106	141	106
1906	117	156	112	131	113
1907	113	154	107	121	109
1908	119	147	108	119	108
1909	111	154	109	126	119
1910	115	150	133	125	108

Ces tableaux complètent celui que nous avons donné plus haut (pages 238 à 241). On y voit que presque partout, en ces dix pays principaux, le taux de l'excédent de la natalité s'affaiblit ; le taux de 1910 est, dans tous, sauf la Hongrie et l'Italie, inférieur à celui de la plupart des années précédentes et en général aux taux de la fin du dernier siècle, parfois même aux taux du milieu ou du dernier tiers du XIX^e siècle. C'est le cas non seulement de la France, où ce phénomène est le plus frappant, mais de la Belgique où le taux actuel est très inférieur à celui des périodes 1876-1885 et 1896-1905, également de l'Angleterre où le taux actuel est sensiblement au-dessous des taux de 1856 à 1890, aussi de la Norvège et de la Suède et même de l'Empire Allemand où, bien que soutenu par un développement industriel inouï, le taux s'est, cependant, un peu affaissé dans ces dernières années.

Certes, en laissant de côté la France, on peut soutenir que la natalité dans l'Europe occidentale et centrale est très satisfaisante, sinon même exubérante, puisqu'elle se traduit, pour les dix pays précités, par un excédent annuel moyen, pour les trois années 1908-1910, de 2 534 000 âmes, lequel, avec l'Espagne, le Portugal, la Suisse et le Danemark¹⁴⁷, omis dans les tableaux ci-dessus, atteint 2 867 000 âmes. Il y a là amplement, dira-t-on, de quoi suffire aux tâches annuelles qui se révèlent dans les vieux pays et en même temps permettre le peuplement assez rapide des pays neufs. Cet excédent de 2 867 000 âmes par an, est presque doublé si l'on y joint les pays omis de l'Orient de l'Europe : Russie, États Balkaniques, Grèce, lesquels, en l'année 1910, ont eu un excédent d'environ 2 365 000 âmes des naissances sur les décès¹⁴⁸, ce qui porterait l'excédent total des naissances dans toute l'Europe, la Turquie laissée de côté, pour l'année 1910, à 5 232 000 âmes. Mais, on peut dire que l'excédent des naissances sur les décès en Russie peut être absorbé, pendant de longues années tout au moins, par le peuplement propre du pays, ainsi que celui de la Sibérie et de l'Asie centrale ; de même, l'excédent des naissances des pays des Balkans doit être affecté au peuplement encore très insuffisant de ces contrées ; la Grèce seule peut être jointe à l'Europe occidentale et centrale ; on peut, avec cette adjonction et celle des juifs russes, porter à 3 millions environ l'excédent des naissances sur les décès de l'Occident et du Centre de l'Europe. On dira qu'un surcroît annuel de population de 3 millions d'âmes environ pour tout ce bloc de nations est en soi considérable et qu'il ne pourrait même, ajouterait-on, se poursuivre indéfiniment au-delà par exemple du

¹⁴⁷ L'excédent des naissances sur les décès est en Espagne de 190 660 (année 1910) ; au Portugal, de 65 312 (année 1909) ; en Suisse de 36 991 (année 1910) ; au Danemark de 40 112 (année 1910).

¹⁴⁸ L'excédent des naissances sur les décès est, pour la Russie, de 2 132 722 âmes en 1910 ; pour la Roumanie, de 100 263 âmes ; pour la Serbie, de 47 785 ; pour la Bulgarie, de 59 279 ; nous ne trouvons pas le chiffre de la Grèce, mais on peut évaluer pour cette contrée cet excédent à 26 000 ou 28 000 âmes.

XX^e siècle ou tout au plus du XXI^e siècle sans inconvénients graves, puisqu’alors le nouveau monde lui-même arriverait à être peuplé, sinon surpeuplé.

Ce sont là des perspectives, sinon tout à fait lointaines, du moins encore distantes. Nous avons plus haut consacré un chapitre aux besoins du globe en population (voir pages 171 à 178). Il faut remarquer que, *si la race blanche et la civilisation occidentale ont pu prendre la prédominance dans le monde, c'est qu'elles ont produit régulièrement un excédent de population qui a pu se déverser sur l'Amérique et l'Océanie. Autrement, la race blanche eût pu être subalternisée et l'eût même été certainement à la race jaune. La continuation de cet excédent de population pendant au moins un siècle, sinon deux, est absolument indispensable pour assurer à la race blanche la prédominance complète dans les deux Amériques et dans les îles du Pacifique Central et Méridional.*

Or, il n'est nullement certain, avec l'affaiblissement graduel de la natalité dans l'Europe occidentale et même centrale, qu'un excédent notable des naissances se maintienne indéfiniment ou même très longtemps, au moins en ces régions où la race blanche a atteint le degré le plus élevé de développement, pendant une très longue durée.

Autrement, l'on doit tomber d'accord qu'une diminution modérée de la natalité, coïncidant avec une réduction au moins égale de la mortalité, ce qui a été le cas depuis un quart de siècle dans l'Europe occidentale, la France laissée de côté, peut avoir quelques avantages économiques et sociaux, sinon toujours moraux. Mais il est à craindre que, avec le temps, la réduction de la natalité ne dépasse la réduction proportionnelle de la mortalité. C'est déjà présentement le cas de la France, et il ne faut pas oublier que ce pays, le plus ancien par sa formation, le plus moderne par sa direction, le plus démocratique politiquement et économiquement, est celui qui peut être le plus considéré comme le pays type ; non pas que ce soit un modèle, mais c'est la contrée où la population européenne a fait le plus d'étapes dans la voie qu'elle suit depuis plusieurs siècles et particulièrement depuis un siècle et demi.

L'excédent notable de population du bloc européen occidental et central tenant principalement, depuis un quart de siècle et surtout depuis l'ouverture du XX^e siècle, à un abaissement considérable de la mortalité qui a compensé, soit totalement, soit en très grande partie, les effets de l'abaissement corrélatif de la natalité, on peut se demander si ces deux mouvements parallèles pourront se continuer très longtemps encore, pendant toute la durée du présent siècle par exemple, ou si la réduction de la natalité ne deviendra pas un jour, sinon prochain, du moins pas trop éloigné, supérieure à la réduction de la mortalité. Alors l'excédent actuel des naissances sur les décès, dans l'ensemble de l'Europe occidentale et centrale, se réduirait considérablement et pourrait même, comme en France, finir par disparaître.

Cette perspective évidemment ne s'annonce pas comme toute prochaine ; mais c'est une éventualité qui pourrait se réaliser dans la deuxième moitié ou le dernier tiers du présent siècle et tout au moins au siècle prochain.

La natalité, dans la plupart des nations de l'Europe occidentale et centrale (la France laissée de côté) s'est affaissée de 30 ou 40 pour 1 000 habitants, suivant les pays, dans la période 1874-1885 (voir le tableau des pages 238 à 241) à des taux de 23 à 28 p. 1 000 dans la période 1900-1911, soit une chute moyenne de 7 à 8 naissances pour 1 000 habitants. La mortalité a fléchi dans une proportion plus ou moins correspondante pendant la même période, soit de 26 à 28 p. 1 000 à 18 ou 19, ou même à 14 ou 15 pour 1 000 habitants comme en Angleterre et dans les pays scandinaves.

Reste-t-il, à l'heure présente, après ces progrès accomplis, une aussi grande marge pour la réduction de la mortalité que pour celle de la natalité ? Les sociétés civilisées, gagnant chaque jour en connaissances théoriques et pratiques, en aisance et bien-être général, en instruction populaire, ont pu réduire considérablement la part annuelle de la mort et reculer l'âge où l'homme paie à celle-ci l'inévitable tribut. Des découvertes médicales, comme celle du vaccin contre la petite vérole, du sérum pour triompher de la diphtérie, le traitement amélioré de la fièvre typhoïde, les méthodes

antiseptiques, la propagation de l'hygiène familiale, individuelle et sociale, l'assainissement de l'habitation, la recherche des eaux pures ou la purification des eaux souillées, une alimentation plus rationnelle, la diminution des heures de travail, une foule de perfectionnements ont pu réduire à 16 ou 17 pour 1 000 habitants dans certains pays, à 13 ou 14 p. 1 000 dans d'autres, le taux moyen de la mortalité nationale annuelle. Mais cette réduction peut-elle être indéfinie ? Pourrait-on arriver à un taux de mortalité de 10 p. 1 000 par exemple ? On dira que les colonies australasiennes en sont là ; mais elles ne sont pas constituées de groupes humains normalement composés. La proportion des enfants et celle des vieillards y sont beaucoup plus faibles que dans des populations anciennes où l'immigration tient peu de place. Pourrait-on arriver, par un surcroît de réduction de la mortalité, à un état de société où la moyenne de la vie serait de 100 ans ou même de 90 ans ? Il ne semble pas, quel que soit l'optimisme de certains hygiénistes, de M. Metchnikoff par exemple, que l'on puisse entretenir cette espérance.

Il y a donc une limite à la réduction de la mortalité : celle-ci ne paraît pas pouvoir descendre, dans un groupe social normal, à 10 et surtout à 8 pour 1 000 habitants par exemple. Or, la réduction de la natalité se présente sinon comme n'ayant pas de limites, du moins comme ayant des limites beaucoup moins fixes. Il y aura, sans doute, toujours des hommes et des femmes ayant le sentiment de la paternité et de la maternité. Mais l'exemple de la France et surtout de certains départements de France (voir plus loin page 391) prouve que ce sentiment peut cesser d'être général ou qu'il peut trouver sa satisfaction dans un seul enfant par ménage.

Ainsi, l'on peut concevoir que, si rien ne modifie les tendances actuelles de la civilisation, la réduction de la mortalité, quelles que soient les espérances justifiées que l'on fonde sur elle, puisse un jour rester inférieure à la réduction de la natalité. La France ne serait plus alors la seule nation d'Europe acculée à une population stationnaire ou plutôt à une population déclinante.

Puis, quelle serait la situation des sociétés européennes si le nombre des habitants n'y progressait ou même ne s'y maintenait que par un allongement graduel de la vie humaine, venant compenser totalement ou partiellement un affaissement graduel de la natalité. Une société de ce genre aurait un nombre relatif énorme de nonagénaires, d'octogénaires, de septuagénaires, c'est-à-dire d'êtres pour la plupart improductifs. À l'heure actuelle, chez les nations les plus développées de l'Europe, on considère que l'âge du travail productif expire, en général, à soixante ans, puisque c'est cet âge que l'on fixe, en France du moins, pour les retraites ouvrières. Quel serait le fardeau des improductifs dans une nation où abonneraient non seulement les septuagénaires et les octogénaires, mais les nonagénaires et les centenaires ? On dira que le nombre des improductifs ne serait pas plus grand qu'aujourd'hui parce que ces légions de vieillards remplaceraient les légions actuelles d'enfants, ceux-ci n'étant plus procréés qu'en nombre restreint. Une société ainsi composée perdrait non seulement en grâce et en animation, mais en énergie, en activité soit physique, soit intellectuelle ; ce serait une société éteinte.

Dans l'état présent du monde, avec ses immensités impeuplées et les constantes découvertes facilitant la production, tout porte donc à désirer que la natalité ne se réduise pas trop dans les sociétés de l'Europe occidentale et centrale, et que l'exemple de la France ne soit pas suivi.

Il est vrai que plusieurs décades d'années peuvent s'écouler avant qu'un autre peuple européen se trouve dans la situation de la France, c'est-à-dire à la veille du déclin persistant de la population. Les tableaux de la page 275 en témoignent : la natalité en Angleterre a fléchi d'une dizaine de naissances pour 1 000 habitants, c'est-à-dire d'un quart environ depuis un demi-siècle ; elle pourrait encore flétrir d'autant que le nombre des naissances y dépasserait, néanmoins, légèrement celui des décès. À plus forte raison en serait-il ainsi en Allemagne où la natalité a fléchi également de 10 à 12 naissances pour 1 000 habitants, c'est-à-dire d'un peu plus d'un quart, depuis 1874-1880 ; elle y est encore de 28 p. 1 000 environ

mort-nés déduits, et avant qu'elle ne tombe à 18 ou 19 p. 1 000 comme en France, il peut s'écouler un demi-siècle, sinon davantage.

Nous avons établi que la civilisation amène chez tous les peuples une fécondité décroissante, pouvant aller jusqu'à la *stérilité relative* (*nous appelons de ce nom l'insuffisance des naissances pour compenser les décès*) ; mais cette stérilité relative n'est encore qu'une éventualité assez distante pour la généralité des peuples d'Europe, tandis qu'elle est pour la France une réalité présente. Nous étudierons dans une autre partie de cet ouvrage le cas spécial de cette nation et les mesures qu'il paraît exiger.

CHAPITRE VII

LES DANGERS ÉCONOMIQUES ET MORAUX D'UNE POPULATION STATIONNAIRE ET D'UNE TROP FAIBLE NATALITÉ

Cas exceptionnels, dans l'état présent du monde, où la population peut trop s'accumuler dans un pays. — Remèdes à ce sujet. — Inconvénients de la stagnation de la population dans un pays : déchéance politique et fâcheux résultats qui s'ensuivent. — Manque d'émigration ainsi que du stimulant et du soutien que donnent les émigrants. — Une population stationnaire perd nécessairement en énergie, en activité et en initiative. — Elle est vouée à une infiltration d'étrangers, ce qui peut avoir des inconvénients divers. — L'ensemble des peuples occidentaux peut se trouver un jour, par l'affaissement de la natalité, dans une situation difficile relativement aux peuples asiatiques.

Quoique le danger auquel est exposée la civilisation moderne se trouve dans une direction opposée à celle où le cherchait Malthus, il peut être exceptionnellement et passagèrement vrai, cependant, que, dans certains pays encore primitifs et pauvres en capitaux, la population peut s'entasser d'une manière excessive par rapport aux moyens d'action et aux connaissances techniques dont elle dispose. Il a pu en être ainsi en Irlande vers le milieu du XIX^e siècle ; et c'est peut-être encore le cas aujourd'hui, sinon de l'Italie, du moins de certaines provinces italiennes, du nord du Portugal également et peut-être même de quelques rares provinces allemandes. Un statisticien qui avait, de temps à autre, des aperçus originaux, feu le docteur Bertillon, émettait l'idée que l'Allemagne transforme son excédent de production sur la consommation courante, en enfants ou en accroissement de population, et que la France, au contraire,

transforme ce même excédent en épargnes et en capitaux. Cette proposition, qu'il n'eût pas fallu exagérer, avait, sans doute, quelque chose d'exact. Depuis près d'un demi-siècle que feu Bertillon a trouvé cette formule, l'Allemagne avec son prodigieux développement industriel et l'affaissement graduel, quoique restreint encore, du taux de la natalité, semble à la veille de modifier ses tendances d'alors.

Il peut être vrai que, pour les capitaux existants et pour les connaissances techniques, sinon possédées, du moins appliquées, la population, quoiqu'une partie notable de l'excédent s'en déverse sur le reste du monde, croisse trop rapidement en Italie. Si, au lieu d'une natalité de 37 à 38 p. 1 000, comme dans la période de 1881 à 1892 et de 33 p. 1 000 comme en 1909 et 1910, l'Italie, n'ayant que 286 588 kilomètres carrés de superficie, guère plus de la moitié de la surface de la France, et encore une grande partie de ces 286 500 kilomètres carrés étant des terrains montagneux, ne possédant pas de mines de houille et par conséquent n'ayant pas de très grande industrie, et comptant 34 686 000 habitants en 1911, soit 121 habitants au kilomètre carré, ou 67% de plus que la France, si l'Italie, dans ces conditions, n'avait que 27 à 28 naissances pour 1 000 habitants, ce qui serait encore une natalité plus forte que celle de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ou celle de la Belgique et analogue à celle de la Suisse, si, d'autre part, les paysans, les ouvriers et les bourgeois italiens, moins comblés de charges, pouvaient faire un peu plus d'économies et constituer plus de capital, le pays arriverait graduellement à plus de prospérité. Il ne faut pas oublier que l'Italie a fait, cependant, depuis l'ouverture du XX^e siècle, de grands progrès, qui ont, dans une certaine mesure, relevé le niveau de vie de l'ensemble de la nation, que la technique agricole est encore très défectueuse dans la plupart des provinces, qu'en outre l'émigration, surtout l'émigration définitive, pourrait

encore être plus développée qu'aujourd'hui¹⁴⁹, au grand avantage des individus et de la nation. (Voir plus loin dans le présent ouvrage, page 483, le chapitre consacré à l'émigration.) Enfin il est fort probable que, avec le temps, au fur et à mesure que toutes les couches de la population se seront imprégnées des sentiments de la civilisation moderne, la natalité italienne s'affaiblira davantage ; les capitaux aussi se multiplieront et probablement on verra en Italie, comme ailleurs, s'effectuer ce changement du taux de natalité, qui est si frappant non seulement en France, mais en Angleterre, en Belgique, en Suisse et aux États-Unis.

Dans l'état présent du monde et des découvertes, il est mauvais que la population d'un pays soit tout à fait stationnaire ; elle croîtrait de 0,5 à 1% par année que ce serait une situation à tous les points de vue bien plus avantageuse que la simple stagnation. Si cette dernière peut devenir souhaitable un jour, ce qui est incertain, c'est quand le monde entier sera peuplé d'une façon un peu dense et exploité d'une manière scientifique, quand, d'autre part, les méthodes agronomiques ne feront plus de progrès sensibles, tandis, que, à l'heure présente, elles sont au début d'une ère de grand perfectionnement.

Dans les circonstances présentes, la stagnation de la population d'un grand pays est, d'abord, une cause de graduelle déchéance politique, puisque les pays rivaux voient leur population s'accroître tandis que la sienne ne change pas. Or la situation politique internationale des peuples, le prestige dont ils jouissent, l'expansion de leur langue, l'admiration, même déraisonnable, que leur vaut leur prépondérance, influent sur la faveur dont jouissent leurs produits et leurs nationaux. L'essor de tout ce qui est allemand depuis 1871, la grande clientèle économique et intellectuelle de l'Allemagne depuis lors en font foi.

¹⁴⁹ Le nombre des Italiens, fixés en dehors du Royaume, était estimé, en 1910, à 5 476 000 ; il n'y aurait qu'avantage pour l'Italie à ce qu'il fût moitié ou même deux fois plus considérable.

En second lieu un pays dont la population n'augmente pas n'a que peu d'émigrants qui aillent porter dans les pays lointains ses mœurs, ses goûts, sa langue, et qui forment une sorte de trait d'union entre la nation qu'ils ont quittée et celle où ils s'établissent. Les émigrants sont les meilleurs des commis voyageurs, les plus convaincus et les plus convaincants, les plus ardents et les mieux y écoutés ; les émigrants allemands dans toutes les contrées du monde ont, avec l'éclat des victoires de l'Allemagne, notamment contribué à l'essor récent du commerce germanique.

En troisième lieu, et c'est le point capital : *une population qui reste stationnaire finit par s'alanguir, s'efféminer ; dans les familles peu nombreuses, à deux ou trois rejetons seulement, à plus forte raison à un seul, les enfants sont élevés avec une tendresse trop pusillanime ; ils sont entourés d'une affection amollissante qui diminue chez eux la hardiesse du caractère et de l'esprit.* Une pareille nation devient bientôt, dans son train général de vie, casanière et routinière. L'esprit d'initiative s'y émousse ; dans les classes supérieures et moyennes, le désir d'améliorer sa situation repose alors uniquement sur l'épargne ; dans les classes même inférieures, les hommes finissent par répugner à toutes les tâches pénibles, aux travaux durs et prolongés : les emplois publics et tous les emplois privés à revenu fixe qui ont un caractère analogue deviennent l'idéal de chacun, à tous les degrés de l'échelle sociale. Les entreprises aléatoires et lentes n'y trouvent plus de recrues. Un semblable peuple ne peut plus avoir ni grand commerce lointain, ni marine, ni exploitation fructueuse des colonies ; les particuliers y sont moralement trop engourdis pour apporter un concours sérieux et persévérand aux tentatives nationales qui ont cet objet.

Les étrangers, provenant des pays prolifiques voisins, viennent affluer chez le peuple riche et stationnaire et, s'ils ne secouent pas son inertie, du moins ils parent à quelques-uns des inconvénients de sa torpeur. Quels que soient les désavantages qu'au point de vue du maintien des traditions et du cachet national aient cette infiltration et cette fixation sur le sol d'une population exotique, il convient que le peuple stationnaire, à plus forte raison le peuple

déclinant, lui fasse bon accueil et qu'il cherche à s'assimiler ces nouveaux arrivants. En manquant aux lois de l'hospitalité cordiale, il jouerait une grosse partie et s'exposerait un jour ou l'autre à des guerres de race, dans des conditions désavantageuses, avec ceux de ses voisins qui ont conservé une proliférité supérieure à la sienne¹⁵⁰. C'est ainsi que la France compte aujourd'hui sur son sol plus de 1 000 000 d'étrangers (exactement 1 132 696 d'après le recensement de 1911), soit une proportion de près de 3 p. 100 de ses habitants, et que, dans certaines parties du territoire, cette proportion non seulement atteint 8 à 10%, mais s'élève même, pour l'important département des Bouches-du-Rhône avec son chef-lieu, Marseille, à 18%, les naturalisés compris (voir plus loin, p. 378).

Au point de vue de la sécurité politique, dans l'état encore très instable des relations internationales européennes, cette agglomération d'étrangers, surtout dans les départements frontières et dans les grandes villes, n'est pas sans quelques dangers. Il faut s'y accommoder, cependant, pour éviter un plus grand mal et politique et économique et moral. Le mieux est de s'efforcer de les naturaliser graduellement ; nos lois ont été sur ce point trop réservées. L'heureuse plasticité de la nation française, l'une des grandes facultés qui nous sont universellement reconnues et n'ont éprouvé aucun amoindrissement avec le temps, nous rend plus aisés qu'à d'autres peuples cette absorption des immigrants ; néanmoins, comme on le verra plus loin, la situation est devenue, à ce point de vue, plus délicate et moins propice qu'autrefois (voir plus loin, pp. 366 à 387).

La fusion des éléments étrangers, s'infiltrant avec continuité chez un peuple à population propre stationnaire, est le seul moyen

¹⁵⁰ Il ne faudrait pas oublier que la différence de densité de population dans des pays voisins à égales forces productives naturelles entraîne nécessairement soit l'infiltration occulte et pacifique d'une partie de la population exubérante du pays le plus peuplé dans celui qui l'est le moins, soit dans un avenir plus ou moins éloigné de terribles luttes d'extermination, auxquelles on peut littéralement appliquer l'expression, si souvent employée à tort et à travers, de *struggle for life*.

d'empêcher que la faiblesse de la natalité n'ait pour une nation des conséquences politiques, économiques et morales de trop de gravité.

Nous n'avons voulu, en ce chapitre, qu'esquisser les inconvénients généraux d'une population stationnaire, à plus forte raison ceux d'une population déclinante, surtout avec une densité modique, malgré des ressources naturelles étendues. Nous nous livrerons plus loin, en traitant de la situation particulière de la France, à un examen plus détaillé de cet important sujet.

Quant aux autres peuples civilisés, en général, chez lesquels se sont répandues l'instruction, l'aisance, l'ambition démocratique, il a été surabondamment prouvé que la prolificité diminue graduellement chez eux. Cette diminution même est inquiétante. En soi, elle est excessive en France, et peut-être aussi dans l'est des États-Unis ; elle tend à le devenir en Belgique et, suivant leur degré de civilisation et de démocratie, dans divers autres pays.

On peut même se demander si les peuples civilisés occidentaux ne pourront pas un jour se trouver dans une situation difficile, à ce point de vue, relativement à certains peuples primitifs. Les premiers sont protégés jusqu'ici par la supériorité de leurs méthodes scientifiques, de leur administration et de leur armement. Mais s'il était poussé plus loin, l'affaiblissement de la natalité des peuples civilisés ne serait pas sans inconvénients très graves, au point de vue de leur sécurité peut-être, et à coup sûr au point de vue de leur faculté d'essor.

LIVRE IV

LE NÉO-MALTHUSIANISME

CHAPITRE PREMIER

CARACTÈRE ET NAISSANCE DU NÉO-MALTHUSIANISME EN ANGLETERRE

Caractère du néo-malthusianisme. — Son opposition à l'idéal de Malthus. — Il est né en Angleterre et est contemporain de Malthus. — C'est une adhésion au principe malthusien de la population, mais en même temps une protestation théorique et pratique contre le *moral restraint* ou la continence. — James Mill. — Propagande néo-malthusienne active de 1822 à 1834. — Réapparition de ce mouvement en 1854, puis, de nouveau, de 1876 à 1878. — Effets limités, mais cependant appréciables, de cette propagande.

On entend par *néo-malthusianisme* un système théorique et un ensemble de pratiques qui sont une déformation et une manifeste corruption de la doctrine de Malthus.

On a vu plus haut que Malthus, pasteur, homme religieux et d'une haute moralité, convaincu que l'excès de population était la cause de la misère et d'une grande partie des vices de l'humanité, particulièrement chez la classe populaire, recommandait comme frein préventif (*preventive check*) ce qu'il appelait le *moral restraint*, le contrôle moral ou plus simplement la continence.

Jamais Malthus n'a varié à ce sujet. Dans la première édition de son livre, en 1798, qui était une esquisse sommaire, il s'appliquait surtout à détruire la doctrine alors régnante, émanant des philosophes du XVIII^e siècle, que les souffrances de la société

étaient dues à la mauvaise organisation du gouvernement, à l'administration défectueuse, à la législation imparfaite ou pernicieuse et spécialement à la grande inégalité entre les hommes.

À l'encontre de cette croyance courante, il édifiait dans les termes les plus nets, avec même une brutalité saisissante, sa doctrine que l'excès du nombre de convives au banquet de la vie, devant des mets insuffisants, était seule responsable de la misère et de la généralité des maux sociaux. Dans la seconde édition de son livre, en 1803, il voulut donner à sa doctrine un caractère plus positif : c'est alors qu'il émit, avec insistance, le concept du *moral restraint* ; par cette formule il entendait, et c'est ce qu'il dit expressément, dans la dernière édition de son *Essai*, parue de son vivant, à savoir la sixième publiée en 1826 : « une abstention (ou ajournement) du mariage, par des motifs tirés de la prudence, avec une conduite strictement morale pendant la période de l'abstention. » Quant aux relations sexuelles durant le mariage, Malthus ne songeait nullement à les réglementer et leur laissait suivre leur cours naturel.

Nous avons reproduit plus haut (page 24) une déclaration tout à fait caractéristique de Malthus, à ce sujet : « Le libertinage, les passions contraires au vœu de la nature, la violation du lit nuptial, en y joignant tous les artifices employés pour cacher les suites des liaisons criminelles ou irrégulières, sont des obstacles préventifs qui appartiennent manifestement à la classe des vices. » On voit qu'il condamnait la violation du lit nuptial non pas par l'adultère seulement, mais par le recours à des *artifices* employés dans les liaisons irrégulières.

La doctrine de Malthus était une doctrine hautement ascétique, prêchant la continence ; jamais il ne s'en est écarté.

Tout autre est le *néo-malthusianisme* ; ce mot s'entend d'une théorie qui, admettant comme fondée et prouvée la doctrine de Malthus que l'excès de population est la cause principale de la misère dans l'humanité et spécialement dans la classe populaire, rejette le *moral restraint*, l'abstention, l'ajournement ou la réduction des rapports sexuels physiques, comme une condition impossible ou trop pénible et recommande un ensemble de

pratiques diverses, d'*artifices*, pour rendre les relations physiques sexuelles à volonté improductives. Hommes et femmes conserveraient aussi fréquents qu'antérieurement les rapports sexuels, mais s'arrangeraient de façon, quand ils le jugeraient utile, à ce qu'il n'en résultât pas la procréation d'enfants. L'indication des pratiques ou des artifices ayant cet objet ou cet effet peut être plus ou moins vague ou, au contraire, tout à fait précise. On aboutit, dans ce système, à ce que l'on a appelé récemment « la génération consciente », c'est-à-dire la génération qui ne se produit que lorsque l'homme et la femme qui s'unissent ont vraiment la volonté de procréer. En l'absence de cette volonté, l'homme et la femme se donnent impunément, par l'union sexuelle, une jouissance, en s'affranchissant de la conséquence naturelle habituelle qu'elle peut avoir et qui constituerait une charge, une gêne ou un embarras.

C'est là une théorie sensualiste, par excellence, tout épicurienne, au sens courant et grossier du mot. Ces pratiques et ces artifices, certains moralistes les ont englobés sous la dénomination et la flétrissure d'*onanisme conjugal*. Les *néo-malthusiens* logiques, qui tirent toutes les conséquences de leur doctrine, admettent, au cas où les pratiques et les artifices anticonceptionnels dans l'union des sexes, par un fâcheux hasard, n'ont pas abouti, le droit à l'avortement et il s'en trouve parmi eux qui réclament ce qu'ils appellent la liberté de l'avortement.

Que cette doctrine et cet ensemble de pratiques et d'artifices, d'ailleurs variables, aient, dans les sociétés contemporaines, un certain nombre d'adeptes déclarés, de propagandistes zélés et un nombre infiniment plus grand d'adhérents silencieux, cela est manifeste. On croyait, toutefois, en général, que le *néo-malthusianisme*, comme son nom l'indique, était d'origine assez récente ; on ne le faisait guère remonter, comme principe, avant le milieu du XIX^e siècle et, comme application un peu fréquente, avant le dernier quartier dudit siècle. Nous-mêmes, dans divers de nos ouvrages et particulièrement, dès la première édition de notre *Traité théorique et pratique d'économie politique* (1896), nous avions cité un passage étendu et caractéristique d'un livre paru en 1854 en

Angleterre sous le titre de : *Religion physique, sexuelle et naturelle* et traduit en français, en 1869, sur la 7^e édition anglaise, sous le titre de *Éléments de Science Sociale*, où, en 600 pages de texte, les pratiques et artifices anticonceptionnels dans l’union des sexes étaient, au nom des intérêts sociaux et en particulier de ceux de la classe populaire, chaudement recommandés et parfois minutieusement décrits¹⁵¹. Nous citions également une campagne faite dans le même sens en Angleterre, dans les années 1876-1878, par une femme philanthrope bien connue, Mrs Besant (devenue plus tard un propagandiste de l’occultisme) et un socialiste ouvrier alors très connu, Charles Bradlaugh.

Ces campagnes néo-malthusiennes ne paraissaient, toutefois, que des éruptions isolées et passagères qui ne se rattachaient à aucun mouvement étendu et prolongé.

Une étude récente pleine de recherches et de faits, due à un professeur de l’Université de Chicago, M. James A. Field et publiée originairement par *The American Economic Review*¹⁵², est venue démontrer que la doctrine néo-malthusienne a, en Angleterre, des origines beaucoup plus anciennes et qu’elle a été l’objet d’une propagande systématique, du vivant même de Malthus, dans les années 1820 à 1835. Malthus est mort en 1834 ; il ne s’est jamais associé à ce mouvement et, au contraire, a indiqué qu’il le réprouvait. Dans la cinquième édition de son *Essai sur le principe de population* (1817), parlant de l’industriel socialiste Robert Owen et des difficultés que celui-ci devait éprouver du chef de l’accroissement de la population pour les sociétés nouvelles qu’il projetait fondées sur l’égalité des propriétés (*equality of possessions*), Malthus écrivait : « Il (Owen) a étendu son ingéniosité à l’excès pour découvrir quelque mode de surmonter la difficulté, et il a seulement démontré son absolue impuissance à découvrir

¹⁵¹ Voir, p. 518, du t. IV de la 1^{ère} édit. de notre *Traité théorique et pratique d’économie politique* (1896) et p. 586 du même tome de la 5^e édit. du même ouvrage (1910).

¹⁵² *The Early Propagandist Movement in English Population Theory*.

quelque mode de réaliser ce dessein qui ne fût pas contraire à la nature, immoral ou cruel à un haut degré ; *his absolute inability to suggest to any mode of accomplishing this object that is not unnatural immoral or cruel in a high degree* »¹⁵³. Le mot *cruel* en anglais a un sens moins précis qu'en français ; peut-être pourrait-on le traduire ici par abject. Nous reviendrons plus loin sur le rôle d'Owen en cette affaire.

La réprobation de Malthus contre ce que l'on devait nommer plus tard le néo-malthusianisme est formelle. Il maintint toute sa vie à sa doctrine son austérité.

Il était naturel, cependant, que la doctrine de Malthus, du moment où elle franchissait surtout les cercles scientifiques pour pénétrer un public plus étendu, eût pour fruit le *néo-malthusianisme* : le *moral restraint*, c'est-à-dire la continence est une vertu trop rare, d'une stricte observance trop pénible, pour que des hommes absolument convaincus que l'accroissement de la population engendre la misère et presque tous les maux sociaux, ne lui cherchassent pas et ne réussissent pas à lui trouver un substitut plus commode et plus efficace même. Les femmes suédoises qui aujourd'hui retardent leur mariage jusqu'à l'âge moyen de vingt-sept ans (voir plus haut, p. 266) pratiquent la *pure* doctrine de Malthus ; mais cela n'empêche pas la population suédoise d'augmenter encore d'environ 1% par an ; il faudrait un retard encore plus prononcé de l'âge moyen du mariage des femmes, jusqu'à peut-être trente-et-un ou trente-deux ans par exemple, pour arriver à une population à peu près stationnaire.

Les néo-malthusiens ont trouvé un chemin plus court. Ceux qui se livrèrent à une active propagande du temps de Malthus en faveur de la nouvelle doctrine sont des hommes aujourd'hui presque tous ignorés, mais qui, de leur temps, avaient une grande activité et

¹⁵³ Book III, ch. III, nous citons d'après le mémoire susmentionné de James A. Field : *The early propagandist Movement in English Population Theory*, p. 8.

jouissaient d'un certain prestige dans les cercles radicaux et ouvriers.

Il faut se rappeler ce qu'était l'Angleterre d'alors, au lendemain des guerres contre l'Empire. On était en plein essor industriel ; cet essor n'allait pas sans de très grands maux : le déracinement des populations, le travail excessif des hommes, des femmes et des enfants ; les impôts excessivement lourds causés par l'effroyable dette de plus de 20 milliards qui fut contractée pour lutter contre la Révolution française et l'Empire et subventionner les alliés du continent ; un régime douanier restrictif pour les produits alimentaires ; outre les maux habituels à ce que nous avons nommé, dans des ouvrages antérieurs, *l'époque chaotique de la grande industrie*, on souffrait de charges de toute sorte ; la prolifcité était, en outre, stimulée par la fâcheuse organisation de la loi des pauvres et par le profit que rapportait aux familles le travail des enfants dès l'âge le plus tendre (voir plus haut, p. 43).

Le quart de siècle qui suivit la paix de 1815 fut pour la Grande-Bretagne une époque, sans doute, de développement, mais de grandes souffrances populaires¹⁵⁴. Il s'en faut qu'il y eût alors l'amélioration constante du bien-être général qui a marqué le milieu et la fin du XIX^e siècle dans la Grande-Bretagne. Le mécontentement était grand parmi les classes ouvrières ; c'était le moment du chartisme, mouvement de révolte qui animait une partie notable de la population vivant du travail manuel : en même temps, un radicalisme violent, quoique avec un programme imprécis, sévissait parmi ceux que l'on appelle souvent aujourd'hui les intellectuels, gens instruits, superficiels, disposés à l'idéologie, ayant en général peu de moyens pécuniaires, sauf quelques-uns qui, séduits par un idéal abstrait, mettaient une partie de leurs revenus

¹⁵⁴ Dans notre *Traité de la science des finances* (t. II de la 8^e édit., liv. II, chap. IV) nous avons montré que, dans les vingt années environ qui ont suivi la paix de 1815, les plus-values d'impôts, dans la Grande-Bretagne étaient très modiques, sinon absentes.

au service de ce qu'ils considéraient comme la cause du peuple et de l'humanité.

C'est surtout dans ces cercles que, après une certaine résistance, se répandit le néo-malthusianisme. On ne peut guère citer parmi ses adeptes d'alors, mais tout à fait un des premiers en date, qu'un seul homme ayant laissé un nom ; encore la célébrité soutenue de ce nom tient-elle beaucoup plus à son fils qu'à lui-même : il s'agit de James Mill, père de John Stuart Mill.

James Mill, quoique éclipsé par son fils, était un homme de savoir, de talent, d'expérience au moins intellectuelle, et de haute réputation. Il contribua aux recueils scientifiques du temps en matière économique et sociale ; il publia des *Éléments d'économie politique* et, fonctionnaire important de la célèbre Compagnie des Indes Orientales qui gouvernait l'Hindoustan, il écrivit une grande histoire de la domination britannique dans cet Empire.

Il paraît bien que James Mill fut le premier en date des néo-malthusiens : sa pensée, toutefois, demeure encore un peu enveloppée et évite, à ce sujet, les précisions qui auraient pu choquer le lecteur. En un article, au mot Colonie (*Colony*) qui a paru dans le Supplément de *l'Encyclopédie Britannique* de 1818, James Mill s'exprime, comme il suit, sur les meilleurs moyens de prévenir l'accroissement de la population : « Et, cependant, si les superstitions de la *nursery* (salle où l'on tient les jeunes enfants) étaient écartées et que le principe de l'utilité fût toujours gardé en vue, il ne serait pas bien difficile de trouver une solution ; et les moyens de tarir l'une des sources les plus abondantes du mal dans l'humanité... ne seraient ni douteux ni difficiles à appliquer. » Trois ans plus tard, dans la première édition de ses *Éléments d'Économie politique* (1821), traitant de la population, James Mill recommande « la prudence par laquelle soit les mariages sont contractés moins fréquemment, soit souci est pris que les enfants, au-delà d'un certain nombre, n'en soient pas le fruit ». Et, dans le même ouvrage,

il conclut : « Le grand problème pratique est donc de trouver le moyen de limiter le nombre des naissances¹⁵⁵ ».

On peut objecter, sans doute, que James Mill n'indique pas le recours à des artifices pour maintenir les unions sexuelles en les rendant infécondes ; mais il n'y a aucun doute qu'il n'y songeât ; on ne voit pas qu'il s'étende sur le *moral restraint* ou la continence, de Malthus ; d'autre part, ses relations étaient étroites avec les chefs, dont nous parlerons tout à l'heure, de la propagande néo-malthusienne et l'on prétend que son fils John Stuart Mill à l'âge de dix-sept ans aurait contribué à la distribution de circulaires recommandant des pratiques anti-conceptionnelles, ce que, à un tel âge, il ne pouvait guère faire qu'avec l'approbation, sinon à l'incitation de son père¹⁵⁶.

Si James Mill se borne à des allusions assez transparentes en faveur de méthodes préventives contre la conception, un autre économiste du temps qui, sinon dans le public, du moins dans l'histoire de la science, a laissé quelque renom, Thomson, en un article publié sous le titre de : Recherches sur la distribution de la Richesse, *An Inquiry into the Distribution of Wealth*, dans l'une des revues les plus considérables et les plus respectées d'Angleterre, l'*Edinburgh Review*, en 1824, invoquait nettement le recours aux artifices préventifs.

Ce qui pouvait expliquer et en partie excuser, sinon justifier, que des hommes de savoir, de talent, et d'une moralité personnelle incontestée, vinssent à recommander, même en termes généraux et imprécis, des pratiques de cette nature, ce sont les théories économiques qui régnait alors ou étaient en train de se constituer et formaient les esprits.

Ces théories que John Stuart Mill a plus tard exposées avec insistance, dans son *Traité d'Économie politique* paru en 1848, étaient celles que « le capital limite l'industrie » et celle aussi du

¹⁵⁵ Nous empruntons ces citations à James A. Field, *The Early Propagandist Movement*, etc., p. 3.

¹⁵⁶ James A. Field, *op. cit.*, p. 27.

Fonds des salaires, *Wage Fund*. La proposition que le capital limite l'industrie signifie qu'aucun développement industriel n'est possible s'il n'a été précédé ou, tout au moins, s'il n'est accompagné d'un développement parallèle du capital ; quant à la doctrine du Fonds des Salaires, elle était communément et grossièrement entendue en ce sens que, si le fonds des salaires, c'est-à-dire l'ensemble des sommes destinées, à un moment donné, à la rémunération des ouvriers dans un pays déterminé n'augmentait pas, tout accroissement du nombre des ouvriers devait réduire proportionnellement le salaire de chacun.

Qu'il y ait quelque part de vérité dans ces deux formules : le capital limite l'industrie, et, d'autre part, le fonds des salaires limite la rémunération des travailleurs, cela peut être admis ; mais ce n'est qu'une part de vérité ; et il y a d'autres circonstances dont on doit tenir compte et qui modifient, dans la pratique, l'application de ces formules¹⁵⁷. En premier lieu, l'activité industrielle elle-même

¹⁵⁷ Pour une étude plus complète de ces phénomènes, nous renvoyons, à notre *Traité théorique et pratique d'économie politique*, t. I. p. 253 à 270.

Qu'il nous soit permis de dire ici quelques mots de notre position personnelle dans la science économique. On nous représenté souvent comme étant un des représentants de l'*Économie politique orthodoxe* ; cela n'a aucun sens et, si cela avait un sens, il serait contraire à la vérité. En premier lieu, il ne peut pas être question d'orthodoxie dans une science ; il n'y a pas plus d'économie politique orthodoxe que de chimie orthodoxe ou de physique orthodoxe. D'autre part, si l'on entend par ce mot d'économie politique orthodoxe l'ensemble de doctrines abstraites qui ont été formulées en Angleterre dans la première moitié du XIX^e siècle et qui a trouvé son exposé le plus complet dans les *Principes d'économie politique* de Stuart Mill publiés en 1848, nous avons constamment et, dès la première heure de notre activité économique, démontré que plusieurs de ces abstractions, parmi les plus importantes, étaient des généralisations excessives. Dans notre premier livre paru en 1867 : *De l'état moral et intellectuel des populations ouvrières et de son influence sur le taux des salaires*, nous montrions que le taux des salaires est réglé par d'autres facteurs que l'importance d'un fonds des salaires préexistant ; dans notre *Essai sur la répartition des richesses et la tendance à une moindre inégalité des*

accroît l'efficacité et l'effectivité du capital par une production plus rapide qui fait que le capital circulant se renouvelle plus rapidement, ce qui équivaut, sans qu'il s'accroisse matériellement, à un rendement plus intensif et à un accroissement de son utilité économique ; dans une moindre mesure aussi, il en est de même pour l'intensité de l'usage du capital fixe ; enfin, la productivité ainsi accrue d'un même capital fournit le moyen, par un prélevement sur les produits plus rapidement obtenus, de l'augmenter plus qu'il n'eût été possible de le faire avec une activité industrielle moins intense. Il en est de même en ce qui concerne le fonds dit des salaires et la main-d'œuvre ; outre que ce fonds n'est jamais une quantité fixe et constante, il est susceptible, lui aussi, par un accroissement de l'activité industrielle de se renouveler plus rapidement, ce qui, en fait, équivaut à un accroissement ; pour prendre un exemple, l'activité supérieure de la circulation des machines et des wagons sur une ligne ferrée, quoiqu'elle ait des limites, équivaut, en tant que ces limites ne sont pas atteintes, à une augmentation du nombre et de la capacité de ces machines et de ces wagons.

Il serait étranger au plan et à l'objet de ce livre de s'étendre davantage sur ces questions.

conditions, nous combattions, outre la doctrine du fonds des salaires, le *principe de population*, de Malthus, auquel nous avons toujours contesté le caractère de loi ; nous faisions aussi beaucoup de réserves au sujet de la loi de la Rente de la Terre, de Ricardo, ainsi que de nombre de prétendus théorèmes de John Stuart Mill. Tout en étant partisan d'un régime libéral pour les relations commerciales internationales, nous écartions le libre-échange absolu et nous écrivions ces deux mots, dans notre *Traité théorique et pratique d'économie politique* : *le libre-échange n'est pas un dogme*. (Voir cet ouvrage, t. I, p. 37 et 38). Ainsi, nous avons adressé de nombreuses critiques à l'ensemble d'abstractions et de généralisations qui a paru constituer, au milieu du siècle dernier, la science économique, en Angleterre particulièrement, et nous avons toujours gardé, à l'endroit de cette école, une grande indépendance, tout en reconnaissant les mérites.

Si un économiste notable, comme James Mill, a incontestablement montré, sans y apporter, toutefois, beaucoup de précision dans ses écrits, une inclination, une tendresse même pour le néo-malthusianisme, c'est-à-dire pour le recours à des pratiques et artifices pour limiter la population, en dehors de l'observance de la règle du *moral restraint* ou de la continence, la plupart des hommes qui ont constitué le néo-malthusianisme, du temps même de Malthus, appartiennent à un niveau scientifique et social moins élevé.

Cette doctrine fit son apparition, en rejetant tout voile et en se manifestant avec brutalité, un soir de juillet 1823. Un paquet fut alors mystérieusement remis au directeur du *Manchester Guardian*, journal important qui est encore, à l'heure actuelle, une des feuilles provinciales les plus considérables de la Grande-Bretagne et qui appartenait à l'opinion radicale ; une note priait ce directeur de journal de remettre le paquet à M^{me} Mary Fildes qui, paraît-il, était un philanthrope s'occupant activement du bien-être des classes laborieuses. Ce paquet contenait des exemplaires d'une circulaire intitulée : « Aux gens mariés des deux sexes, *to the married of both sexes* » ; on y exposait les maux économiques causés par les familles trop nombreuses et l'on y décrivait avec une franche simplicité (*with frank simplicity*) les moyens de prévenir la conception. Un billet joint au paquet priait M^{me} Fildes, en invoquant son expérience, sa sensibilité, sa discrétion, son zèle ardent pour le bien-être des ouvriers et l'influence dont elle jouissait parmi eux, de remettre ces circulaires aux femmes mariées qu'elle jugerait susceptibles de s'y intéresser. « La méthode recommandée, ajoutait-on, devient rapidement en usage parmi les ouvriers de Londres et d'ici à peu d'années produira les plus heureuses conséquences¹⁵⁸. »

Il paraît que M^{me} Fildes devint par la suite un avocat des pratiques qui lui étaient ainsi enseignées. Mais, au premier moment, elle fut choquée et indignée, au point de déposer une plainte à l'*Attorney General* (correspondant à notre Procureur général) contre l'auteur

¹⁵⁸ James A. Field, *op. cit.*, pp. 4 et 5.

inconnu. Elle qualifiait cette circulaire (*handbill*) d'infâme, comme contenant une attaque flagrante contre la morale sociale.

Il ne paraît pas que la plainte ait eu un effet quelconque. Cette circulaire d'origine mystérieuse fut appelée « *the diabolical handbill*, la circulaire diabolique ». On en chercha longtemps l'auteur et l'on discute encore à ce sujet. On l'attribue aujourd'hui à un publiciste ultra-radical (*over-radical*) du temps, qui fut alors célèbre et qui est resté encore considéré dans certains cercles, puisqu'on lui a consacré un ouvrage biographique dans les toutes dernières années du XIX^e siècle, Francis Place¹⁵⁹. C'était un des plus ardents disciples de Malthus, mais il rejettait complètement le *moral restraint* ou continence. Parlant de lui-même et de James Mill et de deux adeptes des mêmes doctrines, un nommé Ensor et un nommé Wakefield, il déclarait qu'il s'était marié personnellement à dix-neuf ans, qu'il n'avait pas pu même jusque-là vivre dans la continence et que, avec les trois personnes sus-dénommées, ils avaient 36 enfants, « drôles de corps, ajoutait-il, pour enseigner la continence, *rare fellows we to teach moral restraint* ».

Dans un ouvrage publié en 1822 et intitulé : *Illustrations et Preuves du principe de population*, il s'exprimait ainsi :

« Si l'on comprenait clairement une bonne fois que les personnes mariées ne s'exposent à aucun discrédit en recourant à tels moyens de précaution qui, sans être préjudiciables à la santé ni porter atteinte à la délicatesse féminine, préviennent la conception, on aurait ainsi un frein suffisant contre l'accroissement de la population au-delà des moyens de subsistance ; le vice et la misère dans une prodigieuse extension pourraient être bannis de la société ; et l'objet de M. Malthus, de M. Godwin et de tous les philanthropes serait atteint par l'accroissement du confort, de l'intelligence et de la conduite morale de la masse de la population.

»

¹⁵⁹ Field, *op. cit.*, pp. 4 et 13 ; cette biographie est intitulée *The life of Francis Place, 1771-1854*, par Graham Wallas, et a paru en 1898.

Francis Place ajoutait : « La méthode recommandée sera, j'en suis persuadé, adoptée par le peuple, à un moment donné, quand même on le laisserait à ses seules inspirations ». Il avait une confiance absolue dans le succès, ce qui ne l'empêchait pas de recourir à une propagande active et incessante.

Il avait rédigé sa circulaire sous trois formes différentes : « Aux gens mariés des deux sexes parmi les ouvriers, *To the married of both sexes of the working people* ; Aux gens mariés des deux sexes de la classe aisée, *To the married of both sexes in the gentle life* ; enfin, Aux lecteurs des deux sexes dans la maturité, *to the mature reader of both sexes* ».

Après quelques contestations et quelques hésitations, un nombre notable de radicaux extrêmes (*over radicals*), qui, au début, avaient rejeté le néomalthusianisme, en continuant d'attribuer les maux sociaux à la mauvaise législation, au clergé, à l'inégalité des conditions, avaient fini, cependant, par se rallier à ce système. On cite notamment un nommé Richard Carlile, publiciste et agitateur, parfois emprisonné pour ses appels démagogiques.

Outre les écrits susmentionnés, divers autres furent rédigés dans le même esprit, par exemple : « Le mariage rendu inoffensif, *Marrying made harmless* ; un Index matrimonial avec tables de population, *A Matrimonial Index to the population tables* ; Essais pratiques pour appliquer le système de M. Malthus à la restriction de la population, *Practical indeavours to apply the system of M. Malthus in checking population* ; Première lettre d'un tisserand aux classes laborieuses sur la population et les salaires ; Qu'est-ce que l'amour, *What is Love* ? Le livre de chaque femme, *Every Woman's Book* ». De ce dernier, publié en 1826, et dont Carlile était l'auteur, on rapporte que 1 500 exemplaires furent épuisés en quelques semaines et que 5 000 le furent en huit mois.

On peut joindre aux ouvrages ci-dessus, comme se rattachant à la même propagande, le livre de Robert Dale Owen, fils du célèbre industriel socialiste, Owen, intitulé *Moral Physiology*, Physiologie morale, qui fut publié d'abord à New York en décembre 1830, y atteignit sa cinquième édition vers le milieu de 1831 et apparut

ensuite en éditions anglaises, qui furent nombreuses, à partir de 1832. L'auteur américain auquel nous empruntons ces détails, M. James A. Field, déclare que tout en étant rédigé avec modération, la *Moral Physiology* de Robert Dale Owen est en même temps le traité le plus élaboré qui ait paru sur le nouveau frein (*on the new check*), c'est-à-dire sur les pratiques anticonceptionnelles.

Le mouvement néo-malthusien avait gagné l'Amérique ; en 1833, paraissait à Boston, sous le titre de « Fruits de la Philosophie », *Fruits of Philosophy*, un livre du docteur Knowlton ayant le même objet.

La propagande en Angleterre, par l'envoi ou la remise de circulaires ou de livres, s'adressait non seulement aux gens mariés de toute classe, aux femmes en particulier, mais aussi aux ecclésiastiques (clergymen), que l'on prétendait associer, comme patrons, à ce mouvement. Certains de ces *clergymen* firent des dépositions à ce sujet près de la Commission d'enquête sur les salaires des travailleurs en 1824.

Divers journaux populaires prenaient leur publicité aux adeptes de cette doctrine : l'Ami des travailleurs, *the Labourer's Friend* ; la Chronique de l'Artisan de Londres et des Provinces, *the Artizan's London and Provincial Chronicle* ; le Républicain, *The Republican*, etc.

Les chefs de cette propagande ne reculèrent pas devant les précisions et les crudités ; ils vantaient « la nécessité absolue du plan anticonceptionnel » et prétendaient qu'il gagnait chaque jour en popularité. Le « frein artificiel, *artificial check* » était seul capable de prévenir « le mal suprême, *the master evil* », à savoir l'excès d'accroissement de la population ; peu importe, disaient-ils, que le remède soit pénible et répugnant : *never mind, however painful or repugnant* ; la situation du genre humain le rendait nécessaire. Ils se livraient à des comparaisons médicales et soutenaient que la méthode n'était pas plus contraire à la nature que la médecine et la chirurgie.

Il serait superflu de s'étendre davantage sur cette éclosion et cette expansion du néo-malthusianisme en Angleterre dans la période de

1818 à 1834 environ. Elle fut contemporaine de la seconde moitié de la vie de Malthus et dut attrister son âme droite.

Les propagandistes, quoique appartenant à un cercle d'ultra-radicaux (*arch radicals* ou *over radicals*), n'ayant guère de situation sociale, réserve faite du fils d'Owen, se vantaient de sympathies, sinon d'appuis, dans le monde politique et le monde scientifique le plus élevé. Cela était vrai de James Mill, peut-être aussi de Bentham, le fondateur de l'école qui fait reposer tout l'ordre social sur l'utilité ; dans une lettre à Francis Place, il a refusé de se prononcer nettement et s'est tenu dans une sorte de neutralité ; mais cela seul indique une sorte de sympathie.

Les néomalthusiens de cette période prétendaient avoir pour eux « une société de médecins, gens de lettres, économistes, membres du Parlement, d'hommes et de femmes du premier rang au point de vue de la fortune et des titres¹⁶⁰ ».

Ce mouvement, après avoir été si accentué, cessa tout à coup vers 1834, sans laisser de traces visibles. La réforme de la loi des pauvres, l'organisation de la grande industrie dans des conditions meilleures, bientôt le libre-échange et la prospérité populaire contribuèrent à y mettre fin. Il ne semble pas, malgré le zèle extrême de ses adeptes, qu'il ait eu une influence un peu profonde sur une partie étendue de la classe soit ouvrière, soit même moyenne. Il faut, pour que ces pratiques innaturelles puissent se répandre, que le terrain social soit mieux préparé, que l'ensemble de la population soit parvenu à un certain degré d'aisance, d'instruction, d'ambition familiale, d'esprit d'arrivisme, qu'elle soit davantage détachée des croyances et des traditions anciennes. La population soit ouvrière, soit même bourgeoise, dans le deuxième quartier du XIX^e siècle, n'en était pas là.

On vit cette doctrine, après des périodes d'assoupissement, renaître à deux reprises, mais avec moins d'entrain, de durée et d'extension. La première fois, ce fut, en 1854, quand le docteur Drysdale publia, d'abord sans nom d'auteur, ses *Elements of Social*

¹⁶⁰ James A. Field, *op. cit.*, p. 25.

Science, avec le sous-titre : *Religion physique, sexuelle et naturelle*. Nous avons, dans notre *Traité théorique et pratique d'économie politique*, parlé de ce dense volume de 600 pages. Nous ne connaissons alors que vaguement le premier mouvement néomalthusien, qui, avec les Place, Carlile et autres, se produisit en Angleterre, de 1820 à 1834, et dont l'économiste américain, M. James A. Field, a fait récemment le curieux exposé auquel nous avons puisé les renseignements qui précèdent. Le livre dénommé *Éléments de la Science sociale* nous était, au contraire, depuis longtemps connu. J'ai raconté que la traduction française, publiée en 1869, sur la septième édition anglaise, me fut personnellement remise au lendemain de son apparition par un philanthrope français, connu et respecté, ancien saint-simonien, avec lequel j'avais des rapports d'amitié ; il me faisait présent de ce livre comme d'une contribution des plus importantes pour la science sociale. Je reproduis ici le résumé que j'en ai fait paraître dans mon *Traité d'économie politique* ; tout cet énorme ouvrage, disais-je, se résume en ces quelques phrases :

« Il est un moyen — et il n'en est qu'un seul — de surmonter ces maux, d'assurer à chacun de nous sa part de nourriture, d'amour et de loisirs, part sans laquelle la société n'est qu'un chaos d'égoïsme, d'injustice et de misère. Je crois du reste que ce moyen quelque opposé qu'il soit aux idées courantes, ne renferme en lui-même que peu de mal réel ; dans tous les cas il implique la moindre somme de mal dont les lois de population nous laissent le choix. Je suis convaincu que ce moyen finira par être universellement adopté en dépit de l'opposition qu'il rencontrera dans le début. Je défie le génie de l'homme d'imaginer même la possibilité d'une autre méthode qui permette d'éviter les maux économiques et sexuels dans les vieux États, une fois qu'on aura reconnu l'étendue des difficultés que présente le manque de pain d'un côté et le manque d'amour de l'autre.

Le moyen dont je parle — le seul qui rende la vertu et le progrès possibles — est la COPULATION PRÉVENTIVE. J'entends par là

le coït accompagné de précautions qui empêchent la fécondation.^{161»}

On ne saurait s'expliquer avec une simplicité plus ingénue ; parler de *vertu* au sujet de pratiques de ce genre, de même que Place parlait, au même propos, de ménagements de la délicatesse féminine (voir plus haut, p. 309), c'était, sans doute, transposer le sens habituel des mots et confirmer la remarque de l'écrivain latin : *vera rerum vocabula amisimus*. Malgré les éditions nombreuses de cet ouvrage, il ne paraît pas, non plus, avoir exercé une action étendue sur la population ouvrière ou bourgeoise. On cite encore quelques autres publications de moindre portée, des tracts, dans le même sens, par exemple : *Large and Small Families*, grandes et petites familles, par Austin Holyoake, philanthrope et agitateur ouvrier de quelque renom.

Au cours des années 1876 à 1878, une nouvelle propagande néo-malthusienne se produisit dans la Grande-Bretagne ; elle avait à sa tête une femme écrivain, d'une certaine notoriété, dont les opinions successives ont parcouru une gamme très étendue et qui a fini par verser dans l'occultisme, Mrs. Besant, et un propagandiste ouvrier d'une certaine influence, Charles Bradlaugh ; ils fondaient cette propagande sur un livre que nous avons mentionné plus haut : *the fruits of Philosophy*, les fruits de la Philosophie, du D^r Knowlton, publié aux États-Unis, à Boston, en 1833, et recommandant dans l'union des sexes les artifices anticonceptionnels. Ces deux propagandistes furent poursuivis, ainsi que l'éditeur Edward Truelove, nom qui, en la circonstance, paraît de fantaisie, pour atteinte à la morale publique.

L'immense prospérité de la seconde partie du règne de Victoria, de ce que l'on peut appeler la période gladstonienne, les facilités aussi pour l'émigration et la réussite de la plupart des émigrants, ainsi que la persistance encore de l'ancienne mentalité et de fortes

¹⁶¹ *Éléments de Science sociale ou Religion physique, sexuelle et naturelle*, par un docteur en médecine, traduit d'après la 7^e édition anglaise, Londres, E. Truelove, 256 High Holborn, 1869, p. 349.

traditions dans la classe ouvrière et la petite classe bourgeoise britannique, ne permirent pas à ces retours offensifs du néo-malthusianisme de s'affermir et de triompher ostensiblement du moins.

Il faut, néanmoins, enregistrer la forte baisse de la natalité dans la Grande-Bretagne : de 35 à 36 pour 1 000 habitants dans la période assez récente de 1874 à 1879 (voir plus haut, pp. 238 à 241), la natalité dans la Grande-Bretagne est tombée à 24,4 p. 1 000 en 1911 et même à 23,9 pour le deuxième trimestre de 1912 ; c'est une chute de plus de 11 p. 1 000 ou de bien près d'un tiers ; la Grande-Bretagne en est aujourd'hui à la natalité qu'avait la France dans la période 1882-1886 (voir le tableau de la page 238).

Étant donnée la très faible mortalité qui oscille autour de 14 p. 1 000, la Grande-Bretagne jouit encore, cependant, d'un excédent des naissances sur les décès de plus de 400 000 âmes par an, qui permet à la fois un accroissement substantiel régulier de la population du Royaume-Uni et une émigration nette (déduction faite des retours) d'environ 300 000 âmes par an.

La Grande-Bretagne paraît donc dans une situation peu préoccupante au point de vue du mouvement de la population ; mais il y aurait de l'optimisme à en juger ainsi. Le taux de la mortalité, à l'heure actuelle, n'est plus grandement réductible et il paraît probable que la réduction n'en pourra plus suivre parallèlement celle de la natalité. Si le taux de celle-ci, en une douzaine ou une quinzaine d'années fléchissait au-dessous de 20 pour 1 000 habitants et que le taux de la mortalité tombât seulement aux environs de 13 p. 1 000, l'excédent annuel des naissances oscillerait autour de 300 000 âmes, ce qui devrait réduire l'émigration d'un tiers ou de moitié ; or, l'émigration, comme on le verra plus loin, a les répercussions les plus heureuses sur la prospérité d'un peuple.

Quant à l'arrivée du Royaume-Uni à la période strictement stationnaire, en matière de population, on ne peut faire à ce sujet que des conjectures. Le danger ne paraît pas immédiat, ni tout prochain même. Il faudrait que la natalité y tombât au-dessous de

14 pour 1 000 habitants, c'est-à-dire qu'elle devint très inférieure à ce qu'est encore la natalité française, laquelle avoisine 19 p. 1 000.

On ne peut dire, cependant, que l'Angleterre soit complètement à l'abri de ce péril. L'idéal démocratique qu'elle poursuit aujourd'hui et le détachement graduel qui s'opère aussi chez elle des anciennes croyances et des traditions vénérables peuvent l'amener plus vite qu'on ne le croit à ce fléau.

Il suffirait que la grande majorité des ménages s'appliquât, comme cela commence à être le cas en France, à n'avoir qu'un ou deux enfants. Alors, la réduction de la mortalité devient impuissante, puisqu'il se crée moins de deux remplaçants pour chaque couple à remplacer ; ce n'est pas seulement le stationnement ; c'est le déclin, même le déclin rapide.

L'Angleterre en est encore non pas très loin, comme on le croit d'ordinaire, mais à une certaine distance. Pour un nombre de 1 605 537 mariages dans les cinq années 1905-1909, dans le Royaume-Uni d'Angleterre et d'Irlande, il y a eu 5 802 658 naissances dans les mêmes années, dont il faut déduire environ 200 000 pour les naissances illégitimes (à raison d'une quarantaine de mille par an) ; il reste 5 602 000 naissances légitimes environ dans ces cinq années, ce qui représente 3,45 naissances en moyenne par mariage, rapport encore élevé, correspondant chez nous à celui du début du règne de Louis-Philippe.

On est donc encore éloigné en Angleterre de l'idéal de l'enfant unique ou du couple d'enfants, qui tend à devenir l'idéal général en France. Néanmoins, l'Angleterre a certainement mordu au néo-malthusianisme ; il est douteux qu'elle applique d'une façon fréquente les moyens anticonceptionnels les plus répugnants que recommandent les propagandistes de la doctrine ; mais elle fait une certaine part à des pratiques ayant le même objet et partiellement le même effet. Il est probable que, comme toutes les nations à aisance diffuse et à civilisation démocratique, elle glissera encore davantage sur cette pente. Saura-t-elle se retenir devant l'absolu déclin ? Nous le souhaitons ; on peut l'espérer ; rien, toutefois, ne le garantit. Si un jour, les comités directeurs des *Trades-Unions* et

les chefs travaillistes (Labour Party) se mettaient à recommander ce que l'on a osé appeler la « Religion physique, sexuelle et naturelle » ou bien encore « les Fruits de la philosophie » et préconisaient ce nouvel et abject Évangile, il est probable que l'Angleterre tomberait un jour au niveau de la France. Elle a, devant elle, pour réfléchir et faire son choix, un répit, sinon d'un demi-siècle, tout au moins d'un quart de siècle.

On a noté des traces de doctrines néo-malthusiennes aux États-Unis d'Amérique. Nous avons parlé plus haut de l'ouvrage de Robert Dale Owen, paru à New York avec un grand succès en 1830, également des *Fruits of philosophy*, du Dr Knowlton, publiés à Boston en 1833. Dans ce pays où des immensités attendent encore les hommes qui les mettront en culture, il se trouve des gens pour prêcher le néo-malthusianisme : une certaine Miss Ida Craddock, en 1902, distribuait un ouvrage se rattachant à cette doctrine et portant le titre attrayant, la *Vie Maritale Correcte* ; cette propagandiste, à l'esprit peu équilibré, fut l'objet de poursuites et se suicida. Un certain Moses Harman, éditeur d'un journal ayant la même inspiration, appelé *Lucifer*, fut condamné quatre fois, aux États-Unis, dont une fois à un an de prison, en 1906¹⁶².

¹⁶² Docteur Jacques Bertillon, *La Dépopulation de la France*, 1911, pp. 239 et 240 (F. Alcan).

CHAPITRE II

LE NÉO-MALTHUSIANISME EN FRANCE ET SUR LE CONTINENT EUROPÉEN

Des fractions importantes de la population française ont toujours, dans une certaine mesure, appliqué une sorte de réduction pratique des naissances. — Le taux de la natalité, dès le début du XIX^e siècle, était beaucoup moindre en France que dans les autres contrées de l'Europe. — Le prétendu *French check* ou article spécial rapporté par Owen en Angleterre en 1818. — Le néo-malthusianisme ne devient un corps de doctrine en France et une secte agissante que vers le dernier quartier du XIX^e siècle. — Nature et intensité de sa propagande : ligues, journaux, conférences. — La « ligue pour la régénération humaine ». — La « génération consciente », etc. — Efficacité de cette propagande dans les grandes villes et les agglomérations industrielles. — Fréquence des avortements en France. — Leur impunité, sauf des cas exceptionnels. — Une déclaration de la « Société Obstétricale de France ». — Conquêtes rapides effectuées en France par le néo-malthusianisme. — Prodromes du suicide de la France. — Le néo-malthusianisme sur le continent européen : en Hollande, en Allemagne, en Espagne.

Le néo-malthusianisme a incontestablement son origine, en tant que doctrine, en Angleterre, on l'a vu dans le chapitre qui précède. Mais certaines des pratiques qu'il recommande, pour rendre les unions sexuelles peu prolifiques, étaient empiriquement, de longue date, plus ou moins appliquées dans certaines parties de la population française, à savoir notamment dans la bourgeoisie et dans la classe paysanne. Elles l'étaient discrètement, sans méthode et avec une efficacité seulement partielle.

Quoi qu'en ait dit Malthus (voir plus haut, p. 192), la France n'a jamais été dans l'ensemble un pays très prolifique. Tandis que le rapport de 35 à 40 naissances pour 1 000 habitants était habituel dans les trois premiers quartiers du XIX^e siècle dans les divers pays de l'Europe occidentale et centrale et que le rapport de 40 à 50 naissances pour 1 000 habitants se rencontrait habituellement aux mêmes époques dans les contrées de l'Europe orientale, Hongrie, États Balkaniques, Russie (voir le tableau des pages 238 à 241), la France, sous la Restauration même et sous le règne de Louis-Philippe, époque de paix et d'essor matériels, avait une natalité beaucoup plus faible : celle-ci oscillait de 31 à 32 p. 1 000 sous la Restauration et tombait rapidement à 28 ou 27 p. 1 000 sous le règne de Louis-Philippe.

Ainsi, depuis les débuts tout au moins du XIX^e siècle — et l'on n'a aucun renseignement précis sur les temps antérieurs — la France a toujours été un pays de natalité limitée ; on peut dire qu'elle a toujours été, depuis qu'il existe des statistiques régulières, le pays le moins fécond d'Europe, la Turquie laissée de côté. Elle a toujours occupé le même rang, le dernier, sur l'échelle de la natalité européenne.

On ne peut douter que ce ne soit volontairement que la France fût aussi peu prolifique. En dehors de toute propagande systématique et de toute doctrine formulée, la bourgeoisie, d'une part, un bon nombre de paysans, de l'autre, redoutaient les nombreuses familles, celles dépassant, par exemple, trois ou quatre enfants. Nous avons déjà esquissé (voir pages 258 à 273) les causes de cette mentalité, nous les examinerons plus en détail dans les chapitres suivants. Le même souci se rencontrait, un peu moindre, dans la population ouvrière.

Il n'y avait pas besoin que cette disposition sociale fût propagée par un enseignement et par une propagande : en fait, c'est très tardivement que cet enseignement et cette propagande se sont produits, beaucoup plus tardivement qu'en Angleterre.

On raconte qu'Owen, le grand industriel socialiste du début du XIX^e siècle, voyagea en France en 1818, et qu'il en rapporta le

French check, le frein français, le procédé par lequel les paysans du sud de la France en particulier empêchaient le trop rapide développement des familles, la trop forte concurrence de la main-d'œuvre et maintenaient (il s'agit de l'an 1818, par conséquent d'il y a près d'un siècle), les salaires ruraux à 2 shillings 6 pence, soit 3 fr. 15, par jour, tandis que les ouvriers ruraux anglais n'arrivaient alors qu'au salaire de 6 shillings par semaine. Owen aurait rapporté plusieurs exemplaires de l'article en question (sans doute les objets que leurs commerçants appellent dans leurs réclames : *articles spéciaux pour les deux sexes*), et il en aurait remis deux à l'un de ses amis. Il serait revenu satisfait, connaissant « *le moyen de marier les gens et de limiter leur progéniture à ce qui est désirable*¹⁶³ ».

Nous doutons fort de l'exactitude de cette anecdote : tout au moins, faudrait-il sensiblement la modifier. Nous sommes très familier avec les habitudes de la population rurale du Sud de la France, qui est ici visée, sinon avec celle de la Provence proprement dite, du moins avec celle du Bas-Languedoc qui l'avoisine. Les salaires ruraux, il y a un siècle, étaient loin d'y monter à 3 fr. 15 par jour : c'est à peine s'ils atteignent ce chiffre depuis 1908 ou 1910. Quant aux paysans de la France méditerranéenne, pas encore aujourd'hui, à plus forte raison pas il y a cent ans, ils ne recourent, en général, à un matériel spécial pour limiter leurs familles. Si Owen, en 1818, a découvert un matériel de ce genre, il a dû le trouver parmi les débauchés ou dans les maisons de débauche des villes ou parmi leurs fournisseurs ; et ce matériel en France, usité surtout comme protection contre les maladies vénériennes, passe pour être d'invention et de fabrication britannique, *made in England* ; il est vrai, paraît-il, qu'en Angleterre on lui donne une qualification française.

C'est empiriquement, nous le répétons, sans appareil technique spécial et spontanément, sans y être poussée par aucune propagande

¹⁶³ James A. Field, *The Early Propagandist Movement in English Population Theory*, pp. 6 et 7.

ou aucune doctrine, qu'une partie de la population française cherchait à limiter le nombre d'enfants par famille.

Depuis le troisième quartier du XIX^e siècle, toutefois, les choses se sont aggravées : le néo-malthusianisme, qui n'existedit jusqu'alors en France qu'à l'état de pratique particulière, spontanée, discrète et quasi honteuse, a pris corps, s'est organisé, a ses ligues, ses journaux, ses méthodes, sa philosophie, si l'on peut dire, son enseignement et sa propagande.

Sans remonter loin dans le XIX^e siècle et en s'en tenant à des manifestations qui ne furent certainement pas les premières, un médecin qui se disait éducateur et qui, à ce titre, fut longtemps subventionné par le Conseil municipal de Paris, le Dr Paul Robin fonda, à Paris, en 1896, un groupement dit *Ligue de la Régénération humaine*. Ce Dr Robin avait été le directeur de l'orphelinat de Cempuis, près Paris, où il pratiquait d'une manière très large le système de la coéducation des sexes, faisant prendre aux filles et aux garçons des bains en commun ; cet établissement avait la plus mauvaise réputation dans le voisinage et les paysans l'appelaient couramment : « la porcherie ». L'attention du préfet de la Seine, Poubelle, fut appelée sur les faits très fâcheux qui s'y passaient, de sorte que non seulement la subvention municipale fut enlevée au docteur Robin, mais il fut relevé de ses fonctions de directeur.

La *Ligue de la régénération humaine* fondée par ce préputé philantrophe, a publié un programme, dont les courts extraits suivants feront suffisamment ressortir le but et les moyens d'action :

Motifs. — « Négligeant toute condition imposée aux satisfactions sexuelles par les lois et les coutumes des divers pays, nous posons en principe :

Que l'utilité de la création d'un nouvel humain est une question très complexe, contenant des considérations de temps, de lieu, de personnes, d'institutions publiques... ;

Nous considérons comme une grande faute familiale et sociale de mettre au monde des enfants dont la subsistance et l'éducation ne

seront pas suffisamment assurées dans le milieu où ils naissent *actuellement*.

Nous ne contestons pas que certaines réformes et améliorations permettront à la terre de nourrir *plus tard* un grand nombre d'habitants. Mais nous affirmons qu'il est indispensable avant de vouloir augmenter le nombre des naissances, d'attendre que ces réformes aient été exécutées et aient produit leur effet, et que du reste la préoccupation de la *qualité* devra toujours précéder celle de la *quantité*.

Moyens d'action. — 1° Distribution, prêts, vente de feuillets, brochures et livres.

2° Causées familiales, conférences.

3° Consultations données par des praticiens, dont les adresses seront fournies aux personnes intéressées. »

Nous ne nous attarderons pas à discuter les propositions que contient ce programme. Si la naissance d'un enfant devait être l'objet de tant de délibérations, les naissances deviendraient singulièrement rares. C'est un des grands bonheurs de l'humanité, l'une des causes de sa durée et de ses progrès, que la plupart des faits qui sont nécessaires à son maintien soient instinctifs et non pas rationnels, c'est-à-dire dus à des penchants généraux et, d'ailleurs, normaux, non pas à des examens prolongés d'une raison sujette à erreur et à indécision. Il est utile de rappeler que la philosophie qui triomphe aujourd'hui et qui paraît le mieux comprendre les conditions de vie et de progrès, la philosophie de M. Bergson, détrône la sèche et froide raison, la raison raisonnante comme on disait autrefois, du trône où on l'avait hissée et d'où l'on prétendait qu'elle régît souverainement tous les actes humains, individuels ou collectifs.

Le programme de la « génération consciente » est éminemment décevant et conduit à la stérilité. De jeunes ménagés évitent d'avoir des enfants pendant les premières années de leur mariage, les uns n'y tenant pas, les autres se disant qu'ils auront toujours le temps d'en avoir, et ils arrivent, les uns et les autres, la plupart du temps,

à n'en avoir pas du tout. Ainsi, le principe de « la génération consciente » cause fatalement, dans la plupart des cas, la stérilité.

Il en est de même de la préférence donnée comme règle à la qualité sur la quantité. C'est là une excuse pour nombre de ménages qui ne se jugent pas en forme suffisante. Outre que cette question de qualité est très obscure, qu'on a vu des hommes exceptionnellement bien doués naître de parents chétifs et réciprocquement des parents en excellente forme ne produire que des rejetons très médiocres, sinon défectueux, cette recherche de la qualité doit conduire également à la stérilité. La qualité, élément souvent d'une très incertaine appréciation, ne peut, d'ailleurs, pas tenir lieu de la quantité, la moyenne des êtres humains, et non seulement la moyenne, mais de beaucoup la plus grande partie d'entre eux, étant très acceptable pour la fin de l'humanité.

La « Ligue de la régénération humaine » subit diverses modifications ; elle eut un journal portant le nom de *La Régénération* ; elle distribua des quantités de *tracts* ou circulaires, vantant partout les procédés anticonceptionnels et faisant le commerce des objets ayant cette destination. Quant aux consultations de praticiens dont il est question dans le programme de la Ligue, on devine ce qu'elles peuvent être.

Les conférences par les néomalthusiens pour répandre leurs doctrines ont été et sont encore très nombreuses à Paris et en province. Il est triste à dire qu'elles se tenaient souvent dans les mairies et dans les préaux des écoles ; l'autorité leur accorda, jusqu'aux années toutes récentes, une inexplicable tolérance. Enfin, un certain nombre de citoyens patriotes, en ce moment où l'on gémit sur le fléchissement constant de la natalité française, ayant appelé l'attention du gouvernement sur cette propagande antinationale, on refuse en général aujourd'hui aux néomalthusiens, pour leurs conférences, les salles des mairies ou les préaux scolaires ; ils se rabattent sur les Bourses du travail et les Maisons du Peuple. Ils y font des leçons sur « la physiologie sexuelle et la prophylaxie anticonceptionnelle ; les dames y sont spécialement invitées. » L'opinion extrême-radicale et socialiste est

assez fréquemment favorable aux néo-malthusiens, quoiqu'il n'y ait pas unanimité à ce sujet. Plusieurs députés font partie de leurs groupements.

Leur action s'est particulièrement portée sur le grand département industriel du Nord et notamment sur les deux villes de Roubaix et de Tourcoing. Leur propagande y a eu une très profonde influence : la ville manufacturière de Roubaix, l'une des premières de France, comptait 3 837 naissances en 1897 ; elle n'en avait plus que 2 568, soit un tiers de moins, en 1906, quoique sa population n'ait cessé d'augmenter. Le chiffre des naissances qui, en 1889-1893, était de 32 pour 1 000 habitants à Roubaix, 34 p. 1 000 à Tourcoing, et 30 p. 1 000 à Lille, proportions élevées, est rapidement tombé, en 1907 et 1908, aux proportions exiguës de 21 p. 1 000 à Roubaix, 19 p. 1 000 à Tourcoing, et de 25 p. 1 000 à Lille, cette dernière ville étant moins contaminée que les deux précédentes¹⁶⁴.

S'il se faisait dans toute la France une propagande aussi active et aussi heureuse, particulièrement dans les quelques départements comme ceux de Bretagne restés un peu prolifiques, la natalité française fléchirait encore sensiblement et il est à craindre qu'il n'en soit ainsi à bref délai.

La justice a fini par s'émouvoir de cette propagande anti-conceptionnelle et quelques jugements que nous examinerons plus loin (voir p. 440) ont condamné à des amendes, et l'un même à quelques mois de prison, certains faits s'y rapportant, châtiment insuffisant¹⁶⁵.

¹⁶⁴ Voir, sur cette organisation et cette action néo-malthusiennes : *La dépopulation de la France*, par Jacques Bertillon, pp. 210 à 250 (F. Alcan).

¹⁶⁵ Les publications néo-malthusiennes en France sont nombreuses ; nous avons en main un volume assez étendu (250 pages) intitulé : *L'éducation sexuelle..., les raisons morales du Néo-Malthusianisme*, qui, pourvu de nombreuses gravures indiquant les procédés et les articles spéciaux anticonceptionnels, s'étale cyniquement et impunément aux étalages des libraires, de même une brochure de propagande (132 pages) avec dessins également, intitulée : *Comment se préserver de la grossesse ; De la valeur*

Quoique née ou constituée plus tardivement qu'en Angleterre, la doctrine néo-malthusienne est certainement plus agissante et plus répandue de ce côté-ci que de l'autre du détroit.

Elle est aussi beaucoup plus audacieuse dans les moyens qu'elle recommande ; les pratiques anticonceptionnelles ne lui suffisent pas : elle réclame ouvertement le droit à l'avortement et la suppression de toute répression légale à ce sujet ; elle a, sinon en droit, du moins en fait, presque triomphé sur ce point.

Au moment même où j'écris ces lignes, je reçois deux numéros du journal mensuel : *La Génération Consciente* (5^e année, 1^{er} août 1912), feuille qui a remplacé, avec un titre plus explicite, le journal : *La Régénération* ; on y demande l'abrogation de « l'infâme article 317 » du Code Pénal, lequel classe l'avortement parmi les crimes et le punit d'une peine qui n'est quasi plus jamais appliquée ; on s'y plaint de la *surpopulation* en France et l'on y souhaite une nouvelle diminution du chiffre si infime des naissances.

Il n'est aucunement douteux que l'avortement ne soit un fléau qui, grâce à la propagande occulte et même publique dont il est l'objet et à l'indifférence de la justice lui assurant presque l'impunité, se répand énormément en France.

Les constatations des médecins à ce point de vue sont effroyables. L'un d'eux, membre de l'Académie de médecine, le docteur Doléris, affirme que « il n'est pas excessif de fixer à 35 et même 40% le chiffre des grossesses interrompues de quatre à sept mois ».

exacte des moyens à employer, qui s'offre au prix de 0 fr. 25 et se donne comme émanant de la « Confédération des groupes ouvriers Néo-Malthusiens ». Cette association publie toute une série d'ouvrages, de brochures ou de circulaires ayant le même objet, également un livre intitulé : *Le droit à l'avortement*, par un médecin, et un autre : *De l'avortement ; est-ce un crime ?* Cette association tient aussi un bureau de vente, avec prix catalogués, d'appareils spéciaux pour hommes et pour femmes ; tout cela se fait au grand jour, sans qu'elle soit inquiétée. Elle édite un journal appelé : *La Rénovation*, ayant pour objet « *Les naissances limitées* ». De même la librairie de *La Guerre Sociale* de M. Gustave Hervé, l'antimilitariste et antipatriote, édite des publications de semblable nature.

Dans son service à l'hôpital Boucicaut, ce même médecin déclare que, en guère plus d'un semestre, 19 femmes seraient mortes de tentatives d'avortement. Un autre médecin, le docteur Paul Landroy, ancien président de la Société de médecine, soutient qu'« il y a aujourd'hui plus d'avortements que de naissances ». D'après le docteur Lacassagne, professeur à l'Université de Lyon, il se pratiquerait dans cette ville 10 000 avortements par an ; le même médecin estime pour Paris à 70 000 le nombre annuel des avortements contre 63 000 naissances. D'après le même praticien, on devrait estimer à 450 000 ou même 500 000 le nombre annuel des avortements en France, ce qui équivaudrait à peu près aux deux tiers des naissances.

Ces chiffres paraissent fort exagérés ; les proportions peuvent n'être pas excessives pour les villes ; mais elles le sont, certainement, pour les campagnes. Il faut noter, néanmoins, que la plupart des spécialistes témoignent non seulement que l'avortement devient de plus en plus fréquent, mais qu'il représente, en France, relativement aux conceptions, une proportion très forte. Ainsi, « la Société Obstétricale de France », association qui ne paraît animée d'aucun sentiment la portant à des critiques excessives, dans un Congrès tenu en 1909, estime que « *l'avortement, d'après les maternités des grandes villes, détruit prématûrément le tiers environ des produits de la conception*¹⁶⁶ ». Comme ce rapport n'est

¹⁶⁶ Il nous paraît intéressant de reproduire le texte de la motion votée à ce sujet par la Société obstétricale de France : nous empruntons ce texte à une étude de M. G. Deherme, parue dans *La coopération des Idées*, du 10 novembre 1909, sous le titre : *Le Néo-Malthusisme* :

« Vu les statistiques impressionnantes publiées en France et à l'étranger sur la fréquence croissante de l'avortement, les enquêtes nombreuses et précises poursuivies par de nombreux gynécologues et corroborées par l'observation clinique des signes spéciaux et l'aveu facilement obtenu d'un certain nombre de malades ;

La Société obstétricale de France, réunie en congrès international, considérant qu'elle n'a pas qualité pour prendre position au regard des

indiqué que pour les grandes villes et qu'il doit être beaucoup moindre pour les campagnes, on peut évaluer à une centaine de mille environ, le nombre annuel des avortements pratiqués en France.

On peut dire que, à l'heure présente, l'avortement se généralise de plus en plus en France, non seulement parmi les femmes de mauvaise vie ou dans les ménages illégitimes, mais même parmi les

dispositions édictées par le Code pénal français contre « l'avortement criminellement provoqué » ;

Qu'elle n'a pas davantage à se prononcer sur cette question aux points de vue social, moral ou religieux ;

Mais que, néanmoins, elle ne saurait se dérober au devoir de faire entendre un cri d'alarme et un avertissement salutaire ;

Adopte les conclusions suivantes :

Dans l'avortement criminellement provoqué, tel qu'il est observé, un fait est incontestable : la grande fréquence et l'extrême gravité des accidents consécutifs aux pratiques coupables, quelles que soient les précautions apportées à l'acte criminel et la technique employée.

Les statistiques établissent que

1° Dans la grande majorité des cas, de longues et sérieuses maladies locales s'ensuivent ;

2° Dans les deux tiers des cas environ, des affections très graves mettent la vie en péril et occasionnent une incapacité de travail allant de plusieurs mois à plusieurs années, et une incapacité fonctionnelle définitive : les survivantes restent infirmes ;

3° Dans 6% des cas, enfin, la mort, qui respecte les accouchées normales à terme, suit immédiatement ou à bref délai les pratiques abortives.

« Désireuse, en outre, d'apporter sa contribution à la préservation sociale contre un fléau qui, *d'après les plus récentes statistiques des maternités des grandes villes, détruit prématurément le tiers environ des produits de la conception*, la Société obstétricale de France décide la constitution d'un comité international permanent, en vue de rechercher et d'étudier les mesures prophylactiques à proposer aux pouvoirs publics. »

Le début de cette déclaration montre que « la Société obstétricale de France » est affranchie de toute inspiration idéaliste et qu'elle n'envisage que les faits positifs dans leurs simples conséquences médicales ; sa déclaration n'en a que plus de portée.

femmes mariées menant une existence régulière. Les provocations à ces pratiques sont incessantes et se font au grand jour. Tous les journaux, notamment les journaux populaires, sont remplis d'annonces de sages-femmes offrant leurs soins pour « les *retards* », formule anodine et transparente.

Les poursuites pour avortements sont très rares et n'aboutissent quasi jamais. Le Code pénal, écrit au temps d'une morale sociale rigide, classe l'avortement parmi les crimes et punit de la réclusion ou des travaux forcés les femmes qui y recourent et ceux ou celles qui le pratiquent. En fait, il est excessivement rare que le parquet poursuive des actes de ce genre ; les jurés, la moitié du temps, par un écœurant cynisme qui témoigne de leur indifférence tout au moins, sinon de leur sympathie, pour ce crime, l'absolvent avec sérénité. D'après les statistiques criminelles, s'il est ouvert des instructions sur 400 à 500 affaires d'avortement par an, les dix-neuf vingtièmes sont abandonnés ou se terminent par des ordonnances de non-lieu, si bien que les affaires d'avortement jugées ne sont qu'au nombre de 20 à 30 par année, à savoir : 24, moyenne des années 1896-1900, 21, moyenne des années 1901-1905, 23 en 1906, 30 en 1907, 25 en 1908¹⁶⁷. Dans plus de la moitié de ces rares cas de poursuites effectives, les jurés acquittent. Il faut donc des circonstances exceptionnelles pour qu'un avortement soit réprimé. De même que les provocations transparentes à l'avortement s'étaient impunément dans la généralité des journaux, de même le commerce des objets anticonceptionnels remplit les annonces des feuilles soit populaires, soit mondaines, également sans entraves efficaces¹⁶⁸. On a bien essayé, mais sans suite, de quelques tentatives de répression ; faute de méthode, elles sont demeurées inefficaces.

¹⁶⁷ *Rapport du garde des Sceaux* (ministre de la Justice) sur la Justice criminelle en 1908, analysé par l'*Économiste Français* du 29 janvier 1910, p. 160.

¹⁶⁸ Voir la note de la page 328.

Il s'est constitué aux Pays-Bas en 1885, une ligue néo-malthusienne, *De Nieuw-Malthusiaansche Bond*, ayant, entre autres articles, le programme suivant :

« La diffusion des connaissances concernant les moyens légaux à l'aide desquels chacun peut empêcher les naissances trop nombreuses, dans le cas où l'arrivée d'un enfant diminue les chances de bonheur pour la famille et même leur ôte toute possibilité d'une vie digne de l'humanité. »

Cette ligue se réclame, parmi ses patrons, de feu M. Pierson, économiste notable, ancien ministre des Finances et président du Conseil des Pays-Bas, qui, dans son *Traité d'économie politique*, a écrit : « On ne peut s'attendre à aucune amélioration véritable des conditions économiques si le nombre des naissances ne diminue pas considérablement ». Mais il est douteux que ce publiciste eût approuvé les pratiques dégradantes que cette ligue recommande dans des brochures et dans un journal intitulé : *La Vie Heureuse*. On doit constater avec regret que cette ligue a été « sanctionnée comme personne civile » par décret royal du 30 janvier 1895¹⁶⁹ ; mais peut-être était-ce là une formalité qui ne se pouvait refuser.

La propagande de la ligue néo-malthusienne néerlandaise peut avoir eu quelque effet, mais limité jusqu'ici : les Pays-Bas sont un des pays d'Europe qui, tout en perdant de leur prolificité d'il y a trente ou quarante ans (35 à 36 pour 1 000 habitants), ont conservé une assez bonne natalité, à savoir 28,8 p. 1 000 en 1910 (voir le tableau des pages 238 à 241). Cette résistance à la propagande néomalthusienne et aux abjectes pratiques qu'elle recommande tient sans doute, pour une grande part, à la force des sentiments religieux dont sont imprégnés les Néerlandais à quelque confession qu'ils appartiennent. Les partis politiques les plus importants, ceux qui ont le plus fréquemment détenu le gouvernement depuis un quart de siècle, soit les calvinistes anti-révolutionnaires, soit les catholiques, sont ardemment attachés aux principes religieux : or,

¹⁶⁹ Jacques Bertillon, *op. cit.* p. 212.

la religion est la cause essentielle, nous y reviendrons plus loin, qui écarte les pratiques antimalthusiennes et, conservant au mariage son caractère sérieux, y maintient une certaine fécondité¹⁷⁰. La moralité générale de la population néerlandaise se manifeste encore par le très petit nombre des naissances illégitimes ; une moyenne inférieure à 4 000 pour chacune des trois années 1908-1910, soit à peine 0,70 p. 1 000 du chiffre de la population, alors que la proportion en France est beaucoup plus que double, malgré une réduction du chiffre de ces naissances dans les dernières années chez nous, grâce surtout aux pratiques néo-malthusiennes (voir plus haut, p. 215).

En Allemagne, la propagande néo-malthusienne a des racines anciennes, quoique la très forte natalité germanique dans les trente ou trente-cinq années qui ont suivi la guerre franco-allemande les ait longtemps dissimulées. Un professeur d'économie politique, M. Rümelin, dans le Wurtemberg, en a été un des protagonistes. En 1889, les néo-malthusiens ont constitué une ligue intitulée : « L'Union pour l'Harmonie Sociale, *Das Social Harmonische Verein* », qui publia un journal appelé : *L'Harmonie Sociale*. Il est possible que le déclin accentué de la natalité allemande, depuis l'ouverture du XX^e siècle, qui a commencé de préoccuper les sphères dirigeantes chez nos voisins (la natalité germanique étant tombée, en 1911, un peu au-dessous de 30 p. 1 000, au lieu de 39 à 40 p. 1 000 dans la période 1874-1879) soit due en partie aux efforts de cette ligue et de ses adeptes. Certains grands journaux allemands laissent entendre que les pratiques néo-malthusiennes se propageaient brusquement dans la population. Quoique le sentiment religieux, la digue principale contre le néo-malthusianisme, soit en Allemagne très répandu et malgré le très grand essor de l'industrie et du commerce du pays, il ne serait pas

¹⁷⁰ On trouve un exposé très intéressant de la prédominance des sentiments religieux chez la population néerlandaise, dans une correspondance étendue de M. Hippolyte Parigot, qu'a publiée le journal *Le Temps* du 24 août 1912, à propos du *Congrès International d'Éducation morale*, tenu à la Haye à ce moment.

étonnant que la natalité allemande dans le prochain quart de siècle, par la généralisation des pratiques néo-malthusiennes, s’affaissât à 25 p. 1 000 et ultérieurement peut-être beaucoup plus bas ; la mortalité ayant chance de flétrir à 15 p. 1 000, l’Allemagne conserverait encore un notable excédent des naissances sur les décès, de 600 000 âmes peut-être par an ; mais ce serait déjà un appréciable déclin relativement à la situation présente et ce déclin pourrait graduellement s’accentuer dans de fortes proportions.

L’Allemagne, sinon dans toute son étendue, du moins dans ses grandes villes, souffre du néo-malthusianisme, auquel le socialisme paraît avoir du penchant. En 1909, tandis que la natalité allemande générale (mort-nés compris) est encore de 31,9 par 1 000 habitants, proportion fort élevée, elle tombe à 25,8 dans la ville de Hambourg et à 22 dans celle de Berlin¹⁷¹, ce qui rapproche cette ville pour la natalité de la ville de Paris (17,05 pour 1 000 habitants en 1909). Il se répand en Allemagne des livres prônant les manœuvres anticonceptionnelles¹⁷².

On sait que l’Espagne est une des contrées où les idées socialistes les plus avancées et les doctrines même anarchiques se sont le plus répandues dans la population. Il n’est donc pas étonnant qu’il existe à Barcelone une ligue néo-malthusienne, laquelle s’intitule : Ligue de la *regeneracion humana*, constituée, nous dit-on, en juillet 1904. Il s’en est créé une aussi, paraît-il, à Cuba¹⁷³, quoique cette île, magnifiquement fertile et relativement impeuplée, pût, avec ses 110

¹⁷¹ *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich* 1911, p. 20.

¹⁷² En parcourant le catalogue d’une librairie allemande de livres scientifiques d’occasion (*Antiquariats-Katalog*) qui m’était envoyé en octobre 1912, en ma qualité de professeur au Collège de France, j’y trouve une centaine de numéros concernant la situation de la femme et le mariage : *Frauen, Liebe, Ehe, Sexuelles* ; un certain nombre des titres me paraissent indiquer des publications néo-malthusiennes ; cela est évidemment le cas du suivant : Lesser, A. V. *Liebe ohne Kinder : Ratlageber für Verhütung der Empfangniss, mit Abbildgn*, Leipzig., 1895. (Le mariage sans enfants, conseils pour prévenir la conception, avec gravures.)

¹⁷³ Jacques Bertillon, *op. cit.*, p. 213.

000 kilomètres carrés, nourrir dans une large aisance une population quintuple des 2 140 000 habitants que relevait le recensement de 1910.

Il est probable que la généralité des pays de l'Europe occidentale et centrale contiennent des groupements d'adeptes des doctrines néo-malthusiennes ; il est vraisemblable qu'il s'en trouve aussi en Russie. Le terrain et les temps sont inégalement propices à la propagation de ces doctrines et des pratiques qu'elles recommandent : il faut, pour aider à leur succès, un certain détachement des croyances religieuses et des anciennes traditions familiales, l'extension de l'aisance et de l'instruction, l'esprit d'arrivisme et un très médiocre idéal de vie, faisant consister le bonheur dans les jouissances faciles et l'absence d'embarras.

Le néo-malthusianisme, avec les pratiques anticonceptionnelles, d'une part, et l'avortement, de l'autre, est, grâce à l'indifférence et à la tolérance des pouvoirs publics et de l'opinion, en train de conquérir la France. Cette conquête est déjà à peu près faite, en ce qui concerne les villes et les agglomérations industrielles. Elle entame maintenant les campagnes ; quand celles-ci seront aussi gagnées, la natalité française qui a fléchi, en moins d'un demi-siècle, de 1 million de naissances annuellement, vers le milieu du Second Empire, à 742 000 en 1911, perdant 260 000 naissances, et 100 000 depuis à peine dix ans, fléchira encore de 150 000 à 200 000 naissances et tombera à 600 000 ou même à 550 000 naissances par année, chiffre qui, quelle que soit la réduction de la mortalité, laissera un déficit par rapport aux décès de 100 000 à 150 000 âmes par an. Ce sera le suicide de la France, dont on voit déjà les prodromes, suicide lent, diront pour se consoler les résignés ; erreur, car en trois ou quatre générations, c'est-à-dire en un siècle ou un siècle et demi au plus, comme on le verra plus loin, la population française, de ce train, pourrait perdre le quart ou le tiers, sinon même la moitié, de son effectif.

LIVRE V

EXAMEN DE LA SITUATION SPÉCIALE DE LA FRANCE : DÉPOPULATION OU DÉNATIONALISATION. RECHERCHE DES REMÈDES OU PALLIATIFS

CHAPITRE PREMIER

EFFETS GÉNÉRAUX DU DÉCLIN DE LA NATALITÉ EN FRANCE

Frivolité de l'opinion publique et indifférence des pouvoirs publics à l'égard du déclin constant de la natalité en France. — Opinion sophistique de quelques écrivains démocrates célèbres à ce sujet. — L'affaiblissement de la puissance militaire et politique de la France, quoique constituant un mal qui n'est pas négligeable, n'est que la moindre, des conséquences funestes de l'affaissement de la natalité française. — Déchéance graduelle de la langue française comme instrument international ; preuves à ce sujet. — Graves inconvénients qui en résultent pour la France, au point de vue économique et social. — La langue française est appelée à devenir sur le globe une langue secondaire ou une langue purement littéraire. — Elle peut, par le développement de l'immigration étrangère, perdre du terrain même en France. — Malgré certaines preuves frappantes d'énergie individuelle chez les Français, l'ensemble de la population tend à s'étioler.

Le cas spécial de la France qui, depuis longtemps, a marché, d'ordinaire, à l'avant-garde des nations civilisées, étant la plus vieille nation européenne constituée, la première qui ait établi chez

elle la démocratie comme régime politique et social, la première qui se soit en grande partie détachée des croyances et des sentiments traditionnels, la première aussi qui ait été dans ses couches profondes pénétrée par l'aisance, le bien-être et par l'esprit d'*arrivisme*, mérite une particulière attention, un examen attentif et un peu détaillé.

Rappelons d'abord succinctement les faits : la natalité française annuelle qui, vers le milieu du Second Empire, se tenait généralement un peu au-dessus de 1 million de naissances¹⁷⁴, s'est affaissée graduellement à 742 000 en 1912, soit un déclin de 260 000 naissances en moins d'un demi-siècle ; on comptait encore 857 000 naissances en 1901, c'est donc un déclin de 115 000 naissances ou de 13,42% en dix années.

Au moment où paraissent chaque année les tableaux désastreux du mouvement de la population en France, l'opinion publique paraît

¹⁷⁴ Voici le nombre annuel des naissances pour chacune des dix années de 1859 à 1868 :

1859	1 017 000	Chiffre le plus élevé qui ait jamais été atteint en France.
1860	956 000	Année qui succède à une grande guerre.
1861	1 005 000	
1862	995 000	
1863	1 012 000	
1864	1 005 000	
1865	1 005 000	
1866	1 006 000	
1867	1 007 000	
1868	984 000	

Ainsi dans ces dix années, il n'y en avait que trois où la natalité fût au-dessous de 1 million, et encore sauf en 1860, année où la natalité se trouvait réduite par la grande guerre de 1859 (contre l'Autriche), la natalité dans ces deux années défavorables ne s'écartait-elle que très peu de 1 million (Voir la table de E. Levasseur, *La population française*, tome II, pages 6 à 9).

éprouver à leur sujet une légère émotion ; les journaux y consacrent quelques articles ; mais cela n'a pas de durée et l'on oublie, sinon le lendemain, du moins au bout de peu de jours, ces constatations lamentables. Opinion publique et pouvoirs publics témoignent d'une égale indifférence devant ces indices significatifs de la décadence française et ces signes précurseurs de la disparition de la nation et de la race¹⁷⁵.

Même les hommes réfléchis ne paraissent pas se rendre compte de l'étendue du mal et des résultats fatals qu'il doit avoir, sauf remèdes énergiques, dans un avenir très prochain.

Les démocrates, sinon les démagogues, ont toujours eu une inclination pour la faible natalité et la réduction de la population ; ils s'imaginent que la situation de la classe ouvrière peut en être améliorée. C'était, on l'a vu plus haut (page 33), une opinion assez répandue parmi les révolutionnaires français de la fin du XVIII^e siècle que la population française pouvait être avantageusement réduite, dans des proportions même considérables. Ils avaient précédé Malthus. On retrouve ces idées très courantes à cette époque parmi les coryphées du parti ultra-démocratique.

Aujourd'hui encore, des écrivains notables, appartenant à l'opinion démocratique et à tendances socialistes, non seulement excusent l'affaiblissement graduel de la natalité française, mais seraient même portés à le donner en exemple au monde. On a eu de cette conception contemporaine des exemples frappants en l'année 1909. Un journal français sensationnel, *Le Matin*, ayant ouvert, dans le courant d'octobre de ladite année, une de ces consultations

¹⁷⁵ Nous donnons acte de ce que le ministère Waldeck-Rousseau, il y a une dizaine d'années, avait constitué une Commission extra-parlementaire pour étudier les questions se rattachant au mouvement de la population en France, mais après dix années il n'en est absolument rien sorti. Au moment où nous revoyons ces lignes (novembre 1912), le ministre des Finances, M. Klotz, vient de constituer une Commission, composée de plus de 300 membres, « chargée d'étudier toutes les questions nationales, sociales et fiscales relatives à la dépopulation et de chercher les moyens d'y remédier. »

auxquelles se complaît aujourd’hui la presse, reçut des réponses qui méritent d’être signalées. Deux personnages étrangers considérables, d’un côté le professeur autrichien Gumbowitz, auteur, cependant, d’un livre connu sur la *Lutte des Races*¹⁷⁶, de l’autre le poète et romancier norvégien Bjørnstjerne Bjørnson, se sont prononcés en faveur de la restriction française de la natalité ou, du moins, ont déclaré qu’elle offre plus d’avantages que d’inconvénients¹⁷⁷ :

« Qu’y a-t-il de plus avantageux, dit Bjørnson, pour les enfants eux-mêmes, pour les parents, pour la société, ou bien de mettre au monde une bande d’enfants, qui épuisent la mère, épuisent le père chargé de les nourrir et rendent par là même leur éducation difficile, ou bien de restreindre le nombre des naissances pour épargner la santé de la mère, ménager la puissance de travail du père et assurer aux enfants une bonne éducation ? » et il conclut : « Quelle honte pour notre civilisation, que les armées d’un peuple obligent le peuple voisin à s’imposer un surcroît de naissances, et fassent courir aux enfants le risque d’une mauvaise éducation, pour le plus grand dommage de leurs aptitudes, de leurs sentiments et de leur caractère ! »

Dans le même numéro, du journal *Le Matin*, l’écrivain dramatique français Brieux incline à la même opinion, en reproduisant l’image de Malthus : « Il faut conseiller aux Français atteints de pauvreté matérielle ou physique de ne pas faire d’enfants. L’homme qui procrée sans réflexion, qui ajoute un convive autour d’une table insuffisante, l’homme qui perpétue ses tares physiques dans un être nouveau, cet homme-là est une brute ou un criminel ; par contre, il faut conseiller la famille nombreuse

¹⁷⁶ Voir son article dans *Le Matin (Enquête sur la population)*, écrit quelques jours avant son suicide et celui de sa femme.

¹⁷⁷ *Le Matin* du 11 octobre 1909.

à ceux qui sont bien portants et aisés.¹⁷⁸ » Il est certain qu'en suivant ces conseils une nation disparaîtrait en deux ou trois générations.

On ne s'émeut, d'ordinaire, chez nous, de l'affaissement de la natalité française qu'au point de vue militaire et l'on vient de voir que c'est le seul inconvénient qu'ait aperçu le poète norvégien Bjørnstjerne Bjørnson de la limitation de la natalité qu'il préconise. On constate que le recrutement de l'armée porte d'année en année sur un nombre moindre de jeunes hommes, par la réduction de ce que l'on appelle la classe, c'est-à-dire des conscrits annuels, suite naturelle de la diminution graduelle des naissances.

Les « pacifistes » et nombre d'idéologues prennent aisément leur parti de cette infériorité. Ils considèrent l'état actuel d'antagonisme entre les nations comme un état morbide et passager ; ils prédisent que, grâce au développement démocratique universel, cet état fera place à une concorde générale entre les peuples. Cette prévision paraît bien hasardeuse ou à bien longue distance¹⁷⁹.

¹⁷⁸ M. Brieux est l'auteur d'une pièce de théâtre intitulée *Maternité*, drame en trois actes, qui figure parmi les écrits de propagande néo-malthusienne ; c'est ainsi que sur la couverture de la brochure intitulée : *Comment se préserver de la grossesse* (dont nous avons parlé plus haut, page 328) on mentionne six ouvrages de propagande recommandés par la « Confédération des groupes ouvriers néo-malthusiens », à savoir : deux livres innocentant l'avortement, trois autres ouvrages et la *Maternité*, de M. Brieux.

¹⁷⁹ Au moment même où nous écrivons (septembre 1912), on voit le plus grand peuple démocratique de la présente civilisation, les États-Unis d'Amérique, violer de la façon la plus manifeste et la plus effrontée les engagements internationaux auxquels ils avaient jadis souscrit pour l'égalité du traitement des divers pavillons dans l'usage du canal de Panama. Voir les nombreuses polémiques à ce sujet dans l'été et l'automne de 1912, le refus catégorique du Congrès des États-Unis de se conformer au traité Hay-Paunceforte et leur prétention également de ne pas admettre l'arbitrage de la Cour de La Haye. En d'autres matières, cette prétention aussi s'est fait jour dans le même pays. Le Congrès des États-Unis a, d'autre part, refusé de sanctionner les conventions d'arbitrage, quoique contenant beaucoup de clauses de réserve, que le président Taft avait conclues avec l'Angleterre et la France.

Nombre des Français qui repoussent les théories du « pacifisme », et qui entretiennent pour la France des espérances de grandeur nationale ou qui, n'ayant pas confiance dans l'essor de la bienveillance universelle, redouteraient un affaiblissement de notre puissance militaire, se rassurent et se réconforment en prônant l'enrôlement forcé des Arabes algériens et la constitution d'une grande armée noire pour suppléer à l'insuffisance des troupes métropolitaines. Un projet du colonel Mangin, ancien membre de la mission Marchand à Fachoda, réclame l'établissement du service militaire obligatoire parmi les noirs de nos colonies et publie un appel retentissant sous ce titre caractéristique : « *Appelons l'Afrique à notre secours*¹⁸⁰ ». En 1908, un rapport parlementaire de M. Messimy, député, concluait, de son côté, à l'établissement de la conscription, c'est-à-dire du service obligatoire, parmi les Arabes d'Algérie ; devenu ministre de la Guerre en 1911-1912, M. Messimy a, par décret, réalisé cette mesure. L'opinion publique française applaudit à ces moyens qui lui paraissent devoir maintenir la France au rang de grande puissance politique et militaire qu'elle a toujours occupé jusqu'ici.

On ne réfléchit pas que des armées de mercenaires d'une autre race, constituées non par enrôlement volontaire, mais par la contrainte, préparent les plus graves difficultés, d'énormes dangers même, pour le pays imprudent qui y recourt. Quand l'Empire Romain se mit à enrôler des barbares, pour se défendre, il prépara son effondrement¹⁸¹.

Dussent, néanmoins, ces moyens réussir pendant un temps ou même toujours, le point de vue d'où l'on ne considère les fâcheux effets de l'affaiblissement de la natalité que en ce qui concerne la puissance militaire et politique est beaucoup trop borné. Sans doute, c'est un spectacle surprenant que celui d'un peuple, comme le

¹⁸⁰ Cet article a paru dans le journal le *Matin* du 3 septembre 1909.

¹⁸¹ Nous avons toujours blâmé, quant à nous, l'établissement du service obligatoire parmi les Arabes d'Algérie comme un des actes les plus téméraires que pût commettre un peuple colonisateur. Voir nos ouvrages : *La colonisation chez les peuples modernes* et *L'Algérie et la Tunisie*.

peuple français à l'heure présente, qui ne veut pas faire d'enfants et voudrait faire des conquêtes. Ce contraste ne témoigne pas de l'équilibre mental de la nation. Mais à la rigueur on peut se passer de conquêtes, coloniales ou autres, et, quoique cet espoir comporte quelque témérité, on peut espérer que, avec de la prudence, dont il n'est pas sûr, toutefois, que l'on ne se départira jamais, on évitera un choc avec les prolifiques nations voisines.

L'état stationnaire d'un peuple et, à plus forte raison, l'état déclinant, qui s'annonce pour la France, comporte d'autres déchéances que la déchéance militaire et politique. Il faut compter aussi avec la déchéance sociale et la déchéance économique.

L'amoindrissement de l'importance numérique de la population française dans l'ensemble du groupement des nations civilisées fait notoirement décliner la langue française du haut rang qu'elle tenait parmi les langues de la civilisation européenne. On sait que, en 1785, l'écrivain français Rivarol obtint le prix proposé par l'Académie de Berlin sur la question de l'*Universalité de la Langue Française*. Ces temps, quoique distants d'un siècle et quart seulement, apparaissent comme bien lointains. Aujourd'hui, à l'étranger, la langue française perd partout du terrain : plusieurs petits peuples, jadis en quelque sorte clients de la France, les Pays-Bas, par exemple, et la Suède, ont, dans leurs récents cadres d'études scolaires, fait descendre la langue française des matières d'enseignement obligatoire parmi celles d'enseignement facultatif¹⁸². Les langues des peuples restés prolifiques, l'anglais et l'allemand, tendent à se substituer au français. Il n'est pas jusqu'à la Belgique où la prédominance de la langue française ne soit l'objet de contestations, qu'aggrave, en défaveur de la France, le constant abaissement, en Belgique même, de la natalité wallonne relativement à la natalité flamande (voir plus haut, page 227). La

¹⁸² Voir, dans *Le Temps* du 29 août 1912 (p. 6), une correspondance de Stockholm à ce sujet : depuis les programmes de 1904, le français n'est plus que facultatif en Suède dans les lycées et même à l'université pour la licence en langues vivantes.

langue russe pourra, un jour peut-être prochain, prendre une importance internationale considérable, dans une partie du globe du moins, et aussi la langue espagnole.

Il s'est trouvé, sans doute, un écrivain russe original, M. J. Novicow, disciple des philosophes français du XVIII^e siècle, pour soutenir que la langue française avait des chances non seulement de rester, en dehors de la France, la principale langue auxiliaire des peuples composant la civilisation européenne, mais de conquérir, en ce domaine, une prépondérance de plus en plus accentuée. Cette opinion est, sans doute, très flatteuse pour la France, mais il ne nous est pas permis d'entretenir cette espérance, qui est paradoxale ; elle ne repose que sur des sympathies individuelles et elle est en contradiction avec les faits les mieux établis et les tendances les plus accentuées dans le monde.

C'est une inéluctable conséquence de la natalité toujours faiblissante de la France que l'amoindrissement graduel de la clientèle de la langue française dans le monde. Cela comporte ceci ; il faut en prendre son parti.

Il n'est même pas certain que la langue française demeure la première des langues latines et que la France conserve son influence de sœur aînée parmi les peuples latins. L'expansion des Espagnols en Amérique rendra de décade d'années en décade d'années plus ample l'écart entre le nombre d'hommes qui parleront espagnol et le nombre d'hommes qui parleront français. Quand les premiers seront 200 millions, ce qui peut être l'affaire d'un siècle, les 45 à 50 millions au maximum d'hommes pour lesquels le français sera la langue naturelle¹⁸³ auront bien de la peine à maintenir le rang de leur idiome même parmi les peuples latins.

La démocratie repose essentiellement sur le nombre : une nation démocratique, à population stationnaire et plus probablement

¹⁸³ Il n'est nullement certain que, à la longue, malgré le privilège d'être la langue officielle, le français l'emporte éternellement sur l'espagnol et sur l'italien dans nos possessions de l'Afrique du Nord, du moins en ce qui concerne le Maroc et l'Oranie, d'une part, et la Tunisie, de l'autre.

déclinante, ne pourra, pendant une série de générations, garder son rang, nous ne disons pas politique, mais social et économique, parmi d'autres nations de civilisation égale ou approximativement équivalente, mais chacune numériquement très supérieure.

Or, la déchéance de la langue française portera une atteinte sérieuse, non seulement au prestige de la nation, mais à ses intérêts matériels positifs. La langue constitue la meilleure des réclames, même au point de vue économique ; la suprématie de la langue entraîne avec soi chez les nations ou les classes étrangères adhérentes à cette langue, une certaine admiration qui a des répercussions dans les domaines les plus variés ; elle crée ou entretient un sentiment d'imitation pour les goûts et les habitudes, et une recherche des produits, de certains du moins, de la nation qui possède la langue prépondérante.

Étant donné le déclin en vue de la population française, on peut même se demander si certaines parties du territoire français, théâtre d'infiltration de populations de langue étrangère, ne se laisseront pas, à la longue, gagner par les langues des immigrants, ici l'italien, là l'espagnol, ou l'allemand ou le flamand, de sorte que la langue française, au cours de deux ou trois générations, perdrait du terrain, non seulement en dehors de la France, ce qui est une certitude, mais en France même, ce qui est une hypothèse ayant quelque vraisemblance.

Pour une nation, comme pour un homme, il est pénible de déchoir ; le sentiment de la déchéance, même relative, comprime les énergies. On se sent le cœur serré et humilié d'appartenir à une nation qui décline, tandis qu'on l'a exalté et confiant si l'on appartient à une nation ascendante. Ne rencontrer presque aucun compatriote quand on sort de chez soi, en avoir, au contraire, partout dans le monde, ce sont deux situations bien différentes, dont l'une rétrécit et dont l'autre élargit les espérances et l'horizon. Il n'y a pas que des individus déchus, il y a des classes déchues et des nations déchues ; et dans les nations déchues chaque individu, surtout parmi les plus nobles et les supérieurs, ressent plus ou moins amèrement le sentiment de cette déchéance. Si ce n'est pas encore

là le sort de tous les Français, le mal n'étant que tout récemment à l'état aigu, il est bien à craindre que ce ne soit le sentiment de tous les nobles esprits en France avant qu'une génération ne se soit encore écoulée.

À l'encontre des tristes réflexions qui précèdent, on arguera des preuves d'énergie, soit individuelle, soit collective, que donnent encore les Français : ils ont été les premiers dans l'automobilisme, ils le sont dans l'aviation ; ils fournissent des explorateurs et nombre d'hommes qui, par des actes hardis, font encore honneur à la race.

Cela est vrai, et nous rendons hommage à ces qualités qui survivent. Il n'en est pas moins constant que, dans l'ensemble, la race est un peu engourdie et qu'elle tend à le devenir chaque jour davantage ; certains croient lui reconnaître une maladie nouvelle, la neurasthénie¹⁸⁴. Elle répugne à tous les travaux durs ; tout ce qui demande un effort physique continu, ou presque tout, se fait en France par des immigrants étrangers, ici italiens, là espagnols, ailleurs belges : la mise en valeur des ressources de notre propre territoire, comme on l'a vu pour les mines de fer récemment découvertes en Normandie et les hauts fourneaux édifiés aux environs, commence à s'exécuter non seulement avec des bras belges, italiens, espagnols ou polonais, mais avec une direction germanique.

Le déclin de la population d'une nation ne menace donc pas seulement, ni principalement, sa puissance militaire et sa prépondérance politique, considération que certains, malgré l'exemple décisif des avantages économiques que l'Allemagne retire de sa puissance effective, s'obstinent à considérer comme secondaire ou d'ordre passager ; ce déclin de la population menace toute la vie, aussi bien sociale et économique que politique, de la

¹⁸⁴ Voir l'ouvrage intitulé : *La neurasthénie rurale*, par le Dr Raymond Belbèze, avec une préface du professeur Rémond ; on peut en rapprocher les études du Dr Labat, sur les populations de la Gascogne, notamment du Lot-et-Garonne.

nation. Nous avons prouvé plus haut (pp. 290 à 294) que *l'affaiblissement de la natalité, quand il atteint le degré où il est arrivé en France, est une cause permanente d'étiollement moral et social, sinon encore intellectuel, de racornissement et de médiocrité économique*. Certains optimistes disent : peu importe que les hommes diminuent de nombre si l'on conserve les arts et les connaissances techniques. Cette notion résulte d'une observation superficielle ; quand la population diminue avec continuité, il y a bien peu de chances de conserver perpétuellement et surtout d'accroître sans cesse les connaissances et les arts techniques. Les enfants de nos familles, qui n'en ont qu'un ou deux, entourés d'une tendresse amollissante, de soins débilitants, inclinés à une vie à demi passive et sédentaire, n'ont qu'exceptionnellement l'esprit d'entreprise et d'aventure, l'endurance et la persévérance qui caractérisaient leurs lointains ancêtres et que possèdent aujourd'hui les fils des prolifiques familles allemandes. La France tend de plus en plus à devenir un peuple de petits et de moyens rentiers, de fonctionnaires médiocres et routiniers. L'appât des fonctions publiques domine les rêves de la plupart des familles françaises : avoir le fils unique ou le gendre, tout près de soi, avec une occupation paisible, laissant du loisir et de la tranquillité d'esprit, comportant un modique traitement fixe, qui croît modérément chaque trois ou quatre années et qui se termine en une pension de nature alimentaire vers la soixantaine, voilà l'idéal de la plupart des familles françaises, si l'on peut appliquer ce noble et ample mot à d'aussi chétives ambitions.

Cette population de rentiers mesquins, de petits et moyens fonctionnaires casaniers avec des paysans peu progressifs et des ouvriers qui dédaignent les œuvres dures et s'adonnent surtout aux travaux de luxe ou de demi-luxe, tout témoigne, d'ailleurs, que sauf prompts remèdes énergiques et efficaces, non seulement elle va poursuivre son étiollement, mais qu'encore elle va numériquement se réduire de plus en plus. Il ne s'agit plus, en effet, dans le cas de la France, de stagnation de la population, mais de tendance à la dépopulation effective, en ce qui concerne tout au moins l'élément

de souche française. Or, personne ne peut nier que ce ne soit là un terrible fléau ; nous allons en analyser les prodromes et essayer, toujours, sauf profond et prompt revirement dans la mentalité nationale, d'en mesurer la marche.

CHAPITRE II

POSITION RÉELLE PROCHAINE DE LA QUESTION DE LA POPULATION EN FRANCE TROIS REMPLAÇANTS À CHAQUE GÉNÉRATION POUR QUATRE PERSONNES À REMPLACER

Rappel du résumé des résultats statistiques concernant la natalité française. — Une notable réduction de la mortalité en France est possible et paraît probable ; elle ne saurait aller du même pas et être poussée aussi loin que la réduction de la natalité. — L'affaiblissement du nombre des enfants par mariage ; ce nombre n'est plus guère que très légèrement supérieur à deux. — Certitude, sauf modification profonde dans la mentalité, d'une chute nouvelle de la natalité légitime. — Probabilité, sous la même réserve, d'une moyenne prochaine de quinze enfants seulement pour dix mariages, soit quinze remplaçants pour vingt personnes à remplacer. — La natalité illégitime ne suffit pas à maintenir l'effectif des adultes célibataires. — Les mariages en secondes noces, de veufs ou de divorcés, sont un appoint d'importance secondaire. — La population française est menacée de baisser d'un quart par génération ou de moitié par siècle. — Éventualité de sa relative disparition en deux ou trois siècles. — Espérance d'éviter la dépopulation de la France par la nationalisation des immigrants étrangers. — Cette espérance peut être une illusion.

Il ne s'agit plus, à l'heure présente, pour la France, de population stationnaire, ce qui, dans l'état présent du monde, serait sans doute un grand mal ; *il s'agit de population déclinante et dont le déclin serait appelé à s'accentuer d'une manière progressive et rapide.*

On arguera peut-être contre cette proposition que les années qui présentent un excédent des décès sur les naissances sont des années

exceptionnelles ; qu'en remontant à 1881, on n'en trouve que sept sur trente et une, soit une sur près de quatre, qui soient dans ce cas, à savoir : les années 1890, 1891, 1892, affligées par l'influenza, 1895, 1900, 1907 et 1911, que cet excédent des décès, quand il s'est produit, a été de modique importance, 38 000 décès de plus que de naissances en l'année la plus calamiteuse à ce point de vue qui fut 1890. On pourra peut-être soutenir qu'il y a eu quelque amélioration depuis l'ouverture du XX^e siècle, deux années seulement, 1907 et 1911, sur onze années, ayant présenté ce lugubre phénomène. On ajoutera que la population de la France augmente encore, quoique très légèrement, le recensement de 1911 ayant constaté la présence sur le territoire français métropolitain de 39 601 509 âmes, contre 39 252 267 lors du recensement de 1906 et 38 961 945 lors de celui de 1901 : la population de la France se serait donc, dans les dix premières années du XX^e siècle, accrue de 639 564 âmes, soit en moyenne, toutes compensations faites des années à excédent de naissances et de celles à excédent de décès, de 63 956 âmes par an. On pourra même signaler que l'accroissement a été un peu plus sensible dans la dernière période quinquennale (1906-1911) où il atteignit 349 242 âmes, que dans la période quinquennale précédente (1901-1906) où il fut seulement de 290 322.

En admettant, ce qui peut être contesté, que les recensements en France soient tout à fait exacts et que, pour diverses raisons, les communes ne soient pas portées à exagérer le nombre de leurs habitants¹⁸⁵, les conséquences que l'on tire de ces recensements

¹⁸⁵ Ces raisons, sans parler des rivalités comme celle de Lyon et de Marseille, sont notamment de maintenir le nombre des conseillers municipaux, fixé sur la population des communes ; d'avoir droit à deux écoles, l'une de garçons, l'autre de filles, au lieu d'une école mixte ; de maintenir, sinon d'élever, la classe du tribunal et de la préfecture ou de la sous-préfecture ; par contre il y a certains impôts dont le tarif peut être relevé si la population de la commune augmente ; d'autre part, quand la population d'une ville dépasse 150 000 habitants, elle doit pourvoir davantage aux frais de l'instruction primaire, l'État lui accordant moins de subsides ; c'est à

récents, quand on les applique à l'avenir, sont abusives. Jamais, en effet, dans aucune année antérieure, la natalité n'avait été aussi faible qu'en 1911, et les symptômes les plus concordants et les plus décisifs annoncent que la natalité continuera de baisser.

On soutiendra, il est vrai, que la mortalité, qui s'est déjà sensiblement restreinte en France peut se réduire encore dans des proportions plus accentuées. Elle est tombée de 23 ou 24 pour 1 000 habitants sous le règne de Louis-Philippe et sous le second Empire à 21 ou 22 p. 1 000 en moyenne dans les vingt dernières années du XIX^e siècle, à 19 ou 19,5 p. 1 000 dans les onze premières années du XX^e siècle, ayant même été un peu au-dessous de 18 p. 1 000 en 1910. On peut espérer qu'elle fléchira à 16 p. 1.000 et il se peut que ce ne soit pas là le dernier terme de la réduction. On peut invoquer que dans les États Scandinaves et en Angleterre, le taux de la mortalité est descendu à 13 ou 14 p. 1 000. Le climat de la France, notamment dans sa partie méridionale, rend douteux que l'on puisse réduire le taux de la mortalité aussi bas qu'il est dans les contrées plus septentrionales.

Admettons, toutefois, qu'on y parvienne et que, dans un temps donné, dans un quart de siècle, par exemple, le taux de la mortalité dans notre pays fléchisse à 14 décès pour 1 000 habitants, soit environ 560 000 décès seulement par an. Quoique ce nombre éventuel de décès soit inférieur de 180 000 environ au nombre si modique des naissances en 1911, ce serait se flatter d'espérer, sauf modification profonde dans la mortalité française en ce qui concerne les naissances, que l'abaissement de la mortalité puisse faire compensation à l'abaissement de la natalité.

Le problème se pose ainsi : les décès représentent les personnes à remplacer ; les naissances représentent les remplaçants. N'est-on pas dans une direction où le nombre des remplaçants va se trouver,

cette cause que l'on attribue l'absolue stagnation *officielle* de la population de la ville de Toulouse, qui depuis bien des recensements est portée comme étant de quelques centaines d'âmes au-dessous de 150 000 habitants. Mais les cas où il y a un intérêt local à réduire le chiffre de la population officielle se présentent plus rarement que les cas où l'intérêt est inverse.

d'une manière quasi constante, inférieur au nombre des personnes à remplacer ?

Il y a deux catégories de naissances : les naissances légitimes correspondant à des couples régulièrement formés et en général permanents, d'une part, les naissances naturelles ou illégitimes d'autre part, correspondant à des unions irrégulières et fréquemment temporaires.

Considérons la première catégorie des naissances et rapprochons-la des mariages : on a vu plus haut (p. 217) le tableau, depuis le commencement du XIX^e siècle jusqu'à l'heure présente, du nombre des naissances légitimes par mariage. Après avoir été successivement de plus de quatre naissances légitimes en moyenne par mariage dans les toutes premières années du XIX^e siècle, ce rapport a graduellement faibli tout en restant supérieur à trois naissances par mariage jusque et y compris la période quinquennale 1881-1885, en laissant de côté la période 1871-1875 affligée par la guerre franco-allemande ; puis, par une nouvelle chute, on est tombé graduellement à 2,72 naissances par mariage ou 272 naissances par 100 mariages dans la période 1890-1900, à 2,50 naissances par mariage dans la période 1901-1905, à 2,32 naissances par mariage dans celle de 1906-1911, à 2,18 seulement, soit 218 naissances par 100 mariages dans l'année 1911 considérée isolément¹⁸⁶.

On pourrait arguer que le cas n'est pas désespéré puisque, en l'année 1911, la plus calamiteuse, il y a encore un peu plus en moyenne de deux enfants par mariage, soit 218 remplaçants pour 200 personnes, les deux époux de chaque ménage, à remplacer.

Ce serait là un évident et excessif optimisme. Étant donné la mentalité actuelle en France et les tendances de plus en plus accentuées qu'elle manifeste en ce qui touche la fécondité, il est incontestable que la natalité par mariage va encore se réduire, dans des proportions probablement aussi fortes, sinon davantage même et aussi rapidement, que de 1881-1885 à 1911 : dans ce laps de

¹⁸⁶ Sur la méthode pour effectuer ce calcul, voir plus haut, page 217, note.

trente ans, la natalité a faibli de 3,03 enfants en moyenne par mariage à 2,18 ; on peut considérer comme certains qu'elle va fléchir rapidement au-dessous de 2 enfants par mariage et se rapprocher graduellement de 1,5, soit de 15 enfants par 10 mariages.

Étant donné l'idéal contemporain, sur dix jeunes couples mariés, il y en a cinq, tout au moins, qui ne voudraient pas avoir plus d'un enfant ; les cinq autres, sauf rares exceptions, ne voudraient pas en avoir plus de deux ; les erreurs ou les cas exceptionnels sont ou seront bientôt compensés par les cas d'impuissance ; ajoutons que nous n'avons pas tenu compte des couples mariés, et il s'en trouve, qui ne désirent même pas avoir un enfant. Ainsi *sur dix couples ou ménages, comportant vingt personnes à remplacer, il n'y aura bientôt que quinze remplaçants.*

Voilà la formule, elle est nette. Les naissances naturelles qui, elles-mêmes, diminuent, non pas par vertu, mais par la propagation des moyens préventifs anticonceptionnels, peuvent être considérées comme destinées à maintenir l'effectif des habitants adultes non mariés et elles n'y suffisent pas.

Le nombre des naissances naturelles, en effet, qui depuis 1861 jusqu'en 1908, sauf quelques rares années exceptionnelles, oscillait entre 70 000 et 77 000 par année (voir les tableaux des pages 215 et 216), a sensiblement faibli dans les années 1909 et 1910, tombant au-dessous de 67 000 : il paraît appelé à baisser encore¹⁸⁷. Tel qu'il est, il ne représente pas 10% du nombre total des naissances ; or, il est manifeste que la population adulte qui reste célibataire dépasse sensiblement 10% du nombre total des adultes, et atteint plutôt 15 ou 16% ; par conséquent, les naissances naturelles ne correspondent

¹⁸⁷ Nous en ignorons le nombre pour 1911, la *Statistique générale de France* ayant la très fâcheuse habitude de ne pas fournir régulièrement ce renseignement essentiel quand elle publie les tableaux relatifs au mouvement annuel de la population.

même pas au simple recrutement des personnes adultes qui ne se marient pas¹⁸⁸.

On dira peut-être que, parmi les mariages, il y a de seconds mariages intéressant des veufs ou veuves ou des divorcés convolant en nouvelles noces et que, en tenant compte de ces successifs mariages, il ne serait pas indispensable d'avoir tout à fait deux naissances par mariage pour qu'il y eût autant de remplaçants que de gens à remplacer. Cette remarque est fondée en soi ; mais elle n'a qu'une portée très restreinte. La proportion des veufs, veuves, divorcés ou divorcées se remariant annuellement ne représente pas tout à fait 4% du nombre des personnes contractant mariage chaque année¹⁸⁹.

¹⁸⁸ D'après le recensement de 1906, le dernier dont on ait les résultats détaillés, sur 5 850 015 personnes du sexe masculin âgés de vingt à trente-neuf ans, il y avait 3 124 826 hommes mariés, 81 967 veufs ou divorcés et 2 643 222 célibataires. Sur 6 588 077 personnes du sexe masculin de quarante ans et plus, on comptait : 5 022 069 hommes mariés, 920 580 veufs et divorcés et 645 428 célibataires, soit pour ceux-ci à peu près le dixième du nombre total des hommes d'âge supérieur à quarante ans.

La proportion des célibataires était plus forte parmi les femmes qui, dans l'ensemble de la population, sont, d'ailleurs, un peu plus nombreuses que les hommes : sur 5 959 946 femmes de vingt à trente-neuf ans, on comptait 3 959 131 femmes mariées, 198 042 veuves ou divorcées et 1 802 773 femmes célibataires ; parmi les femmes de quarante ans et plus, au nombre de 7 146 845, on recensait 4 128 319 femmes mariées, 2 237 783 veuves ou divorcées et 780 743 célibataires ; le nombre des femmes de quarante ans et plus célibataires représentait près de 11% du chiffre total des femmes de cet âge (Voir *Résultats statistiques du recensement général de la population* effectué le 4 mars 1906, t. I^{er}, 2^e partie, p. 21).

Il ressort des chiffres ci-dessus que le nombre des hommes et femmes adultes qui restent célibataires dépasse sensiblement le dixième du nombre des adultes en France.

¹⁸⁹ En 1907, sur 628 122 conjoints unis dans l'année, il y avait 18 378 veufs ou veuves, et 4 833 divorcés de l'un ou l'autre sexe, ensemble 23 211 ; en 1908, le nombre des veufs et veuves, parmi les conjoints de l'année, était de 18 642, et celui des divorcés et divorcées de 5 160, ensemble 23 802 ; en

On peut donc presque le négliger et admettre, en définitive, notre formule : étant donnée la mentalité française contemporaine, *pour 20 personnes à remplacer, il ne se produira bientôt que 15 remplaçants ; il en résulte que, d'une génération à l'autre, mettons en cinquante années, la population française d'origine perdra prochainement le quart de son effectif et sensiblement plus de la moitié en un siècle.*

Si l'on suppose que ces données sont exagérées et qu'on veuille les réduire, il est certain que, en mettant les choses au mieux, la population française d'origine doit tout au moins, en un siècle, perdre le quart de son effectif.

Cette perspective est-elle tolérable ? Peut-on ne pas s'y arrêter et s'en tenir aux dithyrambes habituels, qui remplissent les harangues officielles, les discours de distribution de prix et les chroniques de presse au sujet de l'énergie nationale, du réveil national ? etc. Toutes ces congratulations nationales ne sont-elles pas déplacées en présence de ce mal qui ronge la nation ?

Tous les palliatifs que l'on vante se heurtent à cette terrible formule ; la réduction de la mortalité, si loin qu'on pense pouvoir la pousser, si désirable et si bienvenue qu'elle soit, ne fera qu'ajourner le désastre ou plutôt l'étendre sur une période plus

1909, les veufs et veuves parmi les conjoints de l'année étaient au nombre de 18 312, et celui des divorcés de l'un et de l'autre sexe de 5 051, ensemble 23 363 ; enfin, en 1910, on comptait, parmi les conjoints de l'année, 18 814 veufs ou veuves et 5 554 divorcés ou divorcées, ensemble 24 368 ; si l'on réunit les quatre années 1907-1910, sur un total de 2 490 198 personnes qui ont contracté mariage, il se trouve 94 744 veufs ou veuves et divorcés de l'un et de l'autre sexe, soit 3,80% du nombre total des conjoints de cette période. On remarquera que le nombre des divorcés des deux sexes qui se remarient est de 5 000 à 5 500 par an, sur 13 000 à 14 000 divorces prononcés chaque année, ce qui ferait ressortir qu'environ 20% des divorcés des deux sexes se remarient ; mais la proportion doit être un peu plus forte, parce que le chiffre de 13 000 divorcés n'a été atteint qu'en 1910 ; en 1909, le nombre des divorces était de 12 874, en 1908 de 11 517 et dans les années 1905 à 1907 il était au-dessus de 10 000, sans encore atteindre 11 000 (voir plus haut, page 198, note).

prolongée ; elle ne peut, à elle seule, procurer le salut ; elle ne peut maintenir, à elle seule, la population. Il faut toujours revenir à ces deux termes : dix couples mariés ne vont bientôt produire en moyenne en France que 15 enfants, c'est-à-dire 15 remplaçants pour 20 personnes à remplacer, les naissances naturelles ne suffisant pas elles-mêmes au remplacement des célibataires adultes. *Tel est le refrain fatal qui sonne le glas de la nation.*

Notez, en outre, que le nombre des mariages qui, en lui-même, actuellement est satisfaisant, à savoir 305 000 à 310 000 mariages par an, dont 5 500 mariages où l'un des époux est un divorcé, le nombre des mariages est certainement appelé à décroître d'ici à une demi-douzaine ou à une dizaine d'années tout au plus. Étant donné que les hommes en France se marient, pour la plupart, entre 25 et 30 ans et les femmes entre 20 et 25 ans, les mariages des années 1910 et 1911 correspondent approximativement aux naissances des années 1880 à 1885 ; or le nombre des naissances dans cette période dépassait encore 900 000 par an ; vers 1900, au contraire, les naissances n'ont plus atteint que 820 000 à 850 000 ; le nombre des mariages, dans 10 ou 15 ans, devra flétrir dans des proportions correspondantes. Et que sera-ce dans un quart de siècle quand les mariages correspondront à la natalité présente qui n'est que de 742 000 naissances par an ? Au lieu de 305 000 à 310 000 mariages, il n'y en aura, sans doute, plus alors que 250 000, sinon moins encore et le total des naissances, les naturelles comprises, pourra choir aux environs et peut-être au-dessous de 500 000.

Prétendra-t-on qu'il y a quelque exagération à compter que bientôt la natalité légitime tombera aux environs de 15 enfants pour 10 mariages, c'est-à-dire pour 20 personnes à remplacer ; il nous semble, quant à nous, que cette prévision pour la fin du premier quartier du XX^e siècle, sinon même auparavant, sauf revirement complet dans la mentalité française, est parfaitement justifiée par les tendances contemporaines et leur inévitable développement.

Supposons, toutefois, que, au lieu de 15 enfants pour 10 mariages, on se maintienne toujours aux environs de 17 enfants, le déclin de la population française, tout en étant un peu moins rapide, resterait,

néanmoins, très considérable : au lieu de perdre un quart de son effectif par génération et la moitié en un siècle, on ne perdra, supposons-nous, qu'un cinquième ou un sixième de cet effectif par génération et un quart ou un tiers ou un siècle. Au lieu de 38 à 39 millions d'habitants de race française, comme aujourd'hui, la France n'en compterait plus que 27 ou 28 millions à la fin du siècle en cours, et 17 à 18 millions à la fin du XX^e siècle ; c'est toujours un effroyable désastre.

La population française est ainsi vouée à une disparition rapide. Quinze siècles avaient formé le peuple français ; il suffira, sauf changement profond dans la mentalité actuelle, de deux ou trois siècles pour le faire quasi totalement disparaître.

Nous sommes le premier, et nous en éprouvons une amère tristesse, à sonder ainsi la plaie et à mesurer, avec la précision que le problème comporte, son évolution et le temps qu'il lui faudra pour détruire l'organisme national. La plupart des hommes, même ceux qui se croient les plus réfléchis et les plus perspicaces, restent à ce sujet dans des appréhensions vagues, qui ne les retiennent qu'un instant. Parmi eux beaucoup s'en consolent ou en prennent leur parti en faisant un raisonnement qui paraît dans une certaine mesure réconfortant : « Bah ! disent-ils, la France est un trop beau et bon pays pour qu'elle devienne jamais déserte ». En ces termes absolus, cela est vrai ; la France est un bon pays cultural ; c'est un médiocre pays pour le sous-sol, quoique l'on vienne d'y découvrir des ressources minières naguère insoupçonnées : en Lorraine, en Normandie, en Anjou ; la France est en train de devenir un pays de premier ordre en ce qui concerne le fer ; cela ne vaut pas la houille, mais enfin c'est un avantage relativement à l'état antérieur ; la France aussi est bien pourvue de forces hydrauliques ; il faut encore répéter que cela ne vaut pas la houille, mais c'est, néanmoins, une ressource appréciable. La France surtout est un pays très tempéré, le pays le plus tempéré d'Europe et peut-être du monde entier, le pays où les conditions de vie sont, nous ne dirons pas les plus saines, mais les plus agréables.

La France ne manquera donc pas d'habitants, cela est entendu. Notez, cependant, que c'est à présent un pays peu peuplé, qui n'est supérieur qu'à l'Espagne pour la densité de la population et qui est très inférieur, sous ce rapport, aux Îles Britanniques, à la Belgique, à la Hollande, à l'Allemagne, à l'Autriche-Hongrie, à l'Italie, même à la Suisse, malgré la forte proportion de montagnes et de lacs en ce dernier pays¹⁹⁰.

Si peu dense que soit actuellement la population de la France, on espère qu'elle se maintiendra, si même elle n'augmente légèrement, malgré l'insuffisance des naissances, grâce à l'immigration. « Eh bien, ces étrangers qui afflueront, attirés par de bons salaires et par l'attrait du climat, on les naturalisera, on les assimilera, on en fera des Français. La France, dit-on, est douée d'une rare puissance d'assimilation. Voyez les Francs, les Normands, les Wisigoths et autres envahisseurs, la population gallo-romaine ou plutôt gauloise, superficiellement romanisée, des anciens temps les a assimilés ; il n'y a pas de raison pour que la population française contemporaine et à venir ne fasse pas de même en ce siècle et dans les siècles suivants. »

Eh ! si, il y a des raisons pour que cette œuvre d'assimilation des éléments étrangers soit plus difficile, sinon impossible, partielle seulement et non intégrale ; un examen attentif le montrera.

On se flatte d'éviter la dépopulation de la France par l'assimilation graduelle des immigrants étrangers, la France devenant un pays d'immigration constante comme les contrées d'Amérique. Il est à craindre qu'on n'éprouve là une cruelle déception et que l'on ne puisse prévenir la dépopulation qu'en subissant la dénationalisation de la France : *Dépopulation prochaine ou dénationalisation prochaine de la France, s'il ne se produit un revirement prompt et décisif de la mentalité française,*

¹⁹⁰ La densité de la population est actuellement de soixante-douze habitants, en nombre rond, en France.

voilà le dilemme ; voilà la destinée qu'on peut regarder comme inéluctable ; le chapitre suivant en fournira la démonstration¹⁹¹.

¹⁹¹ Nous avons établi que le nombre d'enfants par mariage, qui était de 3,09 et 3,03 dans les périodes d'années 1876-1880 et 1881-1885 et encore de 2,96 dans la période 1886-1890, puis de 2,72 dans la période 1890-1900, était tombé à 2,50 par mariage dans la période de 1901-1905, à 2,32 dans celle de 1906-1911, et seulement 2,18 par la baisse de la natalité de 1911, avec tendance à un déclin nouveau. Une statistique officielle qui vient d'être publiée (novembre 1912) sous le titre : *Les familles françaises et les enfants*, pourrait être invoquée par des personnes inexpérimentées comme donnant des résultats plus favorables ; mais, en réalité, elle n'infirme aucunement nos données et nos conclusions. Cette statistique repose, en effet, sur le recensement de 1906 : outre que les déclarations aux recensements sont loin d'offrir une exactitude absolue, il s'agit là de familles constituées il y a déjà un certain temps et même pour le plus grand nombre il y a déjà longtemps. D'après le recensement de 1906 (vieux de près de 7 ans), on comptait 293 enfants légitimes nés vivants par 100 familles dont 219 encore vivants au moment du recensement. Mais ces moyennes s'appliquent à des familles dont aucune n'a été constituée depuis 1906 et dont la plupart ont été constituées au siècle dernier, alors que la stérilité familiale était beaucoup moins accentuée que dans les années récentes. On ne saurait trop répéter que, par la baisse de la natalité actuelle, le nombre d'enfants par 100 mariages ne dépasse pas 218 et qu'il a une tendance marquée à diminuer encore, ce qui doit le faire tomber assez rapidement au-dessous de la moyenne de 2 enfants par mariage.

CHAPITRE III

LA QUESTION DES ÉTRANGERS RÉSIDANT. L'ÉVENTUALITÉ DE LA DÉNATIONALISATION DE LA FRANCE.

Espérances que l'on fonde sur les facultés assimilatrices de la France pour franciser les immigrants étrangers. — Les grandes nations futures seraient des conglomérats d'éléments hétérogènes. — Illusions graves qui se rattachent à cette conception. — La loi de 1889 sur la naturalisation ; quoique bonne, elle ne peut avoir que des résultats bornés. — Les étrangers immigrant en France ne sont plus et surtout ne seront pas, à l'avenir, dans des conditions facilitant l'assimilation. — L'immigration temporaire et l'immigration permanente. — Nombre des étrangers résidant et des naturalisés d'après les recensements successifs depuis 1851. — Les immigrants se concentrent par grandes masses et par nationalités déterminées dans les départements proches de la frontière et dans les grandes villes. — Ils constituent des corps étrangers homogènes, gardant leur langue nationale propre et sont malaisément perméables à la mentalité française. — Avec le développement futur fatal de ces corps étrangers homogènes et imperméables à la mentalité française, on doit arriver, sauf relèvement prompt de la natalité française ou cessation de son déclin, à la dénationalisation progressive, sinon de la France entière, du moins de certaines parties de la France.

La France, quoique son sol, sinon son sous-sol, soit un des meilleurs du monde et que sa richesse accumulée se trouve énorme, n'a que 72 habitants au kilomètre carré tandis qu'elle est environnée de nations qui, sauf l'Espagne, ont une densité de population beaucoup plus considérable : encore a-t-on vu que, avec les

tendances actuelles de la population française, cette faible densité de la France est appelée, sauf immigration, à diminuer rapidement.

Nous avons dit, au chapitre précédent, que nombre de personnes comptent sur cette immigration pour prévenir, d'une part, la dépopulation du pays et, grâce à la faculté d'absorption qui distingue notre race et que démontrent de nombreux précédents historiques, pour fortifier, par des éléments étrangers graduellement assimilés, la nationalité française.

M. Novicow, notamment, le sociologue russe si sympathique à la France, auteur plein de verve, d'ingéniosité et d'optimisme, dans son ouvrage : *L'Avenir de la Race Blanche critique du Socialisme contemporain*, cherche à dissiper les appréhensions que peut susciter le réveil de l'Asie et qu'excite même, chez certains, l'évolution éventuelle de la race noire. La France, notamment, suivant lui et d'autres, pourrait par la naturalisation, forme nationale de l'adoption, avec cette particularité qu'elle comporte parfois la contrainte, se procurer, par milliers, les enfants que la race ne lui fournit pas, mais que son sol, peu encombré et séduisant, attire des nations voisines. On insiste sur l'expérience qui prouve que la race française possède d'exceptionnelles facultés assimilatrices. Quant à croire que la race française en serait fâcheusement modifiée, c'est, ajoute-t-on, une profonde erreur. M. Novicow démontre qu'il n'existe pas de races caractérisées dans l'Occident du Continent européen ; il ne s'y rencontre que des sortes de conglomérats historiques. La France, en particulier, contient des « dolichocéphales blonds » et des « brachycéphales bruns », les premiers réputés nobles et les seconds réputés vils, des exemplaires de l'*homo europaeus*, que l'on tient pour supérieur et de l'*homo alpinus* que l'on tient pour inférieur. Les deux variétés tantôt se sont fondues, tantôt coexistent plus ou moins juxtaposées et l'ensemble donne satisfaction, n'ayant rien de discordant et de désagrégeant. On en conclut qu'un système suivi et méthodique de naturalisation pourra parer, dans une certaine mesure, à l'affaiblissement de notre natalité, en supposant que celle-ci ne se relève pas, ce qui ne saurait

venir que de l'action énergique et prompte de causes morales modifiant profondément en France la notion de la famille.

On pourrait étendre davantage ces observations et pousser plus loin cette doctrine. Il serait facile de soutenir que les nations actuellement en formation et en développement sont et seront de plus en plus des conglomérats de races diverses : les États-Unis avec leur base anglo-saxonne, mêlée d'un puissant élément germanique et qui reçoivent maintenant des alliages nombreux d'éléments scandinaves, italiens, slaves, sans parler de 10 millions de nègres et d'hommes de couleur ; l'Amérique latine avec sa double base espagnole ou portugaise, d'une part, indienne de l'autre, avec l'afflux d'éléments italiens, français, germaniques, yankees, ces deux derniers appelés sans doute à prendre beaucoup de développement avec le temps.

En recevant des milliers, des dizaines de mille, même des centaines de mille, et ultérieurement des millions d'immigrants des nations prolifiques voisines ou peu distantes, la France ne constituerait donc pas une exception dans l'univers ; elle se rapprocherait de l'état interne des peuples du Nouveau-Monde.

L'avenir qu'on nous présente ainsi nous apparaît comme peu séduisant. Il ne manquerait plus que de joindre à tous les apports précédents, pour s'englober dans la nation française et pour y combler les vides causés par la faiblesse de plus en plus accentuée de la natalité, des Africains, Arabes ou Noirs et des Asiatiques. Une nation composée d'éléments aussi hétérogènes risquerait d'être fort inférieure en harmonie, en coopération volontaire et dévouée, en discipline acceptée, en communauté ou rapprochement de mœurs et d'idées, aux vieilles nations européennes où les éléments divers, en les supposant hétérogènes, ont été fondus par l'action lente des siècles, comme l'Allemagne, l'Angleterre et même l'Italie.

Laissons là l'avenir des *conglomérats* d'hommes de race diverse, comme ceux qui se constituent dans les deux Amériques et occupons-nous simplement de la France future en la comparant à la France du passé et du présent.

Nous avons été de ceux qui, jadis, ont provoqué le vote de la loi de 1889 sur la naturalisation, laquelle empêche que des générations d'étrangers se perpétuent indéfiniment sur notre sol, en échappant aux charges de la population française, notamment au service militaire¹⁹². Cette loi de 1889 est une bonne loi, mais elle ne peut être complètement efficace.

On ne prend pas garde que l'immigration étrangère en France n'est plus exactement de même nature qu'autrefois et qu'un grand nombre, sinon la plupart, des étrangers immigrés, se trouvent en France, dans des conditions tout à fait autres que les étrangers de jadis.

Il faut d'abord distinguer l'immigration permanente et l'immigration temporaire. La première se compose d'hommes qui viennent dans le pays pour s'y fixer, pour y prendre racine ou qui, s'ils n'ont pas cette idée et ces dispositions au début, les prennent au bout d'un certain temps.

L'immigration permanente qui fonde des familles dans le pays peut parfois servir au recrutement de la population française. Néanmoins, même ces immigrants permanents ne sont plus aussi facilement assimilables qu'ils l'étaient jadis. Ils appartiennent souvent aujourd'hui à des nationalités voisines fortement constituées, comme l'Italie, l'Allemagne ; ils restent groupés dans les régions frontières ou dans les grandes villes, ayant entre eux des relations étroites, gardant leur langue, ayant des journaux en cette langue, se tenant en rapport avec les consuls de leur nation. Que l'on suppose qu'à la longue il se fasse une infiltration de plusieurs centaines de mille Allemands, même un jour de plusieurs millions en Lorraine, en Champagne, en Franche-Comté, en Bourgogne, qui

¹⁹² Aux termes de cette loi sont Français : 1° tout individu né d'un Français en France ou à l'étranger ; 2° tout individu né en France de parents dont la nationalité est inconnue ; 3° tout individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né ; 4° tout individu né en France d'un étranger et qui, à l'époque de sa majorité, est domicilié en France, à moins que dans l'année qui suit sa majorité, telle qu'elle est réglée par la loi française, il n'ait décliné la qualité de Français et prouvé qu'il a conservé la nationalité de ses parents.

pourrait prétendre que cela ne constituerait pas un grand danger et que la population française assimilerait aisément ces immigrants ? Ce phénomène d'infiltration se présente déjà, avec de moindres dangers, en Provence, de la part des Italiens et un peu en Languedoc et en Roussillon, de la part des Espagnols.

Heureusement, les Allemands n'immigrent jusqu'ici chez nous que dans les grandes villes, notamment à Paris, mais il n'est pas certain qu'il en soit toujours ainsi ; l'Allemagne ne pourra conserver éternellement sur son territoire le million environ de nouveaux Allemands que l'excédent des naissances sur les décès y produit chaque année. Même en admettant que cet excédent des naissances sur les décès diminue graduellement, l'Allemagne devra à une date plus ou moins prochaine, mais non très distante, fournir de nouveau à l'immigration transatlantique les masses qu'elle lui fournissait autrefois et qui se sont élevées à 200 000 âmes en certaines années ou même au delà (voir plus loin, p.489). Rien ne dit que outre cette émigration transatlantique, elle ne fournisse pas un jour une émigration destinée à l'Europe, avec ou sans esprit de retour, allant se fixer dans les contrées limitrophes favorables et attrayantes, parmi lesquelles, avec sa faible densité de population et sa richesse moyenne, peut se trouver la France.

À l'heure présente, l'immigration permanente en France tend à devenir moins importante que l'immigration temporaire. Notre région manufacturière et minière de l'Est se trouve envahie, non pas par des Allemands, mais par des Italiens et aussi par des Polonais ; ce sont également des Polonais qui se rendent par groupes dans le Nord de la France et jusque dans l'Ile-de-France.

Cette immigration temporaire s'effectue par bandes ; ce sont des adultes, sans famille, qui viennent faire une saison ou passer deux ou trois années dans le pays et puis s'en vont ; il en est de même en Languedoc pour les Espagnols. Traversant, au printemps de 1912, un bourg minier de cette région, je voyais une baraque sur laquelle était écrit en grosses lettres : *Cambusa español* (cambuse espagnole). Cette immigration temporaire de plus en plus nombreuse ne fait pas souche dans le pays : elle n'est pas

assimilable. La France est exposée à avoir des centaines de mille hommes, sinon un jour des millions d'hommes, qui sont ainsi simplement campés sur son territoire, sans aucune idée d'y jeter des racines. Cette immigration temporaire est, toutefois, politiquement et nationalement moins dangereuse que l'immigration permanente d'éléments appartenant à de fortes nationalités voisines.

Cette dernière immigration, économiquement utile, nationalement inquiétante, a chance de grandement se développer si la faiblesse de notre natalité s'accentue.

Les immigrants temporaires ne prennent rien de la mentalité française et des usages français. Souvent même, ils ne se donnent pas la peine d'en apprendre, nous ne dirons pas la langue, mais les mots les plus usuels de cette langue. Ils sont fréquemment embrigadés, conduits par un chef, qui les dirige, répond d'eux, traite pour eux, est seul en relations directes avec les personnes qui les occupent, et d'une façon générale, avec les gens du pays.

Il en est même ainsi parfois — et il est à craindre que cela ne devienne bientôt général — de l'immigration permanente, celle qui se fixe dans le pays sans esprit de retour. Elle ne se disperse pas, en effet, sur la surface entière de la France ; elle reste coagulée dans certains districts, pas toujours dans les districts frontière ou du moins de la frontière de son pays d'origine. Ainsi, il y a des milliers ou des dizaines de milliers d'Italiens dans les districts miniers de la Lorraine.

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur la population étrangère en France. Chose curieuse, elle ne paraît guère s'être accrue depuis un quart de siècle, et à un moment même, elle semble avoir diminué ; c'est que le nombre des naturalisés a sensiblement augmenté, ce qui est la cause du peu d'accroissement du nombre des étrangers ayant gardé leur nationalité ; on saisit ici l'effet de la loi de 1889, relatée plus haut. Si l'on se reporte soixante ans en arrière, on voit, toutefois, combien se sont développés le nombre et la proportion des naturalisés et des étrangers en France.

Nous croyons devoir reproduire à ce sujet un très intéressant tableau publié dans les documents relatifs au recensement de 1906,

le dernier sur lequel l'on ait au moment où nous écrivons (septembre 1912) des renseignements détaillés¹⁹³ ; nous le complétons par les indications actuellement connues relatives au recensement de 1911 ; le recensement de 1851 est le premier où l'on ait distingué les habitants suivant la nationalité :

ANNÉE S	NÉS FRANÇAI S	NATURALISÉS		ÉTRANGERS	
		Au total	Par 10 000 habitants	Au total	Par 10 000 habitants
1851	35 388 814	13 525	4	79 289	106
1861	36 864 673	15 259	4	506 381	135
1866	37 415 283	16 286	4	655 036	172
1872	35 346 695	15 303	4	740 668	203
1876	36 069 524	34 510	9	801 754	217
1881	36 327 154	77 046	21	1 001 09 0	267
1886	36 700 342	103 88 6	28	1 126 53 1	297
1891	36 832 470	170 70 4	45	1 130 21 1	297
1896	37 014 389	202 71 5	53	1 051 90 7	275
1901	37 195 133	221 78 4	59	1 033 87 1	269
1906	37 575 586	222 16 2	57	1 046 90 5	270

¹⁹³ *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 4 mars 1906* ; t. I, 2^e partie, p. 39. Imprimerie Nationale.

1911	»	»	»	1 132 69 6	286
------	---	---	---	---------------	-----

Ce tableau mérite quelques commentaires : en 1851 il n'y avait en France que 379 289 étrangers et 13 525 naturalisés, ensemble 392 814 habitants pouvant être considérés comme un élément hétérogène ; c'était une proportion quasi négligeable de 11 p. 1 000 habitants, guère plus de 1%. En 1872, au lendemain de la chute du Second Empire, lequel avait été une époque de grande prospérité économique et de natalité relativement bonne en France, le nombre des étrangers et des naturalisés avait presque doublé, les premiers s'élevant à 740 668 et les seconds à 15 303, ensemble 755 971, ou 20,7 p. 1 000 habitants, un peu plus de 2%. En 1886, le nombre des étrangers monte à 1 126 531 et celui des naturalisés à 103 886, ensemble 1 230 417, ou 32,5 p. 1 000 habitants ; la proportion des éléments hétérogènes a augmenté de plus de 50% sur le sol français dans les quatorze années de 1872 à 1886. Depuis lors, le nombre des étrangers a paru ne guère s'accroître et même reculer un instant ; l'effet de la loi de 1889 se faisait sentir par l'accroissement sensible du nombre des naturalisés, avec un léger fléchissement ou la stagnation du nombre des étrangers proprement dits. En 1906, on comptait 1 046 905 de ceux-ci et 222 162 de ceux-là, ensemble 1 269 067, ou 32,7 p. 1 000 habitants.

Le recensement de 1911 constate une augmentation assez sensible des étrangers, dont l'effectif atteint 1 132 696, soit 85 791 de plus qu'en 1906 ; nous ignorons encore (septembre 1912) le nombre des naturalisés d'après le recensement de 1911, mais il a dû s'accroître légèrement ; la proportion des seuls étrangers à la population totale étant de 286 pour 1 000, en supposant que la proportion des naturalisés fût restée la même que lors du recensement de 1906, on aurait, pour ces deux éléments hétérogènes réunis, une proportion de 34,3 p. 1 000 habitants, soit de près de 3,5%, plus que triple de celle de 1851 et de 70% plus élevée que celle de 1872.

Notons que ce tableau présente ces éléments hétérogènes sous un jour atténué ; il ne s'agit, en effet, parmi les naturalisés, que de ceux qui sont nés à l'étranger ; mais il est bon de tenir compte que la première génération d'enfants de naturalisés français, alors même qu'elle serait née sur le sol français, peut être considérée comme ayant une origine étrangère qui n'a pas eu encore toujours le temps de se perdre ; les enfants nés en France de parents naturalisés ont été élevés dans une famille qui, en beaucoup de cas, conserve, en partie du moins, une mentalité étrangère. Cela est vrai surtout quand il s'agit de naturalisés qui se trouvent au milieu d'une agglomération importante de leurs compatriotes concentrée sur un point spécial du sol français. La mentalité étrangère, la conscience étrangère, ne disparaît pas, dans ce cas, rapidement. Si l'on tenait compte de cette observation et que l'on classât parmi les naturalisés tous les enfants nés à l'étranger ou en France de ceux qui ont reçu personnellement la naturalisation, le nombre des naturalisés devrait être relevé tout au moins de moitié et se rapprocherait de 330 000. Joint aux 1 132 696 étrangers constatés par le recensement de 1911, cela ferait un ensemble d'éléments hétérogènes d'environ 1 500 000 âmes, soit de près de 4% de la population totale de la France.

Quelques personnes trouveront encore qu'environ 1 300 000 âmes d'éléments hétérogènes, cela ne doit pas susciter de vives alarmes. Mais, outre que ce nombre paraît appelé, avec notre natalité de plus en plus décroissante, à augmenter rapidement, à doubler, à tripler même sans doute dans un laps de quelques dizaines d'années, il faut tenir compte de ce que ces éléments hétérogènes sont très inégalement répartis sur le sol et parmi la population française ; ils se concentrent sur des points spéciaux ; ils mordent graduellement sur les frontières de la France et l'entament peu à peu.

Avec les documents relatifs au recensement de 1906, le seul dont les résultats détaillés soient connus à l'heure actuelle, nous dressons le tableau suivant relatif aux étrangers et aux naturalisés, dans les départements où ils sont le plus nombreux. On remarquera que la

situation a dû s'aggraver de 1906 à 1911, puisque, à cette dernière date, on comptait 85 791 étrangers de plus qu'en 1906 :

**NOMBRE D'ÉTRANGERS ET DE NATURALISES EN 1906
DANS LES DIX DEPARTEMENTS FRANÇAIS QUI EN ONT
LA PLUS FORTE PROPORTION RELATIVEMENT À LEUR
POPULATION TOTALE¹⁹⁴**

DÉPARTEMENTS	POPULATION totale en 1906	NOMBRE d'étrangers	NOMBRE des naturalisés	RAPPORT des étrangers à la population totale du département pour 10 000 âmes	RAPPORT des naturalisés à la population totale du département pour 10 000 âmes
Alpes-Maritimes	366 568	102 872	6 858	2 807	187
Bouches-du-Rhône	769 533	124 426	12 780	1 617	166
Var	322 933	42 426	4 818	1 321	149

¹⁹⁴ Certains de ces chiffres sont des chiffres ronds, comme celui des étrangers à Paris, et, par cette raison, sans doute des chiffres approximatifs : nous n'en sommes pas responsables et nous reproduisons textuellement les données du document officiel.

Nord	1 882 219	183 153	36 363	973	193
Territoire de Belfort	95 000	8 438	3 699	888	389
Meurthe-et-Moselle	513 984	44 608	17 501	868	340
Ardennes	315 410	19 758	5 857	626	186
Seine Paris Banlieue	2 719 924 1 068 642	170 000 36 949	42 673 14 533	625 346	157 136
Pyrénées-Orientales	211 788	11 103	1 103	524	52
Basses-Alpes	110 307	4 610	361	418	32

Ainsi, sur 366 568 habitants en 1906, le département des Alpes-Maritimes comptait 102 872 étrangers et 6 858 naturalisés, soit ensemble 30% de sa population. On peut dire que ce département est dans des conditions spéciales, ayant été acquis, pour la plus grande partie, de l'Italie qui le céda en 1860 et ayant toujours eu un fond de population italien, ce qui explique que l'attraction pour l'immigration italienne y soit grande. Mais voici deux départements bien anciennement français, les Bouches-du-Rhône et le Var, qui ont une très forte proportion de population étrangère. Dans les Bouches-du-Rhône, en 1906, sur 769 533 habitants, on comptait 124 426 étrangers et 12 780 naturalisés, ensemble plus de 136 000, soit, pour ces deux éléments réunis, 18%, en nombre rond, du chiffre de la population totale. Quant au Var, sur 322 933 habitants, il comptait 42 640 étrangers et 4 818 naturalisés, ensemble 47 458, soit environ 15% du total de sa population. Dans le vaste département du Nord, sur 1 882 219 âmes, il y avait 183 153

étrangers et 36 363 naturalisés, ensemble 219 516 âmes hétérogènes ou près de 12% du total de la population. La proportion est à peu près égale pour plusieurs départements de l'Est : le territoire de Belfort, Meurthe-et-Moselle, les Ardennes où, pour tous les trois, les étrangers et les naturalisés réunis constituent entre un peu plus de 10 et un peu plus de 12,5% du total des habitants.

À Paris, le nombre des étrangers était, en 1906, de 170 000 et celui des naturalisés de 42 673, soit 782 p. 10 000 habitants ; il est moindre dans la banlieue de Paris, faisant partie du département de la Seine, soit 36 949 étrangers et 14 533 naturalisés, ou 482 habitants d'origine hétérogène pour 10 000 âmes de population. Pour l'ensemble du département de la Seine, le total des étrangers et des naturalisés atteignait presque 265 000 âmes, à savoir 206 949 des premiers et 57 206 des seconds.

D'autre part, sur la frontière méridionale, limitrophe de l'Espagne, les Pyrénées-Orientales, sur 211 788 âmes de population totale, comptent 11 103 étrangers et 1 103 naturalisés, ensemble 12 206 ou près de 6% du total des habitants.

Toute la périphérie de la France et le cœur même, en ce qui concerne la capitale et sa banlieue, sont ainsi envahis par les étrangers, dont la proportion, par rapport à la population totale, dans une dizaine de départements, parmi lesquels trois sont des plus importants, variait, naturalisés compris, entre 4,5% et près de 30% en 1906. Ces proportions doivent être aujourd'hui assez sensiblement dépassées, puisque le recensement de 1911 a fait ressortir une augmentation, depuis 1906, de 85 791 étrangers, soit de 8,19%, tandis que le total des habitants de la France ne s'est accru dans le même intervalle que de 349 242 ou seulement de 0,89% ; le nombre des étrangers, dans l'intervalle des deux recensements de 1906 et de 1911 s'est donc accru dix fois plus relativement que le nombre total des habitants de la France.

Peu importe que les départements de la Creuse, du Morbihan, de la Vendée, du Finistère, du Cantal, de la Lozère, de la Mayenne, de la Corrèze et quelques autres n'aient qu'un nombre tout à fait insignifiant d'étrangers et de naturalisés, quelques dizaines ou

quelques centaines, de 4 à 8 p. 10 000 habitants : ou plutôt il vaudrait beaucoup mieux qu'ils en continssent dix fois plus et que les étrangers et naturalisés ne constituassent pas de grosses agglomérations sur la périphérie du territoire et dans quelques grandes villes.

Cette concentration des étrangers en certains districts est encore plus forte que les chiffres cités plus haut n'en donnent l'idée ; ces chiffres concernent l'étendue entière des départements indiqués : mais, à l'intérieur de ces départements, la concentration des étrangers est souvent plus forte dans un arrondissement que dans les autres, de sorte que les étrangers peuvent arriver à constituer la majorité des habitants d'un arrondissement : ainsi, les 44 608 étrangers de Meurthe-et-Moselle se trouvent, en très grande partie, dans le seul arrondissement de Briey. Les 124 426 étrangers du département des Bouches-du-Rhône sont, pour plus des quatre cinquièmes, dans la ville de Marseille ; ils y peuplent presque exclusivement des quartiers spéciaux où retentit presque uniquement l'idiome italien.

Ce qui ajoute encore au nationalisme persistant de ces étrangers, c'est que, dans chaque région, ils appartiennent presque tous à la même nationalité. Voici la répartition des étrangers par nationalité :

EFFECTIFS DES ÉTRANGERS EN FRANCE

	1886	1901	1906	1911
Allemands	100 114	89 772	87 830	»
Américains	10 253	16 172	16 956	»
Anglais (Royaume- Uni)	36 134	36 948	35 990	»

Austro-Hongrois	11 817	11 730	13 021	»
Belges	482 261	323 390	310 433	»
Luxembourgeois	37 149 ¹⁹⁵	21 999		»
Espagnols	79 550	80 425	80 914	»
Italiens	264 568	330 465	377 638	»
Russes	11 980	16 061	25 605	»
Suisses	78 584	72 042	68 892	»
Autres nationalités	10 738	23 669	27 050	»
Nationalité inconnue	3 363	11 198	2 570	»
Total	1 126 531	1 033 871	1 046 905	1 132 696

Les Allemands jusqu'ici sont en nombre limité ; une partie des étrangers qui sont classés sous cette rubrique peuvent être Alsaciens, le cinquième ou, tout au plus, le quart peut-être. Jusqu'ici les Allemands, de la classe ouvrière ou paysanne, largement occupés par l'essor de leur propre pays, ne sont guère attirés en France, surtout dans les campagnes et les petites villes où on leur ferait un accueil peu empressé. Ceux qui viennent en France soit pour y faire fortune, soit pour s'y fixer, sont, en général, des Allemands de la classe moyenne, plutôt petite moyenne, artisans, commis, négociants. Beaucoup y réussissent ; on trouve, par exemple, à Reims, à Bordeaux et dans les villes viticoles du Midi de très importantes maisons de vins qui sont d'origine allemande.

¹⁹⁵ Y compris les Hollandais, ceux-ci étant au nombre de 9 078 lors du recensement de 1891.

Les juifs allemands tendent aussi à affluer chez nous. À Paris, on comptait 25 831 Allemands en 1906 et dans les autres communes du département de la Seine 5 470.

Nos départements frontières de l'Est Centre, néanmoins, ont une assez forte proportion d'Allemands : 17 782 pour la Meurthe-et-Moselle, 5 850 pour les Vosges, 5 094 pour le territoire de Belfort, 1 713 pour la Meuse, 1 439 pour le Doubs, 2 068 pour la Marne, 1 145 pour la Haute-Saône. Ce ne sont pas là des chiffres négligeables, notamment les trois premiers. Même en admettant que les Alsaciens-Lorrains forment un tiers de cet effectif, les deux autres tiers restant pour les véritables Allemands résidant dans ces départements frontières ne laisseraient pas d'être préoccupants, d'autant qu'ils ne sont pas disséminés sur tout le territoire de ces départements, qu'ils s'y concentrent dans les villes ou dans les cantons proches de la frontière.

Les Belges et les Luxembourgeois au nombre de 310 433 en 1906 ne donnent lieu à aucune appréhension particulière, leur nationalité n'étant pas redoutable et étant sympathique¹⁹⁶. Les Suisses au nombre de 68 892 sont exactement dans le même cas. Quoique la situation soit différente, en ce sens qu'il s'agit ici de très fortes nationalités, il n'y a pas lieu à alarme, non plus, du côté des 35 990

¹⁹⁶ Disons, en ce qui concerne les Belges, et cela pourra être ultérieurement aussi le cas pour les Suisses, les Italiens et les Espagnols, qu'une nouvelle organisation du travail belge en France vient de se produire. Un nombre croissant d'ouvriers belges, conservant leur résidence en Belgique, viennent chaque matin, par les voies ferrées, travailler dans les villes industrielles ou les campagnes de notre département du Nord et retournent chaque soir chez eux. Avec la brièveté de la journée de travail qui tend à n'être plus que de neuf à dix heures, ces ouvriers belges peuvent faire dans chaque sens 40 à 50 kilomètres par jour pour se rendre au travail en France ; des dizaines de mille et ultérieurement des centaines de mille ouvriers belges peuvent se mettre à ce régime. Notre Chambre des députés avait, dans une de ses récentes sessions, voté une taxe de cinquante centimes par jour sur les ouvriers belges ainsi non résidant : mais sur les représentations du gouvernement belge le gouvernement français a dû l'abandonner, reconnaissant qu'elle est contraire aux conventions internationales.

Anglais, des 23 605 Russes (la plupart, sans doute, Polonais, ouvriers agricoles ou mineurs), des 16 936 Américains et même des 13 021 Austro-Hongrois, dont la moitié tout au plus, vraisemblablement, est d'origine germanique, ces peuples divers n'étant pas en antagonisme avec la France : et ayant peu de chances de le devenir. Les 27 030 étrangers résidant de nationalités diverses et les 2 370 de nationalité inconnue, étant à répartir entre de nombreuses nations, ne peuvent non plus être une cause de préoccupation grave.

Les Italiens et les Espagnols, sinon nos frères, du moins nos cousins-germains, liés à nous par bien des traits du caractère, de la mentalité et par le développement historique, seraient, à coup sûr, les bienvenus s'ils se disséminaient davantage sur le territoire français, au lieu de s'y concentrer dans quelques départements en agglomérations compactes. Ces agglomérations par leur importance forment des colonies exclusives qui deviennent difficilement perméables à la langue française et aux conceptions purement françaises. On ne comptait encore que 80 914 Espagnols en 1906 ; mais le nombre tend à considérablement s'en accroître. Ils envahissent le Roussillon et le Bas Languedoc, ainsi que le Béarn.

En 1906, on comptait 10 404 Espagnols, dans les Pyrénées-Orientales, soit en nombre rond 5% de la population, 13 377 dans les Basses-Pyrénées ou 3,25%, 2 350 dans les Hautes-Pyrénées, 8 182 Espagnols dans l'Hérault, 8 484 dans l'Aude, 5 686 dans la Gironde, 4 599 dans la Haute-Garonne, 4 566 dans le Gers. Ces nombres ont dû notablement s'accroître dans l'intervalle entre les recensements de 1906 et de 1911 et ils sont appelés à augmenter encore notablement. On peut être certain que, d'ici à peu d'années, on comptera plusieurs centaines de mille Espagnols concentrés dans les sept ou huit départements voisins des Pyrénées.

Le mouvement d'infiltration des Italiens en France est bien plus prononcé encore et il continuera également de s'accentuer. On comptait 264 568 Italiens en France en 1886, 330 465 en 1901 et 377 638 en 1906 ; en 1911, ils doivent avoir franchi le chiffre de 400 000, ce qui représente presque la population d'un de nos

départements moyens, sans compter que, si l'on y joignait les naturalisés d'origine italienne, cet effectif devrait être grossi, sans doute, de 12 ou 15%. Le recensement de 1906 comptait 78 283 Italiens dans le département des Alpes-Maritimes, soit plus de 20% de la population de ce département ; 111 801 Italiens dans les Bouches-du-Rhône, la plupart résidant à Marseille ; 40 519 Italiens dans le Var ; 4 495 dans les Basses-Alpes, département qui n'a guère plus d'une centaine de mille habitants ; 4 599 en Vaucluse ; 9 322 Italiens dans l'Isère.

Il se constitue ainsi dans le Midi de la France, entre les Alpes et le Rhône, de très forts groupements italiens, parfois énormes. Un romancier de talent, qui a particulièrement traité, dans ses récits, des choses et des hommes de la Méditerranée, M. Louis Bertrand, a écrit un roman intitulé : *L'Invasion*, qui dépeint la venue en grande masse des Italiens dans la Provence et dans le Dauphiné.

Si l'on réfléchit que les 1 132 000 étrangers recensés en France en 1911, auxquels il faut ajouter 230 000 naturalisés environ, soit ensemble 1 360 000 personnes de nationalité ou d'origine étrangère toute récente, se sont fixés en notre pays à une époque où la population proprement française, tout en étant peu prolifique, augmentait encore légèrement chaque année par un excédent modique des naissances sur les décès, quel ne sera pas l'accroissement de cet élément étranger ou d'origine étrangère dans la période qui commence et qui va être signalée, sauf changement rapide dans la mentalité française, par un excédent constant et croissant des décès sur les naissances.

La population française, en laissant de côté l'immigration, paraît devoir perdre, dans une dizaine ou une quinzaine d'années, sinon auparavant, une centaine de mille âmes par an ; il est vraisemblable que l'immigration comblera cette lacune. On doit donc s'attendre à voir le nombre des étrangers résidant en France et des naturalisés, qui est aujourd'hui de 1 360 000, doubler, tripler, ultérieurement quadrupler et quintupler ; ce sera 2,5 millions d'étrangers et de naturalisés, puis 4 millions, plus tard 5,5, ensuite 6,5 millions et avant la fin du siècle peut-être une dizaine ou une douzaine de

millions d'étrangers et de naturalisés, non pas dispersés uniformément sur toute la superficie du pays, mais concentrés en grandes masses, en véritables colonies formant des sociétés presque exclusives, à nationalité et à langue déterminée dans certains quartiers et dans certaines industries des grandes villes, et dans une vingtaine de départements, voisins chacun de la nation à laquelle ces différentes colonies d'émigrants appartiennent par leur origine. Dans nombre de ces départements, l'élément étranger arrivera à équivaloir, numériquement, à l'élément d'origine française puis à dépasser celui-ci. Les territoires entre les Alpes et le Rhône, ancienne Provence et ancien Dauphiné, risqueront d'être en grande partie italianisés ; de même, ceux entre le Rhône et l'Atlantique, voisins des Pyrénées, risquent d'être hispanisés. La flaminganisation des départements du Nord et du Pas-de-Calais, du moins, en ce qui concerne le premier de ces départements, des arrondissements frontières, a de grandes chances de s'effectuer. Et qui sait si l'Allemagne, finissant par souffrir de l'encombrement n'arrivera pas à déverser des colonies germaniques dans nos départements de Lorraine, de Champagne, de Franche-Comté et même de Bourgogne ?

Ces colonies étrangères en France, ayant chacune une population compacte considérable appartenant à la même nationalité d'origine, constituées d'ailleurs dans le voisinage immédiat de cette nationalité, recevant d'elle sans cesse des recrues nouvelles, ayant conservé le sentiment national, la langue nationale, les mœurs nationales, l'orgueil national, peuvent arriver à constituer, dans la France de la frontière, de considérables corps étrangers permanents, presque imperméables à la langue française et encore plus à la mentalité de la France.

Les chances d'assimilation ici sont très faibles ; les conditions d'assimilation sont beaucoup plus défavorables ici que dans les époques historiques écoulées, où les immigrants avaient perdu tout esprit national et n'avaient plus aucun lien avec leur pays d'origine.

Il est douteux que, si des colonies étrangères compactes, chacune d'une seule nationalité, se forment ainsi dans nos départements

frontières et dans des quartiers spéciaux de nos grandes villes, on puisse éliminer complètement parmi elles leur langue d'origine et y substituer complètement la langue française.

Aussi doit-on conclure que, *s'il ne se produit un changement prompt et profond dans la mentalité française, relevant parmi nous la natalité ou tout au moins la préservant d'un nouveau déclin, la France ne pourra éviter la dépopulation qu'en subissant la dénationalisation et cette dénationalisation peut s'effectuer très rapidement, en quatre ou cinq générations*¹⁹⁷.

¹⁹⁷ Un député des Basses-Alpes, M. Honnorat, proposait une mesure qui pourrait aider à rompre le lien entre les étrangers résidant en France, naturalisés ou non et leur patrie d'origine : ce serait de les autoriser à franciser leur nom ; ainsi, disait-il, il y a dans les Basses-Alpes, beaucoup de résidants, d'origine italienne, s'appelant *Cavalieri* : on pourrait les autoriser et même les inviter, lors de leur naturalisation, à s'appeler Cavelier ou Cavalier : sans attacher à cette motion une importance de premier ordre, il serait prévoyant de l'adopter.

CHAPITRE IV

RECHERCHES, EN PLUS DES CAUSES GÉNÉRALES PROPRES À TOUTE LA CIVILISATION, DES CAUSES SPÉCIALES DU DÉCLIN PROGRESSIF SI ACCENTUÉ DE LA NATALITÉ FRANÇAISE

Les causes d'ordre physiologique paraissent avoir peu de part dans le déclin de la natalité chez les nations civilisées et dans la France contemporaine. — Rappel des causes antérieurement relatées pour l'ensemble des nations civilisées. — Classement des départements français à natalité encore suffisante et de ceux à stérilité particulièrement prononcée. — Si la France entière, depuis 1871, avait régulièrement présenté l'excédent des naissances sur les décès qui caractérise le département du Finistère, la population actuelle de la France dépasserait 47 millions d'âmes ; si, au contraire, la France entière, depuis 1871, avait eu l'excédent des décès sur les naissances qui se manifeste dans les départements du Lot-et-Garonne et de l'Yonne, la population actuelle serait tombée à 27 millions d'âmes.

Influence décisive du sentiment religieux pour le maintien d'une certaine fécondité. — La prétendue neurasthénie rurale dans les départements gascons. — La vraie cause de la stérilité croissante dans nombre de départements français, notamment dans ceux de la Gascogne et de la Bourgogne, est l'esprit d'arrivisme. — L'ambition familiale mal conçue dans presque toutes les classes de la population française. — Les cadets, dans tous les genres d'activité, ajoutent beaucoup aux chances d'élévation de la famille : exemples frappants à ce sujet. — L'école de Le Play et la liberté de tester ; calculs sur les effets actuels, si l'on y recourrait, de la « quotité disponible ». — L'infécondité française a actuellement des causes plus générales que l'insuffisance de la liberté de tester : le

néo-paganisme. — L'attitude de nombre de médecins contre la maternité répétée. — L'état d'âme de la femme civilisée contemporaine la porte parfois à la stérilité et plus généralement au minimum de fécondité. — Cette mentalité doit conduire rapidement à la *dépopulation* ou à la *dénationalisation*.

Nous avons, dans le livre III de cet ouvrage, indiqué sommairement les causes générales qui font décroître, chez les nations de race européenne, la natalité au fur et à mesure que l'on avance de l'Orient de l'Europe vers l'Occident, de la Russie, de la Hongrie, des pays balkaniques vers l'Angleterre, la Belgique et la France d'une part, et d'autre part au fur et à mesure que l'on s'écarte de l'ancienne et traditionnelle mentalité.

Les causes qui provoquent cet affaiblissement si visible et si constant de la natalité peuvent être cherchées soit dans la condition physique, soit dans la condition morale et mentale des générations nouvelles.

On doit négliger, comme tout au moins incertaines et mystérieuses, incontrôlables en tout cas, les causes physiologiques. Il est possible, sans doute, comme on l'a soutenu, que le développement de l'individuation, l'extension de l'intelligence et des sentiments, l'accentuation de la nervosité chez les hommes et chez les femmes, ainsi que le travail cérébral prolongé, doivent se traduire, à la longue et en moyenne, par un affaissement de la fécondité ; il y a même des probabilités pour qu'il en soit ainsi. Néanmoins, comme il n'apparaît pas que la civilisation amène une dégénérescence de l'individu, comme, d'autre part, la grande masse de la population des nations civilisées n'est pas soumise au degré d'intellectualité et de tension nerveuse des classes supérieures, cette cause physiologique ne peut avoir actuellement qu'une action limitée, si l'on considère une grande nation dans son ensemble.

Nous avons cru pouvoir établir que les causes principales, sinon exclusives, de l'affaiblissement continu de la natalité sont d'ordre, en grande partie, moral et volontaire et aussi d'ordre social. On n'a

pas d'enfants ou l'on en a peu, parce que la mentalité nouvelle fait que l'on n'en désire pas ou que l'on n'en désire qu'un nombre tout à fait restreint, parce que aussi l'organisation actuelle de la société détourne de la prolificité, au lieu d'y porter.

D'une manière générale, l'expansion de l'aisance et de la mentalité démocratique est contraire à la fécondité humaine.

Rappelons quelques-unes des circonstances d'ordre social ou moral que nous avons déjà signalées (voir p. 258 à 275).

La législation protectrice de l'enfance fait que, au lieu d'être lucratifs pour leurs parents comme dans la première moitié du XIX^e siècle (voir plus haut, p. 46), les enfants sont une charge jusqu'à leur adolescence ou même jusqu'à leur approche de la maturité ; la civilisation, par des raisons nombreuses et diverses, amène un retard dans l'âge du mariage ; le mouvement féministe, les nouvelles carrières de la femme font la pluralité et surtout le grand nombre des enfants peu désirable ; l'ambition familiale qui suscite chez les parents, dans presque toutes les classes de la population, le désir que leurs enfants soient dans une situation supérieure à la leur propre, amène les familles, pour satisfaire cette ambition, à concentrer leurs efforts, leurs moyens d'éducation, leur fortune sur une ou deux têtes seulement.

Le cas de la France étant particulièrement accentué et aigu, voyons comment ces diverses causes opèrent chez elle et s'il s'y en rencontre quelques autres. Ce rapide examen est le préliminaire indispensable de la recherche des moyens soit de relever dans une certaine mesure la natalité française présente, soit tout au moins d'en arrêter le déclin.

La France, quoique le pays relativement le plus homogène d'Europe, présente, cependant, des différences caractéristiques en ce qui concerne la mentalité, les mœurs et la natalité dans les diverses provinces.

On se souvient que, pour l'ensemble du territoire français, l'année 1911 a présenté un excédent des décès sur les naissances de 34 869 âmes. Même dans cette année fatale, qui a eu plusieurs précédents et qui doit avoir, sans aucun doute, bien des imitatriices, il s'est

encore trouvé un certain nombre de départements offrant un excédent des naissances sur les décès. Reproduisons comme base d'appréciation quelques morceaux du résumé officiel du mouvement de la population en France dans l'année 1911 tel qu'il a été présenté par le directeur de la Statistique générale de la France, M. Lucien March¹⁹⁸ :

« En 1911, on ne constate d'excédents de naissances (sur les décès) que dans 23 départements, au lieu de 55 en 1910, 40 en 1909, 45 en 1908 et 29 en 1907. Les départements où l'excédent, rapporté au chiffre de la population légale en 1911, atteint les valeurs les plus fortes, sont : Finistère, 73 pour 10 000 habitants ; Pas-de-Calais, 72 ; Morbihan, 70 ; territoire de Belfort, 39 ; Vendée, 38 ; Nord, 35 ; Corse, 32 ; Landes ; 30 ; Haute-Vienne, 28 ; Basses-Pyrénées, 27 ; Côtes-du-Nord, 26 ; Meurthe-et-Moselle, 18. Ces départements sont ceux qui fournissaient les plus forts excédents les années précédentes ; mais, pour chacun d'eux, la valeur de l'excédent a fortement diminué par rapport à 1910¹⁹⁹.

Cependant, ces divers départements ne contribuent pas de la même façon à l'accroissement naturel de la population. C'est en grande partie grâce à une natalité élevée, associée à une mortalité moyenne ou même assez forte, que le Pas-de-Calais, le Finistère, le Morbihan, les Côtes-du-Nord enregistrent des excédents de naissances, tandis que c'est surtout à une très faible mortalité que sont dus les excédents constatés dans la Corse, la Vendée, la Haute-Vienne.

Dans 64 départements on a enregistré plus de décès que de naissances ; les départements à excédents de décès étaient au nombre de 32 en 1910, 47 en 1909, 42 en 1908, 58 en 1907. Si on les classe d'après la valeur relative de l'excédent des décès rapporté au chiffre de la population légale, ceux qui fournissent les chiffres les plus élevés sont : Lot, 88 pour 10 000 habitants ; Tarn-et-

¹⁹⁸ *Journal officiel* du 6 juin 1912, pp. 504 et 505.

¹⁹⁹ Les excédents de 1911 sont, en général, les deux tiers ou la moitié des excédents calculés en 1910.

Garonne, 78 ; Gers, 75 ; Haute-Garonne, 66 ; Lot-et-Garonne, 65 ; Yonne, 62 ; Orne, 60 ; Basses-Alpes, 57 ; Nièvre, 51 ; Puy-de-Dôme, 49 ; Drôme, 48 ; Eure, 46 ; Côte-d'Or, 45. Ces départements donnaient déjà les années précédentes de notables excédents de décès ; ces excédents se sont accrûs en 1911. La plupart de ces départements possèdent d'ailleurs une faible natalité et une mortalité élevée.

En résumé, les seuls points du territoire où la natalité l'emporte sur la mortalité sont les régions du Nord, de la Bretagne, des frontières de l'Est, du Limousin et la Corse.

Chaque nouvelle année, les départements des bassins de la Garonne et du Rhône enregistrent plus de décès que de naissances, et accentuent ainsi leur mouvement de dépopulation. »

Nous avons tenu à citer littéralement le document officiel. On voit que certaines parties de la France ont encore, sinon une natalité élevée, « elle n'atteint dans nul département aujourd'hui 27 naissances par 1 000 habitants »²⁰⁰, du moins une natalité satisfaisante, qui suffirait, si elle était généralisée sur tout le territoire, pour procurer à la France un excédent annuel de population de 280 000 âmes, d'après la base de l'excédent des naissances sur les décès (70 à 73 pour 10 000 habitants) réalisé dans les trois départements du Finistère, du Pas-de-Calais et du Morbihan en 1911, et seulement de 100 000 à 160 000 âmes environ, d'après la base, supposée généralisée dans tous les départements, de l'excédent moyen des naissances sur les décès (variant de 26 à 39 pour 10 000 habitants) obtenu dans les huit départements du territoire de Belfort, la Vendée, le Nord, la Corse,

²⁰⁰ Le taux actuel de la natalité dans les départements français les plus prolifiques eût été considéré, au milieu du XIX^e siècle comme modique, sinon comme faible : il est de 26,8 pour 1 000 habitants dans le Finistère, 26,2 dans le Pas-de-Calais, 25,6 dans le Morbihan, 24,1 dans les Côtes-du-Nord.

les Landes, la Haute-Vienne, les Basses-Pyrénées et les Côtes-du-Nord²⁰¹.

Nous avons calculé que si l'ensemble de la France avait eu, en moyenne, depuis 1871 l'excédent des naissances sur les décès qu'offre, dans la mauvaise année 1911, le département du Finistère, sa population, en laissant de côté les mouvements d'immigration et d'émigration, se serait accrue d'au moins 30% depuis 1871, à raison de 73 annuellement pour 10 000 habitants, et se trouverait être à

²⁰¹ Le document officiel précité indique aussi les arrondissements qui se signalent, soit par une certaine prolifcité, soit par une spéciale infécondité voici les passages y relatifs :

« Sur 362 arrondissements, 140 seulement ont donné des excédents de naissances (en 1911), au lieu de 215 en 1910, 169 en 1909 et 195 en 1908. Un certain nombre sont situées dans des départements où le nombre des décès l'emporte sur celui des naissances ; ainsi Briançon, Mézières, Rocroi, Confolens, Bourganeuf, Nontron, Montfort, Redon, Fougères, Loches, Pithiviers, Segré, Cholet, Senlis, Moutiers, etc. Pour certains d'entre eux (Briançon, Confolens, Nontron, Fougères, Segré), le fait se reproduit presque chaque année.

Les arrondissements où l'excédent des naissances, rapporté au chiffre de la population légale en 1911, fournit les valeurs les plus élevées sont : Briey, 140 pour 10 000 habitants ; Béthune, 138 ; Quimper, 113 ; Châteaulin, Pontivy, 107 ; Mauléon, 82 ; Guingamp, 76 ; les Sables-d'Olonne, 71 ; Saint-Yrieix, 70 ; Rochechouart, 67. Ces arrondissements donnaient déjà de très forts excédents les années précédentes pour chacun d'eux, la valeur de l'excédent a diminué, par rapport à 1910.

On a enregistré plus de décès que de naissances dans 252 arrondissements ; les nombres correspondants n'étaient que de 147 en 1910 et de 193 en 1909. Ceux qui fournissent les déficits les plus considérables se classent dans l'ordre suivant : Cahors, 98 pour 10 000 habitants ; Clamecy, 96 ; Moissac, 94 ; Agen, Alençon, 91 ; Auch, 88 ; Bar-sur-Seine, 81 ; Gaillac, 79 ; Montauban, 78 ; Brignoles, Clermont (Oise), Toulouse, 74 ; Lectoure, Montélimar, 73. Si l'on compare ces résultats à ceux des années antérieures, on remarque que les arrondissements qui donnent les excédents de décès les plus élevés demeurent à peu près les mêmes ; la valeur de ces excédents est plus considérable en 1911 que dans l'année immédiatement précédente. »

l'heure présente de 47 millions d'âmes en nombre rond²⁰² ; si, au contraire, l'ensemble de la France avait eu, depuis 1871, l'excédent des décès sur les naissances qu'offrent en 1911 les deux départements de Lot-et-Garonne et de l'Yonne, lesquels ne sont même pas tout à fait les plus stériles, mais qui peuvent être classés parmi les départements prospères, aisés et réputés éclairés, le Lot-et-Garonne étant le département qui depuis quarante ans a fourni à la France le plus de ministres et de hauts personnages politiques, la population de la France se fût réduite, depuis 1871, à raison de 63 âmes annuellement pour 10 000 habitants, de plus d'un quart sur le chiffre de 1871, qui était de 36 100 000, c'est-à-dire qu'elle eût baissé de plus de 9 millions d'âmes et qu'elle serait, à l'heure présente, de 27 millions d'âmes au plus²⁰³.

Cela donne l'idée du sort qui menace notre nation dans un temps relativement prochain.

Si l'on recherche quels sont les traits communs aux départements ayant conservé une relative, quoique décroissante, fécondité, on voit que si quelques-uns de ces départements, comme ceux du Nord, du Pas-de-Calais et de Meurthe-et-Moselle, se distinguent par un vif essor économique, tous, y compris les trois qui viennent d'être nommés, sont des départements où la masse de la population est restée, en grande partie, fidèle aux croyances traditionnelles. Cela est très certain pour les départements bretons et la Vendée, mais cela l'est également pour le département du Nord qui contient une grande partie de population flamingante et de Belges de toute origine ; cela l'est aussi du Pas-de-Calais, de Meurthe-et-Moselle et des autres départements sus-indiqués.

²⁰² Nous devons faire observer que nous ne tenons compte que du taux d'accroissement simple d'après la population du point de départ ; si nous tenions compte du taux d'accroissement composé, c'est-à-dire s'appliquant chaque année au chiffre accru, l'accroissement de la population eût été au bout des quarante années de 4,5 millions d'âmes environ plus élevé et la population totale eût dépassé 53 millions d'âmes en 1911.

²⁰³ On doit faire ici une remarque analogue à celle de la note précédente, mais comportant une aggravation en sens inverse.

Les croyances et les pratiques religieuses ont été peu ébranlées parmi les populations de ces départements. Sans donc contester que le grand essor industriel et particulièrement minier contribue à soutenir la natalité dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord et de Meurthe-et-Moselle, il faut admettre que, pour ces départements, il est une autre cause agissante, laquelle est tout à fait dominante dans les autres départements à assez bonne natalité, à savoir la fidélité aux sentiments religieux et à l'idéal chrétien.

Un libre penseur aussi déterminé que l'économiste italien socialisant, M. Nitti, reconnaît l'action du sentiment religieux sur la natalité : « L'influence de la religion sur la natalité est non moins évidente, écrit-il, et rentre dans la catégorie large et complexe des influences psychiques et morales. Le but de toutes les religions est de diriger l'âme vers une fin lointaine, de salut individuel. La religion entraîne, d'autre part, la croyance à une intervention providentielle et pousse les races à la fécondité²⁰⁴ ». L'auteur italien renvoie pour la grande influence exercée par la religion sur la fécondité des mariages, au beau livre de Fustel de Coulanges, *La Cité antique*²⁰⁵, et pour la même constatation chez des races

²⁰⁴ Nitti, *La population et le système social*.

²⁰⁵ L'influence de la religion dans tous les temps et dans tous les pays sur la natalité est tellement prédominante que nous croyons devoir produire à ce sujet les passages principaux du livre de Fustel de Coulanges : *La Cité Antique*, livre II, ch. III, intitulé : *De la Continuité de la Famille*, etc.

« Les croyances relatives aux morts et le culte qui leur était dû ont constitué la famille ancienne et lui ont donné la plupart de ses règles.

On a vu plus haut que l'homme, après la mort, était réputé un être heureux et divin, mais à la condition que les vivants lui offrissent toujours le repas funèbre. Si ces offrandes venaient à cesser, il y avait déchéance pour le mort, qui tombait au rang de démon malheureux et malfaisant... Aussi, chaque père attendait-il de sa postérité la série des repas funèbres qui devront assurer à ses mânes le repos et le bonheur.

Cette opinion a été le principe fondamental du droit domestique chez les anciens. Il en a découlé d'abord cette règle que chaque famille dût se perpétuer à jamais. Les morts avaient besoin que leur descendance ne

différentes à l'ouvrage tout aussi célèbre, quoique d'une autre inspiration, de Sumner Maine, *L'Ancien Droit*. Il est vrai que M. Nitti fait des réserves au sujet de la faveur que le célibat ecclésiastique ou monastique rencontre dans la doctrine catholique.

s'éteignît pas... Aussi l'Hindou croyait-il que ces morts répétaien sans cesse : « Puisse-t-il naître toujours dans notre lignée des fils qui nous apportent le riz, le lait et le miel ». L'Hindou disait encore : « L'extinction d'une famille cause la ruine de la religion de cette famille ; les ancêtres privées de l'offrande des gâteaux tombent au séjour des malheureux ! ... »

On lit dans un discours d'un orateur athénien : « Il n'est pas un homme qui, sachant qu'il doit mourir, ait assez peu de souci de soi-même pour vouloir sa famille sans descendants, car il n'y aurait alors personne pour lui rendre le culte qui est dû aux morts ». Chacun avait donc un intérêt puissant à laisser un fils après soi, convaincu qu'il y allait de son immortalité heureuse...

Nous touchons ici à l'un des caractères les plus remarquables de la famille antique. La religion qui l'a formée exige impérieusement qu'elle ne périsse pas...

Le mariage était donc obligatoire. Il n'avait pas pour but le plaisir ; son objet principal n'était pas l'union de deux êtres qui se convenaient et qui voulaient s'associer pour le bonheur ou pour les peines de la vie. L'effet du mariage, aux yeux de la religion et des lois, était, en unissant deux êtres dans le même culte domestique, d'en faire naître un troisième qui fût apte à continuer ce culte. On le voit bien par la formule sacramentelle qui était prononcée dans l'acte du mariage : *Ducere uxorem liberum quærendorum causa* (prendre une femme afin d'avoir des enfants), disaient les Romains ; *παίδων ἐπ' ἄροτρῳ γνησίων*, disaient les Grecs...

« La naissance de la fille ne remplissait pas l'objet du mariage. En effet, la fille ne pouvait pas continuer le culte, par la raison que, le jour où elle se mariait, elle renonçait à la famille et au culte de son père... »

La fille ne comptant pas, cela poussait à la prolifilité, celui qui n'avait que des filles poursuivant jusqu'à la venue d'un garçon ou plutôt de plusieurs, car un seul était bien fragile pour assurer indéfiniment le culte.

Les peuples orientaux, à l'heure présente, paraissent encore animés de sentiments analogues à ceux des anciennes civilisations d'Europe ; on le voit par les tablettes des ancêtres au Japon et en Chine ; cela y maintient la prolifilité et fait de ces peuples de bien redoutables concurrents pour les peuples européens.

Mais ces réserves sont de peu de portée. En fait, les peuples restés profondément fidèles à la religion catholique, comme les paysans italiens et espagnols, ont une natalité qui est à peu près égale à celle des Allemands et qui dépasse de beaucoup celle des Anglo-Saxons, des Scandinaves et des Suisses. La religion catholique, plus encore que toutes les autres, enseigne la résignation à son sort, condamne l'égoïsme et déconseille l'ambition ; c'est-à-dire qu'elle exalte le sentiment qui tend à rendre les familles nombreuses et qu'elle réprouve ceux qui tendent à diminuer le nombre des enfants. Elle se montre enfin d'une inexorable sévérité à l'endroit de toutes les pratiques frauduleuses qui tendent à diminuer la fécondité des unions. Dans une annexe à son livre, *La Viriculture*, M. de Molinari a réuni sous le titre : *Le Devoir conjugal et le but du mariage au point de vue chrétien*, de très curieuses et très topiques prescriptions des docteurs et des écrivains catholiques à ce sujet.

On nie parfois, cependant, cette influence de la religion sur la proliférité. On argue de ce que nombre de ménages fréquentant les églises et remplissant leurs devoirs religieux se signalent par la réduction du nombre de leurs enfants. Cela se rencontre souvent, en effet, et les bons observateurs ont déjà signalé que les membres du clergé catholique, dans les petites villes et les campagnes, soit par insouciance, soit pour ne pas compromettre leur autorité, s'abstiennent de rappeler à leurs ouailles, en chaire ou au confessionnal, que l'Église est contraire à la réduction abusive du nombre des enfants. Mais les populations qui sont restées pénétrées des sentiments religieux n'ont pas besoin de ces avertissements.

On argue aussi parfois de ce que la bourgeoisie française, quoique revenue depuis un demi-siècle ou un quart de siècle, sinon toujours à l'esprit religieux, du moins aux pratiques religieuses, se signale par la réduction du nombre des enfants. Mais ici l'on se trompe ; l'une des classes qui, au temps présent, montrent une certaine proliférité, le retour même à la proliférité, c'est la haute bourgeoisie qui s'imprègne de nouveau des sentiments chrétiens ; les familles, parmi elles, où le nombre des enfants est supérieur à deux, à trois, parfois à quatre, sont fréquentes.

C'est une erreur, écrivions-nous il y a une quinzaine d'années²⁰⁶, de croire que la stérilité systématique se rencontre surtout dans les classes opulentes : les comparaisons que font à ce sujet divers statisticiens entre la natalité des différents quartiers d'une ville, ou entre l'état des familles dans les quartiers riches et les quartiers moyens d'après les recensements, sont insuffisamment probantes. La constitution démographique des divers quartiers n'est pas, en effet, la même. Il se trouve dans les quartiers riches une plus forte proportion de ménages âgés, de gens retraités, de domestiques, classe particulièrement stérile, et de personnes qui ne passent qu'une partie de l'année à la ville ; la natalité enregistrée doit donc y être plus faible, sans qu'on puisse rien en inférer. On qualifie le XVI^e arrondissement qui compte 135 000 habitants comme un arrondissement riche et le VIII^e également qui, de son côté, compte 104 000 habitants. Or, il est manifeste que les gens vraiment riches ne représentent pas la dixième partie, peut-être pas même la vingtième partie, de la population de ces arrondissements dits riches ; les gens opulents ne se comptent pas, même à Paris, par centaines de mille ; le gros de la population de ces arrondissements est composé de domestiques, de concierges, de petits boutiquiers et d'ouvriers d'élite. Les conclusions que l'on tire de la natalité dans les quartiers dits riches de Paris sont donc sans valeur.

Nous croyons que, en France notamment, il y a plus d'enfants dans la tout à fait haute bourgeoisie et dans l'ancienne aristocratie que parmi les petits bourgeois, les paysans des départements bourguignons ou gascons, et même que parmi les artisans, les contremaîtres et les ouvriers d'élite.

Des observations que nous venons de présenter sur l'influence des sentiments religieux, au point de vue de la natalité conjugale, chez les familles qui en sont restées imprégnées, on ne doit pas conclure que seule la religion chrétienne ait une action dans ce sens. On a vu que Fustel de Coulanges a reconnu une influence analogue dans

²⁰⁶ Voir, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1897, notre article : *La question de la population et la civilisation démocratique*.

l'ancienne religion romaine. Rappelons ici le vers du vieux poète Ennius :

Moribus antiquis Res stat Romana virisque.

Sur les mœurs et les hommes antiques repose l'État Romain. De même, chez les grandes nations asiatiques les mœurs traditionnelles, liées aux sentiments religieux, sont certainement pour beaucoup dans le maintien de la fécondité. L'influence profonde, même au milieu des plus grandes transformations apparentes, de ces sentiments et de ces croyances héréditaires, est très visible chez celle de ces nations que nous avons appris à le mieux connaître, le Japon.

Après avoir recherché le trait commun aux populations des départements qui ont conservé encore une certaine prolificité : Bretagne, Vendée, partie de la Lorraine, Béarn, Nord et Pas-de-Calais, et y avoir noté une fidélité plus accentuée que dans la généralité du territoire aux sentiments religieux traditionnels, recherchons s'il n'y a pas des traits communs de caractère ou d'esprit chez les populations des départements qui sont particulièrement stériles. Rappelons ceux-ci : Lot, Tarn-et-Garonne, Gers, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Yonne, Orne, Basses-Alpes, Nièvre, Puy-de-Dôme, Drôme, Eure, Côte-d'Or.

Ces départements comprennent d'abord et en première ligne presque toute la vallée de la Garonne, puis plusieurs départements bourguignons, deux des départements du Dauphiné, deux de Normandie et un de l'Auvergne, ainsi que le Nivernais.

C'est surtout la Gascogne et la Bourgogne qui se distinguent sur cette liste fâcheuse. On ne fait plus de cadets de Gascogne ; ce type joyeux est quasi disparu. Y a-t-il quelques traits communs à tous les départements séparés par les distances, mais réunis par l'infécondité ? Le Lot-et-Garonne et l'Yonne, par exemple, les deux départements de quelque importance, sociale sinon numérique, qui se signalent le plus par la stérilité, ces deux départements à enfant unique, ont-ils, en dehors de cette fatale stérilité, quelque

ressemblance, quelque trait commun dans le caractère et la mentalité des populations ?

Nous ne nions certes pas que, parmi les treize départements que nous avons nommés comme particulièrement improliques, il ne s'en trouve où l'essor économique soit restreint ; il reste à savoir si la médiocrité de cet essor économique est une cause ou un effet. Ces départements ne sont pas, en général, des contrées industrielles, quoique certains le soient comme l'Eure et même l'Orne, où l'on a découvert, récemment, il est vrai, de grandes richesses minières. Mais la plupart de ces départements ont un bon sol, se prêtant à des cultures variées, raffinées et productives, ce qui est le cas de ceux de la vallée de la Garonne et de ceux de la Bourgogne.

On a voulu récemment fournir une explication nouvelle de la stérilité de certains de ces départements. On attribue cette stérilité à une maladie collective dont le nom sonne bien dans ce siècle : à la neurasthénie, la neurasthénie rurale. On a publié des études ou des livres sur ce sujet et portant ce titre²⁰⁷. Les enfants uniques du pays de Gascogne seraient des neurasthéniques ruraux, tandis que les cadets de Gascogne d'autrefois se montraient de joyeux compagnons. Cette explication, quoique reposant sur quelques observations intéressantes, nous paraît difficile à admettre. Les gens de Gascogne sont loin d'être indécis et inertes comme les neurasthéniques ; ils se proposent des buts prochains et clairs qu'ils s'efforcent d'atteindre avec calme et persévérence. Considérer comme neurasthénique le département de Lot-et-Garonne, l'un des plus petits de France et l'un des plus stériles, qui a fourni le plus de ministres et de hauts personnages à la République, c'est faire un abus des mots. Puis le département de l'Yonne, qui le dispute au Lot-et-Garonne en stérilité, aurait-il aussi une population neurasthénique ? Il n'y paraît guère. On invoque notamment comme

²⁰⁷ *La Neurasthénie rurale*, par le Dr Raymond de Belbèze, de Nevers (chef-lieu d'un département improliques), Paris, 1911 ; dans un esprit analogue, les études du docteur Labat sur les populations de la vallée de la Gascogne publiées, vers la même époque, par la *Revue des deux Mondes*.

cause de cette neurasthénie rurale les mariages qui se font entre gens d'un même village ou d'un même canton, ayant déjà entre eux plus ou moins une communauté de sang ; mais on oublie que c'est là le cas de toutes les populations primitives qui, pour la plupart, sont restées prolifiques, les Italiens, les Russes, etc., que c'est encore le cas pour les Bretons et que, au contraire, dans le temps présent, à cause des voies de communication nouvelles, la sphère habituelle pour les mariages de paysans est plus étendue qu'autrefois.

Ce qui nous semble distinguer les départements les plus improliques de France, c'est un trait différent de caractère, c'est un trait opposé, à savoir, en employant un terme nouveau qui mérite d'être retenu parce qu'il est expressif, c'est l'*arrivisme*, l'esprit *arriviste*, la tendance à se pousser le plus haut possible et l'idée que, d'une part, il ne faut pas s'embarrasser d'enfants pour arriver soi-même haut et rapidement et que, d'autre part, si l'on veut que sa progéniture arrive haut et vite, il convient de concentrer les efforts et la fortune sur une ou deux têtes seulement, plutôt même sur une que sur deux.

Dans tous les rangs de la population française aujourd'hui, en ces départements arrivistes du moins, on tient par-dessus tout, dans tous les rangs de la population, à ce que, d'une génération à l'autre, la famille s'élève sur l'échelle sociale. L'idée que leurs enfants seront dans une moindre position sociale qu'ils ne le sont eux-mêmes est insupportable à la plupart des parents. On ne se résigne même pas au *statu quo* pour ses descendants, c'est-à-dire à une situation analogue à celle qu'on occupe soi-même ; on veut les voir monter. Les rêves ambitieux qu'on n'a pu satisfaire pour soi-même, on les reporte sur ses enfants. L'ouvrier souhaite que son fils soit patron ou fonctionnaire ; le paysan désire qu'il devienne un « monsieur », un employé d'administration ou un médecin, ou un commerçant, un fonctionnaire aussi et surtout. Le petit bourgeois a des idées analogues : chacun regarde plus haut que soi. Nul ne se résigne pour sa descendance à la situation qui lui est à lui-même échue. La presse de province entretient cet état d'esprit, en publiant chaque semaine

la nomenclature des postes de fonctions publiques auxquels garçons et filles peuvent aspirer, l'indication d'écoles de fonctionnaires qui y préparent et les traitements de début et de sommet de la carrière qui y correspondent²⁰⁸.

Or, il semble à ces moyennes et petites gens que le meilleur moyen de faciliter l'avenir de leurs enfants, c'est d'en limiter le nombre, de laisser à chacun une plus grosse part de fortune ; il en coûte, d'ailleurs, cher de donner à un enfant une éducation qui le mène aux carrières libérales ; on veut concentrer sur une tête, au lieu de disperser sur plusieurs, les sacrifices d'éducation que la famille peut s'imposer. De là la coutume, aujourd'hui presque générale, celle de l'enfant unique ou de deux enfants, l'un de chaque sexe, mais, de préférence, l'enfant unique.

Nous avons signalé, il y a déjà un quart de siècle, ces sentiments démocratiques, qui exaltent l'ambition du père de famille comme la cause principale de l'infécondité française. Un écrivain à tendances socialistes, M. Arsène Dumont, a plus récemment développé la même thèse²⁰⁹. Il a donné à ce phénomène un nom frappant, celui de *capillarité sociale* ; chaque molécule sociale, poussée par un instinct irrésistible, cherche à s'élever. Pour l'individu, comme pour la famille, la fécondité semble un obstacle à cette ascension. Se mariant plus tard, après être arrivé à une position meilleure, ayant moins de charges, entourant l'enfant unique ou les deux enfants d'une tendresse idolâtre, l'homme s'imagine qu'il devient plus important dans la société.

À ce genre d'ambition familiale se joint, en effet, l'adoration de l'enfant, ce qui est la corruption d'un sentiment respectable. La famille doit se sacrifier à l'enfant, non pas aux enfants, ce qui serait une dispersion et ferait manquer le but.

²⁰⁸ Passant une partie de l'année dans un département méditerranéen, nous lisons régulièrement dans un journal très répandu de cette région ces indications qui y paraissent périodiquement sous ce titre : *Carrières de jeunes gens, Carrières de jeunes filles*, avec l'adresse d'une *École de fonctionnaires*.

²⁰⁹ Arsène Dumont. *Dépopulation et Civilisation* (1890).

Il serait, sans doute, aisé d'aligner des arguments contre cette conception mesquine de la famille et de la vie. Le simple bon sens indique que, si l'avoir est morcelé dans une famille à plusieurs enfants, il y a plus de chances pour celle-ci de trouver, dans cette pluralité, quelque sujet d'élite qui honore la famille, la relève et la porte à un degré social supérieur où elle se maintient parfois avec éclat pendant plusieurs générations. Sans rechercher, avec M. Metchnikoff, de l'Institut Pasteur, si les cadets sont en général mieux doués que les aînés, recherche qui nous paraît pouvoir difficilement conduire à des conclusions péremptoires, il est aisé de citer des exemples historiques qui prouvent que les parents ambitieux pour leur progéniture font bien de ne pas se réduire à un seul enfant. Pour ne citer que quelques cas tout à fait fameux : si le père et la mère du cardinal Richelieu n'avaient pas poussé au-delà du premier enfant, leur famille aurait végété, sans doute, depuis deux siècles et demi dans l'obscurité, tandis qu'un cadet a jeté sur elle un éclat incomparable, lui a procuré une fortune hors de pair, dont pendant deux siècles et demi elle a amplement profité et elle profite encore. Et que dire de ce ménage de petits hobereaux corses, réduits à la portion congrue dans la petite ville d'Ajaccio, vers 1765 et 1769n s'ils avaient cru servir les intérêts de leur famille en s'en tenant à un fils aîné et à une fille ; au lieu que leur prodigieux enfant cadet a rempli et remplit encore le monde entier du bruit de son nom et a placé toute sa descendance au rang des familles souveraines.

En laissant de côté la politique et l'armée, voici encore assez proche de nous, dans la littérature un cadet glorieux, venant après fils aîné et fille, Chateaubriand. De tout temps les cadets, peut-être parce qu'ils avaient les dents plus longues et le caractère mieux formé, se sont placés au premier rang parmi les conquérants des grandeurs terrestres.

Si nous citons quelques noms éclatants, c'est qu'ils sont les seuls universellement connus. Mais dans tous les ordres de l'activité humaine et à tous les degrés des succès humains, on trouverait des cadets, des tard-venus, des enfants en quelque sorte en surnombre, qui firent l'honneur, le prestige et la prospérité matérielle de la

famille : et cela est aussi vrai des hommes engagés dans les carrières industrielles, commerciales et autres, des artisans, des ouvriers d'élite, des paysans, que des hommes qui peuvent par la politique, les sciences ou les lettres, arriver à la célébrité. Dans toutes les sphères, aussi bien, modestes et obscures que lumineuses, le cadet est doué d'une force ascensionnelle qui dépasse souvent celle de l'aîné ou de l'enfant unique. On connaît la boutade du célèbre écrivain anglais, Samuel Johnson : parlant du droit d'aînesse et négligeant ses conséquences heureuses politiques ou sociales, il disait, non sans quelque exagération, sans doute : « C'est un système qui a l'avantage de ne faire qu'un sot par famille. » On pourrait appliquer ce mot beaucoup plus justement à l'enfant unique, choyé, adulé, préservé avec soin contre toutes les hardiesses, tous les risques et toutes les énergies.

C'est une grave erreur, chez une famille ambitieuse, que de limiter trop le nombre des enfants ; cela équivaut à ne prendre qu'un ou deux billets à la grande loterie des succès humains.

Dans la première partie et au milieu même du XIX^e siècle on attribuait souvent l'infécondité volontaire, systématique, que commençaient à manifester certaines catégories de la population française, à la limitation du droit de tester. Telle était, par exemple, l'idée de Le Play et de son école qui ne cessèrent et ne cessent de réclamer la liberté de tester avec une infatigable persévérence. Le Play faisait presque de cette liberté la clef de voûte de son système social. Il est certain que maint paysan-propriétaire répugne à l'idée du morcellement de son bien : le désir d'assurer le maintien du domaine familial peut certainement porter un certain nombre de paysans propriétaires à n'avoir qu'un ou deux enfants.

Notre démocratie, d'autre part, à l'opposé de la grande et florissante démocratie américaine, s'est toujours montrée intractable en ce qui concerne la limitation du droit de tester et de la quotité disponible : et l'on peut dire qu'elle a avec elle l'opinion publique : celle-ci considère que les enfants ont un droit positif sur la fortune des parents qui les ont mis au monde et les ont placés dans un certain milieu et une certaine situation sociale. On fait

ressortir, d'ailleurs, que la quotité disponible, c'est-à-dire la part de leur fortune dont les pères et mères peuvent disposer par testament, n'est pas aussi insignifiante que le prétendent Le Play et ses disciples : elle est au moins d'une part d'enfant et jamais inférieure au quart de la fortune : la libre disposition de ce quart minimum donne aux parents la faculté d'assurer à un de leurs enfants, s'ils y tiennent, au moins le double de ce qu'a chacun des autres. Dans le cas de deux enfants, les parents peuvent disposer du tiers de leur avoir et s'ils le donnent à un de leurs enfants, celui-ci obtient les deux tiers de la fortune, ce qui lui constitue juste le double de ce que reçoit l'autre ; au cas de trois enfants, les pères et mères peuvent disposer du quart, ce qui assure la moitié à l'enfant qu'ils désignent et toujours le double de ce que reçoit chacun des autres. Au cas, déjà assez rare, de quatre enfants, la quotité disponible, étant toujours le quart, l'enfant que l'on veut privilégier reçoit ce quart disponible plus un quart du restant soit 43,75% de la succession et près de deux fois et demi la part de chacun des autres. Ainsi, la part de l'enfant privilégié relativement à la part de chacun des autres enfants serait d'autant plus forte que les enfants sont plus nombreux. Dans le cas de six enfants et de la quotité disponible dévolue à l'un d'eux, la part de l'enfant privilégié est de 37,50% et juste triple de la part de chacun des autres enfants.

L'on ajoute que les parents ne font que très exceptionnellement usage de la quotité disponible. Dans quelques provinces seulement, le Midi Méditerranéen par exemple, l'habitude de disposer du quart en faveur de l'aîné des garçons a été assez répandue aussi bien dans la bourgeoisie que dans les classes rurales ; mais elle tend à se perdre. Les parents craignent que le recours à la quotité disponible paraisse un mauvais procédé, une preuve de désaffection envers les enfants qui en pâtissent, que ce ne soit l'origine de brouilles de famille et qu'un acte de ce genre, si légal qu'il soit, trouve l'opinion publique défavorable et hostile.

On ne peut douter que, si le Code avait évité de provoquer le morcellement, la dispersion ou l'aliénation des moyens et des petits domaines, la natalité ne se fût maintenue plus forte parmi la

population rurale. La conservation des petits et des moyens domaines est d'intérêt public. Le législateur l'a tardivement compris en constituant récemment « le bien de famille », mais il a maintenu un certain nombre de dispositions du code et certaines exagérations fiscales dans les droits de succession sur les immeubles qui rendent en beaucoup de cas très malaisée la conservation dans les familles des immeubles ruraux. Un jurisconsulte, M. Thaller, professeur à la Faculté de droit de Paris, a fait, en 1908, une intéressante étude à ce sujet²¹⁰. Nous en parlerons ultérieurement.

Quant à l'élargissement de la quotité disponible, dût-on la porter par exemple au minimum du tiers, au lieu du minimum du quart et décider que quel que soit le nombre des enfants, celui qui bénéficierait de cette quotité pourrait toujours recueillir la moitié de la succession, outre que l'on pourrait éléver, à l'encontre de cette élévation, des objections sérieuses, il est vraisemblable qu'elle aurait peu d'effet. Il est probable qu'on ne recourrait pas plus à la quotité disponible du tiers ou même de la moitié qu'on ne recourt à celle du quart. L'opinion publique est aujourd'hui trop enracinée en faveur du partage égal entre enfants ou quasi égal.

Il n'apparaît pas d'ailleurs que ce soit là la cause principale de la réduction de la natalité française. Pendant les trois premiers quartiers du XIX^e siècle, le régime de la réduction à une part d'enfant ou au quart de la succession de la quotité de leur fortune dont les parents peuvent disposer s'est concilié avec une natalité, non pas, certes, abondante (elle ne l'a quasi jamais été en France), mais relativement satisfaisante et suffisant à un accroissement modéré de la population, malgré une assez forte mortalité.

Des modifications du Code en ce qui touche le partage en nature des biens et des lois fiscales sur l'évaluation des immeubles en cas de succession sont, au contraire, urgentes.

²¹⁰ Voir dans *La Réforme sociale, bulletin de la Société d'économie sociale*, livraison du 16 décembre 1908 : *La Population et les Lois successoriales*.

L'infécondité française a des causes beaucoup plus générales et plus actuelles que la limitation de la liberté de tester. Outre celles que nous avons déjà indiquées, il faut signaler l'avènement d'une sorte de néo-paganisme qui est éclos ou, du moins, s'étale au grand jour particulièrement depuis un quart de siècle et qui tend à pénétrer toutes les catégories de la population. Ce néo-paganisme se manifeste par la renonciation à tout idéal élevé et désintéressé, l'exacerbation de l'égoïsme, la poursuite acharnée de la jouissance ou du bien-être, le dédain de toute idée de sacrifice, l'affaiblissement de la notion du devoir. Cet état d'âme se traduit dans des formulés bien connues : « le droit au bonheur », le désir de « vivre sa vie ». Il en résulte que l'on écarte tout ce que l'on considère comme un embarras, tout ce qui peut réduire les aises. Les femmes sont, au moins, aussi imbues de ces principes nouveaux que les hommes. La maternité, surtout la maternité répétée, leur apparaît comme une gêne : nombre de mariages se concluent comme une simple camaraderie, pour avoir une existence à deux, de sexe différent, pour la commodité, pour l'agrément sans aucune considération d'enfants à venir. La limitation de la natalité qui venait surtout autrefois des hommes vient aujourd'hui tout autant des femmes. La littérature, le théâtre encouragent et propagent cette mentalité nouvelle.

Les amuseurs publics, auteurs dramatiques, romanciers, chroniqueurs, encensent tous la femme contemporaine, applaudissent à tous ses caprices, à toutes ses frivolités ; cette femme contemporaine, suivant la mode du jour, peut avoir certaines qualités ; mais elle tend à être une poupée n'ayant d'autre idéal que de se dégager de tous les embarras et de tous les soucis et de transformer la vie en une série de distractions. La femme contemporaine répugne de plus en plus, sinon absolument à la maternité, du moins à la multi-maternité.

À toutes ces influences pernicieuses s'en joint une dernière que l'on ne devrait pas rencontrer, celle de certains médecins qui propagent l'idée que la grossesse répétée est un danger pour la santé de la femme : or, la *répétition* commence au nombre deux : s'ils

prônaient en même temps la continence, leur thèse, tout en préparant la fin de la nation, sinon celle de l'humanité, pourrait, au point de vue de l'hygiène de l'individu, être spécieuse ; mais, comme la continence n'entre guère dans leurs vues et encore moins dans celles de leurs clients, ils oublient de dire que le recours dans l'union des sexes aux moyens et aux pratiques anticonceptionnels est beaucoup plus dangereux pour la santé de la femme que les grossesses répétées²¹¹.

Nous avons esquissé les principales causes qui, dans la société contemporaine, tendent à déprimer de plus en plus la natalité, à la faire tomber au-dessous du niveau qu'exige le simple maintien du groupe social et qui préparent ainsi, en un petit nombre de générations, trois ou quatre peut-être, une demi-douzaine au plus, la dépopulation ou la dénationalisation de pays admirablement doués de la nature comme la France, il nous reste à rechercher les moyens de lutter contre cet angoissant fléau.

²¹¹ C'est à ces pratiques que l'on attribue des maladies devenues de plus en plus fréquentes chez les femmes, les fibromes notamment, etc.

CHAPITRE V

LE RÉSULTAT À OBTENIR : LE TROISIÈME ENFANT PAR MÉNAGE

Pour prévenir la dépopulation ou la dénationalisation de la France, il faut relever la natalité par mariage qui est devenue insuffisante. — Il ne s'agit pas de provoquer, comme le voulait Colbert, une proliférité indéfinie. — Il suffirait de pénétrer la population française de l'idée qu'un ménage normal comporte trois enfants au moins. — Le troisième enfant est le salut ; c'est à provoquer la venue du troisième enfant que doit tendre la réforme.

Si l'on veut éviter ces deux fléaux : *dépopulation* ou *dénationalisation*, qui, en l'absence d'une réforme rapide et très profonde dans la mentalité présente, constituent l'inéluctable alternative devant laquelle la France contemporaine se trouve placée, il convient de ne pas poser trop haut l'idéal à poursuivre, le but à atteindre.

Il n'y a aucune probabilité, en supposant que cela fût désirable, que l'on pût amener la population française contemporaine, nous ne dirons pas à la proliférité de l'Allemagne ou de la Hollande ou de l'Italie, mais à celle qu'elle eut elle-même dans la première moitié du XIX^e siècle.

L'idéal à poursuivre, le but pratique à atteindre, et qui serait suffisant, ce serait que l'ensemble des familles françaises consentît à avoir trois enfants ; le troisième enfant, voilà ce que l'on doit préconiser, « le devoir du troisième enfant » ; c'est-à-dire que le peuple arrivât à la notion qu'une famille n'est normale que quand elle compte au moins trois enfants.

Il ne s'agit donc pas, comme l'essaya Colbert, de pousser les Français à avoir plus de dix enfants, ni même sept à huit ; ce seront

toujours là des exceptions et les charges en sont très lourdes aux petits et aux moyens ménages.

Le troisième enfant, au contraire, apparaît comme une assurance d'abord contre les risques de perte, puis comme une absolue nécessité pour le simple maintien de la population.

On a vu plus haut (page 358) que le nombre des naissances naturelles, tombé actuellement, par suite, non pas d'un progrès de la moralité, mais du recours aux pratiques anticonceptionnelles, à une soixantaine de mille par an, est loin de suffire au remplacement des adultes qui vivent et meurent dans le célibat.

Les naissances légitimes doivent donc pourvoir, non seulement au remplacement des parents, mais encore au remplacement d'une partie notable des adultes qui, pour des causes diverses, ne contractent pas mariage.

Or, le nombre moyen des naissances, après avoir été jusqu'aux environs de l'année 1889, égal ou supérieur à trois par ménage légitime, est tombé graduellement à 2,18 seulement, soit à 218 enfants pour 100 mariages ou 200 mariés (voir plus haut, p. 217). Il fléchit de plus en plus et tombera, certainement, bientôt au-dessous de 2 naissances par ménage légitime, fort au-dessous même peut-être.

Le vœu d'un bon nombre de jeunes ménages français, mettons la moitié, étant de n'avoir qu'un enfant, et le vœu de quasi l'autre moitié étant de n'avoir pas plus de deux enfants, *on arrivera à cette situation que, pour dix ménages légitimes, c'est-à-dire vingt époux, on ne comptera que quinze enfants, soit quinze remplaçants pour vingt personnes à remplacer.*

De ce train, la population française se réduirait d'un quart à chaque génération, soit en un demi-siècle, de moitié, et même un peu davantage, en deux générations, soit en moins d'un siècle.

On alléguera, il est vrai, qu'il y a des mariages auxquels participent des veufs et des divorcés, ayant eu des enfants antérieurs et qu'il en faut tenir compte : l'observation est exacte, mais, comme nous l'avons démontré (page 359), elle ne tend à modifier que dans une infime proportion, à savoir moins de 4%, le calcul qu'il précède

; si l'on ne devait avoir que quinze enfants pour vingt mariages, la décroissance de la population, en tenant compte des doubles mariages, au lieu d'être du quart à chaque génération, serait de plus du cinquième ; en un siècle, au lieu de baisser de moitié, la population baisserait des deux cinquièmes, probablement de plus même. Ces calculs ne peuvent être rigoureux ; mais ils ne s'écartent guère de la vérité ou, s'ils s'en écartent, c'est en restant au-dessous d'elle.

D'autre part, nous n'avons pas tenu compte en les faisant de ce que le nombre annuel des naissances naturelles est très loin de pourvoir au remplacement de la population adulte qui vit et meurt en dehors du mariage (voir plus haut p. 358).

Tout tend donc à prouver que, avec les dispositions actuelles des jeunes générations françaises, avec la modernisation en vue des départements de la Bretagne, de la Vendée et des quelques autres restés jusqu'à l'heure présente relativement assez féconds, la population française est exposée à se réduire d'un cinquième au moins par demi-siècle et de deux cinquièmes au moins par siècle.

La population française, avec la natalité nouvelle, en prenant les circonstances les moins défavorables, est vouée à une quasi complète et très rapide disparition, en quatre ou cinq générations, tout au plus ; en l'an 2112, il ne resterait quasi plus en France de Français d'origine.

Le seul moyen d'y remédier c'est non pas de préconiser une ample prolifcité qui effraierait la généralité des familles, mais de répandre par tous les moyens possibles l'idée que *le troisième enfant est nécessaire à la famille et à la patrie, à la première non moins qu'à la seconde*, que le troisième enfant seul assure contre les risques, donne de grandes probabilités de perpétuité familiale, permet les espoirs d'ascension. *Une famille ne doit être considérée comme normale que lorsqu'elle compte trois enfants au moins.*

Il ne faut pas placer l'idéal trop haut de manière qu'on le regarde comme inaccessible et qu'on désespère de le réaliser.

Dans beaucoup de projets, c'est seulement du quatrième enfant et des enfants au-delà qu'on s'occupe. Nombre de législateurs et

d'administrateurs ont établi sur cette base du quatrième enfant leur plan de repopulation (voir plus loin, page 478) ; c'est être beaucoup trop ambitieux. Jamais on ne persuadera à la majorité des Français qu'ils doivent avoir quatre enfants.

Il apparaît, au contraire, très nettement que trois enfants sont nécessaires à un ménage, ne serait-ce qu'au point de vue de l'assurance contre les risques ; or, le principe de l'assurance est aujourd'hui généralement compris.

Nous n'avions cessé d'insister depuis un quart de siècle, sur cette formule : *le troisième enfant par ménage*, quand, en parcourant l'*Esprit des Lois de Montesquieu*, ces jours derniers, nous nous sommes aperçus que les Romains avec leur si admirable sens pratique, avaient attaché une importance particulière au *troisième enfant* :

« Lorsque la République (Romaine) manqua de citoyens, dit Montesquieu, on accorda au mariage et au nombre des enfants les prérogatives que l'on avait données à l'âge ; on en attacha quelques-unes au mariage seul, indépendamment des enfants qui en pourraient naître : cela s'appelait le droit des maris. On en donna d'autres à ceux qui avaient des enfants ; de plus grandes à *ceux qui avaient trois enfants*... »

Ces priviléges étaient très étendus...

Si l'on avait trois enfants à Rome, on était exempt de toutes charges personnelles. Les femmes ingénues *qui avaient trois enfants*, et les affranchies qui en avaient quatre, sortaient de cette perpétuelle tutelle où les retenaient les anciennes lois de Rome. » *Esprit des lois*. Livre XXIII, chapitre XXI²¹².

²¹² D'après un autre passage de Montesquieu, même livre, même chapitre, note 64, les *priviléges accordés aux femmes ayant trois enfants* remontaient très haut dans l'histoire romaine, à savoir jusqu'à Numa. « Numa, dit-il, leur avait donné (aux vestales) l'ancien privilège des femmes ayant trois enfants, qui est de n'avoir point de curateur. Plutarque, dans la vie de Numa. »

Si l'on pouvait répandre en France cette idée de la nécessité du troisième enfant et y gagner la généralité des ménages, si l'on arrivait seulement à ce résultat modeste que, pour dix mariages, il y eût vingt-cinq enfants, la perpétuité de la nation serait alors assurée, même avec un léger accroissement.

Tout doit être mis en œuvre pour obtenir ce résultat : le troisième enfant par mariage.

Quels sont les moyens offrant des chances d'efficacité auxquels on peut recourir pour tâcher de l'obtenir, c'est ce qu'il nous reste à examiner.

CHAPITRE VI

DES MOYENS QUI SE PRÉSENTENT POUR RELEVER LA NATALITÉ FRANÇAISE ET AMENER LA GÉNÉRALISATION DU TROISIÈME ENFANT PAR FAMILLE

LES MOYENS ILLUSOIRES OU PEU EFFICACES.

Les efforts faits sous l'Empire romain pour rétablir ou entretenir la fécondité. — Honneurs ou préséances accordés aux pères de familles nombreuses. — Les avantages plus substantiels aux pères ou mères de trois enfants. — Les lois de l'empereur Auguste : la loi Pappia Poppœa. — Cette loi, à un examen attentif, ressort comme très anodine et illusoire. — Le jugement de Tacite à ce sujet. — Les observations de Montesquieu. — Certaines affirmations contraires émises dans un temps récent ne peuvent prévaloir contre ces jugements.

Il serait illusoire de recourir à des taxations successorales spéciales pour provoquer la prolificité. — Les deux ressorts auxquels on peut recourir pour agir sur les hommes : la crainte et l'espérance ; le second est beaucoup plus actif et plus efficace que le premier. — Les taxes successorales élevées en ligne collatérale nuisent aux familles nombreuses et détournent de la prolificité. — De quelques réformes de détail à accomplir dans le régime fiscal français. — Erreur de croire que les taxes indirectes soient contraires à la prolificité ; démonstration de cette erreur.

Il nous reste une tâche malaisée et délicate, la recherche et l'indication des moyens pour relever la natalité française et amener autant que possible la venue et le maintien du troisième enfant par famille.

C'est à ce but que doivent travailler les moralistes, les législateurs, les hommes prévoyants, les hommes de bien, la société, sous toutes ses manifestations, l'État lui-même.

L'État, à différentes époques et chez différents peuples, est intervenu pour réveiller dans la nation la prolificité assoupie.

On connaît les efforts faits en ce sens dans l'Empire romain. Il semble qu'il y ait beaucoup d'analogies entre les anciens Romains et les Français. La race romaine, dans l'antiquité, en dépit des 300 Fabius, ne paraît pas avoir jamais été très prolifique, pas plus que la race française ; c'était une race, comme la nôtre, aimant l'argent, économe, ultra prévoyante. Elle avait complètement cessé d'être non seulement prolifique, mais même modérément féconde, au temps de l'Empire, envahie, comme la nôtre à l'heure présente, par le scepticisme religieux, le souci du bien-être, de la jouissance, l'horreur de la gêne et des embarras.

La vieille religion romaine, en faisant dépendre le repos des ancêtres des sacrifices que devaient offrir pour eux leurs descendants mâles, ainsi que l'a montré Fustel de Coulanges dans sa *Cité antique*, soutenait dans une certaine mesure la prolificité (voir plus haut page 396, note). Ce soutien venant à lui manquer dans une grande partie de la population, la stérilité tendit à se répandre. L'empereur Auguste, grand et prévoyant administrateur, voulut lutter contre ce fléau. On recourut, pour le vaincre, à toute une série de mesures ou de lois. Certaines, d'ancienne date déjà, conféraient divers honneurs, diverses préséances aux pères de familles nombreuses ; on recourut ensuite ou simultanément à des encouragements plus substantiels. Les pères de famille ayant trois enfants ou davantage furent qualifiés à recevoir des lots des domaines impériaux en Campanie. Vingt mille furent ainsi pourvus.

Notons encore une fois ce *nombre de trois enfants*, qui est conforme au principe que nous avons exposé plus haut et que nous nous efforçons de faire prévaloir.

« Auguste, dit Montesquieu, donna la loi qu'on nomma de son nom *Julia et Pappia Poppœa*, du nom des consuls d'une partie de cette année-là. La grandeur du mal paraissait dans leur élection même : Dion nous dit qu'ils n'étaient pas mariés et qu'ils n'avaient pas d'enfants.

Cette loi d'Auguste fut proprement un code de lois et un corps systématique de tous les règlements qu'on pouvait faire à ce sujet (*Esprit des lois*, livre XXIII, ch. XXI). »

Cette célèbre loi ne paraît guère avoir innové qu'en réduisant la faculté d'hériter des célibataires et des personnes sans enfants.

« Ceux qui n'étaient pas mariés ne pouvaient rien recevoir par le testament des étrangers (on recevait de ses parents), et ceux qui, étant mariés, n'avaient point d'enfants n'en recevaient que la moitié. Les Romains, dit Plutarque, se mariaient pour être héritiers et non pour avoir des héritiers.

Les avantages qu'un mari et une femme pouvaient se faire par testament étaient limités par la loi. Ils pouvaient se donner le tout s'ils avaient des enfants l'un de l'autre ; s'ils n'en avaient point, ils pouvaient recevoir la dixième partie de la succession, à cause du mariage, et s'ils avaient des enfants d'un autre mariage, ils pouvaient se donner autant de dixièmes qu'ils avaient d'enfants.

Si un mari s'absentait d'auprès de sa femme pour autre cause que pour les affaires de la République, il ne pouvait en être l'héritier.

La loi donnait à un mari ou à une femme qui survivait deux ans pour se remarier et un an et demi dans le cas du divorce. Les pères qui ne voulaient pas marier leurs enfants ou donner de dot à leurs filles y étaient contraints par les magistrats²¹³. »

D'autres dispositions de la « loi Pappienne » réglaient la durée maxima des fiançailles, interdisaient les mariages entre vieillards, pour empêcher les unions factices destinées à tourner la loi qui privait les célibataires de certains droits, etc.

²¹³ *Esprit des Lois*, liv. XXIII, ch. XXI.

Quel a été l'effet de la loi Pappia Poppœa ? Il suffit, semble-t-il, de lire les dispositions qui précédent pour juger qu'elles ne pouvaient avoir grand effet. L'interdiction ou la limitation de l'héritage pour les célibataires ou les gens mariés sans enfants ne visait que les héritages entre étrangers et non pas les héritages entre parents ; Montesquieu est très affirmatif sur ce point et cite à ce sujet Ulprien ; en outre, chez les nations antiques, beaucoup plus encore que chez les modernes, une très grande partie de la population, la majorité autrefois, une forte minorité aujourd'hui, n'a guère d'héritage notable à espérer.

On considère en général que la loi Pappia Poppœa eut peu d'effet. Tacite l'affirme de la façon la plus décisive²¹⁴. Il est vrai que certains contestent son témoignage comme empreint de passion ou de systématique dénigrement. M. Jacques Bertillon, entre autres, fait valoir que le jugement de Tacite ne repose sur aucune statistique et il fait état de divers recensements des citoyens Romains dans les années de Rome 726 (la loi Pappia Poppœa date de 736), puis 746 et 767, d'où il résulterait que le nombre des citoyens romains, de 4 063 000 à la première de ces dates, serait passé à 4 233 000 à la deuxième, puis à 4 937 000 à la troisième, soit un accroissement de

²¹⁴ Voici comment il s'exprime à propos de réformes projetées à cette loi :

Relatum deinde de moderanda Poppia Poppœa, quum senior Augustus, post Julias rogationes, incitantis cœlibum pœnis, et augendo œrario sanxerat : nec ideo conjugia et educationes liberum frequentabantur, prœvalida orbitate. Ceterum multitudo periclitantium gliscebat, cum omnis domus delatorum interpretationibus subverterentur : utque antea flagitiis, ita tum legibus laborabatur (Annales III, 25), ce qui veut dire : on s'occupa de modérer la loi Pappia Poppœa, qu'Auguste vieillissant avait établie sur les propositions Juliennes, pour accroître les peines contre le célibat et augmenter les recettes du Trésor. Ni les mariages, ni les éducations d'enfants n'en devinrent plus fréquentes, l'absence d'enfants continuant de prévaloir. Le danger, d'ailleurs, croissait pour tous, chaque maison étant bouleversée par les interventions des délateurs, si bien qu'on souffrait autant du chef des lois qu'autrefois du chef des actions honteuses. — Tacite appelle *Julias rogationes* les lois qui furent établies à l'incitation d'Auguste.

704 000 de l'an 746 à l'an 767 ou de 14% et même de 874 000 ou de plus de 20% dans les 41 années de la période totale²¹⁵.

On ne peut guère admettre que la loi Pappia Poppœa ait eu une action profonde, l'augmentation du nombre des citoyens romains après elle ayant pu avoir de tout autres causes, à savoir la multiplication officielle de ce titre ; il n'est point douteux que la dépopulation ait continué à Rome sous et depuis Auguste²¹⁶.

Montesquieu démontre que la loi Pappia Poppœa subit rapidement des corrections qui, eût-elle pu avoir quelque efficacité, la lui enlevèrent :

« Auguste ayant adjugé au Trésor public les successions et les legs de ceux que ces lois en déclarèrent incapables, ces lois parurent plutôt fiscales que politiques et civiles. Le dégoût que l'on avait déjà pour une chose qui paraissait accablante fut augmenté par celui de se voir continuellement en proie à l'avidité du fisc. Cela fit que, sous Tibère, on fut obligé de modifier ces lois ; que Néron diminua les récompenses des délateurs au fisc ; que Trajan arrêta leurs brigandages ; que Sévère modifia ces lois ; et que les jurisconsultes les regardèrent comme odieuses, et dans leurs décisions, en abandonnèrent la rigueur.

D'ailleurs, les empereurs énervèrent ces lois par les priviléges qu'ils donnèrent des droits de mari, d'enfants, et de trois enfants. Ils firent plus : ils dispensèrent les particuliers des peines de ces lois.

²¹⁵ Jacques Bertillon, *La Dépopulation de la France*, p. 257. M. Bertillon pense prendre Tacite en faute manifeste dans le passage cité page 423 note, les héritages dont étaient évincés les célibataires étant dévolus, dit-il, d'après Gaius, non au Trésor, mais aux héritiers pères de famille : ajoutons qu'il fallait qu'y eût des héritiers dans ce cas et il est bien probable que cela ne se rencontrait pas toujours, ce qui justifie Tacite.

²¹⁶ Il est assez curieux que dans des projets fiscaux récents, on ait proposé la déchéance successorale de l'héritier qui dissimule au fisc une partie de la succession afin d'éviter les droits fiscaux, et le transfert de la succession au parent le plus proche, ce qui eût provoqué la délation (Voir notre *Art de placer et gérer sa fortune*.)

Mais, des règles établies pour l'utilité publique semblaient ne pas admettre de dispenses²¹⁷. »

Il est, en somme, prudent de considérer comme ayant échoué la loi Pappia Poppœa. Elle était tellement anodine et elle fut, comme le démontre Montesquieu, d'une si brève application, qu'il ne paraît pas qu'elle pût avoir des effets sérieux²¹⁸.

Il était utile de rappeler cette antique expérience ; nombre de personnes, qui veulent le relèvement de la natalité, seraient trop portées à la renouveler. On ne réfléchit pas d'abord à ce que le mal dont souffre la société française contemporaine n'est pas exactement de même nature que celui dont souffrait la Rome Impériale : alors, le mariage était tombé en discrédit ; ce n'est pas le cas chez nous ; les mariages sont assez nombreux, mais ils sont relativement inféconds.

Il s'est fondé une ligue des plus estimables qui a à sa tête des médecins distingués, dont plusieurs se sont occupés des sciences économiques et sociales. Ils proposent différents moyens, dont les chances de succès sont très inégales. C'est d'abord et surtout aux procédés fiscaux qu'ils veulent recourir. Le célibataire ou l'homme sans enfants sera châtié par le fisc. Il peut y avoir dans une réforme de la fiscalité, qui tiendrait compte des charges de la famille, un retour à l'équité, et en ce sens nous y applaudirions. Mais on ne peut compter sur la contrainte pour porter les hommes à faire des enfants. Aussi les impôts frappant spécialement les célibataires et les ménages sans postérité nous semblent un expédient aussi frivole que vexatoire.

Nos droits de succession, démesurément élevés sur les héritages collatéraux ou entre étrangers, allant jusqu'à 29% entre collatéraux éloignés ou entre personnes non parentes, représentent déjà des taxes extravagantes qui doivent provoquer de nombreuses

²¹⁷ *Esprit des Lois*, liv. XXIII, ch. XXI.

²¹⁸ M. Bertillon donne à l'une des sections de chapitre de son livre ce titre : « *Comment Auguste sauva Rome de la dépopulation* », p. 253 mais son exposé n'est pas probant.

dissimulations²¹⁹. Nul homme ne se mariera et nul ménage n'aura un second ou un troisième enfant, en supposant que cela dépende de sa volonté, uniquement pour que le droit dont sera frappé sa succession en ligne directe ne soit pas doublé ou triplé.

Il y a deux ressorts principaux auxquels on peut recourir pour agir sur les hommes : la crainte et l'espérance, ce qui se traduit par des châtiments, d'une part, et de l'autre des récompenses soit effectives, soit entrevues. Les hommes primitifs et les nations inexpérimentées ou irréfléchies préfèrent, en général, le premier ressort : la crainte, les châtiments ; c'est cependant, le moins efficace. L'observation prouve que l'espérance est un mobile d'action beaucoup plus actif et plus soutenu que la crainte ; c'est donc non pas à terroriser et à châtier, mais encourager et à récompenser que s'appliquent les hommes judicieux et les nations judicieuses²²⁰.

Les taxations ayant le caractère de châtiment doivent être évitées. On peut même soutenir — et c'est notre avis — que les taxes successoriales très élevées en ligne collatérale sont défavorables aux nombreuses familles et détournent d'avoir beaucoup d'enfants. Dans une famille nombreuse, en effet, comptant une demi-douzaine d'enfants, par exemple, on considérait jadis qu'un ou deux ne se marieraient pas ou n'auraient pas de postérité et que leur avoir reviendrait à leurs frères ou à leurs neveux : c'était une éventualité dont on faisait état, avec raison même. Les colossales taxes successoriales récentes, en ligne collatérale, qui prélèvent jusqu'à 20 ou 25% de la succession, parfois, quand il s'agit d'immeubles, par la mauvaise assiette des droits, 30 ou 40%, viennent atténuer ou écarter ce calcul très légitime, cet espoir très naturel. Elles découragent ainsi la prolifcité. Pour un observateur attentif, il est incontestable que des taxes successoriales élevées en ligne collatérale sont nuisibles aux nombreuses familles.

²¹⁹ Voir notre *Traité de la science des finances* (8^e édit., t. I^{er}, p. 641 à 649).

²²⁰ Voir cette pensée développée dans notre *Traité théorique et pratique d'économie politique*, 5^e édit., t. I^{er}, p. 514.

Il y a, toutefois, dans le système français de taxation, en ce qui concerne les taxes successorales, une particularité qui, tout en étant équitable, est, dans une certaine mesure, favorable aux familles nombreuses : on a adopté chez nous, depuis 1901, comme c'est le cas en beaucoup d'autres pays, le système de l'impôt progressif pour les droits de succession, système que, quant à nous, nous jugeons dangereux ; mais l'impôt, au lieu d'être établi, comme en Angleterre, sur l'ensemble de la succession, l'est, chez nous, sur la part héréditaire, c'est-à-dire sur ce qui est dévolu à chaque héritier. Il en résulte qu'une même succession, quand elle est répartie entre quatre, six, huit ou dix héritiers, paie moins au fisc, que lorsqu'elle échoit à un, deux ou trois héritiers ; c'est une heureuse atténuation de l'extrême rigueur des droits successoraux.

Dans certains impôts directs, on peut introduire la considération des charges de famille, notamment dans l'impôt sur les loyers ; indépendamment du désir de favoriser la natalité et les familles nombreuses, dans un dessein national, cela même est équitable. Jadis et encore pendant les premières années de ce siècle, on exemptait à Paris de l'impôt mobilier uniformément tous les loyers au-dessous d'une valeur locative de 500 francs et l'on accordait des diminutions de la taxe aux moyens loyers d'une valeur locative de 501 francs jusqu'à 1 100 ou 1 200 francs. Cette immunité et ces détaxes étaient fort mal établies : on aurait dû faire une distinction entre les logements, suivant qu'ils étaient occupés par des célibataires ou par des ménages sans enfants ou par des ménages avec enfants, en tenant compte du nombre de ceux-ci. L'immunité complète eût pu n'être accordée, pour les célibataires, que jusqu'à 250 francs de loyer ; pour les ménages sans enfants jusqu'à 300 francs et pour les ménages avec enfants, suivant le nombre de ceux-ci, jusqu'à 600 ou 700 francs par exemple ; et de même, les réductions du taux de l'impôt n'eussent dû porter, pour les célibataires, que jusqu'à 500 francs de loyer, pour les ménages sans enfants jusqu'à 600 ou 700 et, pour ceux avec enfants, suivant le nombre de ceux-ci, jusqu'à 1 500 ou 1 800 francs.

Dans ces derniers temps, on est arrivé à un système plus équitable : pour l'établissement de la contribution mobilière à Paris en 1910, les loyers matriciels servant de base à cet impôt sont déterminés en déduisant du loyer réel d'habitation de chaque contribuable une somme uniforme de 375 francs ; cette somme à déduire est augmentée d'un dixième pour chaque personne en plus de la première qui se trouve à la charge du contribuable et à son domicile²²¹, sans que, toutefois, la déduction globale puisse dépasser 750 francs. La base même de ce système est bonne, mais elle pourrait être remaniée : la déduction uniforme à faire du montant du loyer, au lieu d'être de 375 francs, pourrait être abaissée à 250 francs ; par contre, le surcroît de déduction de la valeur locative par personne à la charge du contribuable au lieu d'être de 37 fr. 50, comme actuellement, pourrait être de 100 francs, sans aucune limite pour le total ; il en résulterait qu'un ménage parisien avec six enfants à sa charge aurait droit à une déduction de la valeur locative de 850 francs ; avec dix enfants la déduction de la valeur locative, avant l'établissement de l'impôt sur les loyers, serait de 1 250 francs. Ce serait là une aide assez sérieuse pour les petits et les moyens ménages chargés d'enfants.

On peut dire, sans doute, que ces immunités ou ces déductions auraient sur la natalité une influence bien légère, que personne ne se mettrait à avoir plus d'enfants pour profiter d'avantages légaux aussi restreints. Cela peut être ; mais ces décharges seraient équitables ; puis, elles répandraient dans la population ce sentiment que l'État éprouve quelque sympathie pour les familles pourvues d'enfants et veut atténuer, dans une certaine mesure, leurs charges. Ce sentiment, se répandant dans la nation et fortifié par d'autres mesures dans le même sens, plus importantes, dont nous parlerons plus loin, aurait un effet général salutaire sur la mentalité publique.

²²¹ Sont seules considérées comme personnes à la charge du contribuable les enfants ayant moins de seize ans révolus, les descendants âgés ou infirmes et les enfants orphelins par lui recueillis. On pourrait, en ce qui concerne les enfants, éléver l'âge jusqu'à dix-huit ans.

Ce n'est pas que nous partagions l'idée que le poids des impôts en général est un obstacle à la natalité ; les impôts indirects ont été souvent critiqués à ce sujet et rendus responsables de la faible prolifcité de certains peuples ou de certains temps. C'est là une erreur : les impôts indirects, la gabelle, les *aides* de toute nature, étaient infiniment plus lourds en tout pays sous l'Ancien régime, qu'ils ne le sont dans la plupart des contrées aujourd'hui et les nations avaient beaucoup plus de prolifcité autrefois qu'à l'heure présente.

Actuellement même, l'un des peuples restés les plus prolifiques, est celui de toute notre civilisation que l'on peut considérer comme le plus chargé d'impôts de toutes sortes, directs et indirects, à savoir l'Italie. L'un des peuples, au contraire, où les impôts de toute nature sont le plus légers, tend à perdre toute prolifcité et l'a perdue même pour la moitié de sa population, à savoir le peuple belge qui, dans l'ensemble, n'a plus qu'une natalité médiocre et, en ce qui concerne les wallons, en a même une très faible (voir plus haut, p. 224).

En France, les impôts indirects sont aujourd'hui très supportables, la généralité des objets de première nécessité, blé, farine, viande, vin, sucre, étant ou indemnes de toute taxe ou assujettis à des droits qui sont moitié moindres, souvent quatre ou cinq fois, même quinze fois moindres (comme le vin à Paris) de ce qu'ils étaient vers le milieu ou le dernier quartier du XIX^e siècle. Les droits d'octroi eux-mêmes ont été très allégés et, quant aux droits de douane sur les principaux objets d'alimentation, tout excessifs qu'ils soient, en vertu du système économique dominant actuellement le monde, ils ne sont pas plus élevés qu'en Allemagne, et ils ont en France cet avantage, pour le blé, le vin et même la viande, de ne s'appliquer pas, de ne point « jouer », suivant l'expression technique, dans la plupart des années, la France, avec l'appoint qui lui vient en franchise de ses colonies nord-africaines, suffisant alors à sa consommation, tandis qu'ils « jouent » toujours en Allemagne.

Il est, certes, recommandable, pour un peuple qui se trouve à l'aise dans ses finances, de ne pas taxer ou de ne taxer que

légèrement les objets d'alimentation populaire, ceux, du moins, de toute première nécessité, mais ce n'est nullement cette taxation qui empêche la prolificité.

Les dégrèvements de certains impôts directs, comme l'impôt mobilier en France, pour les personnes ayant des charges de famille, se recommandent moins en raison de l'aide modique que ces familles en retirent, qu'en raison de l'action morale qu'ils peuvent avoir sur la natalité nationale : c'est, si l'on nous permet cette expression, une sorte de réclame publique en faveur de la prolificité. Or, dans un pays à faible natalité, l'État ne saurait omettre une occasion d'inculquer au peuple le sentiment et l'idée qu'une famille nombreuse, et notamment le troisième enfant par ménage, ont pour la nation un intérêt suprême.

CHAPITRE VII

MOYENS AUXQUELS ON PEUT RECOURIR POUR RELEVER LA FÉCONDITÉ ET AMENER LA GÉNÉRALISATION DU TROISIÈME ENFANT PAR FAMILLE (*Suite*)

L'HYGIÈNE SOCIALE ET MORALE COLLECTIVE

Un nouveau régime d'hygiène, sociale et morale doit être instauré par les pouvoirs publics et l'opinion publique. — Nécessité de mettre fin à la guerre contre la religion pratiquée par les pouvoirs publics en France depuis un quart de siècle et, avec un acharnement particulier, depuis le début du XX^e siècle. — Effets stérilisateurs de cette guerre. — L'école publique ne doit pas se dresser en ennemie en face de l'Église. — Mentalité agressive d'un certain nombre d'instituteurs et de leurs représentants contre les idées chrétiennes. — Cette hostilité des « primaires » fait contraste avec l'attitude déférente ou sympathique de la plupart des grands savants contemporains relativement au christianisme.

De la lutte contre l'immoralité croissante. — De la répression de la propagande néo-malthusienne. — Interdiction de la fabrication et du commerce des soi-disants « articles spéciaux pour les deux sexes ». — De la correctionnalisation et de la répression méthodique de l'avortement. — De l'excès de la législation sur le travail des adolescents et des jeunes gens. — La préparation à la vie prend une trop grande part de la vie. — Réformes nécessaires à ce sujet. — Le travail productif ne peut être trop longtemps différé. — Les classes particulièrement stériles ; celle des domestiques.

Si l'on veut exercer une action un tant soit peu profonde sur la natalité française, il faudrait d'abord user de moyens d'un ordre

général et élevé, s'adressant aux sentiments moraux de toute la population.

De même que à un malade épuisé l'on recommande, outre certains remèdes spécifiques, un régime de vie qui écarte les causes de nouvel affaiblissement et prépare le terrain au retour des forces, ainsi faut-il faire pour une nation qui, par son infécondité systématique, s'achemine à la disparition.

Le premier article du régime auquel doit se soumettre une nation qui a cette tendance au déclin, c'est la remise en honneur des traditions et des croyances auxquelles elle a dû autrefois sa force et sa grandeur.

On a vu que, en tout pays, dans les temps anciens, comme dans les temps récents, chez les peuples de race européenne comme chez les Asiatiques, la religion a été et reste l'un des grands facteurs de la fécondité familiale (se reporter plus haut, p. 396).

Un peuple à natalité rapidement décroissante, qui veut enrayer ce mal le menaçant de mort, doit donc, en premier lieu, s'efforcer de maintenir ou de restaurer les croyances religieuses. Sans rien enlever à la liberté de conscience, il doit témoigner à la religion traditionnelle le respect le plus scrupuleux, la sympathie la plus soutenue. Bien loin d'avoir une attitude agressive vis-à-vis la religion, de chercher à diminuer son prestige et à la détruire, il doit, tout en sauvegardant l'indépendance de l'État, témoigner à la religion une indéfectible bienveillance.

Si le peuple français ne veut pas courir rapidement au suicide, le gouvernement doit renoncer à l'absurde et odieuse guerre que, depuis un quart de siècle et surtout depuis quinze ans, il fait aux croyances traditionnelles. Cette guerre, sans raison et sans pitié, est, d'ailleurs profondément humiliante ; c'est une honte pour notre nation.

Si le sentiment de l'honneur est trop émoussé chez nous pour y mettre fin, celui de la prévoyance devrait y suffire. Qu'adviendra-t-il de la natalité française le jour où les rares provinces qui ont encore conservé quelques restes de prolifcité par attachement aux croyances traditionnelles, la Bretagne, la Vendée, la Flandre, la

Lorraine et autres rares parties du territoire, auront été amenées à l'état où se trouvent la Bourgogne et la Gascogne, avec leur mentalité dite moderne ?

L'école publique ne doit pas se dresser en face de l'Église comme une ennemie ou même comme une rivale. La neutralité que l'on réclame pour elle doit être une neutralité bienveillante et sympathique ; elle doit s'entendre seulement de ce que l'instituteur n'est pas tenu de faire œuvre confessionnelle ; mais il ne doit pas prononcer un seul mot qui soit de nature à ébranler les croyances traditionnelles.

C'est un lamentable spectacle que celui que donnent nombre d'instituteurs publics en France, et surtout ceux qui, dans les Syndicats, les « Amicales » et autres groupements, s'arrogent le droit de parler en leur nom. Ils ont à l'endroit des croyances religieuses traditionnelles un ton agressif. Par une méprisable mais pernicieuse mesquinerie, nombre de livres scolaires évitent systématiquement le nom de Dieu. Dans un temps qui a vu les plus grands savants, Pasteur, A. de Lapparent, celui-ci géologue, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et catholique des plus ardents, le mathématicien Hermite, Henry Poincaré, dont les lettres de décès portent qu'il est mort « muni des sacrements de l'Église » et tant d'autres, non seulement ne pas répudier les idées chrétiennes, mais ou proclamer leur fidélité à ces idées ou s'empresser de leur rendre hommage, il est triste que de malheureux « primaires » infatués, ne possédant que d'informes rudiments de connaissances, prétendent s'ériger auprès des enfants qui leur sont confiés en détracteurs systématiques de la religion chrétienne. Ce contraste est, à coup sûr, grotesque ; mais il est odieux également ; il détourne des âmes populaires les sources les plus abondantes et les plus sûres de la morale, de l'idéal et du désintéressement.

Il ne sert à rien d'alléguer que d'autres savants, comme Berthelot, ont rompu ouvertement avec l'Église ; tout au moins ceux-ci, en général, ont-ils évité, quand ils détenaient une parcelle des pouvoirs publics, de vouloir lui faire la guerre. C'est un des traits les plus remarquables du temps présent que toute l'Académie des Sciences

en France se montre plus sympathique à la religion chrétienne, plus respectueuse des traditions et des enseignements de celle-ci que ne l'est, en général, l'école primaire publique.

La direction donnée en France à l'instruction publique pour les deux sexes tend beaucoup trop à développer l'arrivisme et le goût du bien-être ; elle apprend aux gens à se pousser dans le monde et guère autre chose ; elle provoque un déclassement national constant. On peut répandre la science moderne d'une façon moins sèche, sans ébranler toutes les traditions ; on peut préparer l'avenir, sans faire haïr ou mépriser le passé.

Si l'on veut restaurer en France la fécondité familiale, éviter du moins qu'elle se perde complètement dans les quelques départements qui la pratiquent encore en une certaine mesure, il faut que les pouvoirs publics mettent fin à la guerre systématique qu'ils ont entreprise depuis plus d'un quart de siècle et plus particulièrement depuis l'ouverture du siècle présent contre la religion chrétienne, qu'ils la traitent, au contraire, avec sympathie, comme une grande et respectable force moralisatrice.

Il conviendrait aussi que, de son côté, le clergé, depuis longtemps engourdi, se réveillât, qu'il osât parler à la population en combattant ses préjugés et ses mauvaises habitudes, que près des hommes et près des femmes il combattît l'« onanisme conjugal », et la stérilité systématique, qu'il proclamât tout au moins *le devoir du troisième enfant* ; il prouverait ainsi qu'il est un clergé vraiment chrétien et non une confrérie de bureaucrates et de fonctionnaires ayant de la tenue.

Le retour au sentiment religieux actif, voilà le premier article du nouveau régime moral auquel on doit recourir pour lutter contre la stérilité systématique.

La campagne antireligieuse qu'ont entreprise nos gouvernements et qu'ils poursuivent, avec seulement de passagères accalmies, n'a pas, d'ailleurs, que de fâcheux résultats moraux ; elle porte aussi aux familles un détriment positif qui les détourne de la prolifcité ou même d'une fécondité modérée. C'est ainsi que, grâce à diverses congrégations d'hommes et de femmes, aux ressources qu'elles

avaient accumulées durant le XIX^e siècle et au dévouement de leurs membres, il y avait en France, dans tous les arrondissements, un ou plusieurs établissements d'enseignement moyen ou secondaire pour garçons et pour filles, avec pensionnat à des prix très modérés. Moyennant 400 ou 500 francs, les familles soit de la petite bourgeoisie, soit de l'élite ouvrière ou paysanne, pouvaient faire élever un garçon ou une fille, en des conditions salubres, morales, et le pourvoir d'un convenable enseignement moyen. Avec la proscription systématique de toutes les congrégations enseignantes, ces établissements ont disparu ; ils n'ont pas été remplacés et ne peuvent pas l'être, les établissements publics qu'on voudrait leur substituer ne pouvant être que beaucoup plus onéreux, puisqu'il faut rétribuer largement leur personnel, et n'offrant pas, aux yeux d'une notable partie de la population, faute de base religieuse, toutes les garanties de bonne éducation auxquelles on attache du prix. Il en résulte que, dans toutes les petites ou moyennes villes et toutes les campagnes, les familles de la petite bourgeoisie et de l'élite ouvrière et paysanne ne peuvent plus faire élever leurs enfants à si bon compte et dans des conditions qui leur paraissent satisfaisantes. Les charges de l'éducation des enfants sont ainsi lourdement accrues ; il en résulte, dans ces classes nombreuses et dont l'influence rayonne sur les classes inférieures, un découragement et des appréhensions qui tendent à réduire leur fécondité²²².

²²² On peut signaler encore d'autres effets d'ordre antifamilial de la proscription des congrégations. Quoique cette proscription, au sens absolu, ne s'applique qu'aux congrégations enseignantes, les dispositions et les tracasseries des pouvoirs publics font aussi disparaître beaucoup de congrégations charitables ; celles-ci fournissaient à la bourgeoisie, aussi bien petite que moyenne et à l'élite de la classe ouvrière ou paysanne, à très peu de frais, des gardes-malades ; aujourd'hui, en beaucoup de cas, on doit substituer aux religieuses gardes-malades, devenues beaucoup moins nombreuses, des infirmières laïques, qui parfois, non pas toujours, sont plus instruites, mais dont la rémunération est trois ou quatre fois plus élevée ; c'est là pour les familles modestes un gros surcroît de charges.

D'autres articles doivent composer le programme d'hygiène générale et nouvelle qui s'impose à la nation française si elle ne veut pas rapidement disparaître.

Il convient qu'elle renonce à son indifférence et à son abstention vis-à-vis l'immoralité croissante. Une partie de la littérature française et des arts français, sous prétexte d'esthétique, est cyniquement immorale. La justice tolère en France, sous ce rapport, ce qui n'est toléré dans aucun autre pays civilisé.

La répression méthodique de toute propagande publique immorale est un devoir essentiel pour une nation.

À plus forte raison en est-il ainsi des livres, journaux, circulaires, réclames, annonces qui préconisent plus ou moins ouvertement les pratiques dites néo-malthusiennes, destinées, dans l'union des sexes, à prévenir la conception (voir plus haut, p. 328). Les écrits ou incitations de ce genre pullulent aujourd'hui en France. Les annonces à ce sujet, dans les feuilles soit mondaines, soit populaires, foisonnent. On y recommande les « articles spéciaux pour les deux sexes » destinés à prévenir la conception.

Toute cette littérature, toute cette publicité devraient être punies des peines les plus sévères, non pas de quelques amendes ou de quelques jours de prison, mais d'amendes s'élevant à des milliers de francs et, en cas de récidive, à des dizaines de mille francs, ainsi que de plusieurs années d'emprisonnement et de la privation des droits civiques²²³.

²²³ Dans ces dernières années, la magistrature est sortie parfois en France de son inertie et s'est mise à châtier les actes particulièrement audacieux de propagande néo-malthusienne, conseillant aux femmes « l'emploi des préservatifs », et, subsidiairement, en termes plus ou moins voilés, le recours à l'avortement. On cite, en ce sens, trois jugements, l'un du tribunal correctionnel de Rouen (12 mai 1909), les deux autres du tribunal correctionnel de la Seine (21 juin 1909 et 28 décembre 1909). Le dernier de ces jugements condamnait l'inculpé à cinq mois de prison et 3 000 francs d'amende. Jacques Bertillon : *La dépopulation de la France*, p. 237 et 238 ; le texte de ce jugement est donné dans ledit ouvrage.

La fabrication et le commerce de ces « articles spéciaux pour les deux sexes » devraient être rigoureusement interdits et punis des mêmes peines. Certains États prohibent la fabrication et la vente de l’absinthe ; en France, on interdit la fabrication et le commerce de l’opium ; le mal est bien autrement grave et les conséquences pour la nation bien autrement terribles dans la fabrication et la vente des objets que nous signalons.

Il faudrait aussi avoir les yeux ouverts sur les sages-femmes, leurs agissements et punir méthodiquement, inexorablement les avortements, non seulement chez les sages-femmes mêmes, mais aussi chez celles ou ceux qui recourent à leur office dans ce dessein. Les sages-femmes, au nombre de 13 011 en France, dans l’année 1906, se consacrent, en grande partie, dans les villes surtout, aux manœuvres amenant l’avortement. Tous les journaux populaires publient chaque jour leurs annonces, transparentes pour les femmes, relativement aux « retards ». Ces annonces doivent être interdites et châtiées de fortes peines pécuniaires et corporelles.

L’avortement tend à devenir une pratique courante dans certaines classes de la population, parmi même les femmes mariées. On a vu plus haut (pages 329 à 331) que certains médecins les estiment presque aussi nombreux que les naissances ; d’autres les évaluent à plusieurs centaines de mille par an. Nous croyons que ce sont là de grandes exagérations ; mais qu’ils soient excessivement fréquents, qu’ils puissent s’élever aux environs d’une centaine de mille par an, cela ne paraît pas douteux. Si l’on pouvait en réduire, de moitié par exemple, le nombre, le chiffre des naissances vivantes s’en trouverait grossi d’une cinquantaine de mille et, même en admettant que l’on recourût pour obtenir le même résultat, la jouissance sexuelle avec stérilité, à d’autres moyens, on gagnerait toujours

Ces accès, nous ne disons pas de sévérité, mais de justice, de la part de la magistrature, sont très honorables et très louables ; mais, pour qu’ils fussent efficaces, il faudrait qu’ils fussent fréquents et méthodiques, qu’ils amenassent une répression régulière des honteuses incitations du néo-malthusianisme.

bien au minimum 25 000 à 30 000 naissances par an, ce qui, dans le déclin continu de la natalité française, serait très important.

Aujourd’hui, l’on peut considérer que l’impunité, sauf malchance exceptionnelle, est assurée aux avortements. On fait 20 à 30 poursuites par année (voir plus haut, p. 332), quand les avortements sont évalués par des médecins sérieux à une centaine de mille et, sur ces deux ou trois dizaines de poursuites, c’est à peine si la moitié aboutit à une répression, les jurys ayant l’habitude d’acquitter ce genre de crimes. C’est là une des preuves les plus frappantes et les plus humiliantes de l’aberration qui, en matière de relations sexuelles, trouble et égare en notre pays la généralité des hommes réputés honnêtes.

Il est indispensable, pour l’honneur de la société moderne et le salut de la France, de châtier méthodiquement et efficacement l’avortement au moins autant qu’on châtie soit le vol, soit les coups et blessures. Puisque les jurys sont assez dégradés pour acquitter quasi systématiquement ces crimes, le meilleur moyen d’en assurer la répression est de les soustraire aux jurys, de les transformer en délits et de les soumettre aux tribunaux correctionnels ; les peines que peuvent infliger ceux-ci vont jusqu’à cinq années d’emprisonnement et comportent des amendes pouvant atteindre, en cas de récidive, plusieurs milliers de francs. Si au lieu de 20 à 30 poursuites pour avortement devant des jurys bassement complaisants, il y avait un millier ou quelques centaines de poursuites chaque année, au titre de délits, devant les tribunaux correctionnels, et que des peines à trois, quatre ou cinq ans d’emprisonnement, ainsi que de fortes amendes, fussent régulièrement infligées non seulement aux « faiseuses d’anges », mais aussi aux mères naturelles ou légitimes que l’on considère comme leurs victimes, on peut être certain que le nombre des avortements diminuerait rapidement de moitié et ultérieurement des trois quarts sinon davantage.

En dehors de la lutte contre l’immoralité publique en ce qui concerne les relations sexuelles et leurs conséquences, il y aurait, pour arrêter le déclin de la fécondité en France, certaines réformes

à introduire dans la législation sur le travail. On a vu que l'une des causes principales de l'énorme fécondité dans la première partie du XIX^e siècle, c'est que les enfants étaient souvent alors productifs : non seulement à l'âge de huit ou neuf ans et, à coup sûr, à celui de onze à douze, ils suffisaient, par leur travail, à leur propre entretien, mais encore de ces âges à leur majorité, ils procuraient à la famille un certain revenu. L'une des causes effectives de la stérilité croissante depuis le dernier quartier du XIX^e siècle, c'est, au contraire, que les enfants sont à charge à leurs familles jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans en général au moins et souvent même jusqu'à l'approche de leur majorité. Il en résulte que, les enfants étant devenus très coûteux, l'on en réduit le nombre, et cela quasi dans toutes les couches de la population. Le désir excessif d'amélioration sociale se résout ainsi en dépeuplement.

La législation récente sur le travail chez les peuples européens et celle sur l'instruction, ainsi que les règlements sur l'entrée des carrières, sont responsables de ces fâcheuses conséquences.

Dans toutes les classes de la société contemporaine, en France tout au moins, je le disais, il y a une dizaine d'années, au Conseil Supérieur de l'instruction publique, on prolonge beaucoup trop la période d'improductivité de l'adolescence et de la jeunesse : la préparation à la vie, j'ajoute la préparation théorique, prend une trop grande part de la vie.

La plupart des hommes arrivent à ne rien produire de sérieusement effectif avant leur service militaire et jusqu'à l'expiration de ce service, c'est-à-dire jusqu'à vingt-trois ou vingt-quatre ans ; la plupart aussi — et les lois récentes y contribuent — se retirent du travail effectif et régulier entre cinquante-cinq et soixante ans. Sur une vie qui tend à se prolonger jusqu'à soixante-quinze ou quatre-vingts ans, ils ont donc seulement une période de guère plus de trente ans, ou de 40% seulement, d'activité productive.

Ces périodes d'inactivité et au début et à la fin de la vie sont excessives et contre nature : c'est le cas de répéter le mot célèbre de Pascal : « Qui veut faire l'ange fait la bête ». L'homme n'est pas et

ne peut pas être un pur esprit, une simple intelligence. De beaucoup la plus grande partie de sa vie, les deux tiers au moins, sinon les trois quarts, depuis le terme de l'enfance proprement dite jusqu'à l'arrivée à la véritable caducité, devraient être consacrés au travail productif. Autrement, on augmente d'une façon dangereuse les charges des familles et celles de la société.

À l'âge de treize ou quatorze ans, dans les classes populaires, sauf en ce qui concerne des sujets tout à fait d'élite, lesquels sont très rares (un sur dix peut-être), l'enfant devrait, par un travail professionnel, aux champs ou à la ville, pourvoir à son entretien et, à dix-sept ou dix-huit ans, gagner un surplus qui pût constituer la base des économies de sa carrière.

La prolongation générale de la période scolaire ou préparatoire au-delà de cet âge de treize ou quatorze ans est tout à fait abusive. Les philanthropes qui ne rêvent que d'allonger l'âge de l'école aux dépens du travail productif sont d'aveugles idéologues qui préparent le dépeuplement.

Les lois sur le travail dans les ateliers doivent sans doute protéger le jeune ouvrier, mais elles doivent éviter, par leurs rigueurs, par des règles malencontreuses, comme celles qui prévalent en France, de l'exclure des ateliers ; c'est à ce résultat indirect que l'on est arrivé. Au lieu de gagner honnêtement, par un travail régulier, leur entretien et quelque chose avec, un très grand nombre d'adolescents et de jeunes gens, entre treize ou quatorze et vingt ans, sont sans occupation stable, ont une existence dissipée, incertaine, qui développe chez eux la fainéantise et les mauvais instincts.

Ainsi, il faut réagir contre les idéologues qui voudraient que l'homme fût indéfiniment à l'école, écarté du travail productif.

Les abus que nous venons de signaler, la prolongation indéfinie de la préparation à la vie, se rencontrent non seulement dans la classe populaire, mais dans la classe moyenne, pour les filles comme pour les garçons.

On hérissé l'entrée de carrières diverses d'examens où l'on demande des connaissances qui n'ont aucun rapport avec la formation de l'esprit et avec l'exercice d'une profession

déterminée. Invité il y a une douzaine d'années à visiter les salles de téléphonie à Paris, par l'ingénieur qui était le chef de ce service, je lui demandai si le métier exercé par toutes ces jeunes filles présentait de grandes difficultés, il me répondit : « Non, il suffit de deux qualités : avoir l'oreille fine et être susceptible d'attention ; mais, ajoutait-il, *comme procédé éliminatoire*, on demande aux jeunes filles qui se présentent au concours une foule d'autres choses ».

Il en est ainsi de presque toutes les carrières ; on hérisse leur entrée d'une foule d'exigences qui n'ont aucune valeur soit générale, soit technique, et ne sont que des *procédés éliminatoires*. C'est ainsi que l'on voit une foule de jeunes gens et d'hommes mûrs poursuivre leurs études préliminaires non seulement jusqu'à trente ans, mais parfois jusqu'aux environs de quarante, pour les concours de médecine par exemple, et ne commencer à exercer leur profession que lorsqu'ils sont déjà grisonnants.

Ces excès d'écoles, d'examens, de concours sont une des plus graves erreurs de la société contemporaine, un des plus grands gaspillages de la vie et de l'intelligence moderne.

Il faut renoncer à ce système, non seulement illusoire et décevant, mais déprimant. L'homme ne peut être sur les bancs de l'école pendant une période prolongée de sa vie. Il doit se montrer, de bonne heure, un travailleur productif, dès le début de l'adolescence, dans la classe populaire, dès le début de la jeunesse dans la classe aisée et opulente.

Sans médire aucunement des enseignements théoriques, délivrés du haut d'une chaire, la grande et essentielle école, c'est encore celle de la vie, celle qui ressort de l'exercice régulier de la profession, de l'expérience et des leçons qu'on se donne à soi-même.

Cette école-là, les idéologues ne l'ont jamais suivie et ils veulent empêcher les autres de la suivre. Il faut s'opposer à leur redoutable fanatisme. Enfants et jeunes gens doivent travailler productivement de bonne heure, produire leur entretien ; si la société n'ouvre pas

devant eux ces perspectives, les ménages se découragent et, effrayés par les charges de la paternité, deviennent stériles.

Bien loin de rendre plus restrictives les lois sur le travail des adolescents et des jeunes gens, ainsi que celles sur les écoles et les règlements sur les entrées de carrière, il convient de les modifier de sorte qu'adolescents et jeunes gens soient en mesure de venir le plus tôt possible en aide à leurs familles et à eux-mêmes.

Certaines classes sont particulièrement stériles, par suite d'une mentalité professionnelle et des exigences actuelles aussi de la profession : la classe des domestiques, par exemple des domestiques attachés à la personne et même des domestiques de ferme et les catégories qui s'en rapprochent : concierges, jardiniers en location, gardes particuliers, etc. Les enfants paraissent aux uns et aux autres un obstacle à leur placement. L'enfant et surtout les enfants sont ici particulièrement redoutés ; ces catégories de personnes se marient encore pour avoir un ménage, mais avec la stérilité soit absolue, soit relative en vue²²⁴. Or la classe des domestiques, concierges, gardes, etc., tient une place numérique de plus en plus considérable dans l'ensemble de la population. En 1906, on a recensé 946 000 domestiques « attachés aux personnes ou aux propriétés non industrielles » ; c'est à peu près le vingtième de la population en âge de travail. Dans le département de la Seine, on comptait 635 domestiques sur 10 000 habitants.

Le remède à cette stérilité serait que les classes supérieures et aisées se pénétrassent un peu plus du sentiment du devoir et consentissent à avoir des domestiques, concierges, jardiniers, gardes, etc., ayant non seulement un ou deux enfants, mais trois ou quatre. Cette réforme morale et mondaine est difficile à obtenir.

²²⁴ Au moment où j'écris ces lignes, il me saute aux yeux, dans le journal *Le Temps* (n° du 1^{er} octobre 1912) les annonces suivantes, les trois seules concernant, dans ce numéro de journal, ce genre d'emploi : « Jardinier marié demande place... » ; « Ménage jardinier, 28-27 ans, *sans enfant*, demande place... » ; « Jardinier marié, 37 ans, un enfant (7 ans) demande place... ». On voit que plusieurs enfants seraient considérés dans cette profession, comme un obstacle.

On doit bien se pénétrer de cette idée, que le suprême intérêt de la nation est de se perpétuer : nous venons d'esquisser les règles principales du régime d'hygiène morale et sociale qui s'impose si l'on veut voir le peuple français durer.

Il nous reste à examiner, en dehors de ce régime général, certains moyens spéciaux qui peuvent avoir de l'efficacité ou auxquels on en attribue une pour relever en France la natalité, mais l'instauration du régime d'hygiène morale et sociale que nous venons de décrire constitue l'œuvre préparatoire qu'il convient d'abord de réaliser.

CHAPITRE VIII

MOYENS SPÉCIAUX D'UNE CERTAINE EFFICACITÉ : LA LÉGISLATION ET LES CHARGES SUCCESSORALES ; RÉSERVES DES FAVEURS PUBLIQUES AUX FAMILLES NORMALES (TROIS ENFANTS OU DAVANTAGE).

De l'élargissement possible de « la quotité disponible » dans les successions en ligne directe. — De modifications législatives à apporter dans la transmission des biens immobiliers et dans les taxes y afférant. — Mesures diverses pour la conservation des biens de famille.

De la réserve aux membres des *familles normales*, c'est-à-dire composées de trois enfants ou davantage, de toutes les faveurs administratives : les bourses de l'instruction publique ; abus criants à ce sujet. — Les habitations populaires ; les subventions ou aides gouvernementales doivent être strictement réservées aux logements pour *familles normales* (trois enfants ou davantage).

D'un plan d'assistance en 1910 pour les familles comptant quatre enfants ou plus : erreur d'avoir pris pour point de départ le quatrième enfant, au lieu du troisième. — La « ligue populaire des pères et mères de familles nombreuses ; son programme ».

L'octroi du vote plural, dans toutes les élections, aux pères des *familles normales* (trois enfants ou davantage).

Après le régime général d'hygiène social et moral dont la réforme constitue le point de départ pour le relèvement de la natalité française, recherchons s'il n'y a pas quelques moyens spéciaux qui puissent avoir une appréciable efficacité.

Ces moyens spéciaux sont de deux genres, les uns ne demandant pas un très grand effort et ne devant pas, semble-t-il, susciter de vives résistances, les autres qui paraîtront à beaucoup de gens des

innovations surprenantes et qu'il sera plus difficile de faire admettre, mais qui, d'autre part, s'annoncent comme devant être les plus décisifs et les plus indispensables.

Parlons d'abord des premiers. Nous nous sommes déjà expliqué au sujet de la théorie qui ramène à la seule limitation de la liberté de tester l'infécondité de plus en plus accentuée de la population française. C'est l'école de Le Play, particulièrement, qui soutient cette thèse ; elle a, sans doute, un certain fondement en ce qui concerne quelques couches de la population ; mais elle exagère l'influence de cette cause (voir, plus haut, p. 407). Voici un nouvel argument qui démontre cette exagération : les lois sur la dévolution successorale n'ayant pas été modifiées depuis le Code civil, c'est-à-dire depuis les premières années du XIX^e siècle, soit depuis plus de cent ans, elles auraient dû produire leur effet, tout leur effet, dans le demi-siècle ou les trois quarts de siècle qui ont suivi leur promulgation. Or, jusqu'en 1889, c'est-à-dire quatre-vingts ans environ après la promulgation du Code civil, la natalité française, tout en étant très modique, pouvait être regardée comme suffisant à l'entretien et même à un très modeste essor de la population : elle se tenait au-dessus de 23 naissances pour 1 000 habitants, ce qui, avec une mortalité, cependant, notable, permettait un excédent des naissances sur les décès de 80 000 à 100 000 environ par année. C'est surtout depuis 1 890 et particulièrement depuis le début du XX^e siècle que la natalité française a fléchi d'une façon désastreuse, tombant au-dessous de 20 p. 1 000 et ayant baissé de 15% en ce court espace de temps sans que rien ait été changé aux lois sur la dévolution successorale.

Une autre preuve de l'exagération de l'opinion qui attribue principalement et quasi exclusivement à la limitation de la liberté testamentaire l'infécondité de la France, c'est que des pays qui jouissent de la liberté testamentaire complète, comme l'Angleterre, ont vu, au cours du dernier siècle et surtout depuis le début du siècle présent, la natalité chez eux flétrir profondément, si bien qu'elle est aujourd'hui, pour l'Angleterre et Galles, aux environs et même

un peu au-dessous de 24 naissances pour 1 000 habitants, ce qui était le taux en France dans la période 1880 à 1889.

Bien qu'il soit excessif d'attribuer, dans le monde social *contemporain*, une influence prépondérante à la liberté de tester, celle-ci peut avoir une influence partielle, quoique, sans doute, limitée. Comme on ne doit reculer devant aucun moyen, même simplement conjectural, pour relever la natalité chez le peuple français menacé de prompte disparition, il serait possible d'accroître dans une certaine mesure la quotité disponible, de faire qu'en aucun cas elle ne soit inférieure à la moitié du patrimoine. L'Italie et l'Espagne, dit-on, ont adopté ce régime.

Certaines modifications de détail et d'une facile application dans les lois ou les pratiques administratives ou fiscales qui concernent la transmission des biens de famille pourraient avoir une influence appréciable. M. Thaller, professeur à la Faculté de droit de Paris, a fait, à ce sujet, à la « Société de Réforme Sociale », une communication intéressante²²⁵. D'autres ont signalé des modifications de même nature qui seraient utiles : en voici quelques-unes :

Un article du Code établit que si les parents vendent un immeuble à un de leurs enfants et que cet immeuble ait augmenté de valeur de plus d'un septième à la mort des parents, il est dû un dédommagement aux autres enfants. Cet article est excessif : il empêche fréquemment la transmission de père en fils pendant plusieurs générations des immeubles ruraux. Un domaine rural peut, d'ailleurs, augmenter considérablement de valeur suivant le mérite et les soins de l'exploitant. La proportion du septième est en outre ridicule. En tout cas, c'est la valeur, au moment de l'attribution et non pas celle à l'heure de la mort des parents qu'il faudrait considérer, et cela avec une grande largeur d'esprit, en comprenant dans la quotité disponible l'écart que l'on pourrait constater entre la valeur attribuée lors du transfert et la valeur réelle.

²²⁵ Voir dans la *Réforme sociale* du 10 décembre 1908, l'article et la discussion intitulés : *La population et les lois successorales*.

Il faudrait supprimer la loi qui oblige la vente à la barre du tribunal des immeubles en cas de succession auxquelles sont intéressés des mineurs ou des interdits. La suppression de cette disposition est essentielle ; de même, la suppression de l'article du Code par lequel un héritier peut exiger sa part en nature de chaque propriété et aussi l'article qui décide que nul n'est tenu de rester dans l'indivision et qui donne ainsi à chaque héritier la faculté de faire vendre tous les immeubles successoraux.

La conservation des biens dans la famille doit être considérée comme éminemment désirable ; tous les articles de loi qui y font obstacle doivent être modifiés. Ayant l'espoir que ses biens resteront à quelqu'un de ses descendants, le père de famille cherchera moins à limiter étroitement le nombre de ceux-ci.

Le législateur qui a institué récemment le bien de famille insaisissable, jusqu'à une valeur en capital de 8 000 francs, il est vrai, chiffre bien restreint, ne peut se sentir de la répugnance pour les modifications si rationnelles qui viennent d'être indiquées.

La transmission des immeubles doit être dégagée, en cas de succession, d'une partie des charges énormes et arbitraires qui les grèvent et qui sont, en nombre de cas, beaucoup plus élevées que celles auxquelles est astreinte la transmission des valeurs mobilières. Le fisc évalue arbitrairement le montant de la propriété immobilière dans les successions en prenant pour base le loyer ou fermage, et en multipliant le tout par vingt-cinq, sans déduire le montant des impôts, ni les frais d'entretien, réparations aux bâtiments, assurances, etc. Il en résulte que presque toujours le prix auquel les immeubles sont évalués pour le paiement des droits successoraux est considérablement supérieur à la valeur réelle, souvent d'un quart ou d'un tiers supérieur, fréquemment même de moitié et parfois double. D'une enquête dont les résultats ont été exposés au Sénat par MM. Fortier et Touron, il résulte que 41 immeubles avaient été estimés par le fisc 1 200 000 francs et n'ont pu être vendus que 580 000, les héritiers ayant payé des droits qu'ils ne devaient pas sur 620 000 francs, ce qui équivalait pour eux à plus que le doublement du droit. Une seconde enquête faite par M.

Fortier, sénateur, auprès de tous les notaires de la Seine-Inférieure, portant sur 1 163 adjudications publiques, avec admission d'étrangers, et qui donnait toutes les garanties d'exactitude, a démontré que la valeur vraie de l'actif successoral, dans les cas ci-dessus, ne dépassait pas 12 millions, alors que l'administration, d'après son système arbitraire, percevait les droits sur une valeur fictive de 21 millions. Il arrive même parfois, quand les impôts et les frais d'entretien sont très élevés, que d'après la valeur établie par l'administration pour la perception des droits successoraux, ces derniers dépassent la valeur réelle²²⁶. Les taxes successoriales, même en ligne directe, étant aujourd'hui à un taux considérable, ces charges, ainsi abusivement surélevées par une estimation arbitraire de la valeur des immeubles, sont écrasantes. Leurs perspectives découragent les pères de familles qui ne voient de salut que dans la réduction au minimum du nombre de leurs enfants.

L'élévation excessive des droits de succession, lesquels vont maintenant, en ligne directe, jusqu'à 7,5%, est contraire à la fécondité. Le législateur français n'en a cure. Le gouvernement avait même imaginé, dans le projet de budget de 1910, une disposition qui, en fait, tendait à réduire la quotité disponible que beaucoup d'observateurs sérieux jugent, comme on l'a vu, déjà insuffisante : il proposait d'assujettir la partie des biens qu'un héritier recevrait au-delà de sa part légale aux droits de succession entre étrangers, lesquels, d'après les tarifs en cours, ne sont jamais moindres de 18% (pour les parts héréditaires de moins de 2 000 francs), et s'élèvent rapidement à 23 ou 28% pour les parts héréditaires moyennes, et jusqu'à 29% pour les très grosses parts : ç'eût été là, en fait, non seulement une très forte restriction de la quotité disponible, qui eût été échancrée de 20 à 25% dans la généralité des cas, mais une confiscation.

²²⁶ Voir l'*Économiste français* du 24 août 1912, p. 276. Des abus de même nature, mais plutôt un peu moindres, se produisent pour l'évaluation, en cas de succession, des immeubles urbains.

Heureusement, cette proposition monstrueuse a été écartée ; mais elle peut être reprise.

Toutes les mesures qui facilitent la facile transmission intégrale des biens de famille aux héritiers du sang sont favorables à la fécondité familiale ; toutes les mesures, au contraire, qui entravent cette transmission intégrale nuisent à cette fécondité.

Dans diverses autres circonstances, des modifications aux pratiques administratives pourraient être adoptées qui tendraient à relever un peu la natalité. En principe, l'État ne devrait avoir de faveurs pour personne ; mais, en fait, il y a toujours, dans un vaste pays à administration redondante, certaines situations dont l'État dispose et qui sont considérées par le gouvernement et par le public comme des encouragements et des récompenses. Le privilège ne peut être entièrement exclu d'une société, aucun gouvernement ne pratiquant l'ascétisme. *Ces situations privilégiées et les subventions de toute sorte devraient être réservées aux pères ou enfants de familles normales ; nous appelons famille normale celle qui compte au moins trois enfants vivants.* Ce devrait être le cas notamment pour les bourses de l'instruction publique à tous les degrés. Seuls les enfants de familles en comptant trois devraient être admis à des bourses, quel que fût le degré et la nature de l'enseignement. Or, il n'en est rien : l'État prodigue des bourses à des familles à demi stériles. J'ai relevé, dans le *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique* du 23 décembre 1911 (n° 2 009), où sont publiés des arrêtés accordant des bourses dans les Écoles supérieures de pharmacie et les Facultés de médecine, que les 68 familles indiquées comme ayant obtenu une bourse de ce genre ne comptaient ensemble que 177 enfants, ce qui ne représente guère qu'une moyenne de 2 enfants 1/2 par ménage ainsi privilégié : 16 des familles ainsi récompensées ou aidées n'avaient qu'un enfant et 29 n'en avaient que 2, c'est-à-dire que 45 familles, sur 68, plus de la moitié, n'avaient pas un nombre d'enfants suffisant pour entretenir la race²²⁷ (voir plus haut, page

²²⁷ Voir l'*Économiste Français* du 10 février 1912, p. 203.

356). Que l'État accorde des faveurs à des familles ainsi à demi stériles, c'est un scandale et, en plus, un acte de supreme imprévoyance : sur les autres familles ainsi privilégiées, 10 comptaient 3 enfants, 4 en comptaient 4, 4 encore en avaient 5, 3 en avaient 6, une en avait 9 et une enfin 10.

Il importe qu'aucune bourse d'enseignement, à quelque degré qu'il soit, ne soit octroyée à une famille anormale, c'est-à-dire à une famille de moins de trois enfants ; toutes les bourses doivent être, *sans aucune exception*, réservées aux familles normales, c'est-à-dire composées de trois enfants ou davantage. Rien ne sert de prétendre qu'il faut surtout s'occuper de l'intelligence du candidat boursier ; sans doute, il ne faut pas donner de bourses d'enseignement secondaire ou supérieur à des enfants manifestement inintelligents, ce qui est souvent le cas ; mais il n'arrive pas qu'un boursier sur dix ou vingt ait une intelligence d'élite ; heureux est-on si la plupart ont une bonne intelligence moyenne, laquelle est très répandue.

Un autre genre de faveur consiste dans les encouragements ou les subventions des pouvoirs publics (gouvernement, départements, municipalités) aux habitations populaires. On a jugé à propos, depuis un quart de siècle environ, de décharger, en totalité ou en partie, des impôts annuels les habitations à bon marché, construites et gérées dans certaines conditions. C'est un moyen de provoquer et de faciliter la réforme de l'habitat humain, réforme utile au point de vue de l'hygiène et de la morale. Nombre de sociétés se sont fondées en France pour jouir de ces avantages légaux ; au 1^{er} janvier 1911, on comptait 307 sociétés de ce genre, les unes simplement philanthropiques, les autres coopératives. L'État ne devrait accorder des réductions d'impôts ou des prêts et avances qu'aux habitations construites pour loger exclusivement soit des familles nombreuses, soit tout au moins des *familles normales*, c'est-à-dire *ayant trois enfants vivants ou davantage*. Certaines sociétés se conforment à cette règle ; l'une d'elles, à Paris, dans 497 logements, abritait 2 605 âmes, dont 1 819 enfants, ce qui constituait une moyenne de 4,8 enfants par ménage ; il y avait, cependant, 5

logements occupés par des familles n’ayant que 2 enfants chacune ; peut-être avaient-elles perdu le troisième enfant²²⁸. Des sociétés fonctionnant dans ces conditions méritent les encouragements des pouvoirs publics. Il en est tout autrement de certaines œuvres philanthropiques de maisons populaires où on loge abusivement, en profitant des avantages faits par l’État, des ménages sans enfants ou des ménages avec un ou deux enfants seulement ; c’est un criant abus.

En plus de ces immunités ou détaxes en ce qui concerne l’impôt, certaines municipalités, dans ces derniers temps, celles de Paris entre autres, ont résolu de participer largement à l’œuvre des logements populaires, soit par des constructions municipales, soit plutôt par un système de prêts et d’avances à bas intérêt. Nous n’examinons pas ici la question de principe et nous écartons, en tout cas, la construction directe et la gestion des maisons par les autorités municipales. En faveur de prêts et d’avances à bas intérêts consentis par les pouvoirs publics pour cette œuvre intéressante, on peut arguer que la plupart des propriétaires ou entrepreneurs de maisons, même dans les quartiers populaires, se soucient peu des familles nombreuses ou même des familles normales, c’est-à-dire à trois enfants ; ils tolèrent un ou deux enfants par ménage, mais ne veulent guère aller au-delà, sous prétexte du bruit, des dégradations et autres inconvénients. Dans ces circonstances, surtout en un pays comme la France, déjà porté à la stérilité, des encouragements municipaux ou nationaux par des prêts d’argent à 2 ou 3% d’intérêts, aux sociétés ou entreprises d’habitations populaires sont admissibles, à la stricte condition qu’il s’agisse exclusivement de logements pour les familles nombreuses ou *normales*, c’est-à-dire ayant trois enfants vivants ou davantage. Les familles n’ayant qu’un ou deux enfants n’ont qu’à se pourvoir ailleurs : elles ne méritent

²²⁸ Voir nos articles sur : *La Ville de Paris et les Habitations à Bon Marché* dans l’*Économiste Français* des 6 et 13 avril 1912 ; la société mentionnée dans le texte est la « Société anonyme des Logements Économiques pour familles nombreuses ».

aucune faveur. La Ville de Paris, au printemps de 1912, a arrêté un plan pour l'affectation de 200 millions aux habitations populaires ; elle a réservé une partie seulement de cette somme pour les familles nombreuses ; c'est la totalité de la somme qu'il faudrait leur consacrer ; *à cette qualification de familles nombreuses, il faudrait joindre celle de familles normales, c'est-à-dire comptant trois enfants. Les pouvoirs publics devraient saisir chaque occasion de faire une propagande ostensible pour le troisième enfant.*

Les fonctionnaires, moyens ou petits, se plaignent de ce que l'administration ne tient aucun compte de leur situation de famille. Certains chefs de service paraissent voir d'un mauvais œil les agents ayant de nombreux enfants, sous le prétexte que ces charges abaisserent leur niveau de vie et nuisent à leur tenue et à leur respectabilité. Même quand ce sentiment est absent, on ne se gêne pas pour déplacer, d'un bout de la France à l'autre, avec des indemnités de déplacement insuffisantes, des agents chargés de famille qui préféreraient ne pas changer de région. Il serait très important que toutes les administrations publiques tinssent le plus grand compte de la situation de famille des fonctionnaires et se gardassent d'infliger des frais inutiles à ceux surtout qui ont un nombre d'enfants normal, c'est-à-dire atteignant ou dépassant trois. On verra, dans le chapitre suivant, comment les fonctions publiques pourraient être mises à profit pour relever le taux de la natalité.

Non seulement les bourses, *mais toutes les faveurs*, puisque l'État moderne comporte des faveurs à peu près autant que l'État ancien, *devraient être réservées d'une manière tout à fait exclusive aux membres des familles normales, c'est-à-dire composées de trois enfants ou de plus.*

On a bien fait ou plutôt esquisonné, car on s'est arrêté jusqu'ici à des indications, quelques pas dans cette voie, encore en se trompant sur le nombre dont il faut tenir compte.

En vertu d'une circulaire du 14 mai 1910, le directeur de l'Assistance et de l'hygiène publique en France, a fait une enquête et publié un rapport sur les familles nombreuses, c'est-à-dire, selon

lui, « celles qui ont au moins quatre enfants de moins de treize ans ». Il classe ainsi lesdites familles :

218 458	familles ayant	4	enfants de moins de 13 ans.
93 544		5	
36 358		6	
13 545		7	
4 473		8	
1 481		9	
780		10	— et plus.
368 639	ayant ensemble	1 712 322	enfants.

D'après l'enquête, près des deux tiers de ces familles, à savoir 237 802, comptant 1 078 855 enfants, seraient dans une situation nécessiteuse permanente : sur ce nombre de familles, un peu moins de la moitié, soit 110 117, seraient actuellement « assistées régulièrement soit par le bureau de bienfaisance, soit par le département »²²⁹.

Le rapport du directeur de l'Assistance publique propose, pour soulager ces familles nombreuses et nécessiteuses, diverses combinaisons d'allocations mensuelles, soit uniformément dans toutes les communes, de 10 francs par tête d'enfant, à partir du quatrième (ou du troisième, si le père ou la mère a disparu) appartenant à une famille ayant au moins quatre enfants, au-dessous de treize ans (ou trois si le père ou la mère a disparu) ; soit de 15 francs dans les villes de plus de 10 000 habitants et de 10 francs dans les communes moindres ; soit de 12 fr. 50 dans les villes de plus de 10 000 habitants et de 8 francs dans les communes inférieures. Le coût annuel de ces trois diverses combinaisons serait

²²⁹ *Journal Officiel* du 10 avril 1911 (p. 2921).

respectivement de 47 124 000 fr., 2 560 000 fr., et 42 600 000 francs²³⁰.

Nous mentionnons ce projet, qui ne vise que l'assistance ; mais nous ne croyons pas que la dépense, variant entre 42,5 millions et 52,5 annuellement, pût avoir une influence sérieuse sur la prolificité. Il s'agit là d'une assistance qui peut être justifiée, suivant les cas ; il est clair que la considération du nombre d'enfants à la charge des familles doit tenir la première place dans l'octroi des secours publics. Si l'on veut, toutefois, provoquer une augmentation de la fécondité française et imposer à l'État des sacrifices pécuniaires à ce sujet, c'est à une combinaison différente et beaucoup plus ample qu'il faut recourir : nous l'exposerons dans un chapitre suivant.

Nous ne saurions trop répéter que, pour obtenir un effet positif sur le mouvement de la population, il faut beaucoup moins s'occuper des familles dites nombreuses, c'est-à-dire ayant quatre enfants ou davantage, à plus forte raison quatre enfants au-dessous de treize ans, que des familles que nous appelons normales, c'est-à-dire comptant trois enfants vivants ou davantage, quel que soit leur âge. Jamais on n'obtiendra qu'un grand nombre de ménages en France consentent à avoir quatre enfants ou plus encore ; on peut espérer, au contraire, qu'en recourant méthodiquement aux moyens que nous préconisons, on arriverait, avec le temps, à amener la généralité des ménages à constituer des familles normales, c'est-à-dire comptant trois enfants vivants, de quelque âge que ce soit.

Il s'est fondé à Paris dans les années récentes, par l'initiative du capitaine Simon Maire, père de 11 enfants, une « ligue populaire des pères et mères de familles nombreuses », en comprenant, sous

²³⁰ Le nombre des enfants donnant lieu à l'allocation serait de 392 700 dans chacune de ces trois combinaisons ; en effet, l'allocation ne partirait qu'à partir du quatrième enfant ou du troisième suivant les cas, les deux ou trois premiers enfants ne donnant lieu à aucune allocation ; dans la deuxième et la troisième combinaison, on compterait 90 700 enfants à 15 francs ou 42 fr. 50 mensuellement et 302 000 à 10 ou à 8 francs.

ce nom, les familles ayant quatre enfants ou davantage. Cette ligue avait organisé le dimanche 9 avril 1912 une manifestation devant le ministère de l'Intérieur ; elle remit au ministre une liste de revendications ; certaines étaient fondées. Mais c'est placer beaucoup trop haut l'idéal que de le mettre à quatre enfants²³¹.

Il est une dernière mesure, *une véritable consécration nationale* à laquelle il conviendrait de recourir, pour faire une impression un peu profonde et permanente sur la mentalité publique, c'est l'*octroi du suffrage plural aux pères de familles normales*. Les célibataires dans toutes les élections n'auraient droit qu'à un suffrage ; les hommes mariés sans enfants seraient assimilés aux célibataires ; les hommes mariés avec un ou deux enfants auraient droit à deux suffrages ; les chefs de familles normales (c'est-à-dire ayant trois enfants mineurs ou davantage) auraient droit à trois suffrages.

Qu'on n'objecte pas la complication ou des considérations politiques quelconques, ce sont là des arguties. Quand un peuple, comme le peuple français, se voit à la veille de faire un irrémédiable

²³¹ Voici ces revendications :

« 1° Qu'une allocation ou dégrèvement d'impôt soit accordée à partir du quatrième enfant, quelle que soit la situation de fortune des parents ;

2° Que toutes les faveurs dont dispose l'État soient réservées de par la loi aux familles nombreuses ;

3° Qu'il y ait dans l'avancement des chefs de famille, et dans les examens, et pour eux et pour leurs enfants, *une cote de famille* ;

4° Que la loi du 29 nivôse an XIII (19 janvier 1805), qui permettait aux pères de famille de sept enfants d'en faire élever un aux frais de l'État (loi supprimée par la loi des finances de 1885-1886) soit rétablie ;

5° Que les bourses soient surtout réservées aux enfants des familles nombreuses ;

6° Que les emplois qui ne nécessitent pas d'aptitudes spéciales soient donnés d'abord aux chefs de familles nombreuses qui les demandent ;

7° Que l'État s'occupe de cette question capitale : les logements pour familles nombreuses. »

Ces revendications, à la condition de substituer les familles de trois enfants au moins aux familles de quatre enfants au moins, sont, en général, justifiées ; la cinquième même devrait être formulée d'une façon tout à fait absolue.

naufrage qui l'engloutira complètement et définitivement, quand il est menacé de disparaître tout à fait et sans retour en trois ou quatre générations, il doit se cramponner à la seule planche de salut qui soit à sa portée : le rétablissement, la généralisation de la famille normale comptant trois enfants ou davantage. S'il ne le fait pas, c'est un malheureux, indigne de toute pitié.

CHAPITRE IX

LES SACRIFICES NÉCESSAIRES POUR RELEVER LA NATALITÉ FRANÇAISE OU EN ARRÊTER LE DÉCLIN

LES IMMUNITÉS DU SERVICE MILITAIRE

Efficacité sérieuse qu'auraient ces immunités. — Difficulté de les accorder dans l'état présent des armements. — Part, néanmoins, qu'on pourrait leur faire.

Les moyens indiqués dans les précédents chapitres pour relever la natalité française ou, tout au moins, en arrêter le déclin, auraient, sans doute, si l'on y recourait méthodiquement et avec persévérence, quelques effets bienfaisants ; aussi est-il urgent d'y recourir ; mais ces effets seraient, probablement, restreints et n'auraient rien de décisif. Il en est différemment, croyons-nous, des moyens plus énergiques que nous allons indiquer ; ceux-ci, systématiquement employés pendant une longue période d'années, pourraient sauver la nationalité française.

Le premier de ces moyens, ce sont les immunités relatives au service militaire. Les charges militaires sont beaucoup plus personnellement et plus vivement ressenties par la population, dans toutes les classes, que les charges fiscales. Si l'on pouvait procurer des immunités sérieuses, à ce point de vue, aux familles normales, c'est-à-dire à celles de trois enfants ou davantage, on ferait la propagande la plus efficace en faveur de ce type de familles.

Le service militaire comprend trois degrés : celui dans l'armée active, celui dans la réserve et celui dans l'armée territoriale.

Si l'on décrétait que les enfants des familles normales ne feront qu'un an de service, au lieu de deux, dans l'armée active, que les

pères de familles normales, c'est-à-dire, nous ne cessons de le répéter, ayant trois enfants ou davantage, seront exempts de toutes les périodes de service militaire dans la réserve et dans la territoriale, si ces immunités étaient, d'une façon absolue, sans aucune restriction, accordées à ces membres des familles normales, et systématiquement, sans aucune dérogation, refusées aux membres des autres familles, il est certain qu'on verrait le *troisième enfant, qui est le salut*, apparaître beaucoup plus souvent qu'à l'heure présente.

On objectera, sans doute, que l'effectif de l'armée française est déjà trop faible et qu'on ne peut le réduire davantage, sans affaiblir considérablement la force militaire du pays. Cette considération doit être regardée comme secondaire, en face de la terrible menace, si le déclin de la natalité française continue, de la réduction de moitié du chiffre de la population d'origine française au cours du siècle actuel et de la disparition quasi totale de la nation française en trois ou quatre générations au plus.

Tous les hommes prévoyants doivent être d'avis que les immunités militaires ci-dessus indiquées doivent être allouées aux membres des familles normales, c'est-à-dire ayant trois enfants ou davantage. Il faudrait le faire, si l'on ne veut pas que la France périsse, dût-on, pour le nombre des familles anormales, qui sont de beaucoup le plus grand nombre, relever le service militaire de deux ans à deux ans et demi.

On suggérera peut-être certaines demi-mesures, comme le choix de l'arme et de la garnison accordé aux seuls membres des familles comptant trois enfants, l'immunité de la seconde période d'instruction dans la réserve et de toute période d'instruction dans la territoriale pour les pères de famille de trois enfants ; on peut recourir, sans doute, à ces demi-mesures et elles valent mieux que l'actuelle uniformité du service militaire sans considération des charges de famille ; mais il est fort à craindre qu'elles n'aient des effets trop bornés ; il faudrait, pour avoir un résultat certain, aller jusqu'aux immunités radicales que nous avons indiquées pour les membres des familles normales.

On doit se rappeler que, durant la guerre de 1870-1871, les jeunes hommes mariés furent dispensés du service de la garde mobile et ne furent compris que dans la garde nationale sédentaire ; vers la fin de la guerre, on mobilisa tous les hommes non mariés au-dessous de quarante ans, tandis que les hommes mariés du même âge ne furent pas mobilisés et n'eurent pas à se déplacer.

On peut prétendre que ces différences sont pénibles et que cette inégalité de charges paraît contraire aux principes de la démocratie. Il n'en est pas moins vrai que cette différence de traitement faite, durant la guerre de 1870-1871, en France, aux jeunes hommes non mariés et aux jeunes hommes mariés, a, sans doute, contribué au grand nombre des mariages contractés dans les années qui ont suivi cette guerre et à leur relative prolificité.

CHAPITRE X

LES SACRIFICES NÉCESSAIRES POUR RELEVER LA NATALITÉ FRANÇAISE OU EN ARRÊTER LE DÉCLIN (*Suite*)

LA RÉSERVE ABSOLUE DES FONCTIONS PUBLIQUES AUX « FAMILLES NORMALES » C’EST-À-DIRE COMPOSÉES DE TROIS ENFANTS OU DAVANTAGE

Les États modernes ont, pour influer sur la natalité, un moyen que ne possédaient pas au même degré les États anciens. — Le nombre des fonctionnaires en France. — Efficacité sérieuse qu’aurait la réserve absolue des fonctions publiques aux seuls membres des familles normales (trois enfants ou davantage). — Frivolité des objections faites à ce sujet. — Moyens subsidiaires proposés, quoique moins efficaces : réserve de toutes les augmentations de traitements aux membres des familles normales ; graduation des traitements suivant les charges de famille. — En quoi ce système à suivre par l’État diffère du système dit du salaire familial. — L’État ne doit pas se placer, en cette matière, au simple point de vue économique.

Un moyen sérieux s’offre aux pouvoirs publics d’agir sur la mentalité générale du peuple français et de modifier ses dispositions relativement à la fécondité. Les peuples anciens, le peuple romain, par exemple, n’avaient pas à leur portée ce moyen auquel peuvent recourir, au contraire, aisément les peuples modernes.

Ce moyen consiste à n’ouvrir les fonctions publiques qu’aux membres des familles normales, soit aux seuls enfants des familles qui en comptent trois ou davantage, soit aux seuls pères et mères de trois enfants ou plus. On sait quelle est la manie, la passion même

des Français pour les fonctions publiques. Il faut tirer parti de ce goût excessif, de cette passion. On sait, en outre, qu'il y a près de 1 million de fonctionnaires publics en France, de l'État, des départements, des municipalités²³² ; ce chiffre serait dépassé si l'on y joignait, comme nous le jugeons utile pour le point qui nous occupe, les employés de chemins de fer.

Il faut résérer inexorablement toutes les fonctions publiques aux membres des familles normales, pères et mères de trois enfants ou davantage et également à ces enfants même. Dès qu'une loi de cette nature serait votée, elle ferait d'abord une grosse impression sur l'esprit public, et c'est un premier résultat à obtenir ; cette

²³² Le Parlement français, par une disposition additionnelle à la loi des finances du 23 avril 1905, a intimé au gouvernement l'ordre de fournir chaque année un relevé de toutes les fonctions rétribuées sur le budget de l'État, des départements ou des communes, avec l'indication du nombre des fonctionnaires pour chacune d'elles.

Voici le tableau officiel de ces relevés pour les dernières années (au 1^{er} janvier de chacune d'elles) :

	AGENTS de l'État	AGENTS des départements et des communes	TOTAUX
1906	442 063	261 503	703 566
1907	608 501	262 078	870 589
1908	640 883	272 309	913 192
1909	643 889	271 002	914 891
1910	630 257	337 864	968 121

M. de Foville a fait remarquer qu'il faudrait défalquer environ 160 000 militaires ou marins, officiers, sous-officiers, caporaux de l'armée de terre ou de mer.

Cette défaillance est, en effet, à effectuer : mais, en tenant compte de 300 000 employés de chemins de fer environ, qu'on peut assimiler, sous ce rapport, à des fonctionnaires, le nombre de 1 million est certainement dépassé.

Voir dans l'*Économiste français* du 27 août 1910, une étude de M. de Foville sur : *La Statistique des Fonctionnaires*.

impression à elle seule serait salutaire ; puis, elle provoquerait certainement quelque surcroît de natalité.

Nous entendons sans doute les objections : Vous priverez l'État, dira-t-on, de concours qui pourraient lui être utiles ; vous fermez les carrières publiques à des hommes intelligents, recommandables, aptes au service et qui, sans leur faute, auront manqué à avoir trois enfants ou seront enfants de familles peu fécondes.

Il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette objection. Les fonctions publiques, même aux échelons les plus élevés, ne réclament pas du génie ou des talents extraordinaires ; de bonnes facultés moyennes, assez généralement répandues, y suffisent. Quant à ceux qui ne pourraient pas entrer dans les fonctions publiques, ils auraient pour déversoir toutes les fonctions privées, c'est-à-dire la grande masse des occupations.

Si, toutefois, on jugeait une certaine portée à l'objection que nous venons de reproduire, on pourrait, afin de faire place aux talents extraordinaires, bien que nous soyons très sceptique à ce sujet, réservé 5% seulement de chaque fonction à des hommes ou femmes n'ayant pas réussi à avoir trois enfants ou ne faisant pas partie de famille comptant trois enfants. Hors de cette proportion minime et à laquelle il faudrait que l'on s'en tînt opiniâtrement, on ne pourrait être admis dans une fonction publique que si l'on appartenait comme membre, soit comme père ou mère, soit comme enfant à une famille normale, c'est-à-dire ayant trois enfants ou davantage, ni être titularisé dans une fonction publique qu'à la condition d'avoir personnellement trois enfants ou davantage.

Il conviendrait, sans tarder, d'appliquer ce système. Sans doute, les droits actuellement acquis devraient être sauvagardés ; mais les augmentations de traitements, même demain, même aujourd'hui, devraient être strictement réservées aux pères et mères de trois enfants ou davantage.

Au cours de l'année 1912, le gouvernement a adopté un projet d'amélioration des traitements du personnel des postes et télégraphes devant s'élever à 37 millions de francs, et ultérieurement, un autre projet d'amélioration à concurrence de 46

millions, des traitements des instituteurs. Cette grosse somme de 83 millions est une manne qui pourrait être féconde ; il eût fallu la réserver exclusivement aux pères et mères de familles normales ; il est inouï que le gouvernement n'ait pas pensé à le proposer ; à son défaut, le Parlement eût dû mettre immédiatement l'*embargo* sur cette somme de 83 millions de francs, et veiller qu'elle allât toute entière aux agents ayant trois enfants ou davantage, que pas un seul sou n'en fût détourné pour d'autres.

Voilà ce que gouvernement et Parlement doivent faire s'ils veulent prévenir la dépopulation et la dénationalisation de la France.

Nous prônons depuis une quinzaine d'années ce premier remède : réserver toutes les fonctions de l'État aux membres des familles normales, pères et mères de trois enfants ou davantage et enfants de ceux-ci à la condition qu'eux-mêmes remplissent ultérieurement la condition d'être chef de famille normale ; en outre, dès maintenant, appliquer exclusivement aux agents des pouvoirs publics qui sont dans ces conditions toutes les augmentations de traitements.

On objectera peut-être que ce moyen est trop héroïque pour être accepté par une démocratie ; tout au moins, conviendrait-il qu'il se trouvât des hommes d'État assez prévoyants et assez décidés pour le proposer et le soutenir.

On suggérera peut-être encore ici des demi-mesures. Si, par pusillanimité, et ce serait un grand tort, on recule devant cette mesure de salut, tout au moins faudrait-il que l'État adoptât un système de rémunération de ses fonctions publiques qui instituât un stimulant assez énergique à une relative fécondité. Les traitements des fonctionnaires célibataires devraient être réduits de 30%, tout en respectant naturellement les droits acquis ; ceux des fonctionnaires en ménage, mais sans enfants, de 10% ; ceux des fonctionnaires en ménage avec un seul enfant resteraient au taux

actuel ; par contre, il y aurait une augmentation de 10% du traitement pour chaque enfant au-delà d'un²³³.

²³³ Au moment où nous revoyons ces lignes, nous trouvons dans le journal *Le Temps* (n° du 10 octobre 1912, p. 2), une étude qui nous informe que le système par nous proposé depuis plusieurs années déjà (voir notre *Traité théorique et pratique d'économie politique*, 5^e édit., 1910, t. IV, p. 714) été adopté, au moins en partie, et est pratiqué avec succès en Hongrie.

Sous le titre : *Autriche-Hongrie ; Une conversation avec M. de Beœthy ; Les Réformes du Ministre du Commerce*, le journal *Le Temps* s'exprime ainsi :

« M. de Beœthy m'a parlé finalement des excellents résultats qu'a donnés la loi des allocations de famille que le Parlement hongrois a votée en juin dernier, et aux termes de laquelle les fonctionnaires et employés publics touchent, en plus de leurs appointements, 200, 400 ou 600 couronnes par an, selon qu'ils ont un, deux ou trois enfants, pendant que les employés subalternes reçoivent dans les mêmes cas la moitié de ces sommes. Le ministre m'a montré un relevé constatant que le département du commerce à lui seul a payé à son personnel sous ce titre, plus de huit millions de couronnes pour l'année 1912, et il m'a fait observer que cette loi essentiellement sociale, en même temps qu'elle a amélioré le sort des employés publics, a exercé une action moralisatrice. En effet, de nombreux employés inférieurs, qui vivaient en concubinage, se sont empressés de se marier pour avoir droit à l'allocation de famille. André Leval. »

La couronne valant 1 fr. 05, ce sont des suppléments de traitement de 210 francs, 420 francs et 630 francs respectivement, c'est-à-dire substantielles. Sur la base des huit millions de couronnes ou 8 400 000 francs dépensés de ce chef, en Hongrie, par un seul ministère, la charge de la France, pour le même objet, pourrait être trois fois plus forte, soit de 25 millions de francs environ. On voit qu'il y aurait de la marge pour les autres ministères, avant d'épuiser les 37 millions de francs, d'une part, et les 46 millions de francs de l'autre, ensemble 83 millions proposés en 1912 pour l'augmentation du traitement des employés des postes et des instituteurs.

L'allocation pour le troisième enfant pourrait être augmentée de moitié et portée à 300 francs au moins.

Pour alléger la charge du fisc, nous sommes toujours d'avis que les traitements des employés célibataires ou mariés sans enfants devraient être réduits dans les proportions que propose le texte ci-dessus.

Les compagnies de chemins de fer, devançant l'État, ont bien pris quelques mesures pour tenir compte des charges de famille : elles allouent à leurs agents qui ont un certain nombre d'enfants des allocations qui vont de 60 ou 80 francs jusqu'à une centaine de francs par an, rarement davantage. Cela, sans doute, est méritoire ; mais c'est une simple expérience qu'il faudrait, pour obtenir un résultat, développer considérablement avec méthode, dans les proportions que nous venons d'indiquer. Il ne doit pas s'agir d'une simple marque de sympathie, d'une simple assistance, mais d'un système positif pour provoquer et soutenir la fécondité familiale.

La méthode que nous recommandons pour l'État envers ses agents et qui devrait être étendue à toutes les entreprises ayant des concessions des pouvoirs publics ne se rattache pas à une théorie que l'on appelle le salaire familial. Nous avons démontré ailleurs que cette théorie, au point de vue économique général, n'a pas de base : un même ouvrage ne peut avoir trois ou quatre prix différents suivant qu'il a été fait par un ouvrier célibataire ou par un ouvrier marié avec deux ou trois enfants ou par un ouvrier avec huit ou dix enfants : cela est de toute évidence²³⁴.

Aussi ne s'agit-il pas ici de cette théorie, ni d'imposer au public des distinctions de cette nature dans la rémunération du travail ; ce n'est pas au point de vue économique que l'État doit se placer en établissant ces traitements gradués suivant l'importance de la famille, c'est au point de vue national, dans le dessein d'assurer la perpétuité de la nation ; *c'est un sacrifice qu'il doit faire volontairement et consciemment pour un but qui dépasse l'économie politique proprement dite.*

Le salut de la nation, sa perpétuité valent bien que dans la France à natalité sans cesse déclinante, l'État, qui n'est pas un

La Hongrie n'avait pas les mêmes raisons que la France pour allouer à ses fonctionnaires ces suppléments de traitements en raison du nombre des enfants, puisque la natalité est très forte dans ce pays (voir plus haut, pp. 238 à 241). En France, au contraire, c'est une mesure de salut public.

²³⁴ Voir notre *Traité théorique et pratique d'économie politique*, 5^e édit., t. II, pp. 524 et. 525.

consommateur ordinaire, ni un patron ordinaire, qui a charge du maintien et de l'avenir de la nation, donne un privilège pour les fonctions publiques aux membres des familles normales, c'est-à-dire formées de trois enfants ou davantage, et proportionne, dans une mesure tout à fait sérieuse, les rémunérations de ses agents à leurs charges de famille.

CHAPITRE XI

LES SACRIFICES NÉCESSAIRES POUR RELEVER LA NATALITÉ FRANÇAISE OU EN ARRÊTER LE DÉCLIN (*Fin*)

LES PRIMES À LA NATALITÉ

Établissements de primes d'État à la natalité du troisième enfant vivant et de tout enfant au-delà. — Fixation du montant de la prime. — Exemple donné par une importante maison de commerce. — Calculs approximatifs sur le nombre d'enfants par famille, d'après la natalité de 1910, et sur la dépense que comporteraient les primes proposées.

Depuis une douzaine d'années environ, au cours des nombreuses études que nous avons consacrées à la population, dans notre journal *L'Économiste Français* et dans le *Journal des Débats*, nous n'avons pas hésité, après mûre réflexion, à préconiser un autre remède contre le déclin constant de la natalité française, lequel nous paraît susceptible d'une sérieuse efficacité, c'est un système de primes à la naissance du troisième enfant vivant ou de tout enfant au-delà. Ces primes devraient être obtenues de plein droit sans considération aucune de fortune ; les gens riches les obtiendraient tout aussi bien que les autres ; sinon, la prime perdrait le caractère de certitude : elle deviendrait aléatoire, n'écherait plus qu'à la faveur et perdrait toute efficacité, la certitude absolue de la prime étant nécessaire pour provoquer l'effort voulu.

Nous avons fixé le montant de cette prime à 500 francs, dont 300 francs payables dans le mois de la naissance et 200 francs au bout d'un an. Cette prime aurait deux effets : d'abord un effet moral en faisant entrer dans l'esprit de la nation cette vérité qu'un ménage

normal doit comporter trois enfants ou davantage ; ensuite il n'est guère douteux que directement elle ne provoquât un surcroît de natalité.

Nous répétons avec insistance que c'est toujours le *troisième enfant* dont il faut provoquer la venue, on ne doit pas demander aux ménages des sacrifices trop considérables ; on doit se proposer un but qui n'apparaisse pas comme excessif et qui puisse être généralisé.

Les départements ou les communes pourraient, soit facultativement soit peut-être obligatoirement, y joindre quelque allocation en espèces ou en nature, suivant les cas, pour layette, montant par exemple à une centaine de francs.

Les ménages opulents ou aisés qui auraient droit aussi, au cas du troisième enfant ou d'enfant au-delà, à ces primes, puisque celles-ci devraient être allouées obligatoirement sans considération de la fortune des parents, s'entendraient, sans doute, pour porter celles qui leur reviendraient à un fonds supplémentaire destiné à aider, par un complément aux primes de l'État et des localités, les enfants des familles nombreuses.

Un certain nombre probablement croissant d'industriels et de commerçants, de patrons ou même de sociétés libres (secours mutuels et autres) pourraient y joindre des allocations supplémentaires, qui augmenteraient la prime d'État d'un cinquième, d'un quart ou de moitié²³⁵.

²³⁵ Au moment où nous revoyons ces lignes, nous sommes avisé qu'une société de commerce bien connue, celle des *Grands Magasins du Printemps*, s'est mise récemment à allouer à ses employés des *allocations de maternité* : tout employé du Printemps gagnant moins de 3 000 francs par an reçoit 100 francs à la naissance de son premier enfant, 200 francs à la naissance du second, etc., l'allocation étant augmentée de 100 francs à chaque naissance. Si le père et la mère sont l'un et l'autre employés au *Printemps*, chacun d'eux reçoit l'allocation. » (*Temps* du 24 novembre 1912). Des allocations de cette nature, que l'on pourrait faire encore plus fortes, si, en laissant de côté le premier et le second enfant, on les concentrerait

De ce concours d'efforts, les uns obligatoires, les autres libres, il résulterait une propagande efficace et une aide substantielle à la fécondité conjugale.

Le budget français regorge de primes : à l'élevage des chevaux, aux vers à soie, à la marine marchande, à la culture du lin, du chanvre, de l'olivier. La nation encourage ainsi une foule de productions ; elle pourrait bien aussi, s'autorisant de tous ces précédents, encourager la production des hommes ; c'est elle surtout qui fait défaut à la France.

Notre proposition de primes à la natalité pour sauver la nationalité française a trouvé quelque écho.

C'est ainsi que M. Messimy, ancien ministre des Colonies et de la Guerre, et quelques autres députés ont déposé, en 1912, une proposition de loi pour « l'attribution d'une allocation immédiate ou d'une pension viagère ultérieure aux mères de famille françaises à la naissance de chaque enfant venant au monde en sus des trois premiers²³⁶ ».

Nous félicitons M. Messimy et ses collègues d'une initiative où nous nous reconnaissons bien quelque lointaine part. Mais leur proposition serait inefficace : d'abord laissons là la pension de retraite qui serait une complication ; le gros de la population française ne montre que trop en ce moment (1911-1912), en ce qui touche l'application de la loi des retraites ouvrières et paysannes, qu'il n'est guère porté à faire des sacrifices pour un appât aussi lointain.

L'allocation proposée par M. Messimy et ses collègues est bien celle que nous avons indiquée, soit 500 francs, mais ils la répartissent en deux termes égaux, tandis que, à notre sens, il vaut mieux que le premier terme soit un peu plus fort, soit 300 francs.

sur le troisième enfant et tout enfant au-delà, se joignant à la prime d'État mentionnée plus haut, constituerait un encouragement assez substantiel.

²³⁶ *Chambre des Députés : dixième législature ; Section de 1912, n° 1 936* ; annexe au procès-verbal de la séance du 28 mai 1912.

Où nous ne pouvons suivre, toutefois, M. Messimy et ses collègues, c'est quand ils n'accordent cette prime qu'au quatrième enfant et à chaque enfant au-delà. Il faudrait une trop profonde modification de nos mœurs pour que cela fût efficace. On peut espérer généraliser, ou du moins rendre assez fréquent le *troisième enfant*, non pas le quatrième.

C'est donc le *troisième enfant* qu'il faut encourager si l'on veut avoir un résultat sérieux. D'après des calculs joints en annexes au projet de loi de M. Messimy et qui n'ont pas un caractère d'absolue certitude, sur 774 000 naissances en 1910, il y en aurait eu 211 000 représentant le premier enfant, 186 000 le deuxième, ensemble 397 000, soit sensiblement plus de la moitié du total ; 131 000 naissances représenteraient le troisième enfant, 85 000 le quatrième, 56 000 le cinquième, 37 000 le sixième, 25 000 le septième, 43 000 le huitième ou au-delà, soit 377 000 naissances représentant le troisième enfant ou des enfants au-delà ; mais d'abord, il n'est pas dit qu'il s'agisse toujours ici d'enfants vivants ; ensuite les naissances de 1911 sont de 32 000 au-dessous de celles de 1910 et il est probable que cette diminution porte surtout sur les enfants au-delà du deuxième.

En allouant des primes à la natalité du troisième enfant et de tout enfant au-delà on aurait à faire face à une somme de 187 millions de francs par an environ, sur la base des constatations pour l'année 1910. C'est une grosse somme à coup sûr ; mais on maintiendrait la nationalité française : ceci vaut bien cela. On trouverait cette somme si l'on s'absténait de l'effroyable gaspillage auquel on se livre depuis quinze ans. Faut-il rappeler que le rachat du réseau des chemins de fer de l'Ouest coûte une soixantaine de millions par an, que la fermeture des écoles libres coûte une somme au moins égale ? — Faut-il aussi mentionner les 37 millions de francs d'augmentation des traitements proposés par le gouvernement pour les postiers et les 46 millions pour les instituteurs dans la seule année 1912 ?

Si le législateur ne jetait pas l'argent à pleines mains pour satisfaire ses fantaisies, il aurait des ressources pour le maintien de la nationalité française.

Au pis aller, il vaudrait mieux supprimer la centaine de millions de francs de primes diverses : élevage des vers à soie, marine marchande, chanvre, lin, oliviers, etc., qui encombrent nos budgets et affecter ces sommes aux primes à la natalité. Il y a bien plus d'importance au maintien de l'effectif de la population française qu'à toutes les productions que subventionnent largement aujourd'hui nos budgets. Il serait plus prévoyant aussi et plus patriotique d'aider l'enfance que la vieillesse, les forces qui se forment que les forces qui disparaissent.

Si le peuple français était convaincu, comme il devrait l'être, qu'au train actuel il va cesser d'exister avant que trois ou quatre générations n'aient expiré, il trouverait bien les 180 à 190 millions par an nécessaires pour prévenir ce déclin rapide et cette extinction prochaine.

À un mal aussi profond, il faut des remèdes énergiques. Des sacrifices notables et soutenus, méthodiques et persistants, s'imposent à la nation ; si elle hésite ou si elle s'y dérobe, la mort est proche et inévitable.

En plus de l'hygiène morale que nous avons signalée et recommandée, nous ne voyons que ces deux remèdes ayant des chances sérieuses de succès : 1° la réserve de tous les emplois publics aux membres des familles normales, pères et mères de trois enfants ou davantage et à ces enfants eux-mêmes ; 2° l'attribution de primes à la naissance de chaque troisième enfant vivant et de tout enfant au-delà.

LIVRE VI

CHAPITRE UNIQUE

DE L'ÉMIGRATION ET DU PEUPLEMENT DES CONTRÉES NEUVES LA CONCURRENCE DES RACES EUROPÉENNES ET DES RACES ASIATIQUES OU AFRICAINES

Rappel des besoins de population du globe. — La *réceptivité* future des contrées neuves pour l'émigration européenne peut être évaluée à 400 millions d'hommes en deux siècles. — L'émigration annuelle *nette* n'est guère actuellement de l'Europe pour les contrées d'outre-mer que de 1 million d'hommes. — Les perspectives de cette émigration avec l'affaiblissement constant de la natalité dans l'Europe Occidentale et Centrale. — L'Europe pourrait être appelée à faillir à sa mission de peuplement des contrées neuves : les Asiatiques pourraient se substituer à elle dans cette mission et détruire l'équilibre des races. — Grands avantages de l'émigration pour les pays de provenance.

On a vu plus haut (p. 171 à 178) que environ la moitié du globe est encore très insuffisamment peuplée, que les millions d'habitants cantonnés sur la périphérie des continents des deux Amériques, des grandes îles de l'Océanie, ou disséminés sur les énormes espaces intérieurs de ces contrées, sans parler de l'Afrique aux trois quarts presque déserte, sont insuffisants à en mettre en œuvre les immenses ressources naturelles. Tout accroissement de la population de ces contrées neuves profitera non seulement à ce surcroît d'habitants, mais encore à ceux de toutes les autres contrées, surtout de celles appartenant au même groupe de

civilisation. Il est donc très désirable que, tout au moins pendant un siècle et demi ou deux siècles, soit durant une demi-douzaine de générations, il se produise dans les vieux pays d'Europe un excédent notable et permanent des naissances sur les décès pour fournir matière à une émigration considérable et continue.

Dans le chapitre consacré aux besoins du globe en population, nous avons évalué à 1 600 millions d'êtres humains environ l'accroissement, non seulement possible, mais désirable, de la population du globe entier, dans un délai qui peut s'étendre jusqu'à la fin du XXI^e siècle. En tenant compte de l'accroissement propre à la population déjà établie dans celles des contrées neuves où les Européens peuvent habiter, travailler et faire souche, on peut évaluer à 400 millions d'êtres humains l'immigration de provenance européenne que ces contrées comportent, sans que le niveau de l'existence ait à y baisser, avec chance, au contraire, qu'il s'y élève : c'est là approximativement ce qui constitue la *réceptivité*, si nous pouvons ainsi parler, des contrées neuves.

Ces 400 millions d'êtres humains pourraient affluer dans lesdites contrées en un laps de temps de deux cents ans environ ; ce serait donc une émigration européenne nette annuelle de 2 millions d'âmes qui serait, non seulement admissible, mais désirable.

Depuis l'ouverture du XX^e siècle jusqu'en 1909, l'émigration d'Europe à destination des pays d'outre-mer n'a pas atteint en moyenne un million d'âmes par an. Dans l'année 1905, la plus forte de la première période quinquennale, cette émigration s'élevait à 1 310 000 âmes en nombre rond ; mais encore doit-on dire que ce n'était pas une émigration nette, car il devait y avoir beaucoup de retours, notamment parmi les 459 359 Italiens, qui avaient franchi en cette année les mers²³⁷.

²³⁷ Voir dans notre ouvrage : *La Colonisation chez les peuples modernes* (6^e édit.), le chapitre consacré à l'émigration humaine (t. II, p. 468 et suiv.). L'émigration russe en Sibérie n'est pas comprise dans les chiffres ci-dessus.

Depuis lors, ce mouvement s'est diversifié, sans s'accroître : en 1909, dernière année sur laquelle nous ayons des renseignements, le total de l'émigration européenne constatée à destination des pays d'outre-mer s'élevait à 1 294 000 âmes ou 1 320 000 à 1 330 000 pour tenir compte de certaines omissions²³⁸. On estime que, pour avoir l'émigration nette, c'est-à-dire défalcation faite des retours, il faut réduire de 400 000 à 500 000 les chiffres de l'émigration brute²³⁹. Ainsi l'émigration nette européenne à destination des pays d'outre-mer n'atteint pas aujourd'hui 1 million d'âmes par an. Pour fournir les 400 millions d'êtres humains que les pays d'outre-mer peuvent recevoir, en dehors de leur surcroît propre de population, afin de mettre leur nombre d'habitants en rapport avec les ressources naturelles du pays, il faudrait donc quatre siècles, en supposant que cette émigration dût durer à un taux constant ; ce serait là une période énormément prolongée. Il y aurait intérêt pour la civilisation européenne à la réduire de moitié et, par conséquent, à porter l'émigration européenne vers les contrées d'outre-mer à 2 millions nets (retours déduits) par année, ce qui serait le double de la période actuelle.

²³⁸ Voir dans l'*Économiste Français* du 3 décembre 1910, l'étude à ce sujet, de M. Pierre Leroy-Beaulieu, résumant les recherches du commandeur Bodio. Cette émigration était ainsi composée, d'après les pays de provenance en 1909 : Angleterre proprement dite : 185 000, Écosse, 53 000, Irlande, 44 000, ensemble pour le Royaume-Uni 282 000 ; Allemagne, 25 000 ; Suède, 19 000 ; Norvège, 16 000 ; Danemark, 7 900 ; Suisse, 4 000 ; Pays-Bas, 3 000 ; Belgique, 4 000 ; Italie, 406 000 ; Espagne, 138 000 ; Portugal, 38 000 ; Autriche, 144 000 ; Hongrie, 131 000 ; Russie (émigration vers l'Asie non comprise), 87 000 ; la France ne figure pas dans ce tableau : elle n'apporterait qu'un appoint insignifiant ; la Grèce, absente, fournit 20 000 à 25 000 émigrants.

²³⁹ L'on compte dans la République Argentine, en 1909, que, pour 231 084 immigrants reçus, il y aurait eu 94 644 émigrants, soit une proportion de départs de plus de 40% ; pour les quatre années 1906-1909, dans la même contrée, pour 951 607 immigrants, on a compté 360 436 émigrants, soit environ 38% de ceux-ci par rapport à ceux-là.

Avec la diminution graduelle de la natalité dans tous les pays de l'Occident et du centre de l'Europe (voir le tableau des pages 238 à 241), on peut se demander si, dans un quart de siècle, sinon auparavant, et tout au moins dans un demi-siècle, l'émigration de l'Europe occidentale et centrale, qui sont les contrées économiquement et intellectuellement les mieux douées, ne risque pas de se restreindre. En ce cas, l'Europe occidentale et centrale ne pourrait pas remplir sa tâche de fournir aux contrées neuves, en un temps qui ne fût pas indéfiniment prolongé, le nombre d'êtres humains nécessaire pour peupler efficacement, en proportion de leur *réceptivité* normale, les pays neufs.

Ce serait là un malheur, une cause d'amoindrissement de l'essor des contrées civilisées et de moindre développement de leur bien-être.

Il est, sans doute, probable que l'émigration allemande très affaiblie depuis un quart de siècle, reprendra prochainement, le territoire allemand ne pouvant continuer d'absorber indéfiniment l'excédent des naissances sur les décès qui, malgré l'affaiblissement récent de la natalité, se produit encore chaque année en Allemagne. On peut penser que, à une date rapprochée, l'émigration allemande, de 25 000 âmes en 1909, à destination des pays d'outre-mer, se relèvera graduellement à 100 000, 150 000 et ultérieurement peut-être 200 000 âmes. Mais il demeure incertain que l'Europe puisse fournir pendant deux, trois ou quatre siècles, à destination des Amériques, des îles de l'Océanie et d'une partie de l'Afrique, le million d'hommes d'émigration *nette* qui serait indispensable à ces contrées pour leur mise en valeur assez rapide : à plus forte raison est-il peu probable que l'Europe puisse porter bientôt à 2 millions d'hommes annuellement l'émigration nette ayant cette destination et la fournir régulièrement pendant deux siècles

Si, par la baisse du taux de natalité, l'Europe ne se met pas dans ces conditions, elle manquera manifestement à sa mission et elle risquera de voir détruire, à son préjudice, l'équilibre des races humaines.

L'Asie pourrait, en effet, se substituer, en partie, à l'Europe pour remplir la mission de peuplement et de mise en valeur du globe que l'Europe se montrerait impuissante à poursuivre.

Les races asiatiques, qui représentent, à l'heure actuelle, un nombre d'hommes de moitié environ plus considérable que celui des races européennes (voir le tableau de la page 172) se sentent à l'étroit dans leur territoire et toutes prêtes à en déborder pour se porter vers les territoires vacants à leur portée. Japonais, Chinois, Hindous, Arabes même, sont frémissants, irrités de la séquestration où les tient l'Europe, qui s'est adjugé la propriété et le monopole de toutes les contrées vacantes : les deux Amériques, l'Australie et les îles diverses du Pacifique, l'Afrique également. Si la race européenne ayant monopolisé ces contrées insuffisamment peuplées se montre incapable de les peupler, il se peut que les peuples asiatiques qui, tout en gardant, au fond, leur mentalité traditionnelle, empruntent de plus en plus à l'Europe ses inventions, ses moyens d'action, ses méthodes soit de combat, soit de production, s'enhardissent à disputer à l'Europe une bonne partie des contrées neuves, que les Japonais et les Chinois jettent leur dévolu sur les îles du Pacifique, peut-être même sur certaines régions des deux Amériques, les Hindous et les Arabes sur l'Afrique Orientale.

Pour le maintien de l'équilibre des races et pour prévenir la subalternisation des races européennes, il est ainsi nécessaire que l'excédent des naissances sur les décès se maintienne en Europe assez élevé afin de fournir annuellement une émigration européenne qui, bien loin de flétrir prochainement au-dessous des chiffres récents (1 million net) se développe plutôt et s'élève jusqu'à 2 millions nets.

Encore devrait-on distinguer entre les différentes nations d'Europe : l'émigration européenne s'est beaucoup modifiée, quant aux pays de provenance, depuis un quart de siècle : l'émigration britannique s'est à peu près maintenue jusqu'ici ; l'émigration allemande s'est réduite des sept huitièmes, avec quelques chances de reprise ; l'émigration des pays scandinaves, de la Suisse et des

Pays-Bas, a sensiblement baissé ; par contre, l'émigration des contrées latines, sauf la France, à savoir de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal, s'est énormément accrue ; il en est de même de celle de la Grèce ; l'Autriche, la Hongrie et la Russie ont sextuplé ou septuplé depuis un quart de siècle leur émigration à destination des pays d'outre-mer²⁴⁰.

La France doit s'applaudir de la très forte émigration de ses sœurs latines ; quoiqu'une partie aille se perdre dans l'immense conglomérat des États-Unis, il en reste un courant assez important

²⁴⁰ Voici un tableau de l'émigration européenne en 1882, en 1907, 1908 et 1909 en milliers d'individus.

PAYS DE PROVENANCE	1882	1907	1908	1909
Angleterre proprement dite	163	265	177	185
Écosse	32	66	42	53
Irlande	84	64	38	44
Allemagne	204	32	20	25
Danemark	12	8	5	7
Norvège	29	22	8	16
Suède	42	20	9	19
Suisse	11	4	3	4
Pays-Bas	7	4	3	3
Belgique	?	6	3	4
France	5	8	3	?
Italie	68	428	246	406
Espagne	26	127	156	138
Portugal	18	42	40	38
Autriche	18	177	59	144
Hongrie	18	209	49	131
Russie	?	115	44	87
Grèce	?	36	21	14

Les chiffres, en ce qui concerne la Grèce, sont tirées des statistiques d'immigration des États-Unis et indiquent le nombre d'émigrants de ce pays qui y sont arrivés dans les années 1906-1907, 1907-1908, 1908-1909. En 1909-1910, l'immigration des Grecs aux États-Unis a repris à 25 888, en 1910-1911, d'après la même source, à 48 000.

vers l'Amérique du Sud pour qu'on puisse espérer que cette dernière contrée conserve toujours le cachet latin. Mais combien est-il regrettable que la France ne participe aucunement à cette émigration ! Si elle eût pu y consacrer durant tout le XIX^e siècle et tout le XX^e siècle une centaine de mille âmes par an ou même seulement une cinquantaine de mille, combien les destinées nous ne disons pas seulement politiques, mais économiques et intellectuelles de la France eussent été changées, combien élargies et améliorées ?

L'émigration est une source de richesse, en général, pour le pays qui la fournit ; les émigrants retournent en partie, ordinairement enrichis, dans leur pays d'origine ; ils constituent dans la contrée où ils sont établis, avec ou sans esprit de retour, une demande croissante des produits de leur pays d'origine ; ils y font valoir celui-ci et se trouvent être les plus efficaces en même temps que les plus désintéressés des commis voyageurs ; leur propagande en faveur de la langue et des articles de leur patrie primitive est constante et fructueuse. C'est un des malheurs de la France que ce moyen d'action, depuis un demi-siècle tout au moins, lui fasse complètement défaut.

Les remises d'argent des émigrants à leurs familles restées au vieux pays, les sommes que ceux qui effectuent leur retour y rapportent ou les intérêts et revenus qu'ils tirent de la terre où ils s'étaient passagèrement établis, sont un élément d'une importance parfois prédominante pour l'essor ou le rétablissement d'un vieux pays. C'est ainsi que, dans les années 1900 à 1910, la situation des pays du sud de l'Europe, Italie, Grèce, Espagne et Portugal a été sensiblement améliorée par les remises de fonds que faisaient dans le vieux pays les nombreux émigrants qui en étaient partis et qui, avec ou sans esprit de retour, s'étaient fixés dans les contrées d'outre-mer, particulièrement dans les deux Amériques. Le relèvement financier de l'Italie et de la Grèce notamment, le retour de ces contrées aux paiements en espèces et le relèvement chez elles du change, sont attribuables pour la plus grande partie à cette

influence bienfaisante de l'émigration sur les pays dont elle provient²⁴¹.

Il eût été à désirer que chacune des grandes nations historiques de la civilisation européenne eût, dans le nouveau monde, des territoires et une population filiale correspondant à son importance dans le vieux monde. Il n'en sera pas ainsi pour la France ; la cause de cette notable infériorité est moins dans les défaites subies au XVIII^e siècle, défaites réparables, que dans le déplorable déclin de la natalité au cours du XIX^e siècle. En admettant que, avec l'application des promptes mesures que nous avons conseillées, la France pût échapper à la décadence absolue, il est trop tard pour qu'elle échappe à la décadence relative.

L'émigration dans la période de civilisation où nous nous trouvons, étant et devant rester encore pendant plusieurs siècles un phénomène essentiellement bienfaisant pour le pays où il se produit, il en ressort qu'une natalité assez forte, dépassant sensiblement la mortalité, est un événement heureux.

Le fléchissement de la natalité chez tous les peuples de l'Europe occidentale et centrale, s'il s'accentue dans le prochain avenir comme il s'est accentué dans le récent passé, fait craindre que ces peuples ne soient bientôt plus en état de remplir efficacement une de leurs plus importantes missions, celle de poursuivre et d'achever le peuplement des contrées neuves. Ils risqueraient alors de se trouver un jour supplantés en cette œuvre d'une suprême importance par les peuples asiatiques, si ceux-ci, en adoptant nos arts, nos inventions, nos méthodes de travail et aussi de combat, savent conserver leur natalité.

²⁴¹ Voir notre ouvrage : *La Colonisation chez les peuples modernes*, 6^e édition, t. II, p. 472 et 473.

CONCLUSION

La conclusion de nos recherches est très brève. *Le principe de population de Malthus, en ce qui concerne les peuples de vieille civilisation, parvenus à l'aisance générale et à l'état démocratique, s'effondre de toutes parts.*

Bien loin que l'excès de fécondité soit à redouter, c'est la stérilité, systématique et voulue, qui apparaît comme le fléau destructeur des sociétés contemporaines. La France qui a précédé les autres nations dans la voie de la civilisation moderne, qui, la première, a généralisé chez elle l'aisance, l'accès de toutes les situations à l'universalité des habitants, qui a répandu, dans toutes les couches de sa population, le goût prédominant du bien-être, des aises et ce que l'on appelle l'*arrivisme*, qui s'est le plus détachée aussi des croyances et des coutumes traditionnelles, est rongée par ce fléau : en trois ou quatre générations, ce chancre, si l'on ne parvient à l'extirper par des mesures énergiques et méthodiques, va détruire complètement la population française et dénationaliser la France.

Les mesures de salut, nous les avons nettement indiquées, sans réticence ; il se peut qu'elles répugnent aux habitudes et aux préjugés de ceux qui gouvernent ou qui font l'opinion. Leur adoption, leur pratique méthodique, poursuivie pendant des dizaines d'années, de manière à créer une autre mentalité, n'en est pas moins pour la France une question de vie ou de mort.

Il est encore temps d'éviter, sinon la décadence relative, du moins la décadence absolue.

C'est avec une profonde douleur que l'on voit une nation historique de premier ordre sur la voie de la disparition rapide, et la belle langue française, illustrée par tant de chefs-d'œuvre, menacée, au milieu des 2 milliards et plus d'êtres humains qui se trouveront sur le globe à la fin du présent siècle, de tomber au rang d'une simple langue littéraire, objet d'étude et de pure admiration

esthétique, comme l'est aujourd'hui, par exemple, la langue provençale.

APPENDICE

UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION DÉCLARANT NON PUNISSABLE LA PROPAGANDE NÉOMALTHUSIENNE

Cet ouvrage était sur le point de paraître quand notre attention a été attirée sur un récent arrêt de la Cour de Cassation qu'il est utile de signaler.

Nous avons parlé plus haut (pages 328 et 440) de quelques poursuites judiciaires exercées en France dans ces toutes dernières années (notamment en 1909) contre la littérature et la propagande néomalthusiennes. Un jugement du tribunal de la Seine, au cours de ladite année, avait infligé 3 000 francs d'amende et cinq mois de prison à l'auteur de circulaires de cette nature.

Or, la Cour de Cassation a cassé ce jugement, a déclaré ces actes non délictueux et a mis la magistrature dans l'impossibilité de renouveler des poursuites pour des méfaits de ce genre.

Voici comment s'est exprimé à ce sujet dans la séance du Sénat du 30 janvier 1913, au cours de la délibération sur une proposition de loi tendant à combattre la dépopulation, M. le Garde des Sceaux Barthou :

« La Cour de Cassation à trois reprises, la dernière très récente, puisqu'elle date du 23 novembre 1912, a décidé, de la manière la plus nette, sans équivoque... « que la distribution de brochures contenant la description de l'union sexuelle ou l'exposé des moyens d'éviter la grossesse ne peut par elle-même constituer le délit prévu par loi du 16 mars 1898 complétée par la loi du 7 avril 1908 ».

La cour de cassation juge dans sa souveraineté : elle s'est déterminée par des raisons qu'elle a cru être des raisons juridiques, je n'ai rien à objecter, mais j'ai le devoir de dire au Sénat que le

parquet avait agi, que non seulement il s'était mis en mouvement, mais qu'il avait persisté dans son attitude.

C'est sur l'initiative du parquet de la Seine, sur l'action énergique du procureur de la République, M. Monnier, que la première poursuite a été engagée. Il y a eu des acquittements. Le procureur général et le procureur de la République ont insisté. Des poursuites ont abouti devant la cour d'appel à des condamnations. Mais la cour de cassation a déclaré que la provocation à l'avortement échappait à toute répression.

Si vous votez la proposition de loi qui vous est soumise, il n'y aura pas de doute : cette impunité odieuse au point de vue moral et déplorable au point de vue social ne pourra pas continuer²⁴².

Ainsi de l'aveu du ministre de la Justice en France, l'excitation à l'avortement, la propagande cynique en faveur des méthodes anticonceptionnelles ne constituent pas, à l'heure présente (janvier 1913), des délits punissables.

On promet, il est vrai, une loi prochaine pour mettre un terme à cette honteuse tolérance. Il n'en est pas moins vrai que l'indifférence et même, jusqu'à une date toute récente, la connivence des pouvoirs publics ont laissé gangrener pendant un quart de siècle la plus grande partie de la France par cette honteuse propagande. Et maintenant que la gangrène a fait d'énormes ravages, la lutte contre elle est bien plus malaisée.

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que l'interdiction et la répression de la propagande néomalthusienne et de la vente des « articles spéciaux pour les deux sexes » puissent suffire pour relever ou simplement même maintenir la natalité ; il faudrait recourir, en outre, méthodiquement, pendant des dizaines d'années, sinon même toujours, à l'ensemble des moyens positifs que nous avons indiqués.

²⁴² *Journal Officiel* du 1^{er} février 1913, Sénat, page 34.